* Année 1953. — N° 74 A. N. Le Numéro : 25 francs. Mercredi 28 Octobre 1953. *

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER **800 fr.** ; ÉTRANGER : **2.100 fr.**
(*Compte chèque postal :* 9063.13. Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 128e SEANCE

1re Séance du mardi 27 octobre 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4557).

2. — Excuses et congés (p. 4557).

3. — Désaccord sur l'urgence de discussions (p. 4557).

4. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de loi (p. 4558).

5. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, de propositions de résolution (p. 4558).

6. — Nomination d'un membre de commission (p. 4558).

7. — Ratification d'une convention internationale du travail relative aux salaires minima dans l'agriculture. — Adoption sans débat d'un projet de loi (p. 4558).

8. — Secours aux victimes de diverses calamités. — Adoption sans débat d'une proposition de résolution (p. 4558).

9. — Construction d'un port de pêche à Canet-Plage. — Adoption sans débat d'une proposition de résolution (p. 4560).

10. — Retrait provisoire de l'ordre du jour d'un vote sans débat (p. 4560).

11. — Politique du Gouvernement en Indochine. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 4560).

MM. Kuehn, Lanet, Savary, Laforest, Kriegel-Valrimont, interpellateurs; Pleven, ministre de la défense nationale et des forces armées; Pronteau, Massot, interpellateur; Jacquet, secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

12. — Ordre du jour (p. 4572).

PRESIDENCE DE M. GASTON PALEWSKI, vice-président,

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 23 octobre a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES ET CONGES

M. le président. MM. Brusset et Legaret s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demandent un congé.
Le bureau est d'avis d'accorder ces congés.
Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.
Il n'y a pas d'opposition ?...
Les congés sont accordés.

— 3 —

DESACCORD SUR L'URGENCE DE DISCUSSIONS

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion :
De la proposition de résolution de M. Dubois et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 20 du décret n° 51-319 du 12 mars 1951 fixant les conditions d'attribution des allocations de chômage;

De la proposition de loi de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues, tendant à préciser les dispositions du titre III de la loi n° 47-1413 du 30 juillet 1947 relative à la revision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales.

Les oppositions à l'urgence seront notifiées aux auteurs des demandes d'urgence et insérées à la suite du compte rendu *in extenso* de la dernière séance d'aujourd'hui.

— 4 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Alphonse Denis, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de loi tendant à reporter au 15 février 1954, l'application de la majoration de 10 p. 100 aux travailleurs de la fonction publique des industries nationalisées, ainsi qu'aux salariés des entreprises privées et de l'agriculture assujettis au payement de la surtaxe progressive.

La proposition sera imprimée sous le n° 6987, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 5 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Tourné, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à utiliser en totalité les crédits votés pour l'exercice 1953 pour les anciens combattants et victimes de guerre et à répartir les sommes non encore dépensées entre les divers chapitres du budget des ministères intéressés en vue d'améliorer immédiatement la situation des anciens combattants et victimes de guerre.

La proposition sera imprimée sous le n° 6985, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Gravoille, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement: 1° à sauvegarder les intérêts des souscripteurs du Crédit mutuel du Bâtiment en transférant la totalité des contrats souscrits à des établissements ayant garantie de l'Etat; 2° à appliquer sans délai à toutes les entreprises de crédit différé les dispositions de la loi du 24 mars 1952; 3° à renforcer le contrôle de ces entreprises afin de préserver les intérêts des épargnants.

La proposition sera imprimée sous le n° 6986 distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification des demandes de discussion d'urgence.

— 6 —

NOMINATION D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission des affaires étrangères.

Cette candidature a été, conformément à l'article 16 du règlement, insérée à la suite du compte rendu *in extenso* de la deuxième séance du 22 octobre 1953.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée.

Je proclame donc M. Mitterrand membre de la commission des affaires étrangères.

— 7 —

RATIFICATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVE AUX SALAIRES MINIMA DANS L'AGRICULTURE

Adoption sans débat d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 36 du règlement, du projet de loi n° 3411 autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à l'article unique.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à l'article unique.*)

M. le président. « *Article unique.* — Le Président de la République est autorisé à communiquer au directeur général du bureau international du travail, dans les conditions établies par la constitution de l'organisation internationale du travail, la ratification de la convention n° 99 concernant les méthodes de fixation des salaires minima dans l'agriculture, adoptée par la conférence internationale du travail, dans sa 34e session, tenue à Genève, du 6 au 29 juin 1951, et dont le texte est reproduit en annexe. »

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

(*L'article unique du projet de loi, mis aux voix, est adopté.*)

— 8 —

SECOURS AUX VICTIMES DE DIVERSES CALAMITES

Adoption sans débat d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 36 du règlement:

I. De la proposition de loi de M. Castera et plusieurs de ses collègues, n° 5964, tendant: *a*) à ouvrir les crédits nécessaires pour indemniser intégralement dans un délai de six mois les pertes subies par les victimes des inondations de février 1952 dans la région du Sud-Ouest; *b*) à mettre la totalité des frais de réfection des digues et de constructions d'ouvrages de protection à la charge de l'Etat; *c*) à accorder l'exonération des impôts, quels qu'ils soient, et des cotisations d'allocations familiales jusqu'à l'indemnisation totale des pertes subies par les contribuables sinistrés;

II. Des propositions de résolution:

De M. Tourné et plusieurs de ses collègues, n° 5859, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours de 50 millions de francs, pour venir rapidement en aide aux sinistrés et aux municipalités des Pyrénées-Orientales, victimes d'un violent incendie de forêt, et à prendre toutes mesures utiles pour éviter le retour de pareilles catastrophes;

De M. Bapst et plusieurs de ses collègues, n° 6203, tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit pour venir en aide aux vignerons d'Alsace, sinistrés par la gelée;

De M. Rousselot, n° 6210, tendant à inviter le Gouvernement à accorder des exonérations fiscales et des indemnités pour calamités agricoles aux victimes des gelées exceptionnelles des 10 et 11 mai 1953 et jours suivants;

De M. Mora et plusieurs de ses collègues, n° 6212, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des calamités survenues les 16 et 25 avril dernier, dans la région viticole de Bellocq (Basses-Pyrénées);

De M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues, n° 6219, tendant à inviter le Gouvernement à prendre de toute urgence des mesures d'indemnisation et d'exonération des impôts fonciers des cultivateurs et viticulteurs du Jura, victimes des gelées tardives de mai 1953;

De M. Gilles Gozard, n° 6253, tendant à inviter le Gouvernement à l'octroi d'une aide financière aux agriculteurs victimes de la gelée;

De M. Cogniot et plusieurs de ses collègues, n° 6272, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours d'urgence aux personnes sinistrées par les gelées dans le département de la Haute-Saône;

De M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues, n° 6273, tendant à inviter le Gouvernement à accorder des dégrèvements d'impôts et des cotisations aux allocations familiales aux cultivateurs ayant en leurs récoltes endommagées ou détruites par l'ouragan des 27 et 28 mai dans le Sud-Est de la France;

De MM. Jean Aubin et François Benard, n° 6294, tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence une aide financière et des dégrèvements d'impôts aux agriculteurs du département des Hautes-Alpes, victimes des gelées tardives des 2 et 3 juin 1953;

De M. Minjoz et plusieurs de ses collègues, n° 6304, tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du préfet du Doubs, une somme de 1 milliard de francs pour venir en aide aux sinistrés du département du Doubs, à la suite des inondations récentes;

De M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues, n° 6311, tendant à inviter le Gouvernement: *a*) à prendre des mesures immédiates pour indemniser les populations urbaines du Jura et de Saône-et-Loire éprouvées par les inondations consécutives aux pluies diluviennes des 9 et 10 juin 1953; *b*) à exonérer des impôts les victimes de ces inondations;

De M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues, n° 6320, tendant à inviter le Gouvernement à secourir les victimes des récentes inondations du Doubs et de la Saône dans le département de Saône-et-Loire;

De M. Marcel Naegelen, n° 6323, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour venir en aide aux agriculteurs et autres victimes des orages, inondations, etc., survenus depuis le début de l'année dans le département des Basses-Alpes;

De MM. Jean Crouzier et Pierre André, n° 6344, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'indemnisation des propriétaires de vignobles et d'arbres fruitiers de Meurthe-et-Moselle, victimes, dans la première quinzaine de mai, de gelées ayant, dans la proportion de 80 à 100 p. 100, détruit les récoltes possibles et demandant, à cette occasion, l'institution d'un régime d'assurance contre les calamités de cet ordre;

De M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues, n° 6345, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser de toute urgence les sinistrés et, en particulier, les travailleurs de la vallée du Doubs, des pertes de biens matériels et de salaires qu'ils ont subies du fait des inondations de la semaine du 7 au 13 juin 1953;

De MM. Rousselot et Gilliot, n° 6355, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'exonération fiscale des victimes des inondations des prairies bordant la Meuse et autres cours d'eau, avec aide aux plus atteints;

De M. Cogniot et plusieurs de ses collègues, n° 6386, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les dégâts causés par les inondations à la population du département de la Haute-Saône;

De M. Gazier et plusieurs de ses collègues, n° 6396, tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du préfet de la Seine les crédits qu'il jugera nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage survenu, dans la région parisienne, le 30 juin 1953;

De M. Boutavant et plusieurs de ses collègues, n° 6425, tendant à inviter le Gouvernement à accorder l'aide de l'Etat aux sinistrés des inondations de la Saône dans le département de l'Ain;

De M. Conte et plusieurs de ses collègues, n° 6444, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les dégâts causés par la grêle à la population du département des Pyrénées-Orientales;

De M. Pierre-Olivier Lapie, n° 6447, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour indemniser les propriétaires de vignobles et d'arbres fruitiers dont les récoltes de fruits et de vignes ont été compromises par les désastreuses gelées du début du mois de mai 1953;

De M. Tourné et plusieurs de ses collègues n° 6462, tendant à inviter le Gouvernement à venir immédiatement en aide aux sinistrés des récents orages de grêle qui se sont abattus dans les Pyrénées-Orientales;

De M. Maurice Thorez et plusieurs de ses collègues, n° 6472, tendant à inviter le Gouvernement à accorder les crédits nécessaires en vue d'indemniser les sinistrés de Paris et des communes du département de la Seine du fait de l'orage du 1er juillet 1953;

De MM. Durroux et Dejean, n° 6481, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les dégâts causés par les orages de grêle à la population du département de l'Ariège;

De Mme de Lipkowski et M. Louis Vallon, n° 6483, tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence un crédit de 80 millions aux sinistrés d'Issy-les-Moulineaux (Seine) victimes de l'orage du 30 juin 1953;

De M. Giovoni et plusieurs de ses collègues, n° 6490, tendant à inviter le Gouvernement: *a*) à accorder pour l'année 1953 l'exonération de tous impôts et cotisations à la caisse d'allocations familiales aux paysans ayant eu leurs récoltes endommagées ou détruites par les inondations résultant des récents orages; *b*) à mettre à la disposition des sinistrés du département de la Corse un premier secours d'urgence de 300 millions de francs;

De Mme Estachy et plusieurs de ses collègues, n° 6509, tendant à inviter le Gouvernement à: *a*) accorder un crédit de 300 millions pour indemniser les sinistrés des orages qui se sont abattus sur le département de l'Ariège le 1er juillet 1953; *b*) accorder à ces sinistrés l'exonération des impôts et des cotisations d'allocations familiales pour l'année 1953;

De M. Maurellet, n° 6514, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour venir en aide aux agriculteurs et autres victimes de l'orage de grêle du 16 mai 1953 qui a dévasté les récoltes des communes de Challignac, Saint-Aulais et Saint-Bonnet (Charente);

De M. Fabre, n° 6543, tendant à inviter le Gouvernement à venir immédiatement en aide aux sinistrés des gelées, des orages de grêle et de la tornade de vent qui ont ravagé le département de l'Aude au cours des derniers mois;

De M. Pierre-Fernand Mazuez et plusieurs de ses collègues, n° 6556, tendant à inviter le Gouvernement à attribuer des secours d'urgence aux sinistrés des récentes inondations des vallées du Doubs et de la Saône;

De M. Maurellet, n° 6561, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir les mesures nécessaires pour venir en aide aux victimes de l'orage de grêle qui a ravagé une partie du département de la Charente le jeudi 16 juillet 1953;

De M. Barthélemy et plusieurs de ses collègues, n° 6587, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser et à dégrever de leurs impôts de 1953 les victimes de l'ouragan de grêle qui a ravagé une partie de l'arrondissement de Dole le 18 juillet 1953;

De MM. Pradeau et Lacoste, n° 6592, tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du préfet de la Dordogne les crédits qu'il jugera nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage survenu dans les cantons de Verteillac, de Mareuil-sur-Belle, de Brantôme, de Montagrier et Bussière-Badil, le 16 juillet 1953;

De M. Faraud, n° 6593, tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition du préfet de la Charente-Maritime les crédits qu'il jugera nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage survenu dans une partie du département, en particulier dans l'arrondissement de Jonzac, le 17 juillet 1953;

De M. Gosnat et plusieurs de ses collègues, n° 6599, tendant à inviter le Gouvernement: *a*) à accorder un premier secours d'urgence de 30 millions de francs aux agriculteurs sinistrés de l'arrondissement de Jonzac (Charente-Maritime) à la suite des violents orages du 17 juillet 1953; *b*) à les exonérer de leurs impôts 1953 (revenus 1952);

De M. Lalle et plusieurs de ses collègues, n° 6620, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des orages et des inondations qui ont ravagé le département de la Côte-d'Or en 1953;

De M. Pronteau et plusieurs de ses collègues, n° 6647, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage de grêle qui s'est abattu le 16 juillet 1953 dans le département de la Charente;

De M. André Liautey, n° 6692, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des calamités naturelles et plus spécialement aux sinistrés du département de la Haute-Saône frappés par les ouragans des mois de juin et juillet 1953;

De M. Alphonse Denis et plusieurs de ses collègues, n° 6694, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux sinistrés de l'orage de grêle qui s'est abattu le 16 juillet 1953 dans le département de la Haute-Vienne;

De M. Jean-Paul Palewski, n° 6733, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de secours de 100 millions aux sinistrés de Seine-et-Oise, victimes de l'orage du 15 août 1953;

De M. Jean Guitton, n° 6778, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes de la tornade qui a dévasté deux villages de la commune de Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure) dans la nuit du 22 septembre 1953;

De M. Signor et plusieurs de ses collègues, n° 6812, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes de la tempête d'équinoxe ainsi qu'à leurs familles et à leur accorder un premier secours de 50 millions de francs;

De M. Billat et plusieurs de ses collègues, n° 6819, tendant à inviter le Gouvernement à aider efficacement les agriculteurs des communes de Saint-Nazaire-lès-Eymes et de Bernin (Isère), victimes des orages de grêle qui se sont abattus les 6 et 11 août sur ces deux communes.

La commission conclut à une proposition de résolution.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la proposition de résolution.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la proposition de résolution.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition de résolution:

« L'Assemblée nationale invite le Gouvernement:

« 1° A recenser le nombre des victimes des calamités publiques et à évaluer, au moins approximativement, le montant des dégâts subis;

« 2° A venir en aide aux victimes en prévoyant des crédits budgétaires suffisants pour fournir à tous les cas dignes d'intérêt des secours convenables;

« 3° A faire remise aux sinistrés des contributions directes et des contributions indirectes dont ils sont redevables dès lors qu'ils se trouvent par le fait des calamités publiques en grave difficulté pour les acquitter;

« 4° A prévoir des crédits d'équipement pour assurer la réfection des ouvrages publics détruits ou endommagés et pour effectuer les travaux susceptibles de prévenir le retour de nouvelles calamités, telles les inondations;

« 5° A offrir aux sinistrés des prêts à taux peu élevés leur permettant de reconstituer les biens sinistrés. »

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(*La proposition de résolution, mise aux voix, est adoptée.*)

— 9 —

CONSTRUCTION D'UN PORT DE PECHE A CANET-PLAGE

Adoption sans débat d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 36 du règlement, de la proposition de résolution, n° 3867, de M. Tourné et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire effectuer les études nécessaires et à débloquer les crédits pour l'édification d'un port de pêche à Canet-Plage, dans les Pyrénées-Orientales. (N° 5833.)

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la proposition de résolution.

(L'Assemblée, consultée, décide de passer à la proposition de résolution.)

M. le président. Je donne lecture de la proposition de résolution :

« L'Assemblée nationale invite le Gouvernement à faire effectuer rapidement des études en vue du creusement d'un port de pêche à Canet-Plage, dans les Pyrénées-Orientales, et à débloquer les crédits destinés à la construction de ce port. »

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(La proposition de résolution, mise aux voix, est adoptée.)

— 10 —

RETRAIT PROVISOIRE DE L'ORDRE DU JOUR D'UN VOTE SANS DEBAT

M. le président. L'ordre du jour appellerait le vote sans débat, conformément à l'article 36 du règlement, de la proposition de loi n° 5852 de M. Gazier et plusieurs de ses collègues relative à la situation de certains établissements à l'égard de la législation du travail. (N° 6148.)

Mais le Gouvernement demande que cette affaire soit retirée de l'ordre du jour.

En conséquence, ce vote sans débat est provisoirement retiré de l'ordre du jour et un rapport supplémentaire sera présenté par la commission, conformément à l'article 37 *in fine* du règlement.

— 11 —

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN INDOCHINE

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations :

De M. Aumeran, sur les décisions concernant l'Indochine, que le Gouvernement vient de prendre sous la poussée d'événements qui paraissent le surprendre, alors qu'ils ne sont que la conséquence de la politique absurde suivie depuis 1948, au mépris du droit des peuples et des engagements pris par la France sous la IIIe République, politique qui, antérieurement, a été approuvée, sinon suggérée, par la majorité des membres du Gouvernement choisis par le président du conseil Laniel;

De M. Kriegel-Valrimont, sur la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge et sur les nécessaires négociations pour mettre fin à la guerre et aux insupportables dommages qui en résultent;

De M. Dronne, sur la politique que le Gouvernement se propose de définir et de suivre en Indochine;

De M. Boutbien, sur la politique du Gouvernement à l'égard des Etats associés et en particulier sur les conditions dans lesquelles se déroulent actuellement les négociations avec le royaume du Cambodge;

De M. Kuehn, sur la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard du Viet-Nam à la suite du congrès national de Saigon, au cours duquel a été adoptée une motion rejetant la participation du Viet-Nam à l'Union française;

De M. Lanet, sur : 1° la politique du Gouvernement en Indochine à la suite de la motion adoptée récemment par le congrès national vietnamien, qui rejette notamment la participation du Viet-Nam à l'Union française; 2° les buts de guerre de la France en Indochine;

De M. Savary, sur la situation en Indochine, les conditions du rétablissement de la paix et de la politique française en Asie;

De M. Laforest, sur la politique que le Gouvernement compte suivre en Indochine après la prise de position du congrès national vietnamien et sur la nécessité d'informer de ses intentions le Parlement avant la poursuite de toutes négociations avec le Cambodge et le Viet-Nam qui ont exprimé leur désir de rompre les liens qui les unissent actuellement à l'Union française;

De M. Gioveni, sur la politique que le Gouvernement compte suivre au Viet-Nam après les récentes délibérations du congrès de Saigon;

De M. Edouard Daladier, sur la politique française en Indochine;

De M. Fouchet, sur la politique du Gouvernement en Indochine;

De M. Henri Bouret, sur la politique du Gouvernement en Indochine et plus particulièrement sur le manque de dynamisme apporté à rechercher la solution pacifique d'une guerre aux objectifs incertains qui, depuis sept ans, fauche l'élite de notre jeunesse, ruine notre économie et, dans une large mesure, rend inefficients les sacrifices consentis pour assurer notre sécurité en Europe;

De M. Marcel Massot, sur la politique en Indochine à la suite de la décision du Congrès national vietnamien;

De M. André Denis, sur :

1° Les conséquences que le Gouvernement entend tirer de l'échec de la tentative entreprise par ses prédécesseurs et qui tendait à rallier les populations vietnamiennes à l'Union française par le truchement de l'empereur d'Annam;

2° Son intention de rechercher une issue au conflit d'Indochine, issue qu'il ne conçoit pour sa part que dans l'honneur et dans le cadre de négociations avec l'adversaire;

3° Les mesures qu'il entend prendre pour assurer la sécurité du corps expéditionnaire au moment où les autorités vietnamiennes indiquent implicitement à leurs troupes qu'elles se rangent parmi ceux qui n'acceptent plus la présence française;

4° Les buts de guerre assignés à nos troupes et qui justifient nos énormes sacrifices lorsque les deux fractions vietnamiennes s'accordent dans le refus de l'Union française.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 119 minutes;
Groupe socialiste, 84 minutes;
Groupe communiste, 88 minutes;
Groupe du mouvement républicain populaire, 105 minutes;
Groupe d'union républicaine et d'action sociale, 61 minutes;
Groupe républicain radical et radical socialiste, 120 minutes;
Groupe des républicains indépendants, 34 minutes;
Groupe indépendant paysan, 45 minutes;
Groupe indépendant d'action républicaine et sociale, 60 minutes;
Groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance et des indépendants de gauche, 45 minutes;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 45 minutes;
Groupe des républicains progressistes, 30 minutes.

La parole est à M. Kuehn, pour développer son interpellation.

M. René Kuehn. Mesdames, messieurs, mon interpellation sera brève et se réduit d'ailleurs à quelques questions que je voudrais poser au Gouvernement.

Lorsque, le 16 octobre, j'ai appris la décision du congrès de Saïgon, mes sentiments ont été ceux de beaucoup de Français, de beaucoup de nos collègues.

C'était, n'en déplaise à M. Dronne, une grande surprise. Il faut croire que nous étions nombreux à être mal informés. C'était aussi une amère désillusion.

Sans être ce que l'on appelle ici un spécialiste des affaires d'Indochine, j'ai jugé de mon devoir de demander au Gouvernement quelle politique il allait suivre désormais.

Ce faisant, je traduisais l'inquiétude de tous les patriotes qui ne pouvaient comprendre l'ingratitude de ceux dont nous défendons seuls, depuis sept ans, les biens et la liberté.

Depuis le dépôt de mon interpellation, divers événements se sont produits. M. le président du conseil, tout d'abord, a fait à cette tribune une déclaration, il y a huit jours, et il a affirmé que l'indépendance du Viet-Nam devra se concilier avec son maintien dans l'Union française.

Ensuite est intervenue la signature du traité franco-laotien et, à cette occasion, M. le président de la République a proclamé que « sont bien imprudents ceux qui oublient ce qui leur manquerait pour se défendre si l'Union française leur faisait défaut ».

Enfin, dans une note que la presse a qualifiée « d'énergique », de « ferme mise en demeure », le Gouvernement a précisé les principes suivis par la France pour assurer et défendre l'indépendance des Etats associés et a demandé à l'empereur Bao Daï et à son gouvernement des explications. Ces explications, l'empereur Bao Daï, après avoir affirmé qu'il se portait garant de l'amitié vietnamienne, est allé les chercher dans son pays.

Vous pourriez, messieurs du Gouvernement, dans ces conditions, me dire que la question que je pose est prématurée et que vous attendrez, pour déterminer votre politique, les renseignements que vous avez demandés à l'empereur Bao Daï et à son gouvernement. Je le conçois fort bien.

Mais il y a, là-bas, un corps expéditionnaire qui se bat et, à mon tour, je voudrais lui rendre l'hommage qu'il mérite. Du sang français coule tous les jours. Nos combattants et le pays demandent à être rassurés immédiatement. En effet, nous avons trop souvent entendu dire et nous avons pu lire que l'on envisageait d'évacuer notre corps expéditionnaire. Trop souvent on a pu entendre dire: quittons l'Indochine immédiatement.

Quel peut être, dans ces conditions, le moral des troupes qui se battent ? Ne sentez-vous pas l'angoisse que de pareils propos font naître ?

Je sais que c'est la thèse des communistes. De leur part, elle n'a rien d'étonnant puisqu'ils souhaitent la victoire d'Ho Chi Minh, leur allié, notre ennemi. Mais je sais que c'est aussi le souhait de certains Français qui attribuent à cette guerre la raison de toutes nos difficultés.

Supposons que, techniquement, cette opération soit possible — cela reste à démontrer — que deviendraient nos hommes, que deviendraient nos amis ? Ce serait un effroyable massacre. Cette solution est inconcevable.

M. N'Guyen Van Tam vient, d'ailleurs, de repousser de toutes ses forces de vaines tentatives qui ne pourraient qu'offrir une paix dans la servitude. La paix, nous la voulons, bien sûr, mais pas au prix d'une fuite, pas au prix d'une abdication.

Le problème indochinois peut-il encore être réglé militairement ? Certains le pensent, tel le général Aumeran et il nous en a indiqué les moyens. Beaucoup le souhaitent.

J'ai lu récemment, sous la plume du colonel Jean Leroy, qui a déjà été cité à cette tribune par M. Caillavet, lors d'un précédent débat, les phrases suivantes:

« Certains stratèges vont jusqu'à penser parfois que cette situation est sans issue, que la France, en Indochine, ne peut ni vaincre ni évacuer ses troupes.

« D'autres attendent le dénouement d'une intervention américaine ou de tractations avec la Russie. Or, la victoire est possible, certaine et presque immédiate si, tout de suite, prenant conscience de la crise morale qui tourmente les esprits, les responsables français ou vietnamiens s'attaquent résolument aux nécessaires réformes politiques et sociales et corrigent leurs erreurs. »

Il semble que ce soit l'intention du Gouvernement, notamment depuis ses déclarations du 3 juillet dernier.

Il semble aussi que les efforts que nous avons faits sur le plan militaire atteignent leur but.

Il semble, enfin, que nous ayons réussi à convaincre nos amis américains que cette guerre n'est qu'un élément de la lutte contre le communisme mondial. Mais ne serions-nous pas arrivés à convaincre les Vietnamiens ?

Les Vietnamiens hostiles au communisme n'ont-ils pas compris que, sans l'héroïsme de notre corps expéditionnaire, leur pays serait depuis longtemps devenu un satellite de la Chine et de l'Union soviétique et que l'indépendance à laquelle ils aspirent ne peut leur être donnée que s'ils s'unissent à la France ?

Quoi qu'il en soit, l'impression produite par le refus de l'assemblée de Saïgon d'adhérer à l'Union française dans sa forme actuelle a été désastreuse, et des questions se posent.

Que ferez-vous, messieurs les ministres, si la réponse aux explications que vous avez demandées n'est pas satisfaisante ? Certains de nos collègues pensent que notre Constitution n'est pas à la mesure d'une grande communauté. Nous proposez-vous, dès lors, des amendements à cette Constitution ?

Enfin, si une solution militaire ne pouvait intervenir, nous proposeriez-vous d'autres solutions, des négociations, des pourparlers ? Avec qui ? En un mot, quelle sera votre politique ?

Je n'insiste pas davantage et j'attends vos réponses.

Contrairement à ce que certains ont pu penser, ce débat n'aura pas été inutile si le Gouvernement, à qui il appartient de prendre des décisions, fixe son choix, définit sa politique, éclaire l'Assemblée et le pays. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Lanet, pour développer son interpellation.

M. Joseph-Pierre-Lanet. Mesdames, messieurs, au mois de juin dernier, M. Mendès-France, président du conseil désigné par le Président de la République, n'obtenait pas l'investiture de l'Assemblée nationale pour beaucoup de raisons, sans doute, mais certainement à cause de sa position à l'égard de l'Indochine.

Il avait eu, en effet, le courage de dire, en 1950, la vérité. Cette vérité, était qu'il fallait, en Indochine, ou bien faire un effort de guerre massif pour essayer de gagner rapidement la guerre ou bien envisager la fin de la guerre par une négociation directe avec l'adversaire que nous combattions.

Au cours de cette même discussion sur la déclaration d'investiture de M. Mendès-France, mon ami François Mitterrand avait démontré — et cela avait provoqué quelques réactions dans cette Assemblée — que, même si nous gagnions la guerre en Indochine, la France devrait y renoncer à toute structure politique.

Enfin, il y a quelques jours, comme le répétait à cette tribune mon collègue M. Bronne la semaine dernière, un ministre du Gouvernement actuel déclarait à l'issue d'un banquet: « Vainqueurs ou vaincus nous ne resterons pas ».

Aujourd'hui, la motion du congrès national vietnamien oblige les plus aveugles à y voir clair et les plus obstinés à se rendre à l'évidence. Je pense qu'il n'est pas inutile, au point où nous en sommes, d'examiner la situation telle qu'elle se présentait en 1948 ou au début de 1949, car le Gouvernement qui est aujourd'hui sur ces bancs n'est évidemment pas le seul responsable de la situation actuelle. Il l'a héritée de ses prédécesseurs. Je dirai même qu'il a été peut-être un de ceux qui ont essayé d'aborder le plus franchement ce problème.

En 1949, la France avait le choix entre deux politiques: ou bien la victoire, qui pouvait être obtenue si le Gouvernement et le Parlement avaient eu le courage d'en donner les moyens au corps expéditionnaire, ou bien la négociation.

Essayer de gagner la guerre et de la gagner rapidement pouvait être une politique. Il fallait, pour cela, envoyer en Indochine des troupes du contingent, doubler ou tripler les dépenses militaires pour l'Indochine et essayer, en même temps, pour attirer à nous le paysan de la rizière, de réaliser une véritable réforme agraire. Aucun gouvernement ne l'a voulu et ne l'a même proposé à l'Assemblée.

Restait l'autre solution: la négociation. Elle n'a pas été tentée sérieusement. A l'époque, parler de négociations en Indochine soulevait la réprobation de la majorité de cette Assemblée et du Gouvernement et faisait aussitôt traiter de défaitiste celui qui osait proposer cette solution.

Les gouvernements successifs n'ont choisi ni l'une ni l'autre des solutions présentées. Ils en ont inventé une troisième: la solution Bao Daï. A cette époque, le Gouvernement a pensé que Bao Daï pourrait, face à Ho Chi Minh, représenter lui aussi un nationalisme vietnamien. On a cru que Bao Daï pourrait regrouper derrière lui une opinion populaire, ce qui lui permettrait d'engager le peuple vietnamien dans la guerre.

Enfin, on espérait que le régime Bao Daï resterait étroitement lié à la métropole dans le cadre de l'Union française. Cette politique pouvait se concevoir si Bao Daï arrivait à représenter le peuple vietnamien et à regrouper derrière lui non seulement les notables mais le peuple de la rizière, l'immense foule des paysans et des travailleurs indochinois.

Il fallait aussi, si l'on voulait faire cette politique, se rendre compte des risques que l'on encourait, car le peuple du Viet-Nam a toujours désiré son indépendance.

Cette politique fondée sur Bao Daï, comment a-t-elle été conduite ?

D'abord, on s'est contenté de « nourrir » la guerre, suivant une expression détestable déjà employée, à cette tribune, en 1950. On a laissé croire à l'opinion publique que cette guerre lointaine sur laquelle on faisait, le plus possible, le silence pourrait se terminer assez vite. On a même à l'époque parlé de deux ans. Il a fallu l'affaire de Cao Bang pour commencer à alerter l'opinion publique et lui montrer que l'affaire était plus grave qu'on voulait bien le dire.

A cette époque, des parlementaires qui étaient dans l'opposition et qui font, aujourd'hui, partie de la majorité parlaient de « gouvernements incapables » et de « chefs sans caractère ».

Je dis cela pour montrer que gouvernants et gouvernements étaient déjà sévèrement jugés à la droite de cette Assemblée.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement signait avec Bao Daï les accords du 8 mars 1949 et M. Letourneau, alors ministre de la France d'outre-mer, déclarait le 27 janvier 1950, lors de leur ratification:

« En premier lieu, le Viet-Nam a son indépendance et sa souveraineté; en deuxième lieu, il adhère à l'Union française en qualité d'Etat associé dans le cadre de notre Constitution et avec tout ce que cette adhésion comporte de droits et de devoirs. En troisième lieu, cette adhésion implique le respect des intérêts français.

« Ces accords ont été signés par l'empereur Bao Daï et le Gouvernement français. »

M. Letourneau ajoutait:

« On n'a pas tort de dire que les accords du 8 mars constituent une des pierres de touche de l'Union française. »

M. Defferre, au cours de ce même débat, mettait cependant en garde le Gouvernement contre le régime de Bao Daï.

M. Jules Moch. C'est exact.

M. Joseph-Pierre Lanet. Qu'est-il advenu par la suite ? Ce qui malheureusement devait à peu près fatalement arriver.

Bao Daï n'a pas installé de véritable régime démocratique. Il n'a pas fait de réforme agraire. Il a constitué ce que le colonel Leroy, déjà cité, appelait, dans la *Revue française*, des « gouvernements de mandarins ».

Enfin, il était aisé de prévoir que, dans la mesure où l'on voulait exalter le nationalisme vietnamien pour l'opposer au nationaliste vietminien, il faudrait faire en permanence de la surenchère.

On l'a bien constaté par la suite puisque le Gouvernement a donné à Bao Daï plus que ne demandait Ho Chi Minh. Cette exacerbation du nationalisme du côté Bao Daï et cette course démagogique pour essayer de gagner les populations contenaient, dès l'origine, le risque de sécession qui éclate aujourd'hui.

La motion du congrès national ne peut étonner que ceux qui n'ont pas voulu voir véritablement le problème. Aujourd'hui, le Gouvernement recueille les fruits amers, mais logiques, de cette politique.

Les accords du 8 mars sont maintenant révoqués par le congrès national vietnamien et par l'empereur Bao Daï lui-même, qui s'est félicité de l'unanimité de cette assemblée et qui a tenu à dire la satisfaction et l'émotion que lui a inspirées la confiance du congrès.

Aujourd'hui, ce n'est pas la France qui parle de quitter l'Indochine, c'est désormais le Viet-Nam qui veut quitter la France. Avouez que ce n'est pas très glorieux pour nous.

Alors, qu'allez-vous faire maintenant ? Ne sentez-vous pas la vanité de cette querelle avec les associés que nous avons nous-mêmes choisis et suscités et qui nous fait oublier le seul problème qui est de nous rendre maîtres de nos adversaires ? Irez-vous jusqu'à imposer nos solutions à Bao Daï par la force ?

Pendant ce temps, des hommes souffrent; des hommes, nos frères, nos parents, nos amis, meurent tous les jours et le tragique de notre discussion d'aujourd'hui, c'est qu'ils peuvent désormais nous dire: pourquoi combattons-nous maintenant ? (*Applaudissements à gauche.*)

Oh! je sais bien, vous allez leur répondre: vous combattez le communisme, vous êtes la sentinelle avancée du monde libre. Ils pourraient alors rétorquer à leur tour: pourquoi la France, qui a subi trois guerres depuis 1870, cette France si cruellement meurtrie dans la chair de ses enfants et dans toutes ses fibres, pourquoi la France doit-elle se battre seule contre le communisme, alors que l'armistice a été signé en Corée ?

Est-ce notre vocation d'être le croisé perpétuel de l'histoire et de fournir régulièrement notre contingent de morts, de veuves d'orphelins et de blessés ? (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Ce qui rend d'ailleurs la situation et le débat lui-même plus tragiques, c'est que le Gouvernement n'est d'accord ni sur les moyens ni sur les buts.

On a parlé de l'internationalisation du conflit, mais il est notoire que certains de nos ministres y sont hostiles.

On a parlé de négociations à cinq, mais chacun sait que le Gouvernement n'est pas unanime sur ce point.

Les gouvernements successifs n'ont pas voulu voir que, depuis la fin de la guerre, toute l'Asie est en marche vers l'indépendance pour chaque nation.

Cette révolution a pris différents aspects selon les pays. En Chine, c'est la forme communiste; en Indonésie et aux Indes, c'est la forme nationaliste.

Il fallait essayer de voir à quelles exigences du Viet-Nam nous devions répondre. Il ne fallait pas donner et retirer. Il ne fallait pas d'écran entre le peuple vietnamien et la France. Il fallait aussi penser que la politique de l'Union française est un tout et se rendre compte que le fait d'exalter le nationalisme en Indochine et de le réprimer sévèrement en Tunisie avait quelque chose de choquant, c'est-à-dire d'irrationnel pour les peuples de l'Union française. (*Applaudissements à gauche.*)

Il fallait aussi penser que la France ne pouvait pas faire toutes les politiques et qu'on ne pouvait à la fois prétendre se battre en Indochine, faire en même temps l'Europe politique et militaire et développer les territoires africains, condition indispensable de notre puissance économique et, par conséquent, de notre puissance politique.

Voilà, je pense, ce qu'il était mon devoir de parlementaire de dire à cette tribune.

Sur un sujet aussi brûlant et aussi grave, je me garderai de prononcer des paroles qui puissent compromettre quelque avenir que ce soit. Mais j'ai le devoir de dire que la note tragique qui nous est présentée comporte deux additions: environ 38.000 morts, plus de 3.000 milliards de dépenses, un corps expéditionnaire qui continue à se battre à 12.000 kilomètres de la métropole et qui s'interrogera désormais tous les jours sur le sens de son combat, un corps expéditionnaire dont les membres, d'ailleurs, ont dû attendre de longues années avant de se voir reconnaître la qualité de combattants, voire d'anciens combattants quand ils quittent l'uniforme.

Et maintenant, je pose la question: que faut-il faire ? Car il est des hommes sur les bancs du Gouvernement, et aussi sur d'autres, dont les nuits sans sommeil se peupleront probablement de fantômes. Laissons-les avec leur conscience.

A partir d'aujourd'hui, les parlementaires français doivent savoir qu'ils ont, bien entendu, le droit de formuler des critiques sur le passé, mais que leurs prises de position engageront l'avenir.

Plusieurs solutions ont été proposées dans cette enceinte ou hors de cette enceinte. Il appartient au Gouvernement de nous dire, d'abord et avant tout, quelle est la sienne.

Entend-il continuer dans cette voie sans issue où nous nous sommes engagés ?

Le Gouvernement a fait une politique; il doit prendre ses responsabilités devant l'Assemblée et les prendre en premier lieu. Il doit nous présenter un programme et nous soumettre par priorité un ordre du jour.

Fuir le débat serait indigne et M. le président du conseil l'a bien compris, mardi dernier, lorsqu'il a proposé la date d'aujourd'hui pour la discussion des interpellations en cours quelques instants après avoir déclaré qu'il était impossible d'ouvrir un débat.

Le devoir des parlementaires est de dire d'abord s'ils approuvent la politique du Gouvernement ou s'ils la rejettent. S'ils la rejettent, ils ont le devoir de prendre, à leur tour, la responsabilité d'en proposer une autre.

Nous sommes arrivés au moment où il faut voir les choses en face et ne pas craindre de les dire en face.

Un débat comme celui d'aujourd'hui ne démoralisera pas le corps expéditionnaire si l'on a le courage de dire la vérité. Le soldat qui ne craint pas le danger ne craint pas davantage la lumière. Ce que redoute le combattant quel qu'il soit, c'est de ne pas savoir pourquoi il se bat.

Si M. le président du conseil avait été là, je lui aurais dit: Vous avez pris part, vous-même, comme moi et comme d'autres collègues de cette Assemblée à la résistance, à la lutte clandestine et vous savez que si des hommes n'ont eu peur ni de la souffrance, ni de la mort, c'est parce qu'au bout de la lutte il y avait l'espoir, parce que le combat avait un sens pour nous et parce que nous savions que le peuple français était avec nous.

Eh bien! monsieur le président du conseil, vous devez, votre Gouvernement se doit de donner à nos soldats une raison de se battre encore, de leur donner aussi et surtout l'espoir que la paix, grâce à leurs héroïques sacrifices, peut maintenant être conclue très rapidement. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Savary. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Alain Savary. Mesdames, messieurs, la lumière la plus crue a été apportée sur la situation en Indochine par la motion du congrès national vietnamien.

Son premier mérite est d'avoir contraint le Gouvernement à répondre à la question présente à tous les esprits: quel est le sens de la guerre d'Indochine, quelle peut en être l'issue ?

Il faut sortir de l'illusion et de la confusion. L'émotion ressentie laisserait penser qu'une partie de la majorité acceptait la continuation de la guerre pour la défense du principe de l'Union française, pour l'application stricte d'accords pourtant progressivement vidés de leur contenu.

Le Gouvernement a réagi et a engagé une bataille sur la motion vietnamienne, ses termes, sa portée.

C'est une bataille de mots. A nouveau, on risque de s'engager sur un mauvais terrain et d'entreprendre une discussion byzantine.

Jusqu'à présent, le Gouvernement a tenté de justifier la poursuite d'une guerre insupportable pour le pays par quatre ordres d'arguments: la défense de l'Union française, la lutte contre l'agression, la nécessité stratégique suivant laquelle la France défendait le sud-est asiatique contre le péril chinois, enfin la lutte contre le communisme.

Selon l'objectif poursuivi, convaincre les Vietnamiens, les Américains ou l'opinion française, on insistait sur tel ou tel de ces aspects.

Si, comme nous socialistes le pensons, aucun de ces arguments n'est à la mesure des conséquences que la guerre entraîne pour la France et pour le Viet-Nam, la négociation s'impose, mais il faut voir avec qui et dans quelles conditions. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Que peut-il rester du premier argument: l'Union française ? Nul Vietnamien ne pourrait accepter un traité qui fût autre chose qu'un traité d'alliance sur une base totale d'égalité, ne comportant aucun avantage unilatéral. Le régime anachronique des capitulations ou des concessions ne peut ni survivre ni renaître en Asie. (*Applaudissements à gauche.*)

On peut essayer d'altérer le texte de Saïgon, de l'adoucir, sa première version aura eu un caractère de vérité et de sincérité indéniable.

Le Gouvernement saurait-il se satisfaire d'une rétractation imposée qui engendrera beaucoup d'amertume et ne correspondra à rien ? Trouvera-t-il alors une majorité pour lui faire confiance ?

Même la droite traditionnelle n'accepte pas de se battre pour la forme de l'Union française si les Vietnamiens en refusent le fond. L'opinion ne sera pas dupe des apparences, même si le Gouvernement semble s'en contenter.

L'Union française, en ce qu'elle résultait de l'association codifiée entre les Etats associés et la République française, n'est plus en cause; l'édifice est démantelé: on n'impose pas son amitié et son aide à ceux qui n'en veulent pas. (*Applaudissements à gauche.*)

S'agit-il alors d'un combat contre l'agression analogue à celui de Corée ?

Il est nécessaire de rappeler que la guerre est née en Indochine, à l'intérieur du Viet-Nam, à l'origine sans aide extérieure, que le gouvernement de Ho Chi Minh a été, en un temps, reconnu par le Gouvernement français et que, aujourd'hui, la lutte sévit entre deux gouvernements de fait, l'un reconnu par la majorité des Etats dits occidentaux, l'autre reconnu par les Etats dits du bloc soviétique. C'est une guerre civile où la France aide une des parties, le régime Bao Daï, à conquérir le pouvoir. Le Viet-Minh reçoit l'aide chinoise, mais jamais un soldat chinois n'a été reconnu sur le champ de bataille.

Il ne s'agit donc pas d'une guerre menée pour défendre un principe de droit international. Il n'y a pas eu d'agression identique à celle qui a déclenché l'affaire de Corée. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Autre justification que l'on a invoquée: la défense du monde libre contre l'expansion chinoise.

Le Viet-Nam serait la clef du Sud-Est asiatique. L'Indochine tombée, la voie serait ouverte pour la Chine communiste vers la Malaisie et l'Indonésie d'une part, vers le Siam, la Birmanie et l'Inde de l'autre.

En admettant une volonté d'expansion chinoise, qui reste à démontrer, il n'est que de se référer à la réalité géographique et à la situation politique pour constater que ni la Birmanie ni le Siam ne seraient capables d'offrir la moindre résistance à une action chinoise et que la voie d'accès de la Chine vers l'Inde ne passe par Hanoï.

L'argument stratégique étant donc contestable, il ne resterait plus que l'argument idéologique: la lutte contre le communisme.

Mais pourquoi la France serait-elle le seul Etat à mener cette action ruineuse, alors que le communisme a droit de cité international, siège à l'O. N. U. et qu'en Corée l'armistice a été signé ?

Accepter une telle doctrine créerait un dangereux principe d'intervention dont on ne voit pas au nom de quoi les applications seraient limitées.

Après la restauration, ce serait la garantie du trône! On avait pourtant parlé de la liberté pour le peuple vietnamien de choisir le régime de son choix. (*Applaudissements à gauche.*) La politique actuelle n'en prend pas le chemin. Appuyant les forces réactionnaires, parfois xénophobes, qui n'en ont pourtant nulle reconnaissance, la France risque de poursuivre seule une croisade que les autres nations engagées en Corée refusent de reconstituer en Sainte alliance.

Ainsi, aucune des justifications invoquées par le Gouvernement ne permet de légitimer la poursuite de la guerre et les sacrifices qu'elle impose au pays.

Le Gouvernement a-t-il l'espoir de mettre fin à ces sacrifices par une victoire rapide ? Qu'il le dise et qu'il définisse par quels moyens ! Sinon, qu'il négocie.

Je n'aborderai ce problème des négociations qu'avec la mesure et le sens des responsabilités que nous avons envers les hommes qui se battent. (*Applaudissements à gauche.*) Mais je l'aborderai en raison même de ces responsabilités.

On nous a reproché, on nous reproche encore de parler de négociations au risque d'affaiblir le moral de l'armée.

Mais pense-t-on que l'armée ignore la réalité, que les officiers et les soldats qui en sont à leur troisième campagne en Indochine n'avaient pas perçu depuis longtemps ce que certains découvrent aujourd'hui ?

M. André-François Monteil. Très bien!

M. Alain Savary. Les militaires savent qu'il n'y aura pas d'armée française tant que durera la guerre d'Indochine, qui absorbe le tiers des officiers et la moitié des sous-officiers. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*) Ils voient leurs camarades tomber. Peut-être sera-ce demain leur tour. C'est les bien servir que de discuter les moyens de mettre fin à leurs sacrifices.

On a parlé, au parlement britannique, de négociations en Corée avant que l'armistice fût signé. On a parlé de négociations à l'O. N. U. avant que l'armistice fût signé. Y avait-il là défaitisme ? Bien au contraire, les soldats français ne sont pas des mercenaires et ne veulent pas le devenir. Ils attendent du Gouvernement et du Parlement une définition nette de leur mission. (*Applaudissements à gauche.*)

Comment n'être pas frappé de ce que les tenants de la politique militaire n'aient jamais été jusqu'au bout de leur conception et aient, en fait, refusé l'envoi de la totalité des moyens nécessaires ?

Nous eussions condamné cette politique, mais n'est-ce pas l'indice d'un trouble et d'un manque de confiance, tout à la fois dans l'issue et dans l'utilité du combat ?

L'armée française demandera un jour compte du sang qu'elle a versé. Les socialistes se soumettront sans inquiétude à son jugement.

N'est-il pas plus grave, si l'on se place au point de vue des responsabilités envers l'armée et son moral, de la maintenir engagée dans un combat dont elle-même sait qu'elle n'aura pas les moyens de le mener à son terme plutôt que de parler, comme nous l'avons toujours fait, de négociation — car, en dehors de la victoire des armes, il n'y a pas d'autre moyen de mettre fin à une guerre que de négocier ?

Ce débat s'est instauré à la suite d'un événement politique, et non à la suite d'un revers militaire. La liberté de parole en est plus grande.

L'équilibre, qui paraît atteint, les opérations menées, malgré le scepticisme qu'on puisse apporter à l'efficacité des coups de boutoir, permettent d'engager des pourparlers sans apparence de panique, sans pression, avec le seul souci de donner finalement la parole au peuple vietnamien.

La situation militaire le permet, l'atmosphère internationale en Asie y incite. Est-on sûr que demain sera plus propice ? (*Applaudissements à gauche.*)

Ou bien retombera-t-on dans le cercle vicieux qui consiste à refuser de parler au lendemain d'un revers et à refuser de parler au lendemain d'un succès qui donne l'illusion de la victoire possible ?

Si, à nouveau, nous parlons de négociations, nous sommes amenés à le faire par votre inaction. Nous nous serions tus si vous aviez agi. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous aurions admis que l'exécutif gardât le secret de ses démarches, mais il n'y a pas eu de démarches. Nous n'acceptons pas que la guerre ait été poursuivie sans que jamais aucune tentative sérieuse et sincère d'approche de l'adversaire ait été tentée.

La négociation n'est, certes, pas aisée. La guerre serait-elle plus facile ?

Il ressortirait de certaines déclarations ministérielles que le Gouvernement placerait ses espoirs dans la conférence politique sur la Corée qui lui permettrait d'aborder la question, qu'il accepterait, dans le cadre d'une conférence élargie, de prendre contact avec le gouvernement d'Ho Chi Minh, que des démarches pourraient être entreprises à Pékin.

Encore faudrait-il savoir qui de M. le ministre des affaires étrangères ou de M. le vice-président du conseil, M. Paul Reynaud, exprime le point de vue du gouvernement solidaire et assume la responsabilité de l'exécution! (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Pense-t-on pouvoir aborder la question à Pékin, auprès d'un gouvernement que la France n'a pas reconnu, alors que depuis trois ans il contrôle effectivement 400 millions d'habitants ?

Rechercher tous les appuis internationaux, utiliser telle enceinte ou réunion internationale est utile et nécessaire, mais cela n'est pas suffisant.

La négociation à cinq est souhaitable, mais il ne faut pas qu'elle soit prétexte à différer. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Puisqu'il apparaît inéluctable qu'en définitive la France se retrouve à la même table que le gouvernement d'Ho Chi Minh, il faut tenter simultanément l'approche directe de ce gouvernement. Il serait dangereux et illusoire de s'en remettre à des tiers seuls pour rechercher la fin de la guerre. Ni l'U. R. S. S., ni la Chine, ni la Grande-Bretagne, ni les Etats-Unis n'ont le même intérêt vital à cette issue pacifique. Aucune de ces nations, ni même toutes ensemble, ne peut se substituer à la France. C'est au Gouvernement français de prendre l'initiative, car c'est lui qui porte le fardeau.

Alléguera-t-on la soumission d'Ho Chi Minh à Mao Tse Toung ? Il est tout aussi simpliste d'affirmer qu'Ho Chi Minh est un satellite de Mao Tse Toung que de dire que Mao Tse Toung est un satellite de Moscou.

Il n'est que d'étudier les rapports passés entre le parti communiste chinois et l'U. R. S. S. depuis que ce parti fut créé pour se garder d'un jugement hâtif.

A nos demandes répétées, on a opposé que le Viet-Minh ne voulait pas la paix. Je déplore qu'il n'y ait pas eu de sa part d'offre ou de tentative, mais le Gouvernement, de son coté, n'affirme-t-il pas, depuis plusieurs années, qu'il ne traitera, en aucun cas, avec Ho Chi Minh ?

Il n'est pas honnête d'affirmer que la négociation est impossible lorsqu'on ne l'a pas tentée, que les conditions sont inacceptables lorsqu'on ne les connaît pas.

Tout cela relève de la supposition, et non des faits. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Ceux qui se refusent à toute conversation invoquent les événements de 1946 dont ils attribuent l'entière responsabilité au Viet-Minh. L'étude objective de ces événements fait apparaître que les responsabilités sont, pour le moins, partagées, si l'on rappelle la convocation de la conférence de Dalat pendant que les délégués du Viet-Minh siégaient à Fontainebleau (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre*), la création du gouvernement provisoire de Cochinchine, alors que par ailleurs l'unité des trois Ky était envisagée sinon promise, et les incidents de Haiphong qui précédèrent ceux d'Hanoï.

Ceux qui estiment qu'il est impossible de traiter avec Ho Chi Minh doivent, s'ils sont logiques, se refuser de participer à une conversation internationale qui fera entrer Ho Chi Minh dans la négociation. Ils doivent reconnaître alors que, seule, la solution militaire leur reste.

Il est inutile de vouloir tirer un enseignement de la mission de M. Paul Mus en 1947, vouée à l'échec à l'avance, puisqu'elle demandait, première exigence française, que l'adversaire mît bas les armes. On proposait la capitulation et non la négociation.

Par la suite, Ho Chi Minh n'a pas recherché le contact, mais il l'a accepté, et c'est le Gouvernement français qui l'a refusé. Que de temps eût été gagné si les conditions françaises à la trêve puis à la paix, avaient été publiquement et clairement définies: élections libres sous contrôle international, liberté pour le gouvernement vietnamien que dégageraient ces élections, de choisir son orientation internationale, donc de négocier les liens à établir avec la République française, engagement de retirer progressivement les troupes françaises, garantie contre toutes représailles, offre d'assistance économique et technique!

Cette définition des buts de la politique française est indispensable, car les accords de 1949, en imposant la permanence des bases militaires, ont jeté la suspicion sur les intentions françaises et sur le principe de l'Union française.

La rigueur juridique de ces conventions, les restrictions à l'indépendance que comportaient les clauses judiciaires et financières, la lenteur, la mauvaise volonté et la maladresse que met l'administration à les exécuter sont à l'origine des réticences de l'opinion vietnamienne et de l'opinion internationale.

Les conditions de paix françaises définies, l'approche directe du gouvernement d'Ho Chi Minh s'impose.

C'est là, et non à Cannes, qu'il faut négocier.

Ce n'est pas à l'opposition ni même au Parlement de se substituer à l'exécutif pour lui tracer les moyens de cette approche. Il lui appartient de les rechercher et d'informer ensuite l'Assemblée des résultats.

Au Gouvernement siégent deux hommes qui furent informés, à deux reprises, des possibilités de parler. Aucune suite ne fut donnée à ces ouvertures. La même voie peut sans doute être ouverte. Le Gouvernement le voudra-t-il ? (*Applaudissements à gauche.*)

La route de la paix est ardue. Elle peut aussi passer par les Indes ou par l'O. N. U., instrument propre à ménager les susceptibilités et à sanctionner les engagements. La France doit entreprendre des négociations partout où elles sont nécessaires avec Ho Chi Minh, à Moscou, à Pékin, en recherchant l'appui de ses alliés, mais en recouvrant l'initiative et l'autonomie que ses sacrifices et sa volonté de survivre lui imposent.

Jusqu'à présent, chaque nouvelle année a rendu la négociation plus difficile. A attendre davantage, on risquerait, sans avoir sauvegardé l'indépendance des Etats associés, de perdre l'indépendance française. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Laforest.

M. Henri Laforest. Mesdames, messieurs, l'émotion provoquée dans le pays par la décision du congrès national vietnamien n'est pas près de se dissiper. C'est en vain que l'on tente désormais d'en atténuer la brutalité par des explications embarrassées.

Cette décision a du moins l'avantage de faire connaître clairement les positions exactes de nos partenaires vietnamiens et aussi de provoquer ce débat sans cesse différé et que le chef du Gouvernement, dans sa déclaration de mardi dernier, estimait impossible en raison des négociations en cours.

C'est précisément parce que nous négocions que ce débat s'impose.

Pour avoir la possibilité, dans notre Assemblée, de débattre du problème indochinois, il faut que les événements touchent au tragique.

Il a fallu, il y a deux ans, la dramatique retraite de Caobang et la chute de Langson. Il faut aujourd'hui la déclaration de rupture du congrès national vietnamien.

Les assemblées parlementaires de jadis, qui n'avaient pas notre accoutumance des revers, étaient plus émotives.

Lorsque, en mars 1885, à propos déjà d'une affaire de Langson, Clemenceau renversait le cabinet Jules Ferry, le combat contre les Pavillons Noirs n'avait coûté que 3 morts et 23 blessés.

Sa majesté Bao Daï, avant d'entreprendre les pourparlers, a estimé nécessaire de convoquer, pour le consulter, un conseil national composé de délégués désignés, et le Gouvernement français ne reconnaîtrait pas à notre Assemblée nationale, issue des élections, le droit d'exprimer son sentiment ? Ce serait, en vérité, une singulière conception de la démocratie.

Nous ne voulons pas, une fois de plus, dans une aussi tragique situation, être mis devant le fait accompli.

Nous voulons connaître la pensée réelle et les intentions précises de nos négociateurs, savoir à quoi ils entendent aboutir.

Nous voudrions aussi avoir des informations exactes, et non des promesses constamment démenties par les faits.

Le ministre chargé, il y a quelques mois, des relations avec les Etats associés, affirmait, devant notre Assemblée, le 19 décembre 1952: « Le budget militaire de 1953 se caractérise par une réduction des effectifs et des crédits. » Il ajoutait: « L'effectif du corps expéditionnaire sera, en 1953, réduit de 20.000 hommes. »

Quelques mois plus tard, le 13 juillet 1953, l'actuel secrétaire d'Etat à l'air n'envisageait plus le début de la relève que pour le printemps de 1954.

Mais la cruelle réalité est bien différente de cet optimisme gouvernemental, puisque dix bataillons récemment envoyés en renfort sont lancés depuis quelques jours dans les combats du delta du Fleuve Rouge, au nom douloureusement prédestiné.

C'est à l'instant précis où notre effort militaire prend une ampleur jamais atteinte jusqu'alors que le congrès vietnamien, réuni à l'initiative de Bao Daï, décide de rompre tous liens avec l'Union française!

Toutes les troupes de l'Union française, les fils de la métropole, les fils de l'Afrique noire et de l'Afrique du Nord, combattent et meurent au coude à coude dans la rizière tonkinoise ou dans l'immense forêt laotienne. Ils attendent la grande offensive d'automne, le farouche assaut du Viet-Minh. Ce qu'ils n'attendaient pas, c'est le coup de poignard dans le dos des congressistes saïgonnais (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs au centre, à droite et à l'extrême droite*), de ces congressistes qui ne peuvent délibérer librement que sous la protection de nos armées, qui ne conservent aujourd'hui leur indépendance, leur liberté, leurs biens et leur vie qu'au prix des sanglants sacrifices que consentent depuis sept ans la nation française et ses héroïques soldats. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

J'ai partagé l'existence d'enfer de ces combattants à 12.000 kilomètres de la métropole. Souvent, ils s'interrogent sur l'intérêt national de leur sacrifice, et je songe aujourd'hui à l'atteinte qu'un pareil coup porte à leur moral.

Qu'ils sachent, ces glorieux combattants des troupes de l'Union française, que l'Assemblée nationale, avec la nation tout entière, salue avec émotion leur courage et leurs sacrifices! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Qu'ils sachent que nous saurons assurer, dans l'honneur et la gloire, leur retour au sein de la patrie reconnaissante!

En vain tentera-t-on de contester l'autorité de ce congrès organisé par les partisans de Bao Daï.

Veut-on l'avis d'une des plus hautes autorités catholiques vietnamiennes, l'évêque de Phat-Diem, Mgr Le Huu Tu, qui était, il y a quelques jours en visite chez Bao Daï ? Voici ce que déclare cet évêque combattant:

« Ce congrès était réellement représentatif de l'opinion vietnamienne. Pour plus de la moitié, il comportait en effet, des représentants des assemblées et conseils élus par la population elle-même. »

Il ajoute, en conclusion: « Le congrès n'a fait qu'exprimer l'opinion unanime du peuple vietnamien. »

La motion de rupture avec l'Union française, atténuée par l'amendement arraché *in extremis* et écartant seulement la forme actuelle de l'Union française telle qu'elle est définie par les articles 61 et 62 de la Constitution, n'est pas d'ailleurs, à mon avis, la décision la plus grave adoptée par ce congrès.

Il est deux autres décisions que je crois plus lourdes de conséquences et de menaces.

Le congrès a refusé d'établir la liste de vingt personnalités parmi lesquelles le chef de l'Etat aurait choisi ses négociateurs. Ainsi, les congressistes ont signifié nettement qu'ils n'acceptent aucune responsabilité dans les pourparlers futurs.

En outre, il décide que « tous les traités signés avec la France devront, pour entrer en vigueur, être approuvés par une assemblée élue au suffrage universel ».

C'est marquer là une vive défiance à l'égard de Bao Daï et remettre à une date inconnue, mais assurément lointaine, l'approbation de ces traités puisque cette assemblée élue n'existe pas et que nul ne peut prévoir l'époque de sa création, vraisemblablement reportée après la conclusion de la paix au Viet-Nam.

Alors, pourquoi négocier, puisque les accords conclus avec notre habituel interlocuteur sont à l'avance suspectés par ses propres partisans et que leur réalisation, de même que leur ratification, apparaît incertaine et problématique ?

Comment sommes-nous parvenus à cette redoutable impasse, dans cet admirable pays où la France compte tant de fidèles amis imprégnés de notre culture et de notre civilisation ?

En Cochinchine, jusqu'en 1945, l'accession à la nationalité française était un honneur recherché par les meilleurs. Je sais personnellement l'attachement à notre patrie d'éminents chefs politiques vietnamiens qui aiment également et ne peuvent dissocier le Viet-Nam de la France.

Hier encore, à Saïgon, le chef du Gouvernement exprimait sa gratitude envers la France qui, disait-il, « défend en Indochine beaucoup plus la cause vietnamienne que la sienne ».

Je suis de ceux qui ne manquent jamais de glorifier l'œuvre magnifique de civilisation et de culture accomplie par la France en Indochine.

Nos écoles, nos facultés, nos hôpitaux, nos instituts Pasteur, les travaux de l'école française d'Extrême-Orient, la restauration d'Angkor, merveille de la civilisation khmère, témoignent de notre générosité désintéressée. L'agglomération saïgonnaise montre ce que peut être, dans le travail et la paix, une incomparable réalisation eurasienne.

C'est Albert Bayet qui écrit: « La France, en portant au delà des mers, en Indochine, une part de sa civilisation, était fidèle à la vocation universaliste qui a inspiré les plus beaux gestes de son histoire ».

Je veux saluer, de cette tribune, le lucide courage, l'indéfectible loyalisme et l'amitié fidèle que porte à la France le vénérable souverain du Laos, Si Savong Vong. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Il vient de confirmer avec élan son appartenance à l'Union française, car il sait que notre communauté et notre libre association n'attentent pas à la liberté de ses sujets et garantissent au contraire l'indépendance de sa patrie.

En vérité, d'ailleurs, la notion d'indépendance totale apparaît dans le monde moderne chaque jour plus périmée et les progrès, tant sociaux que matériels, conduisent plutôt les nations vers une interdépendance mutuelle.

Les mouvements européens demandent à chaque pays de limiter volontairement leur propre souveraineté. La Constitution de 1946, en réalisant l'idée de l'Union française, allait dans le sens de l'évolution mondiale et humaine qui tend vers l'unité et vers l'universalité.

Il faudrait occuper longtemps cette tribune pour faire le bilan des erreurs de ces dernières années, pour rappeler les occasions à jamais perdues. Mais j'écarte délibérément ce propos. Aujourd'hui, considérons le présent et tournons nous vers l'avenir.

Une constatation est certaine et évidente, c'est que cela ne peut plus continuer ainsi.

Le peuple français ne peut plus accepter de poursuivre seul cette guerre impopulaire et désormais vidée de son unique objet: la défense de l'Union française.

Jusqu'à la prise de position du congrès vietnamien, notre Constitution nous faisait l'impérieuse obligation d'assurer la défense des Etats associés, membres de l'Union française, selon la Constitution de 1946.

L'appartenance à l'Union française n'empêche pas la rapide réalisation d'une totale indépendance tant intérieure qu'extérieure, comportant tous les attributs de la souveraineté.

La communauté de l'Union française est une assurance mutuelle de solidarité et d'entr'aide. Elle ne diminue pas la personnalité de ses libres adhérents.

La France exsangue sacrifie ses meilleurs fils, succombe sous le poids des charges militaires pour demeurer fidèle aux engagements solennels contractés par elle.

Elle ne pouvait, sous peine de faillir à l'honneur, abandonner aux assauts de l'ennemi nos partenaires de la communauté française. Mais ce sont désormais nos associés qui nous libèrent de cet écrasant fardeau.

Nous n'abandonnerons jamais la bataille sous les coups de nos adversaires et le Viet-Minh, dans son combat désespéré, a perdu tout espoir de victoire décisive sur nos troupes. Mais nous ne pouvons entrer en conflit avec nos amis et nos associés, les Vietnamiens libres, qui réclament l'honneur redoutable de nous relayer.

Ne croyez-pas, mesdames, messieurs, que cette solution, que je pousse volontairement à ses limites extrêmes, ne soit pas envisagée par les congressistes vietnamiens.

Si les nationalistes modérés sont légitimement inquiets par cette perspective, les ultranationalistes du Tonkin qui furent les manœuvriers et les animateurs du congrès de Saïgon écrivent, dans leur journal d'Hanoï, le *Chaud Hao*, ces lignes pleines de fierté et de courage: « Le Viet-Nam remercie la France d'avoir fait tant de sacrifices pour lui et ne veut plus qu'elle se sacrifie. Le Viet-Nam souhaite voir la France se décharger sur lui du poids de toutes les responsabilités, militaires et autres ».

Vraiment, qui peut dire mieux ?

Nos amis américains, malgré leur vive appréhension de la poussée communiste en Asie, nous ont toujours reproché de ne pas souscrire assez rapidement aux desiderata des nationalistes. Ils ne peuvent donc que se réjouir avec les Français et Vietnamiens de la réalisation rapide d'un si séduisant autant qu'inespéré programme.

Quel est donc le motif du succès éclatant des ultranationalistes sur les modérés gouvernementaux ?

Beaucoup pensent, monsieur le président du conseil, que c'est une suite logique et évidente de la déclaration du 3 juillet.

Cette déclaration considère comme périmés les conventions franco-vietnamiennes du 8 mars 1949 et les accords de Pau. Elle ouvre la voie à de nouvelles négociations séparées

Elle permet au roi du Cambodge, célèbre surtout par ses incartades et ses manifestations offensantes pour notre Patrie en Amérique et au Japon, d'obtenir de spectaculaires satisfactions. Déjà, l'évacuation d'une partie du Cambodge et de Pnom-Penh, sa capitale, est réalisée ou en cours de réalisation.

Comment douter alors que le Viet-Nam, qui connaît sa force et sa vitalité comparées à celles de son frêle voisin khmer, ne veuille le surpasser sur le terrain de l'ultranationalisme ? C'est ce qu'il a fait sans retard et avec éclat.

Nous avons en France assez l'expérience des assemblées révolutionnaires pour savoir qu'en un congrès naissant en période troublée, les extrémistes l'emportent toujours sur les modérés.

Mais désormais la situation a l'avantage de la clarté et il faut parler net.

Comme l'un des partenaires, l'autre peut reviser sa position.

Jusqu'alors, nos négociations et accords avaient un curieux résultat. Plus la présence et l'influence française s'amenuisaient, plus notre participation militaire et financière était écrasante. Et nul ne savait où nous allions, quel était notre but final, quelle serait la place faite à la France le jour où la paix serait acquise au prix de tant de deuils et de tant d'efforts.

Aujourd'hui, sans ce débat, nous poursuivrions la même route dans la nuit.

Avant de négocier, nous voulons y voir clair.

Deux questions sont à régler; celle des liens qui nous unissent dans la paix, celle de notre relève militaire.

Notre présence au Viet-Nam n'a de sens que voulue par les Vietnamiens. La France, quant à elle, souhaite que se poursuive une association culturelle pour l'enrichissement de nos deux civilisations. Elle désire aussi une entente commerciale pour la prospérité de nos deux économies, souvent complémentaires. Mais la présence française en Indochine ne peut se limiter aux cimetières.

Je ne vois, pour ma part, que de réels avantages pour nos deux nations à la conclusion d'une union franco-vietnamienne de longue durée, à caractère culturel et économique, qui permettrait de poursuivre l'édification dans la paix d'une fraternelle entente eurasienne.

Mais, en revanche, il est une présence que nous voulons d'un commun accord aussi brève et discrète que possible: celle de nos armées.

La relève de nos troupes serait immédiatement réalisable si, comme je l'ai pour ma part depuis longtemps préconisé, on s'était sérieusement préoccupé de la création d'une puissante et nombreuse armée nationale vietnamienne. Hélas! cette armée est loin d'avoir le potentiel nécessaire pour la défense de la nation vietnamienne.

Français et Vietnamiens, d'ailleurs, portent une commune responsabilité dans cette regrettable défaillance.

Les généraux français ont voulu longtemps conserver le contrôle total des combattants d'Indochine. Jusqu'à l'arrivée du maréchal de Lattre, les forces vietnamiennes indépendantes sont demeurées embryonnaires.

Ce grand chef aux initiatives toujours hardies a favorisé leur développement; mais après sa disparition prématurée, cette armée nationale est retombée dans une léthargie d'où elle n'est sortie que récemment sous l'impulsion de l'énergique président Tam et de son fils le général Hinh.

Cette armée naissante ne manque pas de soldats, mais elle souffre d'une grave pénurie de cadres, car les élites vietnamiennes préféraient, et préfèrent encore, jouir en ville des douceurs de la paix et pratiquer un attentisme prudent, plutôt que de participer aux combats des rizières laissés en apanage aux officiers français.

Les gouvernements vietnamiens ont longtemps préféré se livrer aux jeux subtils et faciles de la politique — sans électeurs — que d'appeler les intellectuels vietnamiens à participer sérieusement à l'effort de guerre.

Lorsque notre Révolution vit l'Europe monarchiste se coaliser contre elle, la République proclama la patrie en danger et décréta la levée en masse.

Si les élites vietnamiennes partaient en masse au combat, elles feraient plus pour leur indépendance nationale que par le vote d'une motion. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

J'aurais aimé apprendre que les congressistes vietnamiens et leurs fils en âge de porter les armes ont quitté la salle de leurs délibérations pour prendre place sur le champ de bataille et relayer dans les combats officiers et soldats de l'Union française. Tel est le conseil que, dans une note amicale, pourrait leur donner notre Gouvernement.

Seul le président Tam a cherché à secouer la torpeur d'une élite qui trouvait agréable de faire la guerre par personne interposée, de recevoir des combattants d'Europe et d'Afrique, du matériel d'Amérique et de tous, de l'argent.

Nationalistes d'opérette, ceux-là qui sans cadres et sans budget réclament tapageusement et simultanément indépendance plus effective et aide militaire économique et financière toujours accrue.

Une nation peut se proclamer indépendante si elle assure sa propre défense et l'autonomie de ses finances.

Les ultranationalistes du Tonkin qui veulent assurer au plus tôt leur propre sécurité méritent l'estime s'ils ne s'en tiennent pas à des déclarations de congrès. Qu'ils prennent exemple sur Syngman Rhee qui compte son armée non plus en bataillons, mais en divisions.

Aujourd'hui, la relève nous est annoncée non pas par des ministres français, mais par des nationalistes vietnamiens. Espérons désormais que les faits suivront les promesses.

Plusieurs solutions semblent s'offrir au Gouvernement pour rendre cette relève effective et rapide.

La meilleure serait évidemment l'armistice et la paix. Il faut, je le crois, mettre Ho Chi Minh au pied du mur. Il prétend ne poursuivre la guerre que pour libérer le Viet-Nam des troupes de l'Union française. S'il est sincère, il ne peut se dérober à la négociation d'un armistice pour permettre à nos troupes de s'embarquer en toute sécurité. Et, dans le même temps, il doit démobiliser ses combattants.

Si la thèse des nationalistes du congrès est valable, notre départ doit renforcer leur puissance et affaiblir d'autant les communistes du Viet-Minh.

Si, au contraire, Ho Chi Minh refusait et la trêve et la paix, il dévoilerait d'autres buts de guerre que l'indépendance de sa patrie. Il montrerait qu'il veut asservir à sa dictature totalitaire le peuple vietnamien et les nations du sud-est asiatique.

Mais, du même coup, la guerre d'Indochine changerait de caractère; ce ne serait plus un combat où l'honneur de la France est seul engagé, ce ne serait plus exclusivement un problème de défense de l'Union française.

Le monde libre deviendrait tout entier solidaire des nationalistes luttant contre l'emprise vietminh.

Notre relève, là encore, s'imposerait dans l'intérêt des nationalistes et de la paix, pour prouver au monde et au Viet-Minh que la France ne poursuit pas une entreprise colonialiste ou impérialiste.

Mais comment organiser cette délicate relève, si Ho Chi Minh ne se prête à aucune trêve ?

Ou les Vietnamiens pensent pouvoir lutter victorieusement contre Ho Chi Minh avec leur armée nationale renforcée au prix d'une rapide levée en masse et d'un magnifique effort patriotiques; alors, convenons de dates précises pour une relève prochaine et progressive. Ou les nationalistes vietnamiens se sentent trop faibles pour affronter seuls le Viet-Minh secouru par la Chine communiste — et c'est, hélas! ce que l'on peut craindre lorsqu'on se souvient de la défaite par les troupes de Mao Tse Toung du maréchal nationaliste Tchang Kaï Cheik pourtant largement armé par les Etats-Unis — alors les nations alliées qui ont secouru les Sud-Coréens doivent apporter leur appui aux victimes vietnamiennes du même agresseur.

La France, en aucun cas, ne se dérobera à ses obligations internationales. Alors que l'armistice de Pan Mun Jom a libéré des combats l'armée américaine et les contingents alliés, notre glorieux bataillon des volontaires de l'O. N. U. est déjà en route vers l'Indochine. Il va poursuivre dans le delta tonkinois son combat au service des nations libres.

Cette internationalisation du conflit qui peut devenir nécessaire est, je le sais, d'une difficile réalisation; mais c'est la conséquence d'une évolution désirée par les ultranationalistes appuyés depuis longtemps par la démocratie américaine et d'autres peuples libres. L'heure des responsabilités a sonné pour eux et pour tous.

Il n'appartient pas à l'Assemblée nationale de diriger les négociations, mais puisque nous sommes à un décisif tournant de la guerre d'Indochine, nous demandons, monsieur le président du conseil, à connaître la route que vous désirez nous faire suivre, les échéances de notre relève et les traités qui nous uniront au Viet-Nam lorsque nous sortirons de cette douloureuse guerre.

Puissiez-vous, monsieur le président, par vos négociations, entr'ouvrir enfin la route de la paix! (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Kriegel-Valrimont. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Kriegel-Valrimont. L'Assemblée est passée outre à l'opposition du Gouvernement pour engager ce débat sur l'Indochine; c'est parce que le pays, à peu près unanime, ne peut plus supporter les conséquences de la politique menée par quelques ministres.

Après la conclusion de l'armistice en Corée, rien ne peut justifier le refus de mettre fin à l'effusion de sang au Viet-Nam.

Ce débat permettra de juger si la majorité de l'Assemblée admet que le Gouvernement reste sourd à l'exigence de l'immense majorité du peuple qui veut la paix en Indochine. C'est à ce débat que le Gouvernement a voulu échapper. Certains ministres voudraient cacher, sous un voile épais, l'état réel des questions qui sont posées; mais il est devenu impossible de cacher au pays le déséquilibre financier, les logements délabrés et les difficultés économiques quand déjà plus de 3.000 milliards ont été engouffrés dans cette guerre.

Au moment où il est question de négociations et de détente internationale, chacun sait que l'entretien d'un foyer de guerre risque de ruiner les espoirs de paix.

Il est devenu évident que la logique de la guerre en Indochine mène à la croisade anticommuniste et finalement au carnage atomique. Il faut dire si l'on veut ouvrir de telles perspectives à la France.

Quand, le 18 juillet 1885, Jules Ferry exposait ici son action en Indochine, il disait avec une brutale franchise: « Pour les pays vieux et riches, la colonisation est une des meilleures affaires auxquels ils puissent se livrer » et, à notre prédécesseur, M. Brialou, qui l'interrompait en disant: « Pour les capitalistes », Jules Ferry répliquait: « Eh oui, pour les capitalistes! »

Il est facile de trouver dans le répertoire des sociétés indochinoises de ces dernières années, les noms de quelques capitalistes qui font encore de bonnes affaires. Personne ne voudra dire dans ce débat qu'il s'agit d'une des meilleures affaires pour la France.

Mais voici sur ce point une opinion d'un poids, à notre avis excessif, c'est celle qu'a exprimée, dans le *New York Times* du 3 mai 1953, Anne Mac Cormick:

« Que nous aimions ou non le colonialisme, nous n'avons pas le choix. Nous devons aider les Français pour sauver une position-clef dans la défense du monde libre. »

La même préoccupation a été exprimée par tous les personnages américains de quelque influence dans la direction des affaires. Dans la revue *Life*, de janvier 1952, il a même été précisé:

« Faire la police n'est pas une tâche agréable. Ce n'est pas non plus la tâche qui convient aux Etats-Unis, mais si la tâche désagréable est confiée à la France, le sénateur Knowland a clairement fait connaître qu'elle devait être contrôlée par les Américains, et l'amiral Radford a exigé qu'elle fût accomplie avec un esprit agressif. »

Qu'appelle-t-on une position-clef et à quoi peut-elle servir ?

Dès janvier 1952, le général Chassin, qui était alors commandant de l'air en Extrême-Orient, écrivait dans une luxueuse revue qu'il s'agissait d'assurer « ...sur la frange du continent asiatique une série de bases aéromaritimes. Ces bases sont d'une valeur inestimable et de ces bases l'arme aérienne doit être capable d'agir offensivement d'une façon décisive. »

Et voici en quoi consiste « agir d'une façon décisive ».

« Il suffit », écrit le général Chassin, « d'imaginer ce qui se passerait si 300 bombardiers atomiques attaquaient les principaux centres urbains de l'Asie orientale. En admettant que 60 d'entre eux ne parviennent pas à leur but, les 300 bombes atomiques qui s'abattraient sur les cités seraient capables de faire, au bas mot, 30 millions de morts. »

Il me faut répéter, afin que nul n'en ignore : 30 millions de morts dans un seul raid ! Avec la bombe à hydrogène, il est nécessaire de multiplier le chiffre.

Le général Eisenhower a bien voulu informer les populations américaines que les villes américaines étaient exposées au même sort que les villes de l'Asie orientale. Se trouvera-t-il un ministre pour nous dire quel serait, dans une pareille perspective, le sort réservé à la France ?

Nous sommes persuadés qu'une négociation et un accord peuvent et doivent épargner à tous les peuples de semblables expériences. En 1952, le général Chassin trouvait dans les possibilités de destruction qui viennent d'être évoquées la raison de qualifier l'aviation américaine de « meilleure sauvegarde pour la paix ».

On sait aujourd'hui que la menace atomique ne sera pas le moyen de régler pacifiquement les différends internationaux, mais c'est au nom de cette « sauvegarde de la paix » que la guerre fait rage en Indochine et, selon le représentant du Gouvernement dans les dernières conversations de Washington, pour le compte des peuples libres.

Il serait trop facile de faire de l'ironie sur la manière dont est discuté depuis quelques jours ce que l'on entend par « la liberté du peuple vietnamien ». On a le droit, en tout cas, de s'indigner avec le R. P. Chenu de ce qu'il a appelé des morales de rechange pour tenter de justifier la poursuite de la même guerre.

On a beaucoup parlé de l'indépendance du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge. On a même affirmé que c'était pour garantir cette indépendance que la guerre se poursuivait en Indochine.

Croit-on sérieusement que les peuples intéressés, que tous les peuples des rives du Pacifique puissent approuver de servir la stratégie définie par le général Chassin, où il est question tout au long d'attaques ou d'offensives ?

M. Servan-Schreiber vient de rendre publics les termes mêmes d'un document officiel français selon lequel la mission militaire américaine en Indochine, qui a établi les bases d'un récent accord financier, avait pour objet « de rechercher les voies et moyens par lesquels l'aide américaine pourrait être mise au service de plans militaires agressifs susceptibles de renverser, dès la fin de la saison des pluies, la tendance des opérations ».

N'est-on pas en présence de l'altération la plus grave du sens commun des mots, quand on parle d'agression des Vietnamiens dans leur propre pays au sujet d'un conflit dont notre camarade Giovoni a précisé, dans leur vérité historique accablante, les origines ?

On parle de sauvegarder l'indépendance de Bao Daï, et cette seule affirmation constitue un programme, quand il s'agit d'une intervention contre le gouvernement réel du Viet-Nam, avec lequel le Gouvernement de la France avait conclu des accords.

Plusieurs membres de l'Assemblée ont déjà eu l'occasion de préciser qu'on n'était pas fondé à dicter leur choix aux peuples asiatiques, mais ce choix est parfaitement connu et personne n'a jamais soutenu avec quelque sérieux que la population du Viet-Nam ne donnait pas son adhésion au gouvernement Ho Chi Minh.

Dès que l'on aborde ces problèmes, on revient à la constatation que le seul motif qui reste est l'anticommunisme, qui débouche sur la croisade et le massacre atomique.

Les ministres responsables ont-ils cherché une solution négociée ? Les faits ont administré la preuve du contraire. Le refus de négocier est la constante d'une certaine politique.

M. Paul Muss a dû publiquement faire connaître que des offres qu'il avait été chargé de porter, il y a plusieurs années, au président Ho Chi Minh, comportaient exclusivement la capitulation pure et simple.

M. Letourneau a été jusqu'à proclamer sa préférence de quitter son poste plutôt que d'envisager une négociation.

M. Dejean, le haut commissaire actuel, n'a parlé de négociations que pour les rejeter ou pour les déclarer à jamais impossibles.

Est-il possible de négocier pour mettre un terme à la guerre ? On pouvait négocier depuis le premier jour et on pouvait éviter dès le premier jour la sale guerre. M. de Boislambert le disait à cette tribune, quand la question des accords du 6 mars a surgi :

« On n'a pas poussé jusqu'au bout la négociation qui aurait peut-être pu aboutir. »

Et M. Albert Sarraut proclame :

« Je n'ai pas cessé de regretter la magnifique, la merveilleuse occasion que nous avons perdue à ce moment de régler la question indochinoise avec un homme qui y était admirablement disposé. »

Par la suite, on peut remplir une substantielle brochure avec les offres précises de négociation et d'accord émanant du gouvernement Ho Chi Minh. Voici un appel de ce gouvernement :

« Beaucoup de sang français et vietnamien a coulé. Nombreux sont les villes et les villages du Viet-Nam détruits et les entreprises françaises ruinées. Chaque jour que dure cette guerre multiplie les deuils et accumule les dévastations.

« On prétend que les forces françaises ne sont employées que pour rétablir la paix et l'ordre. C'est faux. La vérité est que, là où il n'y a pas de troupes françaises, il n'y a pas de conflit. La paix et l'ordre règnent.

M. Raymond Dronne. L'ordre règne à Varsovie !

M. Maurice Kriegel-Valrimont. « Encore une fois, nous déclarons solennellement que le peuple vietnamien ne désire que l'unité et l'indépendance dans l'Union française, et nous nous engageons à respecter les intérêts économiques et culturels français au Viet-Nam.

« La France, championne de liberté, peut-elle continuer à faire la guerre à un peuple qui ne revendique que ses droits les plus légitimes et qui veut coopérer avec elle ?

« Il suffit que la France prononce un mot pour que cessent immédiatement les hostilités, pour que soient sauvés tant de vies et de biens, pour que reprennent l'amitié et la confiance.

« Si, malgré notre sincère désir de paix, les Français entendent continuer la guerre, ils perdront tout sans rien gagner, car la guerre n'aboutira qu'à créer la haine et la rancune entre nos deux peuples.

« Certes, les troupes françaises ont des avions et des tanks, mais nous avons pour nous une cause juste et la ferme volonté du peuple de résister jusqu'au bout. Nous ne croyons pas que la France désire continuer cette guerre anticonstitutionnelle, désastreuse et sans gloire.

« Nous prions le Gouvernement français de bien vouloir faire connaître nettement sa politique à l'égard du Viet-Nam. Nous prions le peuple français de bien vouloir faire connaître son opinion sur ce conflit sanglant et stupide.

« Quant à nous, notre position est nette. Nous voulons notre unité et notre indépendance dans l'Union française, nous voulons la paix, mais une paix juste et qui fasse honneur à la France et au Viet-Nam. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

N'a-t-on pas le droit, plus de cinq ans plus tard, de rester étonné que la solution offerte n'ait pas été acceptée ?

Cet appel n'a pas été entendu. Le gouvernement vietnamien n'a laissé passer aucune occasion pour réaffirmer sa volonté de paix. L'attitude constamment bienveillante et les nombreuses libérations dont les prisonniers de guerre ont bénéficié constituent une preuve supplémentaire.

Au cours de grandes rencontres pacifiques internationales, comme celle de Vienne, et malgré la guerre qui ravage leur pays, les représentants qualifiés des peuples de l'Indochine ont participé à la rédaction des textes qui sont l'expression même de la volonté de substituer la solution négociée au recours à la force. Des Vietnamiens ont déclaré, en même temps que des Français, que dans l'éventualité d'un arrêt des hostilités et du retrait du corps expéditionnaire « les deux parties prendront la responsabilité d'éviter toute nouvelle perte de vies humaines, tout nouveau dommage résultant de ce retrait ».

Des représentants du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge ont également participé à l'expression du vœu qu'après les hostilités « les trois pays et la France établissent des accords en vue d'échanges économiques et culturels sur la base de l'égalité et des intérêts réciproques ».

La possibilité de négocier existe. Des pourparlers immédiats pourraient être entrepris mais, pour certains ministres, la possibilité ne signifie pas la volonté de négocier. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Contre la négociation on a tout mis en œuvre.

« Envisager l'hypothèse d'une négociation était hier encore considéré comme une trahison », a écrit le journal *Les Echos*. « Cette éventualité est aujourd'hui admise par tous les esprits sérieux », continue le même journal.

Mais devant l'ampleur croissante de la volonté de paix, on oppose n'importe quoi. On est allé jusqu'à prétendre qu'il est impossible de trouver un partenaire pour la négociation. On a soutenu que la parole donnée à Bao Daï interdisait de parler aux représentants qualifiés du peuple vietnamien.

Il n'est pas de bon prétexte à la volonté de continuer la guerre. M. Beuve-Mery, dans une introduction à un livre de Jacques Fauvet, a écrit :

« Il suffirait, par exemple, de rassembler dans un pitoyable florilège les déclarations successives de nos ministres sur l'Indochine... pour se convaincre que nulle autorité, nulle dignité, ne pourraient survivre à de telles palinodies. »

Et pourtant, cette politique malfaisante dure encore. Faut-il voir dans les plus vils trafics un des nerfs de la sale guerre? Les transferts à titre politique à l'entourage de Bao Daï ont été automatiquement accordés tout au long de ces années.

Il est temps de supprimer de semblables obstacles à la profonde volonté de paix qui s'affirme dans le pays et qui trouve un écho dans cette Assemblée. Pour cesser la guerre, pour faire la paix, il faut négocier avec ceux contre qui on envoie des troupes. Il est tout à fait vain de croire qu'en négociant avec des fantoches on puisse aboutir à un résultat.

Si l'indépendance était reconnue au Viet-Nam, il n'y aurait plus de guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce ne sont pas les proclamations qui manquent en faveur de l'indépendance. Il manque seulement qu'on laisse au peuple vietnamien le libre choix. Si le peuple vietnamien a choisi Ho Chi Minh, comment peut-on invoquer l'indépendance pour essayer de lui imposer Bao Daï par les armes ?

Comme il est douloureusement vrai qu'un peuple qui en opprime un autre ne saurait être libre! Un pays aliène son indépendance tant qu'il ne reconnaît pas celle des autres. En mettant un terme à l'intervention en Indochine, il est possible à la France d'agir elle-même sans subir les conditions humiliantes qu'on lui impose.

L'indépendance du Viet-Nam, c'est, avec la paix retrouvée, la possibilité de recouvrer et d'assurer l'indépendance de la France. Il n'est pas d'autre possibilité d'établir des relations pacifiques avec le Viet-Nam, il n'est pas d'autre possibilité d'établir des relations conformes aux intérêts des deux pays.

Pour résumer, je cite l'opinion exprimée par Jacques Duclos:

« Nous sommes certains que la lutte commune de nos deux peuples mettra fin à cette guerre injuste, imposera la conclusion de la paix et assurera l'indépendance du Viet-Nam, permettant ainsi l'établissement sur une base d'égalité des relations politiques, économiques et culturelles correspondant aux intérêts du peuple du Viet-Nam et du peuple de France. »

Telle a été notre position exprimée par Jacques Duclos dans un message au président Ho Chi Minh, et cette position apparaît aujourd'hui comme celle qui, seule, peut garantir l'avenir et permettre la négociation.

Or, le texte de Jacques Duclos que je viens de lire est la pièce maîtresse des accusations formulées par M. Pleven, qui ne supporte pas d'entendre parler de négociations. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'attitude qu'on nous impute à crime apparaît aujourd'hui en toute évidence à la lumière des événements. Elle a été conséquente et juste, conforme à l'internationalisme prolétarien, et elle est une garantie pour l'avenir national.

Il y a quelques jours, on a encore tenté d'attribuer aux ministres communistes une part de responsabilité dans l'origine des événements. Le 27 janvier 1950, notre camarade Maurice Thorez avait déjà rappelé l'opposition de tous nos camarades à toute entreprise colonialiste, et il avait précisé:

« J'avais obtenu que dans les instructions ne figurât aucune exclusive contre Ho Chi Minh. De plus, les instructions disaient noir sur blanc: « Nous ne pourrions apparaître comme les restaurateurs de la dynastie royale. »

C'est dire que ces instructions condamnaient par avance la restauration d'un Bao Daï, maintenu sur son trône par les Japonais.

M. Letourneau confirmait l'exactitude de la déclaration de Maurice Thorez. Mais qu'importent les faits à ceux qui veulent coûte que coûte justifier la poursuite d'une aventure sans issue ?

Le respect des accords signés, la fin d'une aventure sans issue, la reconnaissance de l'indépendance des peuples, la recherche de la paix, telles sont les positions que nous n'avons jamais cessé de défendre.

Une fois de plus notre faute aurait été d'avoir été les premiers, mais personne ne peut mettre en doute que ce sont les seules bases possibles pour sortir de l'aventure, pour négocier la paix et pour garantir les intérêts de la France.

On en arrive à ce paradoxe où le ridicule le dispute à l'odieux. M. Pleven, qui pendant des années a été le promoteur d'une politique de catastrophe, veut jeter en prison Jacques Duclos pour un texte dont tout esprit sérieux doit admettre qu'il constitue la seule base possible d'un règlement conforme à l'intérêt national. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a des jusqu'au-boutistes acharnés de la guerre d'Indochine. Dès qu'il est question de paix, ils élèvent le ton, ils crient à la trahison. Force est de constater qu'ils se préoccupent médiocrement de ce que pensent la majorité des Français.

M. René Pleven, *ministre de la défense nationale et des forces armées.* Voulez-vous me permettre une question ?

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Je vous en prie.

M. le ministre de la défense nationale et des forces armées. Pourriez-vous préciser la date de l'appel qui a été lancé par le Gouvernement Ho Chi Minh et dont vous venez de donner lecture à la tribune, et voudriez-vous, d'autre part, nous dire quel était alors le gouvernement et si vos amis en faisaient partie ?

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Je puis préciser que l'appel que j'ai cité date du printemps 1947.

M. le ministre de la défense nationale et des forces armées. Exactement du 20 février 1947.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Non, de mars 1947.

Voyez, il vous arrive souvent de vous tromper. (*Mouvements divers. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais il fait partie d'une série d'autres. Si vous voulez dire à l'adresse de M. Moutet qu'il avait tort de ne pas répondre à ces appels, d'accord, mais n'invoquez pas les erreurs de M. Moutet pour justifier la continuation, pendant cinq ans, d'un crime impardonnable. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de la défense nationale et des forces armées. Vos amis étaient-ils au gouvernement à ce moment-là ?

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Une fois de plus...

M. Fernand Bouxom. La question est simple: oui ou non, vos amis faisaient-ils partie du gouvernement à cette date ?

M. Waldeck Rochet. Maurice Thorez a fait une mis au point.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Monsieur Bouxom, je viens de relire la position prise par les ministres communistes et dont votre ami M. Letourneau a confirmé la réalité.

M. Fernand Bouxom. La question n'est pas là.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Mais s'il vous plaît de substituer une querelle subalterne et d'une bonne foi douteuse à l'examen objectif de faits d'une telle gravité, vous pouvez toujours le faire, mais vous ne résolvez aucunement la question. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à l'extrême droite et sur divers bancs.*)

M. Fernand Bouxom. Je constate que vous fuyez la réponse.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Je l'ai donnée en invoquant les textes.

M. Jean Pronteau. Voulez-vous me permettre quelques mots ?

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Volontiers.

M. Jean Pronteau. Je voudrais que cesse cette mauvaise plaisanterie. (*Exclamations et rires au centre, à droite et à l'extrême droite.*) Je dis « mauvaise » parce que ce qui est en cause maintenant, c'est l'avenir de la France et non pas des querelles subalternes pour faire oublier vos responsabilités.

M. Fernand Bouxom. Les vôtres!

M. Jean Pronteau. Pour que les choses soient claires, je rappellerai à l'Assemblée nationale, dont un certain nombre de membres étaient déjà députés en 1946, que, devant l'attitude prise par le gouvernement de l'époque, présidé par M. Ramadier et où siégeait M. Pleven ..

M. le ministre de la défense nationale et des forces armées. Mais non! Vous vous trompez.

M. Jean Pronteau. ...et sa volonté de donner à des opérations militaires regrettables en Indochine un véritable caractère de guerre contre le peuple vietnamien, le groupe parlementaire communiste décida de ne pas voter les crédits militaires, alors que nous étions encore représentés au Gouvernement, et que les ministres communistes refusèrent, pour leur part, de s'associer à cette nouvelle politique du Gouvernement.

Les choses sont claires: à ce moment-là l'étape était franchie par les gens qui commençaient à tourner le dos aux intérêts de la France entre des opérations à caractère militaire entre deux peuples qui pouvaient encore s'entendre — et pour cette entente nous avions travaillé et nous travaillons encore — et la guerre pure et simple, la guerre sans fin, sans la moindre justification, sans autre espoir que le débouché dans la guerre internationale; la guerre sans l'ombre d'une raison nationale et dont la poursuite n'a rien de commun avec les intérêts de la France, mis à part les intérêts d'une poignée de capitalistes français et les intérêts, très particuliers, qui lient certains ministres aux capitalistes américains. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Pour en terminer sur ce point avec l'histoire, j'ajoute que la décision du groupe parlementaire communiste, confirmée par le vote de tous ses membres, avait été prise par le comité central du parti communiste sur proposition de son secrétaire général, Maurice Thorez.

Voilà qui permet de fixer son attitude. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Force est de constater que les « jusqu'au boutistes » dont je parlais se préoccupent médiocrement de ce que pense la majorité des Français, s'ils font grand cas des déclarations de Van Tam. A vrai dire, Van Tam est disposé à faire toutes les déclarations que l'on voudra, sauf en matière de douanes.

Force est de constater que si la volonté de paix de la France est bafouée par M. Pleven, son attitude est exactement conforme aux injonctions des affaires et de la stratégie de guerre américaines.

Il en est pour l'Indochine comme il en est pour le réarmement de l'Allemagne.

Mais il est maintenant avéré que l'obéissance aveugle aux Américains ne fait ni le bonheur, ni la paix, ni la sécurité de la France.

M. le ministre des affaires étrangères disait récemment à propos des accords financiers franco-américains concernant l'Indochine qu'il n'y avait pas dans cette affaire de « collier américain ».

A considérer les faits, les résultats, les perspectives, on ne peut en effet parler d'un collier. C'est bien plus qu'un collier; M. Pleven veut, avec la poursuite de la guerre en Indochine, imposer le carcan de l'armée européenne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A ceux qui protestent, les foudres de Mac Carthy et la chasse aux sorcières!

Mais qu'on ne parle pas de la France en menant cette politique qui sacrifie ses intérêts, son indépendance et son avenir. La nation dans ses forces profondes veut et imposera un changement de politique.

Déjà se rassemblent tous ceux qui veulent empêcher les désastres. Les communistes mettent tout en œuvre pour faciliter la solution des grands problèmes de l'heure. Ils répètent inlassablement, et malgré les poursuites et les outrages, qu'ils veulent la paix dans l'indépendance des peuples, qu'ils veulent la négociation.

C'est contre la négociation que M. Pleven complote.

Notre opposition à la néfaste politique gouvernementale n'est pas une attitude négative. C'est une solution que nous voulons. Nous avions posé des questions à M. Mendès-France pour trouver une solution.

Nous sommes prêts à chercher, sur le plan parlementaire aussi, l'accord qui permettrait à bref délai d'arriver au cessez-le-feu en Indochine et ensuite à la négociation.

Travailleurs socialistes et communistes manifestent ensemble, dans bien des endroits, leur volonté de voir cesser la guerre au Viet-Nam.

Des hommes et des femmes de toutes opinions et de toutes croyances, des personnalités nombreuses font appel pour la négociation et la paix.

Notre conviction est que la solution pacifique peut être rapidement obtenue. Nous ferons tout ce qui dépend de nous pour donner à la France, qui en a besoin, la paix en Indochine et l'armistice immédiat au Viet-Nam. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Massot.

M. Marcel Massot. Mesdames, messieurs, au point où nous en sommes de ce débat, et puisque aussi bien je suis, je crois, le septième ou huitième interpellateur, je voudrais épargner à l'Assemblée une rétrospective sur les responsabilités de la guerre d'Indochine.

Je ne m'étendrai pas sur les origines de ce drame affreux, sur les fautes lourdes qui nous sont imputables, sur celles, plus lourdes encore, qui sont imputables à d'autres.

Peut-être aurait-on pu en 1946, on vous l'a dit déjà, éviter cette guerre. Peut-être était-il possible, lors des accords de Fontainebleau, de reconnaître de façon non équivoque l'indépendance des Etats vietnamiens et d'épargner à notre pays les douloureux événements qui ont suivi. Peut-être enfin eût-il été possible, à une certaine époque, de mieux conduire la guerre et de l'abréger.

Mais, tout cela, c'est du passé. Il ne s'agit plus actuellement de ce retour en arrière. Ce qui importe beaucoup plus que le passé, c'est l'avenir; c'est la réalité de demain.

Ce qui importe le plus, c'est le retour à la paix, c'est une réconciliation durable qui doit permettre une coopération entre les Etats associés et la France.

Ce qui importe, c'est la fin du drame tragique qui déchire la France et l'Indochine.

Ce qui importe enfin, c'est de voir rentrer dans leurs foyers ces officiers et ces soldats que j'ai vus au Tonkin, et dont je n'oublierai jamais le souvenir, qui depuis sept années se battent dans des conditions dont on ne soulignera jamais assez à quel point elles furent héroïques.

Je veux me placer immédiatement en présence de la situation d'aujourd'hui, telle qu'elle résulte du fait nouveau qui a provoqué des interpellations en cascade. Ce fait nouveau, c'est la motion récemment votée par le congrès national vietnamien de Saigon qui a rejeté le principe de la participation du Viet-Nam à l'Union française et qui a provoqué la plus vive émotion dans notre pays.

Cette motion, dont on a beaucoup parlé déjà, a été diversement commentée et interprétée par les orateurs qui m'ont précédé. Je pense que pour en examiner toute la portée et pour en analyser toutes les conséquences, il est indispensable d'établir préalablement un très rapide bilan de notre situation financière et militaire en Indochine.

C'est seulement à la lumière de ce bilan que nous pourrons juger très exactement du comportement du Viet-Minh, de celui de la France et de l'Union française et envisager l'attitude qui doit être la nôtre dans l'avenir.

Il a été dit bien souvent, et il ne me paraît pas inutile de le rappeler à cette tribune, que pendant cinq années, de 1946 à 1950, la France a dû supporter seule le lourd fardeau de la guerre d'Indochine.

L'Amérique nous a aidés pour 110 milliards de francs, soit 55 milliards par an en moyenne au cours des années 1950 et 1951.

Cette aide, il faut le reconnaître, a été beaucoup plus importante pendant l'année 1952. L'Amérique a remboursé à la France, pendant cette période, 330 millions de dollars, soit 115 milliards de francs au titre de l'aide économique et des achats *off shore*. Elle a, en outre, versé, au titre du pacte d'assistance mutuelle, 85 milliards de francs.

Sa participation totale s'est donc élevée à 200 milliards de francs.

Certes, cette aide a été fort appréciable, mais il n'en est pas moins resté à la charge de la France une somme de 335 milliards de francs. C'est donc à la France qu'a incombé encore, en 1953, la plus lourde charge de la guerre d'Indochine.

J'entends bien que l'Amérique va, cette année, prolonger et intensifier encore son effort. Elle prendra à sa charge une nouvelle tranche de 135 milliards de francs. Mais cette somme servira, dans la proportion de 67 milliards de francs, à l'équipement des neuf bataillons nouveaux qui ont été demandés par le général Navarre et qui seront distraits de notre armée métropolitaine ou de notre armée d'occupation en Allemagne.

Seuls les autres 68 milliards de francs permettront de décharger la France de son apport aux armées des Etats associés. C'est donc dans la mesure de 68 milliards de francs seulement que le budget de la France se trouvera allégé et c'est encore une contribution de l'ordre de 250 milliards qui grèvera notre budget pour 1954.

Si l'Amérique a fait un effort certain, la participation financière des Etats associés à la guerre a été, par contre, des plus faibles. Cette participation n'a pas dépassé 35 milliards de francs. Celle du Viet-Nam, qui jusqu'en 1951 n'avait pas de budget, n'a pas atteint 30 milliards.

En bref, la guerre d'Indochine a coûté, de 1946 à 1953 inclus, 2.346 milliards de francs. Sur cette somme, la France a eu une charge de 1.677 milliards; l'Amérique, compte tenu du pacte d'assistance mutuelle, une charge de 579 milliards de francs et les Etats associés — c'est-à-dire, pour la presque totalité, le Viet-Nam — 89 milliards de francs seulement.

La participation financière du Viet-Nam n'a donc pas atteint 5 p. 100 sur l'ensemble des sept années. Encore convient-il d'observer que les Français d'Indochine payent environ 70 p. 100 des impôts encaissés par l'Etat vietnamien. Ce n'est donc pas en fait une participation supérieure à 1,5 à 2 p. 100 de la dépense de guerre qui a été payée par le peuple vietnamien. Voilà les chiffres dans leur brutale réalité.

Je dois ajouter à cela que les troupes du corps expéditionnaire sont encore très nombreuses en Indochine. Elles dépassent 200.000 hommes — j'y reviendrai au cours de mon exposé — et les pertes en tués, disparus et blessés se chiffraient, pour un total de 108.925 au début de l'année dernière, à 76.216 pour le corps expéditionnaire et à 31.850 pour les autochtones.

Si l'on tient compte de toutes ces considérations, on est en droit de mesurer l'étendue de l'effort accompli par la France et par l'Union française dans la guerre d'Indochine.

Comme on comprend, devant ces constatations, les paroles justes et sages qui ont été prononcées par le chef de l'Etat ces jours derniers, dans le discours qu'il adressait au roi du Laos, qu'on ne saurait trop féliciter d'avoir su comprendre le véritable intérêt de son peuple en entrant délibérément dans la voie de l'indépendance et de l'Union française:

« Ils sont bien imprudents ceux qui oublient en ce moment ce qu'ils doivent à l'Union française et ce qui leur manquerait pour se défendre si l'Union française leur faisait défaut. »

Que le Viet-Nam réclame son indépendance — que personne ne songerait sérieusement à lui contester aujourd'hui — rien de plus normal. Qu'il prétende que la Constitution de 1946 est

insuffisante, qu'elle est unilatérale, qu'on lui a offert à boire dans un verre vide, c'est son droit.

M. Marc Jacquet, *secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés.* Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Marcel Massot. Je vous en prie.

M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés. Pourriez-vous répéter les chiffres que vous venez de citer ?

M. Marcel Massot. J'ai parlé des pertes en 1952 et j'ai dit que la France avait eu 108.925 tués, blessés ou prisonniers, dont 76.216 pour le corps expéditionnaire et 31.850 pour les autochtones.

M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés. Je voudrais opposer à ces chiffres, non pas un chiffre total, comprenant les prisonniers, comme celui que vous citez, mais le chiffre exact des pertes par catégories en 1952:

Tués, décédés, disparus, purement Français, 1.860; rapatriés sanitaires, 2.576; blessés, 1.794.

M. Gilbert de Chambrun. Qu'appelez-vous « purement Français » ?

M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés. Les métropolitains. (*Mouvements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Mostefa Benbhamed. Et les Français d'Algérie, alors ?

M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Etats associés. Laissez-moi achever, je vous prie. Legionnaires tués, décédés, disparus, 1331; rapatriés sanitaires, 1.111; blessés, 1.679.

Africains et Nord-Africains — je ne fais point le départ entre les troupes noires et les troupes musulmanes — tués, décédés, disparus, 2.718; rapatriés sanitaires, 2.157; blessés, 2.629.

Autochtones encadrés par le corps expéditionnaire, tués, décédés, disparus, 3.552; blessés, 2.004.

Armée des Etats associés, tués, décédés, disparus, 4.297; blessés, 2.095.

Voilà les chiffres des pertes, non compris, évidemment, les prisonniers.

M. Marcel Massot. Je remercie M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats associés d'avoir bien voulu apporter à l'Assemblée ces précisions. Elles ne contredisent nullement les chiffres que j'ai cités à cette tribune et ne font que les compléter.

Je précise d'ailleurs que j'ai puisé mes informations dans la documentation officielle citée l'année dernière à la commission des finances et les chiffres que j'ai énoncés figurent dans le rapport de M. Bousch, sénateur, qui a rapporté le budget de l'Indochine devant le Conseil de la République. Ces chiffres n'ont jamais été contredits.

Je disais donc qu'il était normal que le Viet-Nam réclame son indépendance, qu'il prétende que la Constitution de 1946 est insuffisante et unilatérale. Qu'il affirme même que les accords de 1949 ne lui ont donné qu'une satisfaction relative, qu'ils doivent être revisés, modifiés, complétés, transformés, c'est son droit aussi.

Depuis longtemps déjà, à propos d'Union française, les Vietnamiens n'avaient pas caché qu'ils ne voulaient pas « entrer dans une maison préfabriquée, mais construire avec la France une maison nouvelle abritant l'ensemble de l'Union ».

Mais, mesdames, messieurs, il est dur pour la France de lire, dans le troisième considérant de la motion du congrès vietnamien, que « l'Union française, fondée sur la Constitution de 1946, est contraire au principe de la souveraineté d'un pays indépendant ».

Une telle affirmation est insupportable, elle est injuste et le camouflet du congrès national a été cruellement ressenti par les Français.

Le texte de la motion n'a du reste pas tardé, tant il était excessif, à effrayer ceux-là même qui l'avaient voté à une unanimité qui ne laisse pas d'être quelque peu inquiétante.

Il est d'autant plus dur que la note du 3 juillet, qui a fait l'objet de tant de critiques, envisageait l'ouverture de négociations bilatérales avec chacun des trois Etats associés pour parfaire les accords de 1949. La France reconnaissait dans cette note la nécessité d'une politique confiante et hardie qui la rendrait définitivement invulnérable aux griefs de ceux qui lui reprochent d'être restée une puissance colonialiste.

Il semble bien, monsieur le président du conseil, que votre geste ait été fort mal compris. Le moins qu'on puisse dire, en tout cas, est qu'il n'a pas été, hélas! payé de retour.

Je sais bien que la première forme de la motion a été par la suite modifiée, qu'il ne s'agit plus maintenant de la Constitution française, mais de la Constitution française en sa forme actuelle.

Je sais aussi que Bao Daï, dans une longue déclaration à un journal du soir, s'est efforcé d'effacer la mauvaise impression produite en précisant comment il concevait le rétablissement de la paix et l'indépendance du Viet-Nam dans le cadre d'une amitié mutuelle débarrassée des obstacles irritants que constituait la survivance d'une ancienne dépendance.

Je sais, enfin, que le président N'Guyen Van Tam, dont je connais le profond attachement à son pays comme à l'Union française, s'est efforcé de rétablir la situation en proclamant que, même indépendant, son pays aurait encore pendant de longues années besoin de la France. Hier encore, dans le discours qu'il a prononcé à Saigon, le même président N'Guyen Van Tam semblait parfaitement mesurer les conséquences de l'erreur commise. Il a exprimé à la France sa gratitude, il a rendu hommage à la vaillance de ses soldats et a reconnu enfin que la lutte à laquelle participait la France était, avant tout, la lutte du Viet-Nam.

Il n'en reste pas moins que l'impression demeure et qu'elle est d'autant plus vive que ces congressistes avaient même refusé de discuter une motion de gratitude à nos soldats.

Il est bon, je crois, de rappeler au Viet-Nam qu'une indépendance ne se quémande pas. Elle se mérite. Point ne suffit d'affirmer cette indépendance à la face du monde. Encore faut-il être en mesure de la conquérir d'abord, de la défendre ensuite: le Viet-Nam, livré à ses propres forces, ne serait, à l'heure actuelle, face à son ennemi vietminh, en état de faire ni l'un, ni l'autre.

Alors, le Viet-Nam a été mis au pied du mur. Une note lui a été adressée, qui nécessite une réponse que la France attend.

Devant cette étrange attitude, le réflexe du Français moyen a été de dire: nous nous battons depuis sept ans en Indochine pour aider un peuple à défendre son indépendance et sa liberté contre un adversaire qui veut les lui ravir; il vient de nous signifier notre congé; l'occasion est belle, il faut la saisir; rapatrions sans plus tarder notre corps expéditionnaire et arrêtons-là les frais.

C'est là un jugement un peu rapide et un peu simpliste. Une mûre réflexion et un examen objectif des faits nous font rapidement toucher du doigt l'impossibilité d'une telle solution.

Partir ? Mais comment ? Nous avons une armée de 400.000 hommes en Indochine. Son rapatriement nécessitera des mois, peut-être des années et l'on conçoit mal comment nos troupes pourraient rester l'arme au pied dans un pays qui demeurerait encore en guerre et devant un ennemi encore en armes.

Pour la France, pour son autorité, pour son prestige, pour son passé, un départ ne peut être une fuite.

Comment pourrions-nous abandonner derrière nous des Français dont certains sont fixés dans le pays depuis des générations, 300.000 Eurasiens qui nous sont très attachés, les Vietnamiens qui nous sont restés fidèles et que nous livrerions à je ne sais quelle Saint-Barthélemy du Viet-Minh ?

Matériellement, un départ précipité n'est pas possible, honnêtement il n'est pas concevable. Mais nous ne devons pas pour autant perdre de vue qu'une guerre à outrance n'est pas davantage concevable.

Vous connaissez l'effort financier que la France a dû s'imposer. Son corps expéditionnaire compte encore à ce jour plus de 200.000 hommes. La question qui se pose alors est celle-ci: sommes-nous en mesure, avons-nous la possibilité de continuer à la cadence de ces dernières années, à engager dans cette guerre lointaine les meilleurs de nos cadres, les plus glorieux de nos soldats ? Pouvons-nous supporter l'hémorragie financière que constitue pour nous la guerre d'Indochine ? Avons-nous la possibilité de gagner cette guerre dans un avenir prochain ?

Ces questions m'amènent très rapidement à examiner le problème de la relève de nos troupes par celles des Etats associés, l'éventualité d'une victoire par les armes et à rechercher comment peut être envisagée la fin de cette guerre, fin que souhaitent les Français ?

La relève ? Les orateurs qui m'ont précédé ont parlé beaucoup de la relève de nos troupes. Dans quelle mesure les armées associées sont-elles susceptibles de relayer le corps expéditionnaire ?

Il faut bien le reconnaître, un effort louable a été fait en ce sens. A la fin de 1951, les armées nationales ne comptaient que 147.000 hommes contre 257.000 pour le corps expéditionnaire, parmi lequel, il est vrai, se trouvaient 112.000 autochtones. Au cours de l'année 1953, les effectifs français ont été ramenés à 225.000 hommes. Les armées associées, l'armée viet-

namienne surtout, ont été par contre en constant et important accroissement. Elles sont passées de 175.000 à 200.000 hommes.

Les deux armées nationales et des Etats associés sont maintenant numériquement à peu près égales, mais l'augmentation des armées nationales est due surtout à un transfert à leur profit des éléments autochtones du corps expéditionnaire. Elle ne constitue pas, en fait, une diminution des apports européens ou africains.

L'année 1953 a montré incontestablement un tournant. Le Viet-Nam a semblé prendre plus conscience de lui-même et manifesté une volonté accrue de se défendre dans le cadre des institutions démocratiques. Est-ce à dire que la substitution peut être totale et à des échéances prochaines, comme l'ont prétendu certains ? Je ne le crois pas.

Pourquoi ? Parce que l'armée vietnamienne, malgré son importance apparente, malgré ses effectifs, n'existe encore qu'à l'état embryonnaire. Bien entendu, le Viet-Nam n'a jamais procédé à une levée en masse, ni même à une conscription obligatoire.

Cette armée, inexistante il y a quelques années, a vu ses effectifs passer à près de 200.000 hommes. Des espérances, bien sûr, peuvent être fondées sur elle, mais dire qu'elle doit opérer la relève des troupes européennes est, à mon sens, une affirmation certainement osée et, en tout cas, très prématurée.

La vérité est que si plusieurs bataillons de cette armée nouvelle renforcent le corps expéditionnaire français, ils sont loin cependant d'être en mesure d'en assurer la relève, ils sont loin de posséder des cadres locaux suffisants.

L'école militaire interarmes de Dalat fournit seulement une promotion de 200 ou 250 officiers tous les neuf mois. Encore, par leur formation trop rapide, ces officiers n'ont-ils pas une culture militaire et une expérience suffisantes. Les écoles militaires des régions d'Hanoï, Hué et Saïgon forment tous les huit mois 200 aspirants et sous-officiers.

Le « jaunissement » des cadres nécessite, en fait, une évolution prudente, très prudente et de très longue durée. Elle s'accomplit lentement par l'entremise des écoles. Mais il ne faut pas s'illusionner: les Français continueront encore pendant très longtemps à être indispensables dans les unités de combat, les états-majors et les instituts militaires.

Nos cadres, les meilleurs de nos cadres ne sont pas en Europe ou en Afrique, ils sont en Indochine, à une époque où, chacun le sait, nous éprouvons mille difficultés pour constituer notre armée métropolitaine telle qu'elle a été prévue par les accords de Lisbonne.

L'armée vietnamienne, d'autre part, est jeune et, par là-même, vulnérable. Certaines unités — notamment le 1er bataillon de parachutistes — se sont, il est vrai, admirablement conduites au feu, mais il ne faut pas en déduire que les cadres vietnamiens sont à ce jour suffisants, qu'ils le seront prochainement et qu'ils seront prochainement en mesure de faire relever nos troupes par celles du Viet-Nam.

On ne saurait trop répéter que cette armée n'a que trois ans d'existence, qu'elle ne dispose que de très peu d'officiers supérieurs, que ses cadres n'ont pas une valeur suffisante pour constituer avant plusieurs années une armature solide et durable. C'est donc à la France, c'est donc aux soldats et aux officiers français que, pendant très longtemps encore, incombera le fardeau majeur de la guerre d'Indochine.

Alors se pose tout naturellement une deuxième question: pouvons-nous vaincre dans un avenir prochain ?

Certes, je ne méconnais pas les magnifiques efforts du général Navarre qui, pour la première fois depuis deux années, a repris l'offensive et je me garderai bien de parler ici de l'opération « Mouette », des opérations militaires en général qui sont en cours.

Mais quelles sont les forces qui sont opposées aux quelque 460.000 hommes qui composent l'ensemble des armées de l'Union française ?

Les effectifs vietminh se chiffraient, en 1952, à 400.000 hommes — 404.000 exactement — dont 230.000 hommes étaient affectés à l'armée du Tonkin. En six ans, Ho Chi Minh a réussi à prendre en main les masses sur lesquelles s'exerce son autorité. Il a employé son temps à renforcer ses cadres politiques et militaires, ses troupes et son armement.

S'il a été surpris en 1951 par le regroupement français, dû à cette époque à la magnifique impulsion du général de Lattre, au génie duquel on ne rendra jamais assez hommage, s'il a été gêné par la construction d'une ligne fortifiée en béton, véritable ceinture du delta, Ho Chi Minh a su reconstituer ses unités affaiblies et en organiser de nouvelles dans la haute région du Tonkin, hors de la portée de nos coups.

Je ne partage pas sur ce point, monsieur le président du conseil, l'optimisme dont vous avez fait preuve lorsque, dans votre déclaration du 20 octobre dernier, vous avez affirmé que l'armée du Viet-Minh était au plus haut de sa force à l'arrivée de votre gouvernement.

Le Viet-Minh reçoit de la Chine une aide totale. Politiquement, le mouvement vietminh, qui était à l'origine, en 1946, un mouvement national sous l'impulsion d'Ho Chi Minh, a fait passer cet idéal au second plan, au bénéfice de l'idéal moscoutaire. En contre-partie la Chine rouge assure et consolide chaque jour sa structure économique et administrative. Elle envoie dans le territoire tenu par les Viets de nombreux techniciens, des conseillers qui assurent la formation des cadres administratifs et le ravitaillement.

Il suffit de comparer la situation du Viet-Minh de 1946 à 1953 pour mesurer toute l'importance de l'aide chinoise. En 1946, les unités françaises se heurtaient à des formations vietminh dépourvues d'homogénéité et armées de façon disparate; c'était l'époque du tromblon. Aujourd'hui, les troupes régulières du Viet-Minh sont pourvues des armes les plus modernes; ce sont, par livraisons mensuelles de mille tonnes, des canons sans recul de fabrication japonaise, des canons de 75 chinois, des pièces de D. C. A. particulièrement redoutables, des moyens de liaison en radio et téléphonie.

N'a-t-on pas le droit de se demander même si un jour les Viets ne disposeront pas de chars d'assaut et d'avions ? Vous sentez toute l'aggravation que cela comporterait.

Je ne pense pas que cette aide intense en fournitures de guerre se transforme bientôt en intervention directe de la Chine, parce que l'ennemi, trop habile, se rend compte que l'intervention déguisée est une suprême habileté et aussi parce qu'il est vraisemblable que l'appui direct de la Chine intervenant brutalement aurait pour résultat d'alerter le monde libre. Les Chinois et les Viets, qui savent fort bien cela, préfèrent s'engager dans une voie plus longue — le temps ne compte pas pour les Orientaux — mais dans une voie moins dangereuse.

Pour les cadres aussi, la Chine apporte au Viet-Minh un précieux concours.

Depuis plusieurs années, de nombreux officiers chinois aident à l'entraînement des hommes et des officiers des troupes vietminh. Des écoles de cadres fonctionnent en Chine. A Lung Chow, 1.800 jeunes recrues suivent des cours et sont intégrées ensuite dans les cadres des unités vietminh, à leur sortie.

Du côté français, les pertes en officiers sont importantes. Chaque année, 200 à 250 officiers sont mis hors de combat, ce qui représente plus de la moitié d'une promotion de Saint-Cyr ou de Coëtquidan. Or, nous n'avons pas la possibilité de former des officiers en quelques mois.

Enfin, le soldat français, pour des raisons d'ailleurs indépendantes de la France, se trouve dans une ambiance défavorable par rapport au soldat du Viet-Minh.

Tandis que les soldats et officiers vietminh luttent pour un idéal dans leur pays même, dans les rizières qu'ils connaissent à merveille, les Français font la guerre à quelque 12.000 kilomètres de leurs bases, dans un pays dont, lors de leur débarquement, ils ne connaissaient ni la topographie, ni les coutumes, ni la langue. Lorsqu'ils ont enfin acquis l'expérience de cette terre lointaine, ils sont épuisés par le climat et doivent être rapatriés pour faire place à des troupes fraîches qui, elles encore, ont tout à apprendre.

Les séjours de courte durée sont particulièrement regrettables lorsqu'il s'agit d'un officier supérieur français dont le rapatriement, en l'enlevant à son secteur, remet souvent en question tout un commandement. Au contraire, l'officier supérieur vietminh qui, lui, est en activité depuis le début de la guerre, amplifie constamment au cours des années son expérience, sa valeur, ses connaissances stratégiques.

Puis, il faut bien le dire, les occupations suivies d'abandons ont toujours sur nos soldats comme sur les populations une influence désastreuse. A Hoa-Binh, par exemple, où nous sommes revenus en décembre 1950 pour repartir en février 1951, par deux fois les Muongs ont cru en nous, par deux fois nous les avons déçus.

Dans les villages du delta où les infiltrations sont continuelles, la population finit tôt ou tard, de gré ou de force, par se trouver dominée par le système vietminh, elle est contrainte de cacher les rebelles, de les aider à construire des tranchées, des voies ferrées, de leur procurer enfin le ravitaillement.

En un mot, je crois, monsieur le président du conseil, qu'il ne faut pas mépriser la force de l'adversaire. Il est vrai de dire que la situation militaire demeure sérieuse en Indochine et, malgré tous les espoirs qu'autorise la présence du général Navarre, je ne crois pas à la fin prochaine du conflit par les armes.

Ainsi, il s'avère que la relève de nos troupes est à échéance bien lointaine, que la victoire ne peut, quant à présent, être obtenue par les armes et que, pour employer une expression du général Leclerc, nous sommes « embourbés dans la guerre ».

Comment pouvons-nous alors sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons enfermés ?

La guerre s'est engagée, ne l'oublions pas, sur la mystique de l'indépendance. En flattant les aspirations profondes du peuple, en stimulant son goût de la lutte pour l'indépendance, Ho Chi Minh a créé un véritable fanatisme. Nous devons aujourd'hui, à notre tour partir à la conquête du cœur de ce peuple du Viet-Nam et même du Viet-Minh car, à côté de quelques fanatiques, je suis convaincu qu'il y a parmi les Vietminh beaucoup de braves gens qui n'ont pas compris de quel côté était la liberté et qui croient encore à l'utilité d'une lutte pour leur indépendance.

Car enfin pourquoi se bat-on en Indochine ? Pour quoi déclarent se battre les éléments groupés autour d'Ho Chi Minh, sinon pour obtenir cette indépendance ?

Eh bien! si, au lieu de rester une simple promesse unilatérale, elle devient enfin une réalité animée par des textes précis, organisée par des décisions immédiates, des réalités qui satisfont ceux qui déclarent combattre pour elle, quelle raison restera-t-il à Ho Chi Minh pour continuer un combat puisque le résultat qu'il recherchait est, par avance, obtenu ? Quels arguments trouvera-t-il si nous donnons à ce peuple les lois sociales, la réforme agraire qu'il attend impatiemment et dont il n'a été réalisé jusqu'à ce jour qu'une ébauche ?

Cela, nous devons non seulement le faire, mais le faire savoir par une habile propagande, par la presse, par le disque et par la radio. Il faut créer, à notre tour, chez ce peuple vietnamien une ardeur, une exaltatation, un fanatisme. Il faut qu'il sache, il faut que nos soldats sachent que ce sont eux qui sont les véritables artisans de la liberté. Voilà la lutte morale que nous devons engager. Vaincre, c'est bien, mais convaincre c'est mieux. Faire des prisonniers, c'est bien; faire des ralliements c'est mieux encore.

Il faut que nos soldats sachent aussi que nous ne voulons pas laisser s'éterniser une guerre en Indochine. Un ancien combattant d'Indochine, dans son livre intitulé: *Glas et tocsins*, paru l'an dernier, apporte un extraordinaire témoignage sur notre corps expéditionnaire, sur sa vaillance et sur son héroïsme. Mais Roger Delpey écrit aussi, en conclusion de son reportage:

« Ce n'est pas être défaitiste, encore moins alarmiste que d'oser voir en face et de France des vérités qui apparaissent chaque jour à nos soldats d'Indochine, car ce qui fait la grandeur de cette épopée, c'est précisément que nos combattants, eux, ont réfléchi à toutes ces choses et les ont comprises. En ne répondant pas d'urgence à leur attente, nous risquons de vouer à l'anéantissement les fruits de six années de sacrifices. »

Nous ne pouvons pas, messieurs du Gouvernement, laisser nos soldats dans l'anxiété. Nous ne pouvons pas leur donner l'impression que cette guerre est sans fin. Si nous ne trouvons pas de solution au problème indochinois à l'échelle de l'Union française, qui paraît aujourd'hui singulièrement dépassée, nous devons en rechercher une sur le plan international.

Cela, hélas! ne manquera pas de soulever des difficultés, je le sais. Vous avez le devoir, messieurs du Gouvernement, de faire comprendre à nos alliés d'Angleterre et d'Amérique que la France ne saurait encore longtemps supporter seule, ou presque, face à l'aide chinoise, une lutte engagée pour la défense d'une civilisation commune, qu'il ne lui est pas possible de sacrifier plus longtemps ses propres intérêts européens et africains et de continuer à supporter le fardeau d'une guerre écrasante pour son budget et dans laquelle disparaissent les meilleurs de ses cadres et de ses soldats.

Je veux aller plus loin encore en terminant. A brève échéance, aucune solution diplomatique ou militaire n'apparaît à l'horizon. Il nous faut tenir par nos propres moyens, sans espérer de décision dans la bataille, sans escompter une relève rapide par les Etats associés ou par nos alliés atlantiques.

Pendant ce temps l'élite de nos forces fait cruellement défaut. Notre pays ne peut continuer à s'épuiser ainsi. Vous avez, monsieur le ministre, l'obligation d'être attentif, de prêter l'oreille à toutes les propositions qui peuvent vous être faites. S'il est vrai qu'il n'est pas possible à la France de solliciter une paix qui pourrait apparaître comme une capitulation, peut-être y a-t-il un moyen d'offrir la paix sans la demander ?

Le président Albert Sarraut, cet éminent homme d'Etat, qui depuis cinquante ans se penche sur tous les problèmes qui touchent l'Indochine, s'écriait dans un magnifique discours qu'il prononçait, en 1949, à l'Assemblée de l'Union française: « Si je retrouvais devant moi l'Ho Chi Minh de 1946, celui qui a signé la convention du 6 mars, je traiterais avec lui. »

Ho Chi Minh, hélas! n'est plus celui de 1946, mais un ministre se grandit quand il essaie par tous les moyens de rétablir la paix.

Songez que c'est par la Chine de Mao Tsé Toung que l'Amérique est parvenue à l'armistice de Corée.

Il est temps, messieurs du Gouvernement, d'engager des conversations, de les provoquer si c'est nécessaire par le canal d'une puissance étrangère.

A vous qui connaissez ce magnifique pays d'Indochine, à vous qui aimez nos soldats, je dis: N'oubliez pas que là-bas le sang français continue de couler et qu'il y a eu, depuis sept ans, trop de cadavres pour qu'on accepte — sans que l'impossible soit fait pour éviter cela — de voir s'en ajouter d'autres.

Je vous adjure, messieurs les ministres, je vous adjure, monsieur le président du conseil, de ne pas laisser s'accréditer la légende de la guerre interminable. On ne peut se contenter de nourrir une guerre. Notre situation actuelle ne peut durer et la pire des solutions serait de l'accepter indéfiniment. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 12 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à seize heures, deuxième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures, troisième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 129e SEANCE

2e Séance du mardi 27 octobre 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4573).

2. — Demande d'interpellation (p. 4573).

3. — Politique du Gouvernement en Indochine. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 4573).

MM. Fouchet, Bouret, Daladier, André Denis, Interpellateurs.

Discussion générale: MM. de Chambrun, Frédéric-Dupont, Boutbien.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

4. — Propositions de la conférence des présidents (p. 4587).

MM. Lamps, Lussy, Ramonet, July, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Amendement de MM. Linet, Lamps. — Rejet au scrutin.

Amendement de MM. Barthélemy, Lamps. — Rejet au scrutin

Amendement de Mme Estachy, M. Lamps. — Rejet, au scrutin.

Amendement de M. Ramonet. — Adoption.

Adoption des propositions modifiées de la conférence des présidents.

5. — Ordre du jour (p. 4589).

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à seize heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. François de Menthon une demande d'interpellation sur: 1° les liaisons entre le Conseil de l'Europe et la communauté européenne à six; 2° la participation des représentants de toute la République française dans un parlement de la communauté européenne.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

*

— 3 —

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN INDOCHINE

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique du Gouvernement en Indochine.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 117 minutes;
Groupe socialiste, 64 minutes;
Groupe communiste, 59 minutes;
Groupe du mouvement républicain populaire, 105 minutes;
Groupe d'union républicaine et d'action sociale, 61 minutes;
Groupe républicain radical et radical-socialiste, 56 minutes;
Groupe des républicains indépendants, 34 minutes;
Groupe indépendant paysan, 45 minutes;
Groupe d'action républicaine et sociale, 53 minutes;
Groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance et des indépendants de gauche, 29 minutes;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 45 minutes;
Groupe des républicains progressistes, 30 minutes.

La parole est à M. Fouchet pour développer son interpellation. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Christian Fouchet. Mes chers collègues, quand nous avons appris qu'un congrès vietnamien allait se réunir à Saigon et qu'il serait désigné par les soins de l'empereur Bao Daï, du président Tam et du prince Buu Loc, nous étions en droit de douter que ce congrès fût très sérieux, ou qu'il eût des racines profondes dans le sentiment populaire du Viet-Nam, mais nous ne pouvions pas douter que les conclusions de ses débats seraient favorables à la continuation de la politique de l'empereur Bao Daï, c'est-à-dire l'indépendance du Viet-Nam dans le cadre de l'Union française.

Probablement, l'empereur Bao Daï pensait-il comme nous, puisqu'il semble avoir été si sûr de ses amis et avoir ressenti si peu de doute quant à ces conclusions favorables dont je parlais à l'instant qu'il avait cru, avant même qu'elles soient officielles, pouvoir quitter son pays pour venir en France.

Certes, il est difficile de savoir si, ce faisant, il venait rendre visite à sa famille, ou prendre un repos bien gagné après ce travail de désignation des congressistes, ou encore participer à quelques mystérieuses négociations, pas assez importantes toutefois pour que nous ayons pu en avoir l'écho. Cette visite du chef de l'Etat vietnamien nous en avait tellement imposé que cette Assemblée, l'opinion publique, sans parler naturellement du corps expéditionnaire, attendaient tout d'un congrès si bien préparé, sauf un coup de théâtre. Pouvaient même se féliciter, parmi nous, ceux qui estiment qu'on ne saurait payer trop cher des services de cette qualité.

Eh bien! monsieur le vice-président du conseil, ce congrès décide à l'unanimité de rompre l'Union française! Car, mes chers collègues, je pense que personne n'a surestimé la valeur

d'un rectificatif qui n'a été obtenu par M. le commissaire général, ambassadeur de France Dejean, qu'avec l'appui de M. l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique.

Devant un tel résultat, même les experts ont montré leur surprise, car s'il est très vrai, comme l'a fort bien dit mon collègue et ami M. Dronne à cette tribune, que les gens bien informés pouvaient l'escompter des débats d'un congrès, ils ne pouvaient l'attendre de ce congrès.

Quant à l'opinion française dont l'Assemblée nationale, à défaut du Gouvernement, s'est fait l'écho, elle s'est montrée indignée et je ne crois pas m'avancer en prétendant que le corps expéditionnaire — et ceci est le plus grave — en a conçu un trouble certain.

Or, la guerre d'Indochine pèse trop lourdement sur nos possibilités militaires, sur notre position dans le monde et tout spécialement en Europe, sur notre équilibre économique et financier; elle réclame de milliers de familles françaises trop de sacrifices, pour que nous ne soyons pas en droit — que dis-je ? — pour qu'il ne soit pas de notre devoir de l'évoquer ici.

Le moment est donc venu de faire très rapidement le point.

Que savons-nous de la véritable situation en Indochine ? Permettez-moi de vous dire, monsieur le vice-président du conseil, que si nous n'en savions que ce que le Gouvernement nous en dit, à peine oserions-nous en parler.

M. Jean Binot. Très bien!

M. Christian Fouchet. Parmi les orateurs qui m'ont précédé, la plupart ont déjà rendu hommage à l'œuvre civilisatrice de la France. Je n'y reviendrai pas. Chacun la connaît, nul ne la conteste. La France peut en être fière.

Le coup de force japonais de mars 1945, en supprimant temporairement toute administration française, avait porté un coup très dur à cette œuvre, mais surtout la guerre a précipité un immense et profond mouvement de nationalisme asiate qui, en quelques années, vient de balayer cet immense continent d'un bout à l'autre. L'Inde, ce subcontinent à elle seule, est indépendante. La Chine tout entière, à une petite île près, a basculé dans un national-socialisme xénophobe. L'Indochine, comme tous les autres pays du sud-est asiatique a été recouverte par le flot.

Je laisse les statisticiens définir quelles sont, dans l'âme vietnamienne, les proportions relatives de vieux nationalisme annamite, de nationalisme asiate moderne ou de communisme. Mais ce qui est sûr, c'est que le plus humble piqueur de riz, à condition qu'il ait pu suffisamment manger pour être en état de penser à autre chose qu'à manger, connaît aujourd'hui le sens du mot indépendance.

Certes, cela n'implique pas les mêmes conséquences particularistes qu'au XIXe siècle. Nous sommes à l'époque des grands ensembles.

La France l'a compris la première avec sa conception moderne de l'Union française, et il va de soi qu'à douze mille kilomètres de nos frontières, les formes de cette association peuvent être différentes des formes de l'association franco-africaine.

Dans ces conditions, pourquoi sommes-nous en Indochine et pourquoi y restons-nous ?

Nous n'y sommes plus que parce que l'Indochine est maintenant composée d'Etats associés dans l'Union française, et nous n'y restons avec notre corps expéditionnaire que pour aider ces Etats associés à asseoir leur indépendance au sein de cette Union française.

A vrai dire, depuis 1950, un facteur nouveau est intervenu avec l'arrivée des troupes de Mao Tse Toung jusqu'à la frontière tonkinoise, et avec la guerre de Corée. Brusquement, les Américains et les nations libres ont compris que nous jouions là-bas un rôle de protecteurs du monde libre sur les remparts du Sud-Est asiatique contre le communisme.

Mais je rappelle que c'est primitivement et essentiellement par devoir de défendre cette conception moderne qu'est l'Union française que nous sommes là-bas et que nous n'y sommes pas pour défendre des intérêts particuliers. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Ces intérêts particuliers, nous ne voulons pas en tenir compte et nous ne serons, à cet égard, jamais assez sévères pour les faiblesses d'une administration qui n'a pas su endiguer le torrent de corruption, lequel, bien entendu, a trouvé les personnages nécessaires pour éclabousser les innocents. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Nous sommes donc là-bas, d'abord, par devoir à l'égard du Viet-Nam et des Vietnamiens — mais quand je dis à l'égard des Vietnamiens, je ne veux pas dire à l'égard des profiteurs de tout acabit, à qui la misère du peuple profite toujours et qui feraient bien mieux de s'acharner à gagner cette guerre que de laisser à d'autres le soin de la faire...

M. René Schmitt. Très bien!

M. Christian Fouchet. ... par devoir à l'égard du corps expéditionnaire français, enfin, ce corps expéditionnaire qui n'a même pas obtenu l'hommage d'une motion de reconnaissance de ce congrès dont j'ai parlé, ce corps expéditionnaire qui ne se bat d'ailleurs, ni pour un empereur ni pour les modernes féodaux d'une corruption séculaire, ni pour des factions partisanes, ces dizaines de milliers d'hommes de toutes couleurs et de toutes races qui, encadrés d'officiers et de sous-officiers français, n'ont comme seul but dans cette guerre que la lutte pour la vraie indépendance de tout un petit peuple pitoyable, ce corps expéditionnaire à la fois guerrier d'un dur combat et administrateur de petits postes perdus dans la jungle et à qui va aujourd'hui la pensée affectueuse et fière de la nation. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur de nombreux bancs à droite, au centre et à gauche.*)

Ce double devoir comment l'accomplissons-nous ?

J'en viens maintenant à la partie la plus délicate de mon exposé. Je ne veux la traiter qu'avec infiniment de discrétion. Je m'en voudrais trop si mes paroles pouvaient être déformées par des ignorants ou servir de sujet de scandale aux pharisiens. Etant donné le point que j'ai essayé de faire devant vous, je constate que la situation n'est pas ce qu'elle devait être et personne ne me démentira, je le pense.

C'est le président du conseil que j'interpellerais s'il était devant moi. Je vous interpelle, monsieur le vice-président du conseil, en son lieu et place, mais derrière vous et plus que vous, ce sont tous les gouvernements qui se sont succédé aux affaires depuis 1947 qui sont responsables de cette situation.

Mais la règle du jeu veut que vous assumiez leurs fautes et que vous les portiez sur vos épaules, à moins que vous ne vous décidiez à les secouer.

Quels sont les faits ? Cette guerre, qui n'est point celle de la France contre le Viet-Minh, mais celle du Viet-Nam, aidé par la France, contre le Viet-Minh, nous n'avons pas pu, depuis sept ans, la gagner, en partie parce que nous n'avons pas au moment voulu fait l'effort nécessaire, en partie parce que l'aide chinoise au Viet-Minh rend difficile la victoire militaire, mais surtout parce que nous n'avons pas pu obtenir la victoire politique, je devrais dire la victoire morale.

La faute en est en grande partie à vous et à vos prédécesseurs, plus qu'à quiconque au Viet-Nam, car vous n'avez pas su donner à ceux que nous voulons aider l'impression que c'est bien leur guerre pour leur indépendance. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Certes, nous saluons ici les courageuses troupes vietnamiennes, mais, en fait, le Viet-Nam ne fait pas vraiment cette guerre qui est la sienne.

S'il la faisait vraiment, on verrait moins, boulevard Saint-Michel, à Paris, et rue Catinat, à Saigon, ces longues voitures conduites par de jeunes Vietnamiens, cependant que nous lisons tous les jours dans les bulletins nécrologiques les noms de jeunes Français qui n'étaient pas toujours volontaires mais qui ont toujours su répondre présent.

S'il la faisait vraiment, on entendrait moins parler de profits scandaleux et de mensualités royales ou impériales, mais davantage d'émancipation sociale, d'idéal généreux et d'effort soutenu.

Cela, c'est votre faute.

En face d'adversaires appliquant le principe de Lénine: « Quand la guerre ne peut plus être évitée, il faut lui consacrer toutes les forces de la nation », vous n'avez pas su convaincre nos amis et associés vietnamiens qu'il leur fallait faire de même. En face d'adversaires qui ont une mystique — bonne ou mauvaise — vous n'avez pas su convaincre nos alliés et associés qu'il fallait avoir une mystique.

Bien plus, vous avez, à tort ou à raison, donné trop souvent l'impression que vous reteniez d'une main ce que vous donniez de l'autre et que, plutôt que d'aider à une profonde transformation — je suis tenté de dire à une transformation révolutionnaire — des choses, vous préfériez jouer et laisser jouer un jeu suranné et néfaste.

Et nous voici du coup, mes chers collègues, arrivés à la situation actuelle: une guerre qui s'essouffle parfois et qui parfois flambe, mais n'en finit pas. Et, au lieu de couper l'herbe sous les pieds du Viet-Minh, en ramenant au Viet-Nam tout ceux qui, chez ses partisans — et ils sont légion — sont anti-chinois et tous ceux chez ses partisans — et ils sont légion aussi — qui sont anticommunistes, en leur démontrant que les raisons de leur combat n'existent plus, vous laissez la propagande du Viet-Minh tirer parti de notre irrésolution et de notre apathie politique. Tout cela, pour aboutir à cette motion du congrès de Saigon, à ce trouble du corps expéditionnaire, à cette émotion voisine de l'indignation de l'opinion publique, qui a sourdement conscience que la France fait un marché de dupe, qu'elle est en train de payer de son sang, et qui entrave son action intérieure comme son action dans le monde.

Tout se passe en fait comme si le système n'était pas assez fort pour gagner la guerre, ni assez fort non plus pour y mettre fin. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Alors, que faire ?

Il est impossible — et l'Assemblée, soucieuse de ses responsabilités à l'égard de ceux qui gouvernent comme de ceux qui combattent ne le voudrait point — il est impossible d'en débattre ici ouvertement.

Et puis, ce doit être d'abord et avant tout l'affaire du Viet-Nam. Je dirai cependant que je ne crois pas à certaines fausses solutions qu'on met en avant et je crains que la conférence à cinq soit encore une fausse solution pour le moment. Le recours à l'O. N. U. en est certainement une. L'U. R. S. S., techniquement, y metrait son veto et, politiquement, faut-il insister sur le parti qu'en tireraient les nations arabo-asiatiques ?

Tout autre, certes, est la solution nécessaire, impérieuse et réelle celle-là qui consiste à se tourner vers les Etats-Unis d'Amérique, à leur dire que cette guerre est celle de tout le monde libre, que la France n'y poursuit pas d'intérêt, qu'elle ne saurait supporter seule le poids humain d'une guerre qu'elle mène pour tous les autres et qu'elle saurait, éventuellement, tirer les conséquences de l'incompréhension des autres.

Mais, dans l'immédiat, nous ne sommes pas encore fixés, et pour cause, sur ce que va donner la conférence de Corée. L'Amérique, elle non plus, n'a pas su gagner la guerre et il n'est pas sûr qu'elle sache gagner la paix. Dans l'immédiat, notre destin est dans nos mains.

Le destin, a-t-on dit, est matière à subir pour les uns, à créer pour les autres.

Si nous voulons créer notre destin, il faut provoquer le choc psychologique nécessaire et s'il vous faut changer les hommes et modifier les conditions morales du combat, faites-le, mais faites-le complètement et rapidement.

Je m'en voudrais d'insister ici sur ce point, par correction à l'égard de certains interlocuteurs de la France, mais ce n'est pas l'envie qui m'en manque.

M. Marcel David. Ne vous gênez pas.

M. Edouard Depreux. Parlez!

M. Christian Fouchet. A tous ces humbles auxquels nous lie un engagement — et nous n'avons d'engagement qu'à leur égard — donnez le sentiment qu'ils ont une patrie: installez-les dans une patrie sûre, dans une patrie durable, j'oserai dire dans une patrie à la française, dans l'Union française. Sinon, si vous ne vous sentez pas la force nécessaire, la force inflexible qu'il faut pour réussir cela, ou si nos interlocuteurs ne répondent pas à notre attente, votre devoir est d'en tirer les conséquences politiques et stratégiques. Mais l'une comme l'autre de ces solutions exclut la poursuite de ce jeu de faux-semblants que nous affublons parfois d'oripeaux dorés pour nous faire illusion à nous-mêmes.

Qu'on veuille bien m'excuser si je mets quelque passion dans tout ceci, mais 1.500 officiers, morts ou disparus, 6.000 sous-officiers, 25.000 hommes de troupe français, légionnaires ou nord-africains, morts ou disparus, près de 150.000 blessés, dont 50.000 non récupérables, des villages détruits, des enfants affamés, la mort rôdant, méritent peut-être autre chose que la continuation d'une équivoque.

Ces chiffres nous rappellent que, certes, la France peut répandre son sang ailleurs que sur la terre de France, mais à condition que ce soit toujours en faveur d'un honneur bien clairement senti ne laissant place à aucun doute. La guerre peut être une nécessité de l'honneur, mais aux seules conditions que je viens d'exposer ici même. Sans cela elle serait une duperie.

Monsieur le vice-président du conseil, le destin, vous rappelais-je à l'instant, est matière à subir pour les uns, à créer pour les autres. Vous n'avez plus le droit, étant le Gouvernement de la France, de le subir. L'heure est venue de trouver des solutions et non plus de les fuir. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bouret.

M. Henri Bouret. Mesdames, messieurs, en provoquant ce débat ou en s'y faisant inscrire, beaucoup de nos collègues se sont trouvés, d'abord, devant un angoissant dilemme: devons-nous évoquer dans cette enceinte, c'est-à-dire devant l'opinion publique, les différentes solutions qui sont offertes à la France pour résoudre le douloureux conflit d'Indochine ? Devons-nous au contraire faire le silence, laisser les ministres responsables régler le problème, définir une politique, toute intervention dans cette Assemblée risquant de mettre en difficulté les troupes qui se battent là-bas ?

Finalement, il apparaît qu'on peut se féliciter de voir enfin le Parlement français à même de poser au Gouvernement des questions précises sur ses intentions en Indochine.

Nous avons le devoir de les poser...

M. Edouard Depreux. Très bien!

M. Henri Bouret. ... car il apparaît, si l'on en croit les différentes manifestations oratoires de nos ministres depuis quelques mois, en France et à l'étranger, que l'on est encore, dans ce Gouvernement, fort éloigné de l'unité de doctrine.

Ce n'est pas, monsieur le ministre, à nous parlementaires, que nous soyons de la majorité ou de l'opposition...

M. Marcel-Edmond Naegelen. Ou des deux!

M. Henri Bouret. ... à définir cette politique, mais nous avons le devoir de vous demander quelles sont vos intentions pour les mois qui viennent.

L'occasion de ce débat a été rappelée par divers orateurs et je ne veux m'y arrêter que quelques instants pour souligner la gravité des incidents qui l'ont amené.

Il semble que les commentaires gouvernementaux intervenus depuis la décision du congrès nationaliste vietnamien aient tendu, à peu près unanimement, à minimiser la portée de ses travaux.

Je rappellerai dans quelles conditions ce congrès « nationaliste », puisque c'est son nom, a été amené, dans une motion très précise, à rejeter l'adhésion à l'Union française.

Dans le courant du mois dernier, le gouvernement du Viet-Nam prenait l'initiative de convoquer ce congrès de 211 membres en lui donnant mission de définir les rapports futurs entre la France et le gouvernement du Viet-Nam.

Ces 211 membres avaient été choisis, je ne pense pas que le Gouvernement le conteste, avec un soin tout particulier. L'empereur Bao Dai s'en était occupé personnellement, son premier ministre, M. Tam, également et le haut commissaire du Viet-Nam en France, le prince Buu Loc y avait lui-même apporté tous ses soins.

A gauche. Un peu trop.

M. Henri Bouret. On nous rapporte que, à l'entrée de la salle du congrès à Saïgon, une grande banderole surmontait la porte. Sous l'annonce du congrès nationaliste du Viet-Nam, on pouvait y lire, en très grosses lettres, l'inscription suivante: « Pas d'Union française, mais une entente franco-vietnamienne ».

Il apparaît donc que nos excellences gouvernementales, lorsqu'elles veulent nous faire penser que la motion du congrès correspond à une saute d'humeur de congressistes — choisis pourtant pour leur docilité — déforment quelque peu la vérité.

Leur déclaration reflète simplement l'état d'esprit général. En particulier cette phrase de la motion: « Le Viet-Nam indépendant ne fait pas partie de l'Union française », reflétait très exactement et reflète toujours la tendance générale du congrès.

Il n'y a pas, d'ailleurs, que la motion finale. Le congrès, organisé en commissions, a travaillé. La commission de l'indépendance, précisément, a été ainsi amenée à déterminer les cinq conditions de l'indépendance intégrale.

L'une de ces conditions, je le rappelle principalement pour M. le ministre de la défense nationale, qui est le gardien de notre armée et de son honneur, prévoyait — ni plus ni moins — la mise sous commandement vietnamien du corps expéditionnaire français.

Je rappelle également, car le fait doit figurer au dossier, qu'une dépêche de l'agence *Associated Press* a signalé — ce qui est encore plus grave — que le congrès nationaliste du Viet-Nam avait refusé de voter une motion remerciant la France de l'effort de guerre qu'elle accomplit en Indochine.

Voilà, mesdames, messieurs, dans quelles conditions nous sommes appelés à débattre du problème d'Indochine.

Pour notre part, nous n'allons pas aussi loin que le congrès nationaliste vietnamien et nous sommes à peu près unanimes dans cette Assemblée, au moment où nous engageons cet important débat, à penser à ceux qui sont tombés en Indochine, à l'effort et aux sacrifices de ceux qui continuent le combat aujourd'hui.

Je voudrais qu'au delà des mers on sache que l'immense majorité de l'Assemblée, dont je suis, n'a d'autre souci dans ce débat que de donner un sens à leur combat. Je ne voudrais pas que, à la tête comme à la base du corps expéditionnaire français, aussi bien que dans l'armée vietnamienne, on interprète nos débats comme un signe de fléchissement de la France.

Nous avons le désir d'envisager l'une après l'autre toutes les solutions, mais nous pensons que l'effort du corps expéditionnaire français et de l'armée vietnamienne en formation n'a jamais peut-être été aussi nécessaire qu'au moment où cette Assemblée, et le Gouvernement aussi, je l'espère, se tournent beaucoup plus qu'auparavant vers la recherche de solutions pacifiques.

Je voudrais maintenant, en quelques instants, faire une analyse rapide de la situation militaire au Viet-Nam et dégager, en conclusion, l'esquisse d'une politique sur laquelle je suis persuadé que le Gouvernement, ce soir, aura à cœur de nous donner de plus grandes précisions.

La situation militaire, contrairement à certains communiqués optimistes, ne paraît pas extrêmement brillante.

L'arrivée du général Navarre, de tempérament combattif, offensif même, s'est traduite là-bas par un certain nombre d'opérations, localisées d'ailleurs, mais qui ne paraissent pas avoir entamé le corps de bataille du Vietminh. Les opérations « Brochet », « Mouette » — ce sont les plus récentes — sont

restées de caractère local et beaucoup de chroniqueurs militaires en arrivent même aujourd'hui à se demander si elles représentent des succès véritables.

Depuis longtemps, on nous annonce que la grande pensée gouvernementale, c'est de substituer au corps expéditionnaire français l'armée nationale vietnamienne. Où en sommes-nous à cet égard ?

Il apparaît, mesdames, messieurs, que cette création est encore en voie d'ébauche, malgré les 120.000 hommes qu'on annonce, puisqu'il a fallu, ces derniers jours encore, envoyer là-bas neuf bataillons stationnés en Allemagne et qui constituent des unités d'élite.

Cela laisse à penser, indépendamment d'autres considérations, que la situation militaire au Viet-Nam ne s'améliore pas, puisque, à la veille de l'offensive d'automne, il faut encore de nouveaux renforts. C'est reconnaître, non seulement que le corps expéditionnaire était insuffisant jusqu'ici, mais que l'accroissement des effectifs de l'armée vietnamienne aussi est insuffisant, pour faire face aux combats dont on nous annonce l'approche.

M. Massot, dans son émouvante intervention de ce matin, a dressé le tableau de nos pertes là-bas. Je n'y reviens pas, car je suis persuadé, mes chers collègues, que vous avez lu dans la presse ce martyrologe douloureux qui donne la mesure des sacrifices consentis, à défaut de résultats qui apparaissent encore très lointains.

Dans quelle mesure cet effort militaire en Indochine compromet-il notre sécurité en Europe ?

Telle est la question que nous avons le devoir de nous poser et à laquelle ceux de nos collègues qui ont participé, il y a quelques mois, à la commission parlementaire d'enquête, ont apporté une réponse assez précise. Dans leur rapport, en effet, on note que les forces d'Indochine représentent l'équivalent de dix divisions sur le pied de guerre, auxquelles on peut ajouter deux à trois divisions représentant le volant de relève.

Dans ces conditions, et compte tenu des hommes du contingent, le maintien en Indochine du corps expéditionnaire nous prive dès maintenant, en Europe, de quinze divisions sur le pied de guerre au jour d'une éventuelle mobilisation et de près de vingt divisions au troisième jour suivant la mobilisation.

Ce témoignage est d'ailleurs corroboré par ce que nous observons depuis quelques mois.

Vous avez pu constater que lorsque sont intervenus, il y aura bientôt deux ans, les douloureux événements de Tunisie, le Gouvernement a dû envoyer là-bas en grand nombre des soldats de la métropole pour maintenir l'ordre. Si l'on se tourne vers une autre partie de l'Afrique du Nord, lors des incidents du Maroc de l'été dernier, on nous affirmait que les troupes stationnées là-bas n'étaient pas en mesure de maintenir l'ordre et qu'il fallait bien céder aux injonctions du Glaoui et de ceux qui le soutenaient, sous peine de voir s'instaurer une guerre civile des plus cruelles.

Ainsi, mes chers collègues, si l'effort militaire de la France avait été davantage concentré sur l'Europe et sur l'Afrique, notre sécurité serait incontestablement mieux garantie.

Reste à déterminer comment nous pourrons aujourd'hui sortir de l'impasse — le mot a été prononcé plusieurs fois dans ce débat — où nous sommes engagés.

Ainsi donc, les gens qui nous sont le plus dévoués, ceux qui sont les plus dociles aux injonctions de notre Gouvernement, refusent l'Union française. N'apparaît-il pas qu'en prenant cette position les dirigeants du Viet-Nam nous libèrent des accords que nous avons passés avec eux en 1949 ? C'est la question que l'on peut poser au Gouvernement.

J'entends bien qu'il s'agit là d'un argument purement juridique. Cependant, c'est un fait dont nous avons à tenir compte et qui nous libère à l'égard de gens dont nous n'avons pas à attendre davantage que de ceux que nous combattons.

Cette position offre incontestablement au gouvernement français la possibilité et la liberté de rechercher par voie de négociation le moyen de mettre un terme au conflit sans avoir obligatoirement, et sur tous les points, l'accord du Viet-Nam. Il suffirait pour cela de donner acte au gouvernement vietnamien des résolutions votées.

Il semble, si l'on en croit les échanges de notes avec Bao Daï, que ce ne soit pas la voie dans laquelle s'est engagé le Gouvernement.

Diverses solutions ont été envisagées.

Le relais vietnamien. C'est la grande pensée de plusieurs de nos ministres. Je n'ai pas à m'y étendre, étant donné la lenteur de l'accroissement de l'armée nationale vietnamienne.

Le relais américain. C'était, pour d'autres ministres, la solution idéale: commandement français et, pour l'instant, argent américain, auquel seraient venues rapidement s'ajouter les troupes américaines. Les dernières déclarations du gouvernement américain ne semblent pas nous laisser beaucoup d'illusions sur ce plan. Les Américains veulent bien nous donner davantage de crédits, ils ne nous donneront pas leur armée, même celle qui revient de Corée.

Troisième solution: la victoire militaire. Est-elle possible ? Peut-être à très long terme. Je n'ai pas entendu beaucoup d'interpellateurs dans ce débat l'envisager et je me permets de rappeler que, déjà en 1947, alors que la Chine n'était pas intervenue dans le combat par son renfort au Vietminh, le général Leclerc, qui avait quelque compétence en la matière, déclarait qu'il faudrait vraisemblablement 500.000 hommes pour arriver à remporter une décision militaire. C'est vous dire qu'aujourd'hui, mes chers collègues, étant donné l'osmose établie entre les troupes du Vietminh et celles de la Chine de Mao Tsé Toung, il en faudrait vraisemblablement deux ou trois fois plus.

Dès lors, il faut convenir que l'accroissement de nos effectifs, même au moyen d'un appel aux troupes du contingent, auquel notre éminent collègue le général Kœnig avait pensé en d'autres temps, tout cela ne nous donnerait pas la victoire.

Alors que reste-t-il ? Il reste la négociation. A condition que le Gouvernement veuille bien préciser à quelles conditions cette négociation est aujourd'hui possible.

Certains ministres, dans leurs déclarations, annoncent qu'ils recherchent l'accroissement des effectifs au Viet-Nam pour obtenir une victoire; d'autres membres du Gouvernement, au contraire, estimant qu'il faut être plus fort pour négocier, annoncent que cet accroissement doit servir uniquement à rapprocher l'heure de la négociation.

C'est ainsi que, d'après l'une des versions gouvernementales, le communiqué franco-américain du 30 septembre dernier, il est précisé:

« Le Gouvernement français est déterminé à faire tous ses efforts pour disloquer et détruire les forces régulières de l'ennemi en Indochine et, dans ce but, il a l'intention de mener à bonne fin ses plans d'accroissement des forces armées des Etats associés, en coopération avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam, tout en adaptant temporairement l'importance de ses propres effectifs aux conditions nécessaires pour assurer le succès de ses plans militaires actuels.

« L'aide supplémentaire américaine... » — précise le communiqué — « ... a pour objet de permettre d'atteindre ces buts avec le plus de rapidité et d'efficacité possibles. »

Quelques jours plus tôt, un autre membre du Gouvernement, M. Maurice Schumann, tenait à l'O. N. U. un langage sensiblement différent et s'exprimait en ces termes:

« Il reste à nos adversaires à faire la preuve que, au désir de paix maintes fois exprimé par le gouvernement français correspond dans le camp adverse un désir non moins sincère. »

Et M. le secrétaire d'Etat ajoute:

« Une négociation diplomatique qui pourrait, par exemple, s'ouvrir au cours ou à la suite de la conférence politique sur la Corée et qui aurait pour objet la fin de l'agression en Indochine permettrait d'envisager le retour à un état plus normal des rapports internationaux en Asie. »

Alors, nous nous demandons, monsieur le ministre, dans quelle mesure le Gouvernement sait ce qu'il veut.

En tout cas, je le répète, nous avons le devoir de le savoir et de vous inviter à unifier vos conceptions en la matière.

M. Edouard Depreux. A condition que ce soit dans le bon sens !

M. Henri Bouret. Bien entendu, mon cher collègue. Je crois avoir dit ce que je pensais du fond de la question.

Monsieur le ministre, vous êtes allé à Washington mendier 385 millions de dollars supplémentaires et vous avez mis en avant trois arguments principaux.

Vous avez d'abord affirmé que, grâce au plan Navarre, nous obtiendrions un renforcement de nos positions militaires. En second lieu, vous avez argué du plan de développement de deux ans de l'armée vietnamienne. En troisième lieu, vous avez fait état du rapport du général américain O'Daniel sur les possibilités d'une victoire décisive sur le Vietminh.

Dans le même temps, M. Edgar Faure, dans son discours d'Aix, M. Laniel lui-même dans son discours de Caen, laissent entendre à l'opinion publique française que grâce à cette aide américaine, nous serons rapidement en meilleure posture pour pouvoir négocier, et vous voyez que M. Maurice Schumann laisse entendre que cette négociation peut être prochaine.

Nous pensons qu'on n'a pas le droit de laisser pourrir ainsi un problème aussi grave, lorsqu'il engage le destin de la France. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

Il nous souvient à tous, mesdames, messieurs, qu'il y a quelques mois, dans une démocratie amie, des élections générales ont eu lieu. Elles avaient pour but le remplacement du personnel politique. Le vainqueur de cette compétition, le général Eisenhower, ne dut son succès, nous rapporte-t-on, qu'au fait qu'il avait centré l'essentiel de sa campagne électorale sur la paix en Corée. Faudra-t-il regretter qu'en France, à quelques semaines de l'élection du Président de la République, cette

élection n'ait pas lieu au suffrage universel ? Ne pensez-vous pas, mesdames, messieurs, que s'il en était ainsi, le peuple français aurait l'occasion de se prononcer à une très large majorité pour une autre politique que celle que fait actuellement le Gouvernement ? (*Mouvements divers.*)

M. Jules Moch. N'oubliez pas le précédent du prince Louis Napoléon !

M. Henri Bouret. Bien entendu. Je pose simplement la question.

M. Jules Moch. Ne la résolvez pas !

M. Henri Bouret. Pour ma part, ce n'est pas le problème constitutionnel que j'envisage; je veux simplement indiquer par là que dans l'opinion publique française actuelle, chez l'immense majorité de nos compatriotes, l'incertitude de nos buts de guerre a amené les uns et les autres à s'interroger sur l'intérêt de la bataille menée en Indochine, si loin de nos centres d'intérêts, si loin de nos possibilités de rayonnement culturel.

Certains autres arguent que nous ne sommes plus entièrement libres de nos destinées et que, aujourd'hui, notre budget est conditionné par les ballons d'oxygène que nous sollicitons régulièrement des Etats-Unis d'Amérique. Mais, là aussi, il apparaît, mes chers collègues, que nos voisins d'outre-Atlantique ne sont pas unanimes sur l'intérêt de cette guerre.

C'est ainsi que, dans un discours prononcé à Chicago le 16 septembre, M. Stevenson, le leader démocrate américain, s'exprimait de la manière suivante :

« La conviction grandit en France que le pays ne peut plus maintenir l'effort de défense en Europe et combattre le communisme, en Indochine avec des armes et à l'intérieur au moyen de plus grandes dépenses sociales et économiques. Nous devrions nous souvenir que de nombreux Français votent communiste, non pas par conviction, mais par protestation, et entendre la clameur montante pour se retirer d'Indochine et dépenser plus à la construction de maisons d'habitation, au développement industriel et à l'amélioration sociale de l'intérieur. » (*Applaudissements à gauche.*)

Et l'éminent homme d'Etat américain concluait :

« La porte de la salle de conférence est la porte vers la paix. Qu'il ne soit jamais dit que l'Amérique a hésité à la franchir. »

Ainsi, mesdames, messieurs, il semble que l'analyse des conditions politiques et militaires, les voies de l'esprit nous conduisent à peu près inéluctablement vers la recherche d'une négociation pacifique. Il apparaît certain également que la référence aux traditions de la France et à son histoire nous amène aussi à cette solution.

Nous avons défendu les droits de l'homme dans tous les pays de l'Europe, bien au delà de nos frontières. Nous avons appris aux peuples leur droit à disposer d'eux-mêmes. Et cependant, aujourd'hui, dans le monde entier, nous sommes les seuls à porter le fer là où nous devrions, au contraire, apporter la paix.

Ce sont là, dira-t-on, des propos d'idéaliste. Je ne le pense pas. J'estime, au contraire, que nous aurions intérêt à concentrer notre effort militaire sur l'Europe et que les voies du réalisme et de l'idéalisme nous conduisent aux mêmes solutions. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.*)

C'est pourquoi, nous réservant la possibilité d'intervenir dans la discussion des ordres du jour, nous invitons le Gouvernement à définir enfin sa politique. Nous espérons que ce soir nous la connaîtrons davantage, pour le plus grand bien de la France et de la paix. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Daladier.

M. Edouard Daladier. Mesdames, messieurs, pendant qu'une nouvelle offensive particulièrement puissante se déclenchait en Indochine, se réunissait ce congrès nationaliste de Saïgon sur lequel, d'ailleurs, déjà à plusieurs reprises, on a appelé votre attention.

Il comprenait 200 membres, dont 120 avaient été désignés par le gouvernement de Bao Daï. Les autres représentaient ce que l'on appelle des sectes politiques et religieuses comme les Caodaïstes, les Hoa hao et d'autres encore qui, avant le congrès nationaliste de Saïgon, s'étaient rassemblés à Cholon où ils s'étaient livrés à de violentes attaques contre le gouvernement de Van Tam, où ils avaient réclamé l'indépendance totale, la liberté totale de leur diplomatie dans le Sud-Est asiatique et, enfin, des élections générales, après la guerre, pour fixer le régime définitif du Viet-Nam.

Ainsi, qu'il s'agisse de ces sectes dont on parle avec quelque dédain qui fournissent des combattants, des combattants nombreux et sérieux, qu'il s'agisse du congrès nationaliste où sont intervenus des notables, représentants d'une bourgeoisie annamite sur laquelle je ne veux pas insister, les uns et les autres sont arrivés à la conclusion suivante : L'indépendance totale du Viet-Nam refusant de participer à l'Union française et, ce qui, selon moi, est beaucoup plus grave, le refus de rendre hommage aux soldats français qui, depuis tant d'années, combattent et dont beaucoup trop sont morts pour l'indépendance de ce pays.

Au fond, si grande et si légitime que soit l'émotion publique, si pénible pour nous que soit le sentiment qui a poussé ces congressistes à refuser de s'incliner devant la mémoire des soldats français tués pour leur propre pays du Viet-Nam, il serait impolitique de ne pas prendre acte que les membres de ces deux congrès, ainsi d'ailleurs que d'autres personnalités plus éminentes du Viet-Nam, partagent cette opinion, ce sentiment réels qu'une fois la bataille terminée, avec les plus grands sacrifices en hommes et en argent du côté français, la seule politique à envisager, c'est le départ de la France pour d'autres rivages.

Cela est tellement vrai, mesdames, messieurs, que j'ai sous les yeux ce que déclarait à New-York M. Hinh, chef d'état-major de cette armée vietnamienne dont on parlait tout à l'heure. Il dit que les accords franco-vietnamiens sont une formule dépassée. Il ajoute que ce n'est pas avant 1956 qu'il y aura une véritable armée vietnamienne de 100.000 hommes. Il faut donc que les Français combattent jusqu'en 1956; alors les Français pourront joyeusement partir.

Je pourrais citer d'autres déclarations, mais au fond, tous ces faits, vous les connaissez déjà. Nous les avons souvent évoqués à cette tribune. Mais la vraie question qui se pose ce soir est la suivante : Quelle est donc la politique du Gouvernement en Indochine ?

Depuis le 26 octobre, depuis le vote de ces motions, on a multiplié les efforts sur Bao Daï, sur Van Tam. On s'est efforcé d'obtenir, et l'on obtiendra certainement, des déclarations d'amitié et même des déclarations d'amour.

Sans doute on pourra même réunir un nouveau congrès qui sera recruté d'une façon un peu différente, mais toujours, si j'ose dire, par les mêmes procédés électoraux. Sans doute, on nous apportera un de ces jours une formule, disons, si vous voulez, noire et blanche, qui sera dans la tradition des congrès asiatiques comme elle était déjà dans celle des congrès métropolitains. (*Rires sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême droite.*)

M. Raymond Triboulet. Vous êtes orfèvre !

M. Edouard Daladier. Cessons, mesdames, messieurs, de considérer cette recherche d'un nouveau texte, cette substitution de motions à d'autres motions, pour tout dire le spectacle des contorsions diverses auxquelles on se livrera, et considérons par contre que nous avons subi en Indochine des pertes effroyables.

Au 1er janvier 1953, on comptait plus de 100.000 hommes tués, blessés ou disparus et, contrairement à une légende trop répandue, sur ces 100.000 hommes il faut en compter plus de 70.000 qui appartiennent au corps expéditionnaire et 30.000 au Viet-Nam lui-même.

Les pertes en argent, on vous l'a montré ce matin d'une façon précise, dépassent deux mille milliards. Il faut ajouter à ce bilan l'épuisement des cadres de l'armée française qui entretient en Indochine la valeur d'encadrement de dix divisions métropolitaines, l'épuisement progressif en Europe, où dix bataillons sont prélevés sur les troupes d'occupation en Allemagne.

Mais qu'est donc devenu le péril russe, qu'est donc devenue cette menace d'invasion russe qu'on a si souvent évoquée, avec tant d'éloquence, à la tribune où je parle aujourd'hui ?

M. Jules Moch. Très bien !

M. Edouard Daladier. Qu'est devenue toute cette politique que nous avions dénoncée comme étant une politique irréelle ?

Aujourd'hui, il n'y a plus de péril russe, puisque maintenant les bataillons français sont prélevés sur les troupes d'occupation et envoyés en Extrême-Orient.

Enfin, faut-il rappeler les convoitises plus ou moins souterraines, plus ou moins secrètes, qui pèsent sur notre Afrique du Nord, je devrais dire sur toute notre Afrique où se trouve pourtant le véritable avenir de la France ? (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, à droite et à l'extrême droite.*)

Quelle solution ? On a parlé pendant quelques années d'une solution militaire par une victoire décisive. Pour ma part, je n'ai pas encore rencontré un officier parmi tous ceux nombreux que j'ai vus revenant d'Indochine, quel que fût son grade, vous m'entendez bien, qui ait affirmé sa foi dans une victoire militaire décisive.

En outre, nous sommes obligés de constater, d'enregistrer, qu'entre les années 1947 et 1953 les effectifs du corps expéditionnaire ont été doublés, même plus que doublés, et qu'à la supériorité numérique s'ajoutait une supériorité incontestable, écrasante, en artillerie, et plus écrasante encore en aviation, puisque jusqu'à présent le Vietminh n'a pas d'avions, sans parler de cet élément de supériorité important qu'on néglige trop souvent, l'appui essentiel et parfois décisif de la marine française.

Et cependant chaque année, dans la période de la saison sèche qu'on appelle au Viet-Nam la période des mois sanglants,

ou bien nous prenons une offensive qui ne peut atteindre son but, c'est le moins qu'on puisse dire, ou bien nous parvenons péniblement à bloquer une offensive du Vietminh, et malgré l'héroïsme du corps expéditionnaire, si nous consultons une carte de l'Indochine actuelle et que nous comparons la situation à ce qu'elle était en 1947, nous constatons que partout nous avons perdu des territoires importants, tantôt tous les pays des confins de la Chine, tantôt, comme l'année dernière, tout le pays Thaï, et qu'en réalité, sans une retraite imprévue de Giap, c'est le Laos lui-même qui aurait été entièrement submergé.

Mais vous me dites, et je lis dans les journaux américains plus encore que dans la presse française, que nous allons mettre à exécution le plan Navarre. Il est déjà en exécution, et dans la déclaration franco-américaine qui enregistre l'accord des deux pays, où l'on voit l'un donner 385 millions de dollars et l'autre le sang de ses fils, on écrit en toutes lettres que le but, c'est « de disloquer et de détruire les forces régulières de l'ennemi ».

Jusqu'à présent, mesdames, messieurs, ces forces ont échappé à l'étreinte de l'offensive du général Navarre. Je ne reprendrai pas à la tribune les informations plus ou moins exactes qui circulent à Paris. Il appartiendra au Gouvernement, s'il le juge utile, de nous renseigner, mais ce que je veux dire c'est qu'il suffit de lire les déclarations, les instructions militaires de Giap lui-même, pour être fixé sur la tactique que le Vietminh opposera à toutes les offensives françaises tant qu'il n'aura pas le sentiment d'avoir conquis l'égalité militaire avec le corps expéditionnaire.

Que disait Giap, il y a déjà deux ans ?

« Nous devons nous efforcer de détruire le plus possible de forces ennemies par la guérilla et par la guerre mobile afin de réduire l'importance de la guerre de position et pour mettre le plus d'avantages de notre côté pour le cas où nous ne pourrions pas l'éviter.

« N'oublions pas que la guerre de position exige un très haut niveau technique et un équipement perfectionné. Or, ce sont précisément les éléments qui nous manquent. La direction de la guerre doit tendre à éviter autant que possible la guerre de position, et nous sommes assurés de la victoire dans la mesure où nous aurons su le comprendre. »

Il écrivait cela à la fin de 1950, et il ajoutait — permettez-moi cette autre citation :

« Qu'est-ce que la supériorité militaire ? Ce terme signifie-t-il que nous devons avoir des forces très supérieures à celles de l'ennemi ? Autrement dit, si les Français disposent de 200.000 hommes, devons-nous avoir beaucoup plus de 200.000 hommes ?

« Non, car la guerre menée par la France, avec ses méthodes, est une guerre dont le but ne peut être atteint que par l'occupation du terrain et par l'extension territoriale. Une grande partie des effectifs français est absorbée par cette occupation et ne peut être engagée quand nous attaquerons sur un front déterminé. Cela sans parler des conditions de terrain et de communications qui entravent le regroupement rapide des troupes françaises. »

Et il concluait ainsi :

« La guerre de position apparaîtra sur tous les fronts à la fin de la troisième phase. Au début, elle n'apparaîtra qu'au cours de quelques combats. Le facteur moral et la présence de nos bases au sein de l'ennemi nous assureront la victoire. »

Sommes-nous entrés dans la troisième phase ? Sommes-nous à l'heure où pourra s'engager, suivant les termes de Giap et dans les conditions qu'il définit, cette guerre de position ?

Personnellement, je ne le crois pas encore. Je crois que ce qui reste la méthode du Vietminh, c'est la mobilité, c'est la fluidité, c'est la volonté de se dérober à une étreinte exercée par des troupes dont l'armement est encore supérieur à l'armement des « Viets », et si j'en crois certaines nouvelles, on « pourrira » encore le delta, on se rendra maître la nuit des villages dont nous sommes maîtres le jour, on attendra des renforts en matériel et peut-être des avions venus de Chine où, s'il faut en croire certains télégrammes, 500 pilotes du Vietminh auraient fait leur apprentissage sur un certain nombre d'appareils modernes.

La vérité, c'est qu'en effet nous avons donné à notre occupation territoriale une extension démesurée au lieu de concentrer nos forces dans des bases bien choisies d'où nous pouvions diriger des offensives favorables. Et la vérité, aussi, c'est que nous avons méconnu, gravement méconnu, le caractère particulier des insurrections populaires, car nous ne combattons pas des rebelles, nous combattons des insurgés, nous combattons des hommes qui aiment leur patrie, nous combattons des hommes qui veulent leur liberté, auxquels nous imposons un empereur et un gouvernement sans même les consulter, et nous commettons les mêmes erreurs que les généraux de Napoléon Ier dans la guerre d'Espagne et les mêmes erreurs que les généraux du second Empire ont multipliées dans la déplorable et néfaste expédition du Mexique.

Quelle solution proposez-vous donc ? Solution politique, politico-militaire si j'ai bien compris, en ce sens que vous voudriez entraîner d'autres puissances à prendre leur part du fardeau commun, puisque nous défendons, paraît-il, le monde libre.

Il faudrait, dans ces conditions, avoir le concours militaire au moins des Américains et de la Grande-Bretagne, afin de soulager l'effort militaire français, ou alors réunir des forces telles que vous donneriez à la guerre une solution militaire par une victoire décisive.

Mais s'il est vrai que des journaux comme le *New York Times* écrivent que « la défense des Etats associés d'Indochine est moins importante pour la France que pour toute l'Asie du Sud-Est, pour la Grande-Bretagne et pour les Etats-Unis », il n'est pas téméraire d'affirmer que le gouvernement de Londres et le gouvernement de Washington ne partagent pas l'opinion du *New York Times*.

D'ailleurs, l'intervention de ces troupes nouvelles entrant dans le combat en Indochine déterminerait sans doute d'une façon irrésistible l'entrée de la Chine dans ce conflit. Alors, la guerre d'Indochine serait, en effet, l'origine d'une troisième guerre mondiale.

La conférence à cinq dont on nous a parlé avec abondance, et à propos de laquelle, paraît-il, le gouvernement français serait divisé, ce que je ne crois pas (*Rires sur divers bancs*), la conférence à cinq, alors, cela signifie que vous reconnaissez la Chine ?

S'il ne s'agissait que de cela, je serais moi-même un partisan déterminé de la conférence à cinq (*Applaudissements à gauche*) et je trouve déplorable qu'au lieu de faire comme la Grande-Bretagne, qui a reconnu la Chine qui est en effet une grande puissance. .

M. Marcel Naegelen. Bien sûr !

M. Edouard Daladier. ... nous ayons, je n'ose pas dire par servilité, bien que je le pense (*Exclamations à droite et à l'extrême droite*), mais par une déplorable complaisance, pour parler en style diplomatique, envers les Etats-Unis, refusé d'accomplir cette reconnaissance.

Je sais bien qu'on a envoyé récemment à Pékin une mission économique composée de M. Bernard de Plas, qui appartient, je crois, aux milieux très modérés, et de M. Aubrac, qui appartient au contraire à des milieux d'extrême gauche, afin de négocier à Pékin un accord commercial avec Mao Tse Toung.

Ces messieurs, si je suis bien informé — et si je ne le suis pas on me démentira — ...

A gauche. En quelle année a-t-on envoyé cette mission ?

M. Edouard Daladier. Cette année, il y a quelques mois.

Ces messieurs ont été fort bien reçus. Il paraît même qu'ils avaient obtenu sur le plan économique et sur le plan commercial un accord sérieux, et alors que les pourparlers allaient se conclure dans une atmosphère favorable, ces deux négociateurs ont été brusquement rappelés et leur mission a été interrompue.

Peut-être faut-il croire que le gouvernement républicain conservateur des Etats-Unis, dont on sait que jusqu'à présent il ne peut supporter l'idée d'une reconnaissance diplomatique de la Chine, a joué son rôle habituel, mais même s'il acceptait, ce qui, je le répète, serait pour moi une très vive surprise, je ne crois pas qu'une conférence à cinq serait dépourvue d'inconvénients.

D'abord la Chine peut dire qu'elle ne s'est pas manifestée dans les négociations de Corée, qu'elle n'a pas participé à ces innombrables conférences de Pan Mun Jom et qu'il n'y a pas lieu pour elle d'intervenir dans un pays où elle n'a même pas envoyé des volontaires, comme elle l'a fait en Corée.

En outre, du point de vue du Viet-Nam, de l'opinion traditionnelle du Viet-Nam, n'y aurait-il pas là un danger ? Les Vietnamiens ne considéreraient-ils pas comme périlleux pour eux de faire intervenir les Chinois pour régler les affaires des Annamites ? C'est encore une question qui mérite d'être posée.

J'ignore ce que nous répondra le Gouvernement. La conférence à cinq me paraît dans les brumes. Si elle se réunit, j'en serai ravi malgré ses inconvénients, car enfin, si on négocie avec la Chine et si on porte sur la table le dossier de l'Indochine, il faudra bien inviter Ho Chi Minh et Bao Daï à venir participer au débat. Il faudra bien qu'ils soient assis l'un à côté de l'autre. J'avoue que c'est un spectacle qui ne me déplairait nullement.

M. Henri Laforest. Ils en ont l'habitude.

M. Jules Moch. Cela s'est déjà produit.

M. Edouard Daladier. Je le sais, et comme on vient de le dire, l'ancien président du conseil du Viet-Nam reconnaîtrait sous les traits de l'empereur son ancien premier ministre.

En tout cas, si nous écartons cette possibilité, que restera-t-il? Continuer la guerre jusqu'en 1956 comme dit le chef d'état-major de l'armée vietnamienne ? Accumuler les pertes ? Accumuler les sacrifices d'argent ?

Etes-vous bien sûrs qu'en 1956, il y aura une armée vietnamienne capable de faire la relève de l'armee française ?

Là-dessus, mesdames, messieurs, j'éprouve quelque scepticisme. Je sais, nous savons tous, que cette armée, dans beaucoup de régions, est soumise à une propagande de l'adversaire qui ne manque pas d'efficacité, que des désertions nombreuses, notamment de sous-officiers, se sont produites, et il n'est pas démontré que les prédictions de M. Hinh se réalisent et qu'en 1956 l'armée vietnamienne soit en état de reprendre seule le combat et de nous permettre de faire la relève.

La vérité, c'est que la France a tout donné, ses biens, ses intérêts. Elle a pris une sorte de plaisir maladif à renier son passé en Indochine qui, malgré des ombres, a été un grand passé. C'est la France, c'est nous qui, d'un seul trait de plume, avons rayé un siècle de puissance en Asie qui, certes, a servi les intérêts français, mais qui a tout de même élevé vers des formes nouvelles de civilisation des multitudes asiatiques. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur divers bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Nous voyons, quand nous évoquons tous ces problèmes, la montée des difficultés européennes, la montée des périls en Afrique. Et lorsque nous rassemblons tous ces arguments, lorsque nous considérons toutes ces réalités, nous disons qu'il n'y a plus qu'une solution, qui n'a jamais été tentée et dont on n'a jamais osé parler, soit par une sorte de pudeur excessive, soit dans un sentiment de lâcheté, c'est celle qui consiste à dire à l'adversaire : « Nous vous offrons la paix ; la voulez-vous oui ou non ? » (*Exclamations au centre.*)

M. André-François Mercier. Comme à Munich ! Munichois !

M. Edouard Daladier. Je vous parlerai de Munich, si vous le voulez, mais peut-être ne sera-ce pas à votre satisfaction. (*Exclamations et rires sur plusieurs bancs au centre.*) Vous feriez mieux, avant de parler de Munich, de relire les déclarations de M. Bidault et de M. Francisque Gay, la veille, le jour et le lendemain de Munich.

Nous parlerons de Munich et nous parlerons aussi du traité d'alliance franco-russe que vous avez signé et du programme de demembrement de l'Allemagne que vous avez envoyé à tous vos militants sous la forme d'un bulletin dont j'ai ici le texte. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

M. Charles Viatte. Et les soldats que vous avez envoyés se battre sans armes ?

M. Edouard Daladier. Cessez de croasser, attendez. (*Rires à gauche.*)

Aujourd'hui, donc, cette proposition me paraît pouvoir être faite. Elle ne pouvait pas l'être l'année dernière, et je n'en avais point parlé, car, à l'époque, les événements militaires avaient pris pour nous un caractère de catastrophe. Mais, aujourd'hui, notre corps expéditionnaire est à la fois plus nombreux et plus fort ; vous pouvez faire des propositions honorables.

Après tout, si, après deux ans de guerre, les Américains en Corée ont offert l'armistice et la paix, en quoi la France serait-elle déshonorée si, après avoir versé son sang et son argent pendant sept ans, elle proposait elle aussi à l'adversaire l'armistice et la paix ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et sur divers bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Il appartiendrait alors aux populations du Viet-Nam, province par province, de décider elles-mêmes ce qu'elles veulent, ou l'Union française, sous une forme ou sous une autre, ou l'indépendance totale, et de procéder à des élections libres pour élaborer une constitution et choisir un régime politique.

Négocier, certes, n'est pas capituler. Il est certain que dans ces pourparlers, s'ils s'engagent, jamais nous ne songerons à abandonner ni les Français, ni les Européens, ni les Eurasiens, ni les anciens soldats annamites et nous saurons préserver nos intérêts intellectuels, nos intérêts culturels et peut-être même sauvegarder une certaine présence française dans certaines régions d'Indochine.

Après tout, nous avons accordé à Bao Daï beaucoup plus que nous n'avons proposé à Ho Chi Minh. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Après tout, nous avons perdu des occasions. Quand le débat s'engagera plus au fond, ce soir, peut-être, en parlera-t-on.

Que prétendez-vous faire ? Défendre le monde libre, dresser une barrière contre le communisme, faire la croisade de la liberté ? C'est une noble ambition.

M. Jean-Fernand Audeguil. Voyez Franco !

M. Edouard Daladier. Mais on ne conduit pas une croisade à 12.000 kilomètres de la mère-patrie. Contre le communisme, la meilleure barrière aurait consisté à opérer une réforme agraire véritable et totale (*Très bien! très bien! à gauche*), faisant du paysan annamite un homme indépendant dans sa vie matérielle, car c'est ce qu'il réclamait et qu'il réclame toujours.

M. Jean-Fernand Audeguil. Très bien ! Voilà toute la question.

M. Edouard Daladier. Il aurait fallu associer le peuple au gouvernement de son propre pays. Nous ne l'avons point fait et je préfère ne pas insister sur les résultats — comme on dit — qui ont été atteints.

M. Jean-Jacques Juglas. Voulez-vous me permettre une observation ?...

M. Edouard Daladier. Je conclus..

M. le président. Monsieur Daladier, M. Juglas désirerait que vous lui permettiez de vous interrompre.

M. Edouard Daladier. Non, il n'a qu'à s'inscrire dans le débat. (*Exclamations au centre.*)

M. Jean-Jacques Juglas. Je vous remercie, monsieur Daladier, de votre cordialité et de votre politesse.

M. Edouard Daladier. Je conclus, c'est pourquoi je préfère ne pas être interrompu.

Dans la stratégie mondiale, notre rôle est déterminé par notre position géographique et, de plus en plus, notre tâche réelle se trouve dans l'évolution harmonieuse de nos prolongements africains. Certes, il faut être attentif, comme on l'a dit, aux événements d'Europe, mais cela implique qu'on ne laissera plus longtemps l'Indochine dévorer chaque année une promotion de Saint-Cyr et qu'on ne se résignera point à faire défendre Strasbourg par des troupes commandées par des généraux et par des officiers allemands. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême droite. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations au centre et à droite.*)

M. Jean Cayeux. Voyez qui vous applaudit.

M. Roger Devemy. Vous êtes adopté.

M. Jean Catrice. En 1946, ce n'était pas pareil.

M. Auguste Joubert. Rappelez-vous votre déclaration de 1946.

M. Edouard Daladier. Je répondrai à ces interruptions en observant que, sur l'armée européenne et sur la fin de la guerre d'Indochine, je suis d'accord avec tous les hommes, quels qu'ils soient, avec tous les partis, quels qu'ils soient, afin de réaliser ce double but. Quant à la collaboration communiste que l'on évoque avec tant de clameurs, laissez-moi vous rappeler le temps, qui n'est pas très éloigné, où vous la sollicitiez, où vos ministres collaboraient avec les leurs, où vous faisiez pression sur nous pour que nous acceptions de vous imiter et de vous suivre.

M. Albert Coste-Floret. C'était avant la guerre d'Indochine.

M. Jules Moch. Pas du tout.

M. Edouard Daladier. Permettez-moi simplement — il est temps de revenir aux choses sérieuses (*Exclamations au centre et à droite*) — de faire appel à des souvenirs que, je l'espère du moins, vous n'avez pas chassés de votre mémoire.

Le rôle et l'avenir de la France, ils sont au Maroc, ils sont à Dakar qui couvriraient le Brésil et les Etats-Unis en cas d'attaque atomique ; ils sont au Tchad, future plaque tournante aérienne de l'Afrique du Nord, de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française ; ils sont à Diégo-Suarez qui peut être une base navale d'intérêt capital, une base avancée contre cette extension de l'asiatisme dont vous avez souvent parlé. Voilà notre véritable contribution et au pacte atlantique sous sa forme défensive et à la défense de l'Occident.

Mesdames, messieurs, il ne suffit pas de saluer en un geste rituel les héros du corps expéditionnaire, il faut mettre un terme à leurs sacrifices en retrouvant le chemin de la paix. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche.*)

M. Roger Devemy. Vous l'avez trouvé, en 1938, le chemin de la paix !

M. le président. La parole est à M. André Denis.

M. André Denis. Mesdames, messieurs, j'ai conscience d'intervenir à une heure où mieux vaudrait déchirer son discours. Beaucoup de choses ont été dites, mais de toutes les interpellations qui ont déjà été développées se dégage la nécessité d'obtenir du Gouvernement une déclaration précise qui traduise sa volonté de rechercher une issue à la tragique aventure qui se poursuit depuis sept ans en Indochine.

Je ne pense pas qu'il soit utile de reprendre l'historique des événements d'Indochine. D'autres l'ont fait. Laissons aux historiens le soin de dégager les responsabilités. Je crois qu'ils seront durs dans leurs écrits à l'égard des responsables qui n'ont pas toujours su, à point nommé, saisir les occasions qui eussent épargné à notre pays d'aussi lourds sacrifices. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Ce que nous devons dire, c'est qu'au départ de cette tragique aventure il y a un malentendu.

Nous sortions de la guerre, d'une guerre que nous avions menée avec la volonté de chasser l'envahisseur de tous les points du territoire français et des territoires liés à notre patrie. Cela nous a conduits à nous précipiter vers les territoires que nous pouvions légitimement considérer comme devant être de nouveau rattachés à notre pays.

Nous avons simplement négligé de tirer les leçons du vaste mouvement d'opinion qui s'est emparé des peuples à l'issue de la seconde guerre mondiale. Nous avons oublié, dans notre

précipitation, de dégager un concept nouveau et précis de l'Union français, et il ne semble pas que cette année passée nous ait conduits à avoir une conception beaucoup plus audacieuse de ce que doit être l'Union française.

Sans doute, le congrès de Saïgon nous scandalise-t-il a bien des égards. Mais n'est-il pas l'occasion pour nous de nous demander si l'Union française doit être imposée, ou si elle doit être une formule de libre association qui sache se faire désirer par les peuples que nous prétendons y intégrer ?

Notre comportement en Afrique du Nord, les débuts du conflit en Indochine ne nous obligent-ils pas à dire que nous avons nous aussi notre part d'incompréhension et notre part de responsabilité ?

Mais ce soir, il s'agit de répondre à l'attente du pays; il s'agit de savoir si le Gouvernement va proposer enfin une politique susceptible de mettre un terme à la guerre.

Sans doute faudra-t-il beaucoup de courage, parce que la définition d'une politique suppose certains aveux quant aux erreurs passées.

N'est-il pas possible d'imaginer, au terme de ce débat, une déclaration du Gouvernement français assurant que nous sommes disposés à reconnaître l'indépendance réelle, non pas seulement dans les textes, mais dans les faits, et décidés à engager des négociations pour rétablir la paix, une paix qui devrait ouvrir la possibilité d'élections libres sur l'ensemble du territoire indochinois, afin que les populations du Viet-Nam décident elles-mêmes de leur régime et de leurs responsables ?

Négocier ? Avec qui, dira-t-on ? On a parlé de négociations internationales, d'internationalisation du conflit.

Pourquoi compliquer les problèmes ? Pourquoi demander une intervention de la Chine que nous n'avons pas su reconnaître en temps opportun ?

Pourquoi demander des négociations avec l'U. R. S. S., au moment même où nous semblons ne pas accepter de négocier sur le point considéré comme essentiel par l'Union soviétique, c'est-à-dire sur le non-réarmement de l'Allemagne ? Comment voulez-vous que l'Union soviétique puisse nous prêter la main pour sortir de cette aventure, alors qu'elle a conscience que le fait d'être imbriqué dans le conflit indochinois est de nature à nous faire réfléchir sur les risques de la compétition franco-allemande en Europe ?

Comment demander à nos alliés d'intervenir autrement qu'en nous fournissant des armes ? Leur intervention militaire ne pourrait qu'entraîner la participation d'adversaires plus nombreux. Transformer un conflit colonial en une guerre civile ne suffit-il pas au Gouvernement ? Comment pourrait-il souhaiter passer maintenant d'un état de guerre civile à un état de guerre internationale qui compliquerait infiniment toutes les recherches de solution que nous avons pu imaginer ?

Je m'excuse, monsieur le président, de faire cette remarque, mais j'entends parler sur de nombreux bancs, ce qui est très gênant, vous le savez. J'ai pour ma part écouté les collègues qui m'ont précédé avec beaucoup d'attention. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président. On vous écoute. Je prie néanmoins nos collègues de faire silence.

M. André Denis. Ne nous égarons pas, mesdames, messieurs. Il n'y a qu'une solution: négocier avec l'adversaire. Mais le drame à cette heure c'est que, depuis sept ans, on répète à ce pays qu'il serait criminel de négocier avec cet adversaire. Alors on n'ose pas regarder l'évidence en face. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

On n'ose pas — alors qu'il n'y a vraiment que cette solution — demander à l'adversaire s'il est résolu à envisager, dans l'honneur, une négociation qui mette un terme à un conflit sans issue.

Pensez-vous qu'une négociation internationale vous dispense de traiter avec l'adversaire en dernière heure ? Pensez-vous que vous n'aurez jamais l'adversaire en face de vous à une table de négociations ?

Alors pourquoi chercher uniquement des concours qui, sans être inutiles, ne s'imposent pas comme essentiels ? Pourquoi ne pas engager enfin ces négociations et dire courageusement au pays qu'il n'y a pas d'autre voie pour le rétablissement de la paix ?

Nous ne pouvons pas non plus nous dérober à l'heure des responsabilités, comme certains le souhaitent. Nous ne pouvons pas passer la main, partir en disant: la guerre continue derrière nous. Nous ne pouvons pas partir sans rétablir la paix.

Le retrait pur et simple ne serait pas possible eu égard aux risques que pourrait courir notre corps expéditionnaire. Cela n'est pas moralement possible non plus parce que nous n'avons pas le droit maintenant de nous laver les mains de la situation qui existe en Indochine. Il faut négocier.

Mais si nous parlons trop brutalement de ces choses, me direz-vous, nous allons décourager nos soldats; nous allons les inquiéter; nous allons leur donner connaissance des divisions qui existent dans cette Assemblée. Ils ne sauront plus pourquoi ni pour qui ils combattent.

Franchement, croyez-vous que l'inquiétude qui est la nôtre ne soit pas partagée par ceux qui se battent ? Croyez-vous que, depuis l'origine de ce conflit, ils n'ont pas conscience de toutes les variations qui sont intervenues quant à nos buts de guerre: au départ, guerre de reconquête; puis, ensuite, guerre pour l'indépendance du Viet-Nam, dans le cadre de l'Union française; enfin, guerre contre le communisme: nous tenons un créneau du monde libre. Nous avons vraiment bien souvent changé d'objectif! (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Autrement dit, nous avons à chaque instant cherché une astuce propre à justifier la politique des gouvernements successifs; nous n'avons jamais sincèrement recherché la voie de la paix. (*Applaudissements à gauche, sur quelques bancs au centre et à l'extrême gauche.*)

Il faut savoir mettre un terme à une guerre. Je ne pense pas que quiconque soit soucieux d'entretenir pour un siècle ce conflit d'Indochine. Je ne pense pas que nous puissions maintenir pour notre pays un fardeau aussi accablant. Je ne pense pas que nous ayons le droit de compromettre la sécurité de la France en l'épuisant sans cesse en Extrême-Orient. Je ne pense pas non plus que nous puissions dire aujourd'hui au peuple de France qu'il est impossible de négocier avec le communisme, alors que nos alliés américains ont transigé en Corée.

Je ne pense pas enfin qu'il soit très heureux de chercher à faire admettre par les Français que cette lutte contre le communisme en Asie est très valable, alors que les conséquences du conflit sont que la misère s'installe de jour en jour à Paris et dans notre pays. Franchement, est-ce là une politique sérieuse ?

Et puis, lorsque nous réfléchissons au problème des rapports internationaux, lorsque nous recherchons la consolidation de la détente internationale, nous avons souvent conscience que la voix de la France pourrait se faire entendre, que la France pourrait imposer des solutions de raison. Mais la France se tait parce que la France attend des crédits.

Déchargés du boulet d'Indochine, j'ose affirmer que nous retrouverions plus d'indépendance, plus d'autorité sur le plan des rapports internationaux.

M. Jean Le Coutaller. Très bien!

M. André Denis. Nous aurions le droit enfin d'être libres et d'être raisonnables au service de la paix.

Sans doute, les combattants qui sont là-bas sont anxieux de connaître l'issue de ce débat. Je ne pense pas qu'ils soient enclins au découragement, si le Gouvernement sait définir une politique claire, qui leur fasse espérer le retour dans leurs foyers, qui leur permette de penser aussi qu'ils sont le support nécessaire d'une négociation honorable; si le Gouvernement leur fait comprendre qu'avec leur retour dans ce pays, le jour où il sera enfin possible, la France connaîtra une plus grande sérénité, retrouvera la voie de sa prospérité et aussi celle de la présence active dans la vie internationale au service de la paix. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

M. le président. Il n'y a plus d'interpellateur. Nous abordons la liste des orateurs inscrits.

La parole est à M. de Chambrun. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gilbert de Chambrun. Mesdames, messieurs, je ne voudrais pas revenir sur les opinions qui sont connues et qui s'affrontent de part et d'autre de cette Assemblée, depuis sept ans, sur la guerre d'Indochine.

Je ne voudrais pas non plus m'étendre sur la question des pertes en vies humaines et des sacrifices que cette guerre a coûtés, qui sont présents dans tous les esprits, ni insister sur la lassitude et le dégoût que partage la majorité de la population de notre pays et qui lui font demander la cessation immédiate de la guerre d'Indochine.

Une question est aujourd'hui posée — il dépend de l'Assemblée nationale de la trancher — et la décision qu'elle prendra risque, dans un sens ou dans l'autre, d'engager la politique de notre pays pendant des mois, pour ne pas dire pendant des années. La question est de savoir s'il y aura une majorité pour écouter la voix du peuple ou si, restant sourde à cette voix, la majorité va laisser cette guerre de sept ans dégénérer en guerre de trente ans.

A l'exception d'un ou deux orateurs qui pensent que la décision militaire pourrait être emportée par l'emploi de moyens stratégiques nouveaux, personne n'ose plus se prononcer pour la guerre à outrance.

Il faut dire que l'opinion publique de notre pays est singulièrement méfiante, devant les bonnes paroles, à cause de l'expérience des sept années écoulées.

C'est aussi être pour la guerre que de dire: « Nous ne la continuons que pour obtenir la paix », mais en même temps de la continuer de plus belle.

En effet, dans ce cas, la position du Gouvernement est celle-ci: Avons-nous un succès militaire ? On ne peut s'arrêter en si bon chemin. Avons-nous des revers ? On ne peut pas arrêter les hostilités avant de les avoir réparés. La paix se trouve toujours remise à la prochaine saison des pluies. Et en attendant, les ruines et les deuils continuent de s'accumuler.

Un exemple typique de cette attitude gouvernementale est donné par le présent Gouvernement. Nous avons tous entendu la déclaration ministérielle faite par M. le président du conseil, l'été dernier, sur un ton doux et modéré.

On aurait pu penser qu'il était vraiment désireux d'arrêter la guerre. En paroles, il n'excluait la recherche d'aucune solution pacifique, allant plus loin dans ce sens que M. Mendès-France.

Voilà pour les paroles. Quels ont été les actes ?

Il y a eu la mise en application du plan Navarre pour intensifier la guerre. Il y a eu un accord avec le gouvernement des Etats-Unis aux termes duquel celui-ci a attribué au Gouvernement français 389 millions de dollars qui, par pure coïncidence, bien entendu, étaient obtenus simultanément à l'envoi par la France de renforts prélevés sur notre zone d'occupation en Allemagne, et, la coïncidence continuant à se poursuivre, nous avons eu les opérations « Mouette » et « Brochet ».

Alors, les mauvais esprits et d'autres avec eux pensent que l'octroi de ces crédits américains avaient pour condition un effort militaire accru. Ils parlent même d'un calendrier imposé pour ces raisons politiques aux chefs militaires et qui expliquerait la hâte d'opérations militaires coûteuses et d'efficacité discutable.

Voilà pour les actes.

Il y avait les paroles de M. le président du conseil, paroles qui semblaient présager le retour à la paix, et il y a eu les actes qui ont consisté en une intensification du conflit.

Le fait est là. Et les mesures que vous prenez semblent propres à faire durer indéfiniment ces hostilités.

Examinons-les sur le plan politique et sur le plan militaire.

Sur le plan politique, vous avez monté de toutes pièces un gouvernement Bao Daï. Sa faiblesse a des causes multiples, qui sont connues de tous. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette faiblesse est encore aggravée par l'appui que vous lui donnez.

Son impopularité augmente au fur et à mesure que vous le soutenez. En même temps, si vous lui retiriez votre appui, il serait balayé en vingt-quatre heures.

Ce qui prouve le mieux sa faiblesse, ce sont les sortes de surenchères verbales auxquelles il se croit obligé de se livrer pour se donner les apparences de l'indépendance. Et à leur tour, le hommes choisis par lui, qualifiés par lui de congrès national, sont obligés de surenchérir encore pour essayer de se distinguer de Bao Daï.

Après sept ans d'expérience, on peut dire qu'en Indochine une opération en tout cas a échoué; c'est l'opération « marionnette ». (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

En face de ce gouvernement très faible vous avez un gouvernement, le gouvernement Ho Chi Minh, qui tire sa force de son contact avec une population dont il partage les privations; qui, dans cette région qui inévitablement subit l'influence du mouvement général des idées dans l'Extrême-Orient et dans l'Asie, tire sa force de la résistance qu'opposent, pour la première fois, en Indochine comme en Corée, des soldats de couleur à une armée occidentale.

Telle est la réalité qu'il faut regarder en face.

Et vous savez d'autant mieux qu'elle est grave que, sur le plan militaire, vous faites appel à la puissante Amérique, à ses crédits, à son matériel. C'est nous qui continuerons à fournir les soldats et encore les soldats. Mais cela n'approche pas la solution que vous voudriez imposer parce que le même droit international public qui autorise les Etats-Unis, qui ont reconnu le gouvernement de Bao Daï, à lui fournir du matériel, autorise également le gouvernement chinois, qui a reconnu Ho Chi Minh, à lui en fournir aussi. La guerre peut donc continuer longtemps, avec son cortège de sacrifices inutiles et de misères.

Et finalement, pour quel résultat ? Beaucoup d'entre vous, mesdames, messieurs, voient clairement que le résultat final serait sans doute commandé par un fait, un simple fait, le fait que la France est située à 12.000 kilomètres de l'Indochine. Et alors, au bout de ces longues épreuves, apparaissent trois éventualités qui sont également sombres.

Ou bien le corps expéditionnaire risquerait un jour d'être jeté à la mer, et ce serait un désastre national. Ou bien, vous débarrassant hâtivement des attributions militaires sur le dos de Bao Daï, vous partiriez « sur la pointe des pieds », en vouant l'empereur que vous avez installé au même sort que l'empereur Maximilien au Mexique. Ou bien enfin, le peuple français vous enjoindra, dans une explosion de colère, de rappeler nos troupes, et à ce moment, vous ne saurez même plus comment vous y prendre pour les faire revenir.

Par conséquent, le seul chemin honorable et conforme à nos intérêts nationaux est celui qui mène directement et immédiatement à la paix. Il faut donc ouvrir des négociations avec ceux contre lesquels on se bat pour faire cesser les hostilités. Je suis convaincu que tel est le désir de la grande majorité de nos compatriotes

On dit que certains ministres envisageraient de s'engager dans cette voie. L'un d'eux en tout cas y était décidé, celui qui a donné sa démission.

Mais de ce que l'on sait de vos desseins tels qu'ils transparaissent dans les informations de presse, on a l'impression que vous recherchez des formes de négociation tellement compliquées pour éviter tout contact avec ceux d'en face que le simple bon sens démontre que la procédure choisie par vous aurait pour résultat de rendre l'accord impossible.

C'est ainsi que l'on vous prête ce dessein: le problème d'Indochine doit être réglé avec la Chine, avec la participation des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la Russie, mais bien entendu sans le gouvernement Ho Chi Minh.

Que se passerait-il dans cette hypothèse ? Je pense que vous iriez à l'échec, quel que soit le but réel que vous poursuiviez, en vous engageant dans une procédure aussi compliquée.

Ou bien votre but est — je crois que c'est celui de la majorité des membres du Gouvernement — d'obtenir de la Chine qu'elle vous laisse tranquillement écraser le Vietminh avec le matériel américain.

Une telle conception part d'une illusion profonde. La Chine accepterait-elle de traiter la question d'Indochine en l'absence du gouvernement Ho Chi Minh qu'elle a reconnu ? La Chine accepterait-elle de rester indifférente quand le matériel américain accablerait un peuple asiatique, un gouvernement ami et voisin ?

Mais, mesdames, messieurs, toute la doctrine, toute la pensée, tous les actes de Mao Tsé Toung sont exactement en sens contraire d'un tel abandon. J'ajoute qu'un neutre, le pandit Nehru, dans des déclarations sur ce sujet, a montré que lui-même considérerait comme intolérable une pareille hypothèse: l'écrasement du Vietminh du fait de l'indifférence des gouvernements asiatiques.

Peut-être alors espérez-vous amener la Chine à ce point en obtenant du gouvernement des Etats-Unis que, par des pressions sur le 38e parallèle, par une menace de reprise des hostilités en Corée, il détermine la Chine à accéder à vos desirs en ce qui concerne l'Indochine ?

A la vérité, là encore, les faits montrent votre erreur. La Chine paraît avoir peu à craindre de pressions sur le 38e parallèle quand on songe que, dans les mois qui ont précédé l'armistice de Corée, les pertes des convois chinois et coréens en Corée du Nord du fait de l'aviation américaine — qui, alors, intensifiait ses raids — sont tombées au chiffre de 0,50 p. 100. L'autre raison est qu'à la veille de l'armistice, une contre-offensive victorieuse a permis aux Sino-coréens de culbuter les divisions de Syngman Rhee.

Ces faits montrent que le chantage auquel on pourrait songer n'a aucune chance de réussir.

D'autres pourraient penser que le colloque avec les grandes puissances permettrait peut-être d'arriver dans de meilleures conditions, sans perdre la face, à cette négociation directe avec le Viet-Minh à laquelle on déclare toujours se refuser.

Mais là, vous rencontreriez un autre obstacle au sein de ce colloque: Croyez-vous que le gouvernement des Etats-Unis accepterait, dans une négociation aussi internationalisée, d'appuyer une éventuelle velléité de votre part de cesser les hostilités avec le Viet-Minh ?

Au demeurant, vous n'auriez probablement même pas d'appui du côté de la Grande-Bretagne, qui ne sera pas plus pressée que vous d'une fin des hostilités au Viet-Minh alors que ses propres ennuis se poursuivraient en Malaisie.

Tout cela montre que nul n'est mieux placé que les belligérants qui souffrent d'une guerre qui dure depuis sept ans pour y mettre fin. Ils sont, en effet, les principaux intéressés et personne ne peut le faire en leur lieu et place.

Si vous employiez d'autres procédures compliquées, vous retarderiez donc encore, vous ajourneriez une solution qui n'a que trop tardé. Vous passeriez, comme cela a été fait depuis sept années, au gouvernement suivant ce cadeau si lourd pour les Français de la continuation de la guerre d'Indochine et des mois s'écouleraient encore avant que la preuve par trois ne vous soit donnée qu'il n'y a pas d'autre moyen que des négociations directes avec le gouvernement Ho Chi Minh.

Certes, les bons offices sont toujours possibles. On peut s'adresser à l'Inde, par exemple, à des neutres asiatiques. Mais prenons garde d'internationaliser les négociations; j'y vois un double inconvénient. Le premier est que nous perdrons le prestige conféré par une initiative pacifique dans un monde aspirant à la paix. Nous ne devons nous faire aucune illusion sur la profondeur du mouvement qui existe dans le monde entier en faveur de la paix: une initiative pacifique ne fait pas

perdre la face, elle rehausse le prestige du pays qui la prend. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Le second inconvénient de l'internationalisation de la négociation est qu'elle introduirait naturellement la présence de tiers entre nous et le Viet-Nam et tendrait à exclure ces relations directes avec la nation vietnamienne que, pour l'avenir et dans l'intérêt de la France, il faut sauvegarder.

Par conséquent, je suis amené par mon raisonnement à ce point où il apparaît que pour arrêter la guerre il n'est pas d'autre moyen que cette négociation avec ceux contre lesquels on se bat.

Une question est souvent posée: comment négocier ?

Le problème, à la vérité, est simple.

Pour des questions primordiales, au XXe siècle, en combien de circonstances avez-vous vu la radiodiffusion précéder les ambassadeurs quand elle ne les remplace pas ? Un ordre du jour de l'Assemblée nationale ne pourrait manquer d'amener une réponse; une clarification de la position de la France ne manquerait pas d'amener une clarification de l'autre côté.

Des précédents existent: c'est par la radiodiffusion que l'on a appris les propositions qui ont permis l'armistice en Corée.

A cet égard, je désire poser la question suivante: estimez-vous qu'il y ait eu perte de face en Asie, dans tout l'Extrême-Orient, pour le gouvernement chinois, à avoir annoncé à la radiodiffusion, ce qui était d'ailleurs des concessions et qui ont permis l'armistice en Corée ?

Au surplus, quant aux moyens de négocier, un de nos collègues, ancien ministre, M. Mitterrand, dans un intervention remarquée au cours d'un précédent débat, en avait énuméré cinq. Il est bien possible qu'il y en ait un sixième et un septième. Là n'est pas la difficulté, il suffit seulement de vouloir.

Un problème plus important est de savoir sur quelles bases négocier.

Certes, aucun de nous ne peut se substituer aux négociateurs et je m'en tiendrai aux principes.

Il y a deux choses sur lesquelles vous ne pourrez certainement pas revenir. La première est cette indépendance totale que vous avez promise à Bao Daï, qui a été introduite par une sorte de novation présidentielle à la Constitution, dans les accords avec le roi Sisavang Vong. Cette indépendance totale — on nous dit que c'est l'opinon de certains ministres — implique le droit de rester ou de ne pas rester dans l'Union française. Promise au gouvernement institué par nous, il ne sera plus possible d'y revenir.

La deuxième chose sur laquelle il ne sera pas davantage possible de revenir est le retour du corps expéditionnaire, qui a été également promis à terme à Bao Daï et que l'on appelle, par euphémisme, la relève souhaitable des forces françaises par les contingents de Bao Daï.

Mesdames, messieurs, ce qui a été promis en paroles à Bao Daï — qui, lui, ne représente rien — il est bien évident que le gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam — qui, lui, représente quelque chose — en réclamera la réalité, au cours des négociations.

A cet égard, deux questions se posent, qui soulèvent, avec raison, des inquiétudes dans le pays.

En premier lieu, le corps expéditionnaire pourrait-il matériellement effectuer son rapatriement ?

Vous savez parfaitement que bien des officiers qui reviennent d'Indochine ont résumé leur opinion dans cette formule: on ne peut pas y rester, on ne peut pas en partir. Sans ajouter de commentaire, je me bornerai à dire qu'après sept ans de politique gouvernementale, c'est un curieux résultat que d'arriver à une situation qui serait résumée par cette formule: on ne peut pas y rester, on ne peut pas en partir.

Il importe donc de rechercher la réponse à cette première question.

Une deuxième question également importante est celle-ci: que restera-t-il de l'influence française ?

Dans ce débat, j'apporterai un élément d'information qui nous est fourni par le congrès des peuples pour la paix réuni à Vienne au mois de décembre 1952 et qui a voté une série de résolutions dont une sur l'Indochine avec la participation d'une délégation vietnamienne.

Quand se tiennent de grandes assises du mouvement de la paix ou d'autres associations pacifiques, la grande presse ironise souvent ou les passe sous silence. Elle a tort, car la même presse a dû reconnaître que la résolution adoptée par le même congrès de Vienne sur la Corée en décembre 1952 a été à l'origine des propositions chinoises qui ont permis la reprise des pourparlers d'armistice et la conclusion de l'armistice.

Qu'envisageait la résolution du congrès de Vienne sur le Viet-Nam ?

L'indépendance totale étant admise ainsi que le retour du corps expéditionnaire, elle prévoyait tout d'abord des accords concertés entre les états-majors pour que, dès la cessation des hostilités, les mouvements de troupes ultérieurs n'entraînent aucune nouvelle effusion de sang et aucun nouveau dommage matériel de part et d'autre.

Si vous estimez que des délais sont nécessaires, pourquoi ne pas négocier un accord prévoyant des délais honorables et raisonnables ?

La résolution prévoyait ensuite qu'à l'état de guerre succéderait la reprise immédiate de la coopération amicale entre les deux peuples, matérialisée, d'une part par des accords économiques sur un plan d'égalité et au profit mutuel — de tels accords permettraient la reprise de courants commerciaux dans les deux sens, sans doute au delà de ce qu'ils étaient avant la guerre d'Indochine, en tout cas bien au delà du chiffre auquel ils sont tombés aujourd'hui — d'autre part, par des accords culturels qui permettraient de sauvegarder l'influence de la culture française, cette culture française qui continue d'être enseignée dans la jungle sous nos bombes au napalm mais qui ne survivrait pas longtemps si nous laissions se creuser davantage le fossé.

Il me semble que la mise en œuvre de ces principes sauvegarderait l'essentiel de ce à quoi nous pouvons prétendre, compte tenu des circonstances. C'est par la reprise de son commerce mondial, par le rayonnement de sa culture, par des initiatives pacifiques plutôt que par des démonstrations militaires qu'au siècle de la bombe H la France peut sauvegarder son rayonnement dans le monde et son rang de grande puissance.

A ceux qui ne trouveraient pas satisfaisante une solution de cette nature, on peut répondre qu'elle est moins satisfaisante que celle qui aurait pu être obtenue il y a deux, trois ou quatre ans, mais qu'elle l'est beaucoup plus, compte tenu du tour que prennent les choses, que la solution qui pourrait intervenir l'année prochaine ou l'année d'après. La persévérance dans les erreurs politiques a toujours dégradé les situations.

Je n'apprendrai d'ailleurs rien à personne en rappelant que nous, progressistes, nous sommes, dès le début, opposés à la guerre d'Indochine. A cet égard, j'évoquerai un instant le dramatique débat du mois de mars 1947 d'où sont sorties sept années de guerre pour notre pays et je rappellerai quelques paroles de notre ami Pierre Cot, que la convalescence tient malheureusement encore écarté de cette tribune.

En réponse aux orateurs de la majorité qui refusaient d'envisager des négociations avec le gouvernement Ho Chi Minh, dont ils prédisaient d'ailleurs la fin prochaine, Pierre Cot disait le 13 mars 1947:

« Nous aurions à faire face à une guerre très longue. Cette guerre ne serait pas populaire dans le pays. Il faudra augmenter les effectifs et les crédits. »

Il ajoutait:

« Si vous ne voulez pas traiter avec le gouvernement qui existe, le gouvernement Ho Chi Minh, alors c'est l'autre issue, la guerre. »

« Ce n'est pas en effet, concluait-il, en fabricant des gouvernements qu'on règle des problèmes. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je crois qu'un certain nombre de nos collègues penseront que les paroles de notre ami Pierre Cot contenaient un avertissement que lui dictaient sa clairvoyance et son patriotisme.

Que ne l'a-t-on écouté ! Combien de sacrifices, de deuils, de pertes de prestige auraient été évités à notre pays !

Notre désir est qu'aujourd'hui une majorité se dégage au sein de l'Assemblée en vue de mettre fin à la guerre d'Indochine. Notre seule fierté serait alors que notre attitude passée et présente et celle d'une très grande partie des Français qui demandent depuis sept ans la fin de la guerre d'Indochine, contribuent à faire dérouler les négociations de paix dans un climat plus favorable. Ce capital, nous voulons le verser au compte de l'influence française dans cette immense région du monde.

Il fallait que les peuples d'Asie, dans cette période difficile, dans cette période de crise, puissent, dans leur grande majorité, garder confiance dans la France généreuse et pacifique. Dans le même esprit, nous voterons tout ordre du jour qui tiendra à la cessation des hostilités en Indochine et invitera le Gouvernement à employer le vrai moyen, le seul moyen d'y parvenir, la négociation directe entre les belligérants. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Frédéric-Dupont. Je désire, d'abord, attirer l'attention de l'Assemblée sur la gravité des ordres du jour qui lui seront soumis cette nuit.

La France est en guerre et vous savez comme moi-même quelle influence peut avoir sur le moral de nos soldats tel ou tel terme d'un ordre du jour. En outre, nous sommes peut-être — espérons-le — à la veille de négociations internationales, à Moscou ou ailleurs. D'autres négociations peuvent également s'engager avec nos alliés. Il faut donc que l'ordre du jour que nous adopterons évite de retirer le moindre atout des mains de nos négociateurs.

J'estime que le débat doit se placer sous un triple signe.

D'abord, sous le signe de la vérité.

Ensuite, sous le signe des impatiences françaises, car les Français ont tout de même leur mot à dire et leurs revendications à présenter; les Vietnamiens ne sont pas seuls à en formuler, il existe aussi des revendications françaises.

Enfin, le débat doit se placer sous le signe de la volonté française.

A son origine — je ne dirai que quelques mots sur ce sujet que l'on a beaucoup traité — il y a le congrès vietnamien, qui s'est rendu fameux.

Vous savez comme moi que les Français, qui sont des sentimentaux, ont éprouvé une véritable douleur en apprenant les conclusions de ce congrès et les motions qu'il a votées.

En réalité, nous ne sommes pas les seuls à éprouver de telles déceptions. L'Angleterre, qui en a éprouvé aussi de grandes en Iran et en Egypte après son sacrifice aux Indes, a connu cet état d'âme qu'on peut appeler l'âge ingrat des peuples nouveaux.

L'Angleterre elle-même a eu, il y a quelques jours, l'occasion d'éprouver à son tour une déception en voyant la Nouvelle-Zélande et l'Australie s'associer aux Etats-Unis sans elle pour s'occuper de la défense du Pacifique.

Mesdames, messieurs, nous avons eu bien des motifs de désillusion en prenant connaissance des conclusions du congrès vietnamien. En effet, s'il est une cause bonne à défendre, c'est bien la cause de la France. Aussi ferai-je à certains de mes prédécesseurs à cette tribune le reproche d'avoir été un peu trop sévères pour la France et pour les gouvernements français.

J'ai eu parfois ici l'impression de n'entendre que des réquisitoires. Il a semblé que la France, à qui tant de crimes étaient imputés, la France, déclarée responsable de tant de malheurs, devait encore, soit afficher des déclarations de culpabilité, soit faire des déclarations de paix accompagnées, en outre, d'aveux d'impuissance.

Mais, mesdames, messieurs, qu'avons-nous fait de si grave que nous ayons tellement besoin de nous faire pardonner ?

Il faut savoir ce que la France a fait en Indochine. Or, il semble parfois qu'on l'ait oublié dans cette enceinte.

Oublie-t-on que Saigon, pauvre port qui comptait quelques milliers d'habitants il y a soixante ans, a aujourd'hui un trafic supérieur à celui du port de Bordeaux ?

La France a construit en Indochine 32.000 kilomètres de routes, 9.500 écoles; elle y a créé 950 hôpitaux et un institut Pasteur qui, avant d'être détruit par le Viet Minh, faisait l'admiration du monde.

M. Grousset a pu dire: « La France, en Indochine, a fait l'Indochine. »

Voilà ce qu'a fait la France.

Si vous voulez comprendre le rôle de la France — je fais appel au témoignage de certains collègues qui n'appartiennent pas à mon groupe et qui ont participé deux fois à des missions en Indochine — il vous suffira de vous arrêter quelques heures aux Indes, à Calcutta; vous pourrez comparer ce qu'a fait la France, ce qu'ont fait les soldats, les administrateurs, les Français, industriels, commerçants, fonctionnaires, dans ce pays d'outre-mer, avec l'état de misère, l'état de pourriture dans lequel l'Angleterre a laissé la ville de Calcutta et les Indes.

Méfions-nous, mesdames, messieurs, de ce véritable masochisme qui consiste à plaider sans cesse coupable et à se faire pardonner. Mais pardonner de quoi ? (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur quelques bancs au centre.*)

N'ayons pas, croyez-moi, le complexe du colonialisme.

Le dossier de la France, mesdames, messieurs, est facile à défendre et ce ne sont pas les résolutions de ce pauvre congrès qui pourront diminuer notre prestige, à moins qu'ici même nous ne soyons les accusateurs de la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le but du congrès, vous le connaissez. Il s'agissait de rallier les nationalistes à Bao Daï, de lui donner de l'autorité, dans des milieux qui, jusqu'à présent, avaient été réticents. Il s'agissait de faire de lui, vis-à-vis du roi du Cambodge, un autre champion de l'indépendance.

Comment ce congrès avait-il été choisi ?

Certains de mes collègues qui appartenaient à une mission d'enquête, il y a un an et demi, se souviendront d'un horrible attentat au cours duquel une malheureuse Française a eu les deux jambes coupées. Cet attentat avait été perpétré par une association qui, l'autre jour, avait un représentant officiel au congrès de Saïgon.

On parle bien souvent de la nécessité d'assurer la démocratie au Viet-Nam. Si vous saviez, mesdames, messieurs, ce que représente l'esprit démocratique de certains mandarins délégués à ce congrès !

D'autre part, on a fait complaisamment état des déclarations de certains hommes qui ont dit: Nous avons fait vingt ans de prison sous l'occupation française.

Pourtant, je ne crois pas que M. Alexandre Varenne et M. Sarraut aient fait preuve de tant de méchanceté à l'égard d'une population pacifique.

On est allé chercher un certain nombre d'auteurs d'attentats, responsables de la mort de certains Français, il y a vingt ans, et l'on en a fait les censeurs de la politique française.

Cela ne suffisait pas encore; on a voulu donner une marge plus grande au nationalisme vietnamien. On est allé chercher des gens au Viet-Minh. C'est ainsi qu'ont été enregistrées de nouvelles arrivées.

Je puis affirmer d'autre part, de la façon la plus formelle, que, parmi les congressistes censeurs de la politique française qui veulent entraîner certains d'entre vous à de nouvelles concessions, se trouvent des hommes qui combattaient il y a trois mois dans les rangs du Viet-Minh.

Voilà comment a été composé le congrès.

Quels ont été les réflexes de ce congrès ?

Mes chers collègues, vous êtes des hommes politiques, vous connaissez les réflexes humains. Vous ne vous étonnerez pas que ce congrès, simplement consultatif, ait eu, de ce fait, un certain complexe, que, n'ayant pas de décision à prendre, il ait voulu rappeler la relativité de son importance et, en quelque sorte, se venger de cette relativité.

D'autre part, il a eu un réflexe de surenchère nationaliste! M. Daladier a dit, au cours de cette séance, que c'étaient des armées, des troupes, des hommes qui étaient représentés par les congressistes. Or, en additionnant toutes les troupes et toutes les sectes religieuses vous ne trouveriez pas, au total, le dixième de la masse des Vietnamiens qui, volontairement, se sont engagés dans l'armée française et dans le corps expéditionnaire.

N'exagérons rien. Ces hommes ont voulu faire une opération de politique intérieure. C'est facile à comprendre.

Nos collègues du parti socialiste ont pu entendre M. Pineau, revenu d'Indochine, où il avait brillamment présidé notre mission, nous dire que M. Tam avait fait des promesses concernant le partage des terres. Ces promesses, il les a tenues. S'il n'a pas pu encore réaliser tout son plan, c'est parce qu'il faut de l'argent pour indemniser les propriétaires, surtout ceux de Cochinchine qu'il faut déposséder de grandes terres.

M. Tam est un ami de la France. Il a donné son fils pour le pays. Celui-ci s'est battu sous les couleurs de l'Union française. En voulant réaliser une réforme agraire M. Tam s'est créé un nombre incalculable d'ennemis. Les féodaux, les mandarins, qui se disent les soutiens de la nouvelle démocratie, ont voulu en réalité se venger de lui.

Ce n'est pas tout. On a voulu faire pression sur le suzerain dont on est le vassal. Le suzerain, c'est Bao Daï.

Et puis — souvenez-vous en si vous voulez comprendre le Viet-Nam — il y a, en Indochine, la peur. N'est-ce pas compréhensible ?

Je citerai l'exemple d'un homme, très estimable d'ailleurs, qui appartenait au congrès.

A un officier parachutiste venu le voir dans sa maison et qui lui disait: « Le général Carpentier vient nous délivrer », il répondit: « Je n'en demandais pas tant. Si vous venez me délivrer définitivement, c'est très bien; mais si vous venez me compromettre, pour me laisser ensuite face à face avec le Viet-Minh, si vous n'êtes pas capables de défendre ceux que vous osez encore compromettre, je ne veux pas vous connaître ».

N'est-ce pas compréhensible ?

Souvenez-vous ce qu'a fait Ho Chi Minh lorsqu'il était le maître.

La radio viet elle-même — je parle sous le contrôle d'hommes qui ont été ministres hier et qui ne pourront pas me contredire — s'est vantée, il y a quatre ans, d'avoir assassiné 90 p. 100 des notables qui n'étaient pas ses partisans. Mettez-vous à la place de ceux qui restent!

Vous ne sauriez perdre de vue qu'à côté de l'Indochine il y a la Chine. La Chine, elle, sera toujours là, alors que vous ne cessez de hurler depuis quelque temps que vous voulez partir. Comment ne pas comprendre que ces gens aient quelques craintes sur leur sort ? Ils ne sont pas tous des héros.

Je vous demande de bien vouloir le comprendre. Je ne fais que reprendre les paroles que M. Moutet a prononcées jadis à cette tribune: « Quelques Vietnamiens ne sont pas tout le Viet-Nam ». De même le congrès n'est pas tout le Viet-Nam.

Plus de 100.000 Indochinois se sont engagés dans le corps expéditionnaire. Ces hommes n'étaient pas représentés au congrès. Pourtant, ceux qui versent leur sang depuis cinq ans auraient pu y avoir des délégués.

800.000 montagnards n'ont eu que quelques représentants; 200.000 métis n'ont pas été représentés du tout. Le peuple n'a jamais été consulté. Parler dans les circonstances présentes d'élections au Viet-Nam, ce n'est pas sérieux. Il faut être allé là-bas pour s'en rendre compte.

Enfin, il y a des hommes dont on ne parle jamais, des hommes qui apparaissent comme des gêneurs, dont on se demande même pourquoi ils existent, des hommes dont on n'a même pas osé défendre les intérêts et dont, peut-être, le Gouvernement n'osera pas dire ce soir qu'il pense à eux. Ce sont pourtant 40.000 Français, qui existent. Ce sont des malheureux qui, depuis des années, s'efforcent de cultiver cette terre, qui ont apporté là-bas des capitaux.

Ils tombent les uns après les autres. Les fils remplacent les pères, les pères remplacent les fils suivant les accidents et les assassinats.

Ah! je voudrais que, tout à l'heure, il soit tout de même un peu question d'eux, qu'on ne parle pas toujours des autres. Ces gens là ont aussi des droits. Pourtant je n'ai pas entendu un seul des orateurs qui m'ont précédé parler de la défense des intérêts, qui sont légitimes, de ces hommes-là! (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et au centre.*)

Et puis, mesdames, messieurs, le Viet-Nam n'est pas l'Indochine. Il n'est pas nécessaire d'être un grand historien pour se rendre compte de ce qu'a été l'histoire de ce pays. En fait, il s'est toujours agi de défendre des populations pacifiques du Laos, du Cambodge, les minorités thaï contre l'Annamite, ce Prussien de l'Asie!

Il est des races minoritaires qui seraient les premières victimes de notre départ et qui seraient massacrées, ainsi qu'il en a été déjà dans certains villages que nous avons dû abandonner.

Il faut penser au Laos, qui nous a été fidèle. Je voudrais que, dans cette enceinte, aujourd'hui, il soit rendu hommage à ce pays, petit peut-être mais grand par le courage et la fidélité.

Non seulement le Laos a été fidèle dans les plus mauvais jours, mais il continue de nous apporter son concours sans réserve.

Mesdames, messieurs, pourquoi se bat-on? Car enfin, il est exact qu'on ne l'a pas dit suffisamment dans ce pays; le reproche que je ferai à trop de gouvernements, c'est de n'avoir pas osé en parler.

On se bat, sans doute, pour le prestige de l'Union française. En effet, si la France était écrasée en Indochine, si elle démontrait qu'elle n'est pas capable de défendre son pavillon, on pourrait se demander si certains pays d'Afrique, eux aussi, ou tout au moins certaines minorités assez audacieuses ne chercheraient à s'en prévaloir contre nous.

Il faut donc songer à la protection nécessaire de tous ceux qui se sont compromis pour nous; nous devons penser à ces peuples minoritaires dont je viens de parler, qui se sont engagés et qui méritent tout de même qu'on pense à eux et à leurs familles si exposées à des représailles.

Laissez-moi vous faire la confidence des dernières paroles qu'il m'a été donné d'entendre du maréchal de Lattre lorsque, rapporteur du budget militaire de l'Indochine à la commission des finances, j'étais venu le voir la veille de son entrée en clinique.

Le maréchal de Lattre m'avait fait part de la conversation qu'il avait eue avec le président Truman. Montrant une immense carte du monde, il m'avait dit: « J'ai pu convaincre le président Truman. Vous savez bien que si le Tonkin saute, toute l'Indochine saute. Et si l'Indochine saute, c'est l'effrondrement immédiat de la Malaisie, de Singapour, de l'Australie. D'autre part, si le Tonkin saute c'est aussi le Siam qui disparaît. Vous savez enfin dans quel état se trouve la Birmanie. Vous savez dans quel état de misère se trouvent les Indes. »

Le maréchal de Lattre ajouta: « Dites bien à vos collègues de la commission des finances qu'à partir du moment où l'Indochine ne sera plus défendue, l'Asie tout entière sera perdue au bénéfice du communisme international. Or l'Asie contient les deux tiers du monde musulman. De là partiront tous les mots d'ordre de guerre sainte et de guerre civile sur le continent africain. »

Le maréchal conclut ainsi — ce furent les dernières paroles de lui que j'entendis, paroles que le maréchal Juin n'a fait que reprendre récemment: « La défense de la France elle-même se trouve au Tonkin. »

Voilà l'avis du maréchal de Lattre de Tassigny.

Je ferais d'ailleurs volontiers état des déclarations faites par M. Heath, le distingué ambassadeur des Etats-Unis à Saigon, aux membres de la mission parlementaire dont je faisais partie, il y a un an et demi, à notre arrivée à Saigon:

« Nous allons rechercher l'effort qu'il faut faire pour vous, mais, surtout, ne cherchez pas à nous convaincre; j'ai, en effet, assisté à l'entrevue dramatique où le maréchal de Lattre a convaincu le président Truman que le Tonkin était une position essentielle pour la défense du monde libre. »

Nous ne saurions négliger le message que nous a laissé le maréchal de Lattre, qui a affirmé: « C'est le monde libre tout entier qui est en cause dans cette guerre d'Indochine. »

Telle est, mesdames, messieurs, la conclusion de grands hommes dont, peut-être, il n'a pas été suffisamment fait état jusqu'à présent.

C'est pourquoi je suis venu vous dire ceci: « La France ne devrait pas être seule à défendre ces pays. Il faut que nous fassions appel au concours de nos alliés. C'est dans l'affirmation de cette solidarité des peuples libres que je vois les chances de succès dans ce pays lointain qu'est l'Indochine. »

Sur ce point, je me rapprocherai peut-être de certains de ceux qui sont venus à cette tribune avant moi mais dont les conclusions sont différentes de la mienne. « Ne croyez pas, nous ont-ils dit, que tout sera facile! » Je suis d'accord avec eux à ce propos.

J'ai constaté que certains gouvernements surestimaient l'armée vietnamienne. Je crois — j'ai dit tout à l'heure qu'il convenait de placer ce débat sous le signe de la vérité — qu'il ne faut pas nourrir trop d'illusions.

Lors de la discussion du dernier budget, j'ai demandé au Gouvernement, en qualité de rapporteur de la commission des finances, d'avoir le courage de dire franchement et honnêtement au peuple français: « La guerre d'Indochine sera longue; elle nous coûtera encore des sacrifices. »

Je veux vous donner des chiffres: l'armée vietnamienne comptait 50.000 hommes en 1950, 123.000 le 1er janvier 1952 et 147.000 le 1er janvier 1953. On dit que les soldats vietnamiens seront 200.000 à la fin de cette année. Je veux bien l'espérer. Toutefois il ne faut pas seulement les doter de cadres, il faut aussi leur insuffler un certain esprit.

Or n'oubliez pas — je l'ai déjà indiqué — que ce pays a été décapité de ses élites. N'oubliez pas qu'il est frappé du complexe de la solitude, car si tous les peuples du monde ne garantissent pas l'existence de ces malheureux, vous savez très bien que le jour où nous serons partis, ils resteront seuls pour se défendre contre l'immense Chine.

Par conséquent — c'est la première conclusion de mon exposé — n'ayons pas d'illusions, ne nous contentons pas de déclarer que c'est le Viet-Nam qui terminera la guerre dans un an, deux ans, cinq ou six ans, même comme le président Daladier l'a dit. Prétendre que nous partis, tout ira bien, ce ne serait ni sérieux ni honnête.

Nous sommes en présence d'une situation sérieuse et grave et d'une guerre longue.

Il faut que le pays le sache; il faut que, ce soir, en nous prononçant sur l'ordre du jour, nous prenions nos responsabilités. Mais il faut aussi — et c'est peut-être le seul moyen d'améliorer la situation — qu'à côté de notre caution, il y ait celle de tous les peuples du monde libre pour le compte desquels nous nous battons, caution permanente, définitive, sans laquelle il n'y a pas de conditions psychologiques de victoire dans ce pays.

En réalité, c'est dans cette solidarité nécessaire des peuples libres que je vois l'élément essentiel de notre redressement.

Mesdames, messieurs, nous revenons de loin; car il faut rappeler aux Etats-Unis qu'ils ont compris tardivement la nécessité de défendre ce pays et le rôle que nous y jouions du point de vue de la paix internationale et de la défense du monde libre.

Rappelez-vous qu'il n'y a pas si longtemps, tandis que j'insistais à cette tribune pour qu'on vienne davantage au secours de nos soldats qui se battaient sans matériel, on me répondait qu'il existait alors des accords selon lesquels il ne fallait pas utiliser le matériel américain destiné à la défense de l'Europe pour des visées colonialistes.

Ce n'est qu'en 1951 que les Américains ont consenti à comprendre notre rôle et que nous avons reçu d'eux 110 milliards. En 1952, nous en avons reçu 200 et, en 1953, 269. J'ai pu dire, en rapportant le dernier buget, que les Américains payaient, à peu de chose près, la moitié des dépenses militaires de l'Indochine. Nous devons leur en donner acte.

Aujourd'hui, l'effort semble être précisé. C'est une nouvelle somme de 158 milliards qu'ils nous accordent. Le total est donc de 395 milliards de francs.

Mais nous avons obtenu autre chose et je crois que, pour être juste, il faut en remercier M. Letourneau. Nous avons obtenu ce que le maréchal de Lattre n'avait pu obtenir, c'est-à-dire la garantie que, dans le cas ou l'armée chinoise envahirait l'Indochine, sans même s'adresser à l'O. N. U., la république américaine nous accorderait automatiquement son secours. C'est là un grand progrès dont je félicite le gouvernement précédent.

Nous pouvons espérer que les Etats-Unis nous aideront encore davantage. Nous reviendrons sur ce point. Je ne veux pas prolonger le débat à cette heure tardive; les questions militaires sur lesquelles il y a beaucoup à dire feront l'objet d'un prochain débat, lorsque nous discuterons les budgets militaires.

Vous aurez à voir si la France a intérêt à faire appel à l'Organisation des Nations-Unies. Cette question peut être discutée. Si

la situation devait s'aggraver, cette solution serait peut-être meilleure.

Je veux coire que les Américains, d'une façon générale, ne nous traiteront plus de colonialistes. La France n'a dans ce domaine de leçon à recevoir de personne. Et je voudrais bien qu'au moment même où M. Heath, ambassadeur des Etats-Unis, nous incite à faire un effort supplémentaire pour défendre le Tonkin, il n'y ait pas de missions civiles américaines au Cambodge qui s'efforce de diminuer notre influence et d'y détruire notre autorité.

Voilà je crois les points sur lesquels nous devrions insister lors des négociations prochaines qui pourront intervenir avec le gouvernement américain.

On vous propose une solution qui vous revient sans cesse comme un écho depuis quelques heures: il faut, dit-on, traiter avec Ho Chi Minh. Je vous assure qu'à écouter les discours de mes prédécesseurs, on pouvait croire vraiment que c'est la France qui a commis la provocation, et que c'est elle qui a refusé toute avance. Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé pendant la journée du 19 décembre 1946, puisque c'est M. Maurice Thorez lui-même qui a envoyé les troupes contre Ho Chi Minh.

Vous avez entendu comme moi-même M. Moutet, revenu de son premier voyage, au lendemain des événements du 19 décembre, dire à la commission de la France d'outre-mer: « Je me demande si Ho Chi Minh est un criminel de droit commun ou un criminel de guerre ».

Je me souviens même de ces paroles pathétiques de M. Léon Blum à cette tribune: « Le communisme international, derrière Ho Chi Minh, a déclaré la guerre à la démocratie française ».

Mais vous savez, mesdames, messieurs, que ce n'est pas sans hésitation que nous avons fait appel à Bao Daï. Vous savez comme moi qu'à trois reprises, M. Bollaert s'est adressé à Ho Chi Minh en lui demandant de revenir sur sa détermination, en lui rappelant les anciens souvenirs, en lui montrant l'intérêt de la paix, en lui disant qu'il n'aurait pas à faire de concessions nouvelles. Ce n'est qu'après les trois refus d'Ho Chi Minh que nous avons traité avec Bao Daï.

On a eu des égards envers Ho Chi Minh. Pendant que déjà le sang de nos soldats coulait à flots, que nous envoyions le meilleur de notre jeunesse défendre ce pays lointain, il se trouvait encore des hommes — qui ne sont pas tous communistes — qui buvaient à la santé de Ho Chi Minh.

Je suis venu ici protester contre certaines complicités que ces hommes trouvaient auprès de partis pourtant français. Les égards, les imprudences même nous les avons eus pour Ho Chi Minh.

Il était un domaine où l'on aurait pu espérer trouver en lui un côté humain. Lorsqu'il s'est agi des prisonniers, des appels lui ont été adressés auxquels il n'a jamais répondu. La Croix-Rouge internationale elle-même, lorsqu'elle s'est occupée de l'envoi de médicaments et des échanges de lettres, a essuyé un refus de sa part.

M. Léon Boutbien. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Frédéric-Dupont ?

M. Frédéric-Dupnot. Je vous en prie.

M. Léon Boutbien. Ce que vous venez de dire n'est pas tout à fait exact, en ce qui concerne notamment les conversations qui ont été engagées pour l'échange des prisonniers. Des contacts ont eu lieu sur le Vaïco oriental, vers le 15 septembre 1950, pour préparer précisément les négociations en vue de l'échange des prisonniers. Nous n'avons pas essuyé, de ce point de vue, un refus du gouvernement d'Ho Chi Minh.

Vous avez dit qu'une mission avait été tentée à la suite d'un appel de paix fait par Ho Chi Minh. C'est à la mission de M. Paul Mus que vous faisiez allusion. Elle a eu lieu le 25 avril 1947.

Je vous rappelle les conditions que le Gouvernement français avait, à cette époque, par la voix de M. Coste-Floret, posées à toute espèce de négociations: reddition des armes, liberté de circulation pour les troupes françaises, libération sans condition des combattants non vietnamiens, concentration des troupes du Viet-Minh désarmées. Cela a été confirmé par une déclaration consignée au *Journal officiel*, le 11 mars 1949.

Lorsque M. Paul Mus a soumis ces conditions à Ho Chi Minh, celui-ci lui a répondu par cette phrase que nous pourrions peut-être méditer: « Dans l'Union française, il n'y a pas de place pour les lâches. Si j'acceptais, j'en serais un ». (*Applaudissements à gauche.*)

M. Frédéric-Dupont. Mon cher collègue, vous savez comme moi, que lorsque le colonel Baufre s'est emparé des bagages d'Ho Chi Minh, il y a trouvé le traité qui portait la signature de M. Moutet, relatif aux accords de mars 1945 et que, sur ce traité, de la main d'Ho Chi Minh, ces mots avaient été écrits: « Ce traité n'a qu'un but: nous permettre de gagner du temps pour jeter les Français à la mer ».

Voilà l'homme que nous avons en face de nous.

En réalité, pouvons-nous traiter avec lui ? D'abord, le peut-il ?

Il faudrait d'abord établir que Ho Chi Minh ne dépend pas entièrement de Moscou ou de la Chine. Il faudrait obtenir des garanties.

Hormis cela, mes chers collègues, il existe des accords, qui ont été signés par M. le Président de la République et qui contiennent l'engagement formel de ne pas traiter avec Ho Chi Minh sans l'approbation du roi du Laos, du gouvernement cambodgien et du gouvernement vietnamien.

Au fond, que voudrait-on, si ce n'est que nous fassions une déclaration de culpabilité, un aveu d'impuissance ?

Il n'existe pas de rideau de fer en Indochine. Bien souvent, nos collègues en mission là-bas se sont entendu dire: Quelqu'un a vu Ho Chi Minh la semaine dernière. Vous intéresserait-il de le rencontrer ?

Nous savons qu'entre les Vietnamiens qui sont avec nous et ceux qui sont contre nous, il n'y a pas de solution de continuité: des frères, des sœurs ou des cousins se trouvent de chaque côté et ne manquent pas de se rencontrer. Des propositions officieuses peuvent être transmises.

Croyez-vous donc vraiment qu'il soit nécessaire de faire cette déclaration d'impuissance, de lancer cet appel, ce qui aurait pour conséquence inévitable de démoraliser nos soldats et de nous indiquer comme des vaincus ?

Souvenez-vous, mes chers collègues qui étiez soldats lors de la dernière guerre, des sentiments qui furent les nôtres quand certaine personne demanda l'armistice.

Je ne dis pas que tous les orateurs qui, à cette tribune, ont envisagé une telle solution, soient de mauvaise foi ou de mauvais Français. Mais je dis qu'ils n'ont pas conscience qu'ils sont manœuvrés par d'autres. L'appel qu'ils préconisent ne pourrait qu'aboutir à un désastre, parce que, dans ce pays craintif et sensible, les soldats, qui se sentent si loin de la métropole, pourraient être frappés de découragement et même de panique.

En outre, certains amis chercheraient à donner des gages à l'adversaire et à se faire pardonner leur amitié d'hier par des représailles contre nous.

On nous a dit qu'il est une deuxième solution: le rembarquement.

Mesdames, messieurs, il existe des rapports à ce sujet: tout d'abord, le rapport du général Revers, dans lequel sont étudiées les possibilités de rembarquement.

Le général Revers conclut par la négative. Le nombre des hommes à évacuer serait de 600.000, car, bien sûr, il nous faudrait sauver ceux qui se sont rangés à nos côtés. Or il n'est pas possible de réaliser un nouveau Dunkerque avec 600.000 hommes à 12.000 kilomètres du territoire métropolitain.

Un autre rapport est celui de l'amiral Ortoli. Losque nous l'avons rencontré, au cours de notre mission en Indochine, l'amiral Ortoli nous a déclaré: « Dites bien à vos collègues qu'il n'est pas possible de rembarquer 600.000 hommes. Il faudrait toutes les flottes du monde pour assurer un tel rembarquement. »

Je ne dis pas, mesdames, messieurs, qu'il n'y a pas, en prévision des mauvais jours, des plans de resserrement à établir. Je ne dis pas même que nous ne puissions pas, parfois, au cours des négociations que nous engageons avec nos alliés jouer de cette menace d'un resserrement sur certains points d'appui.

Mais il n'en est pas moins vrai que les options de la France ne sont pas innombrables. J'ai entendu proposer telle solution ou telle autre. Mais je vous assure que l'option du rembarquement n'est pas possible.

Alors, une nouvelle politique s'amorce sur laquelle on insiste. On nous dit qu'il faut faire de nouvelles concessions au Viet-Nam car enfin c'est cette grande armée vietnamienne qui demain assurera la paix dans toute cette région et que, pour que cette grande armée se constitue, il faut savoir être plus généreux.

Soyons sérieux: la France n'a pas du tout opprimé ce peuple. Je vous assure que, dans ses négociations avec le Viet-Nam elle n'a nullement usé du diktat et je vais vous en apporter la preuve en quelques mots.

Au fond, en quoi consistent les rapports entre le Viet-Nam et la France ? Ces rapports sont définis d'abord par les accords du 8 mars 1949, ensuite, par les promesses récentes du 5 juillet 1953.

On nous demande un nouvel effort. Est-il vraiment bien nécessaire que nous fassions de nouveaux sacrifices à l'heure même où il est établi par les faits que le Viet-Nam en fait si peu. Faut-il encore que nous fassions de nouvelles concessions après en avoir fait tant d'autres ?

Enfin, je me demande quels sont les crimes que nous avons pu commettre pour avoir tant à nous faire pardonner. Quelles sont les nouvelles concessions qu'il nous faut consentir pour faire oublier les crimes que nous aurions commis ?

En réalité, mesdames, messieurs, c'est nous qui avons fait l'unité du Viet-Nam, et, cela, au détriment des minorités qui sont souvent, d'ailleurs, hostiles au Viet-Nam. Mais nous avons pour cela abandonné la Cochinchine, et j'entends encore les déclarations pathétiques du général Aumeran au moment même où je me ralliais à la solution de M. Coste-Floret. C'est nous qui avons réalisé l'unité que jamais le peuple annamite, dans l'histoire, n'était parvenu à réaliser. C'est nous qui avons fait l'Annam allant du Tonkin à la Cochinchine. Et nous avons pour cela abandonné des millions de citoyens français à qui nous avons retiré le statut des territoires d'outre-mer pour en faire des citoyens vietnamiens, cela sans leur demander leur avis.

Voilà ce que nous avons fait pour faire plaisir à ce nationalisme vietnamien.

Il paraît que notre Constitution serait vraiment trop dure pour ces nouveaux Etats qui sont groupés autour de nous. La Constitution a prévu leur représentation au Haut Conseil, l'Assemblée de l'Union française. Et même pour respecter précisément la dignité du Viet-Nam, nous avons débaptisé un ministère; nous avons créé un ministère des Etats associés pour bien montrer qu'il s'agissait pour le Viet-Nam d'un statut particulier et d'un ministère spécial.

On nous dit que cette Constitution est antérieure. Bien sûr! Nous ne pouvions pas attendre que le Viet-Nam ait choisi ses représentants pour rédiger notre Constitution.

Ce qu'on ne vous dit pas — et je m'étonne qu'aucun des orateurs ne l'ait rappelé — c'est que Bao Daï a donné son adhésion volontaire à la Constitution, et il l'a fait sans réserve. Le 5 juillet 1948 il s'est exprimé en ces termes — je le cite: « Je proclame l'adhésion du Viet-Nam à l'Union française. »

Nous avons donc l'adhésion volontaire de Bao Daï à la Constitution telle qu'elle existe.

Alors, quand les congressistes de Saïgon nous disent: Nous voulons que la Constitution soit modifiée parce que nous arrivons après elle et nous n'admettons pas qu'elle ait été faite sans nous; nous devons répondre: Cette Constitution a été ratifiée par l'homme qui vous a convoqués et auquel vous avez donné tous pouvoirs.

C'est la France qui a fait reconnaître par quarante-cinq pays du monde le gouvernement vietnamien qui, sans nous, n'aurait pas été pris au sérieux; c'est grâce à nous s'ils ont des diplomates et des ambassadeurs et c'est grâce à l'influence française, d'ailleurs exercée par des ministres des affaires étrangères pleins d'autorité, que nous avons pu les imposer dans ces pays. Ces hommes, c'est nous qui les avons fait entrer à l'E. C. A. F. E., qui les avons fait accepter comme membres de l'organisation internationale du travail.

Ces accords du 8 mars, nous dit-on, sont léonins, mais, au moment où il est question de modifier ces accords, on prétend — c'est ce que pensent certains interpellateurs — que nous ne sommes pas allés assez loin, qu'il faut faire davantage et consentir d'autres sacrifices, sous peine de faire figure de colonialistes. Or voici comment s'est exprimé M. Tran Van-Huu, qui était président du conseil vietnamien au moment des négociations:

« Toutes les délégations ont eu le désir de travailler en accord et particulièrement la délégation française qui a fait preuve de la plus grande compréhension. »

Le Viet-Nam, lui, a-t-il fait de son côté un effort comparable à celui que nous avons fait ?

Après notre effort, ces hommes nous disent: tenez compte de notre désir d'indépendance. Mais, en 1952, les Vietnamiens n'ont donné que 10.000 hommes de plus. C'est ce que j'ai souligné lors de la discussion du dernier budget militaire.

Au moment où nous donnions — sans compter l'aide américaine — près de 300 milliards de francs pris dans la poche des contribuables français, le Viet-Nam, en 1952, ne donnait que 30 milliards. Et il a fallu toute l'autorité de M. Letourneau pour que l'Etat vietnamien consente à faire ce petit sacrifice, et même ces 30 milliards représentent-ils, en grande partie, le produit des impôts payés par les contribuables français et par les officiers français assujettis en Indochine à l'impôt sur le revenu. Voilà par quel argent est alimentée cette caisse prétendue vietnamienne. Vous vous souvenez de la protestation que nous avons élevée à ce sujet en demandant que l'on fasse payer des taxes indirectes aux commerçants chinois et vietnamiens qui roulent et commercent sans arrêt sur toutes les routes, afin qu'ils payent un peu pour la défense de leur pays et pour une liberté dont ils sont les premiers bénéficiaires.

Des interpellateurs ont déclaré qu'il fallait faire de nouvelles concessions. En réalité, mesdames, messieurs, je vous déclare ceci: Respectez les accords, complètement. Vous avez eu des torts, d'abord, en ce qui concerne le Haut conseil que vous n'avez pas convoqué assez souvent et dont vous pourriez faire une délégation permanente. Vous avez eu tort lorsque vous avez, sans accord et malgré les traités, opéré la dévaluation de la piastre. Les accords passés avec les trois pays indiquaient que vous ne pouviez le faire qu'après consultation des Etats associés. A partir du moment où vous avez, vous la grande république, le pays du droit, donné le mauvais exemple, ces gens se sont cru tout permis. Ils ont pensé que tout était déchiré. Voilà l'erreur que vous avez commise.

Mais toutes ces erreurs ont été réparées!

Le Haut conseil sera convoqué dans quelques jours.

D'ailleurs, les accords passés avec le Cambodge laissent apparaître une interprétation assez large de la Constitution française et les pouvoirs du nouveau Haut conseil seront un peu plus grands que ceux qu'avaient fixés les rédacteurs de la Constitution.

La dévaluation de la piastre ? Il est exact que cette mesure, le jour et dans les conditions où elle a été réalisée, a causé un grand trouble dans les finances vietnamiennes. Mais, rassurez-vous, on a su y remédier et remettre les finances à flot aux dépens, pour 80 p. 100, d'ailleurs, des Français qui sont là-bas.

Il reste que vous venez d'abandonner une chose très importante dans votre accord avec le Cambodge et je n'ai pas honte d'en parler.

Il y a des Français là-bas, des hommes qui, pendant près de soixante-dix ans, ont risqué leur vie pour défendre leur patrimoine. Ces hommes-là avaient une garantie: les tribunaux mixtes. C'était une petite compensation à de nombreux efforts, et nous l'avions obtenue en concluant des accords.

Vous savez que, dans ces pays, les cadres de la magistrature n'ont pas derrière eux une longue carrière. Aussi, est-il parfois nécessaire de prévoir des garanties judiciaires.

Vous abandonné ces tribunaux mixtes au Cambodge, vous allez être obligés de les abandonner au Viet-Nam.

Vous allez porter ainsi un coup extrêmement grave aux intérêts français.

Pour vous montrer jusqu'où cela peut aller, je pourrais vous citer une lettre que j'ai dans mon dossier. Je me bornerai à vous dire ce qu'elle contient: déjà, en application du nouveau code cambodgien, on menace de poursuites une maison d'édition française parce qu'elle a osé vendre, au Cambodge, le journal *Paris-Match*.

On est donc allé jusqu'à livrer les intérêts français à l'arbitraire et aux caprices d'un code fantaisiste et de tribunaux très récents.

On vous dit que ce n'est pas encore suffisant et qu'il faut encore consentir un abandon.

J'ai eu l'impression que c'étaient des Vietnamiens qui parlaient à la tribune et qui disaient: donnez-nous encore davantage.

Je dis non à tout cela. Il y a des intérêts français qu'il faut défendre là-bas et vous n'avez pas à en rougir.

Ce que vous avez abandonné est suffisant. Que reste-t-il ? Le maintien du statut des entreprises et la clause de la nation la plus favorisée ? Ce n'est même pas le privilège impérial du Commonwealth britannique.

Alors, doit-on blâmer le Gouvernement et prétendre qu'il n'a pas assez donné ?

On nous dit cependant: ce n'est pas suffisant; il faut modifier la Constitution.

Déjà, tout un courant d'opinion est favorable à cette thèse. En effet, explique-t-on, puisque les Vietnamiens ne sont pas d'accord avec la Constitution, il faut que nous trouvions une nouvelle formule qui, enfin, leur donne satisfaction.

Mais ce serait très grave! Songez que le Viet-Nam n'est pas seul en cause. Les problèmes du Maroc, de la Tunisie se profilent derrière la question vietnamienne.

Vous voyez où nous mènerait le désir de faire plaisir à ces sectes religieuses dont on nous a parlé tout à l'heure avec admiration, considérant les armées innombrables, dit-on, qu'elles mettent à notre disposition!

Enfin, mesdames, messieurs, à supposer même qu'un statut soit mis au point, croyez-vous que, à l'heure actuelle, il soit possible de procéder à des élections, de désigner des délégués qui représentent le Viet-Nam avec une autorité suffisante pour créer cette Constitution dont certains rêvent ?

Non! Ce n'est pas par de nouvelles capitulations, par de nouveaux appels, pathétiques, mais impuissants, ce n'est pas, alors que nous avons le meilleur dossier de la terre à plaider, en affichant une conscience troublée, c'est par notre force, par notre union que nous inspirerons confiance et redonnerons du courage à ceux qui ne demandent qu'à se rassembler sous nos drapeaux, à une seule condition, d'ailleurs, celle de ne pas proclamer sans cesse que nous les laisserons, un jour, tout seuls.

C'est aussi par notre loyauté dans l'application des accords que nous avons signés avec eux, c'est par la souplesse de nos représentants, par le tact, l'intelligence des Français qui sont là-bas, c'est aussi, c'est surtout par la solidarité des peuples libres garantissant l'avenir, l'indépendance et la liberté de ces

jeunes peuples, c'est par ces seuls moyens que nous arriverons à défendre victorieusement la liberté du travail et que nous arriverons à faire en sorte que le sacrifice de nos soldats n'ait pas été inutile. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute interrompre le débat ? (*Assentiment.*)

— 4 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée :

1° D'aménager comme suit l'ordre du jour de la semaine en cours :

Jeudi 29, après-midi et soir ; vendredi 30, après-midi et soir et mardi 3 novembre, matin et après-midi : discussion des budgets dans l'ordre suivant :

Monnaies et médailles ;

Services français en Sarre ;

Travail ;

Présidence du conseil (*Journaux officiels*, plan, services de défense nationale) ;

Santé publique ;

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

France d'outre-mer (services civils) ;

Commerce et industrie,

étant précisé :

a) Que la déclaration du Gouvernement précédemment annoncée pour le début de la séance de jeudi 29 après-midi n'aura lieu qu'au cours de cette séance ;

b) Que celles des quatre premières discussions budgétaires, à savoir : monnaies et médailles, services français en Sarre, travail, présidence du conseil, qui ne seraient pas achevées dans le temps qui leur est imparti, seront reportées pour être terminées le vendredi soir, 30 octobre, à partir de minuit.

Vendredi 30, matin :

Conflit de compétence sur l'amnistie dans les territoires d'outre-mer ;

Deuxième lecture de la proposition sur le secret professionnel ;

Deuxième lecture de la proposition sur les maladies de longue durée ;

Deuxième lecture de la proposition sur les hôpitaux de Marseille ;

Projet et propositions sur les prestations familiales ;

Discussion de l'interpellation de M. Magendie sur les réparations aux familles des résistants en Côte française des Somalis ;

2° De fixer comme suit l'ordre du jour de la semaine du mardi 3 novembre soir inclus au mardi 10 novembre après-midi inclus :

Mardi 3 soir, mercredi 4 soir, jeudi 5 après-midi et soir, vendredi 6 soir et mardi 10 matin et après-midi : suite de la discussion budgétaire ;

Vendredi 6, matin et après-midi : suite de la discussion de l'ordre du jour fixé pour le vendredi 30, matin ;

Ratification des accords franco-sarrois ;

Fixation de la date des interpellations de Mlle Marzin, MM. Cachin et Guy Desson sur la fermeture des théâtres nationaux ;

Projet de loi relatif au prélèvement de sang sur les hommes des classes 1944-1945 ;

Projet et proposition de loi sur le bureau universitaire des statistiques ;

Projet et proposition de loi sur les œuvres en faveur des étudiants ;

Proposition de loi majorant l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

La parole est à M. Lamps. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. René Lamps. Mesdames, messieurs, vous me permettrez tout d'abord de protester, au nom du groupe communiste, contre le refus de la conférence des présidents d'inscrire à l'ordre du jour la discussion de l'interpellation de notre camarade Georges Cogniot sur les mesures discriminatoires prises à l'encontre de certains candidats à l'école nationale d'administration, de l'interpellation de notre camarade Jacques Duclos sur la dégradation de notre industrie aéronautique et la fermeture des usines, de même que de l'interpellation de notre camarade Charles Benoist sur la politique en Afrique noire et la violation du code du travail dans les territoires d'outremer.

L'hostilité de la conférence des présidents — laquelle ne reflète d'ailleurs qu'imparfaitement la composition de l'Assemblée — à permettre la discussion de ce qui préoccupe au premier chef les travailleurs, on la retrouve dans la non-inscription à l'ordre du jour des questions posées lors des grèves du mois d'août par des millions de travailleurs de la fonction publique et de l'industrie privée.

On ne passera pas si facilement sous silence les exigences des travailleurs en lutte. Dans l'unité la plus totale, les ouvriers, les employés, les fonctionnaires ont exigé le relèvement des salaires, traitements et retraites et le relèvement du salaire minimum national interprofessionnel garanti, le payement des jours de grève, l'annulation des sanctions.

Par leur mouvement magnifique et par leur unité, ils ont fait reconnaître par le Gouvernement et sa majorité la réalité de leurs souffrances ; ils ont imposé la réunion de la commission supérieure des conventions collectives dont, depuis M. Garet, le ministre du travail avait cru pouvoir ignorer l'existence.

La réunion de la commission supérieure des conventions collectives a eu lieu le 22 septembre 1953. Depuis ce temps, ses avis ont été tenus pour nuls par le gouvernement Laniel dont l'oreille est plus sensible lorsqu'il s'agit de donner satisfaction aux désirs du patronat.

L'Assemblée ne peut suivre le Gouvernement sur ce point d'autant que la commission du travail et la commission de la justice se sont prononcées favorablement.

Elle ne peut suivre le Gouvernement alors même que nombreux sont ceux qui, parmi les députés, ont reconnu devant les délégations ouvrières la nécessité de relever les salaires et d'améliorer les conditions de vie difficiles de l'ensemble des travailleurs.

L'Assemblée ne peut rester indifférente, comme la conférence des présidents, devant les difficultés, les souffrances et la misère qui ont légitimé les grèves du mois d'août.

Les travailleurs ne peuvent se contenter, ils ne se contenteront pas de promesses. L'Assemblée se doit de discuter de leurs revendications afin de leur donner satisfaction.

C'est pourquoi nous demandons d'inscrire à l'ordre du jour du vendredi 30 octobre après-midi la discussion de la proposition de notre camarade Etienne Fajon, rapportée par notre collègue Coutant, sur la fixation à 23.000 francs par mois — 133 francs de l'heure — du salaire minimum national interprofessionnel garanti.

L'Assemblée peut d'autant mieux le faire qu'elle avait pris la décision de réserver deux des séances du vendredi à la discussion législative et que la conférence des présidents, contrairement à cette décision, ne lui a réservé qu'une seule séance.

Nous demandons que l'on inscrive à l'ordre du jour de mercredi 4 novembre la discussion de la proposition de notre camarade Auguste Lecoeur, rapportée par notre collègue Valentino, sur le payement des jours de grève, de même que la discussion de la proposition de notre camarade Jacques Duclos, rapportée par notre collègue Depreux, sur l'annulation des sanctions et l'amnistie des faits de grève du mois d'août 1953.

Enfin, l'inscription au vendredi 30 octobre en fin d'ordre du jour des rapports n° 4657 et n° 6936 sur la majoration des prestations familiales, revient purement et simplement à en rendre la discussion impossible. C'est pourquoi nous demandons de consacrer la séance du mercredi 28 octobre soir à cette importante question, discussion attendue par l'ensemble des familles de travailleurs.

Sur chacun de ces amendements, au nom du groupe communiste, je demande le scrutin. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lussy.

M. Charles Lussy. Mes chers collègues, les observations que je veux présenter au nom du groupe socialiste portent sur ce que M. le président, par un délicieux euphémisme, a appelé l'« aménagement » de l'ordre du jour parlementaire.

En fait, cet aménagement est un véritable bouleversement et je veux mettre en garde nos collègues contre une méthode qui désorganise les travaux parlementaires, nous empêche de prendre nos responsabilités et déconcerte l'opinion publique. (*Applaudissements à gauche.*)

Il avait été décidé, en effet, que chaque semaine — nous fûmes, je crois, les premiers à le réclamer et nous l'avions obtenu — même au cours du débat budgétaire, la journée du vendredi serait réservée aux travaux législatifs autres que la discussion du budget.

Nous ne contestons pas la nécessité de voter rapidement le budget, si possible avant la fin de l'année. Nous contestons, par contre, une méthode qui aboutit finalement, pendant le débat budgétaire, à une véritable carence du Parlement s'agissant de certains problèmes importants auxquels le Parlement se doit d'apporter des solutions. (*Applaudissements à gauche.*)

Croyez-vous que vous ferez comprendre facilement aux vieux travailleurs qui attendent avec impatience la discussion du projet de loi majorant leur allocation qu'il est impossible, au cours du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, de consacrer le temps nécessaire au vote des dispositions en instance ?

Croyez-vous que les travailleurs qui ont fait grève au mois d'août comprendront eux aussi ? Ce serait pourtant une mesure à la fois de justice et de sage compréhension d'annuler les sanctions qui les ont frappés. Croyez-vous que c'est une bonne méthode, j'irai plus loin, que c'est une bonne politique, d'ajour-

ner une discussion sur ce point et d'entretenir ainsi un mécontentement dont la prolongation n'est pas à l'honneur du Parlement ?

Croyez-vous que ce soit de bonne méthode et de bonne politique de ne pas discuter rapidement du salaire minimum interprofessionnel garanti alors que vous connaissez l'importance de cette question pour le monde du travail qui a fait preuve, cependant, de tant de confiance à l'égard des assemblées.

Si j'insiste, mes chers collègues, c'est que je redoute, si cette méthode persiste, que nous n'aboutissions à un résultat déplorable pour l'Assemblée et peut-être pour le régime lui-même.

Nous sommes à deux mois de la fin de l'année. On pouvait peut-être, dans le courant de l'année, admettre la méthode nouvelle qui tendait — et c'était un progrès — à fixer l'ordre du jour de l'Assemblée non plus seulement pour une semaine, mais pour une quinzaine.

Mais, au moment où le débat budgétaire va s'ouvrir, est-ce que le Gouvernement qui, semble-t-il, doit s'en préoccuper, ne serait pas bien inspiré en tenant sa promesse de soumettre à l'Assemblée un programme de travail complet permettant d'établir une plus saine hiérarchie des urgences et permettant à l'Assemblée, d'accord avec le Gouvernement si c'est possible, de choisir les problèmes qui doivent être rapidement évoqués devant elle ?

A laisser se poursuivre ce travail à la petite quinzaine, voire à la petite semaine, je ne crois pas que le travail parlementaire gagne quoi que ce soit; je suis même certain que le prestige des assemblées y perd.

Est-il vraiment logique, par exemple, que la discussion de l'interpellation de notre ami Guy Desson, qui a trait à un conflit social d'actualité, soit arbitrairement renvoyée à la semaine prochaine ? Nous savons tous que le débat sur la fixation de date aurait duré un quart d'heure au maximum. Et si le Gouvernement avait des explications valables à fournir, il devait être le premier à souhaiter une telle discussion en vue d'apaiser le malaise qui règne parmi le personnel des théâtres nationaux.

C'est une mauvaise méthode — je vous demande d'y réfléchir — que celle qui consiste à renvoyer toujours à plus tard des débats que l'on estime gênants, en espérant que, entre temps, on pourra jeter à la traverse une autre affaire pour laquelle on réclamera la discussion d'urgence.

Je le répète, je vous demande d'y réfléchir, car je crains que vous ne donniez l'impression, que nous ne donnions l'impression que le Parlement ne sait pas prendre ses responsabilités, ne sait pas jouer le rôle qui lui est dévolu.

L'Assemblée risquerait, à tolérer plus longtemps de tels errements, de perdre ce qui lui reste d'autorité, le régime parlementaire étant menacé de perdre lui-même le prestige sans lequel il n'y a pas de régime de liberté. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Ramonet.

M. Edouard Ramonet. Mes chers collègues, la commission des affaires économiques a émis à l'unanimité le vœu que soit évoqué vendredi 6 novembre un rapport de M. Gazier tendant à l'abrogation des décrets du 11 mai 1953.

Ces décrets évincent des conseils d'administration de Gaz de France et d'Electricité de France les représentants des collectivités locales.

Plusieurs voix. Des houillères également.

M. Jules Moch. Ils étatisent les nationalisations.

M. Charles Lussy. Le Gouvernement n'a même pas déposé les textes! On dirait qu'il a peur des décisions de l'Assemblée.

M. Edouard Ramonet. L'abrogation de ces décrets a fait l'objet d'un vœu unanime des membres de la commission des affaires économiques.

Au surplus, le comité directeur de l'association des maires de France, par la voix de M. Jaubert, sénateur, a émis un vœu dans le même sens.

Dans ces conditions, je crois que l'Assemblée serait bien inspirée en réservant quelques instants de la séance du matin du vendredi 6 novembre à la discussion du rapport de M. Gazier, discussion qui me paraît s'imposer.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

M. Pierre July, *secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.* Mesdames, messieurs, je regrette que M. le président Lussy n'ait pas assisté à la conférence des présidents, car il aurait manifesté moins d'émoi au cours de la présente discussion.

Le Gouvernement, qui a vraiment bon dos, ne veut pas être chargé de cette faute supplémentaire qui aurait consisté à ne pas tenir parole en ce qui concerne l'organisation des prochains débats pour cette fin d'année.

En effet, il a été décidé, la semaine dernière, sur proposition de la conférence des présidents, que deux séances par semaine seraient réservées à l'examen des textes législatifs, en dehors des discussions budgétaires.

Au moment où cette décision a été prise, on ignorait encore que l'Assemblée désirait un débat sur l'Indochine. Dès que le Gouvernement eut connaissance de ce désir de l'Assemblée, vous reconnaîtrez que le président du conseil lui-même a demandé que ce débat ait lieu immédiatement. (*Rires et exclamations à gauche.*)

Plusieurs voix à gauche. Il ne pouvait pas faire autrement.

M. Jules Moch. Ce que vous dites, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est pas tout à fait exact.

M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil. La commission des finances — et non le Gouvernement — a demandé qu'une des deux séances qui devaient être consacrées aux travaux législatifs cette semaine soit réservée à l'examen du budget, pour ne pas en retarder le vote.

Les désagréments et les inconvénients majeurs qui résultent d'une discussion trop tardive du budget sont trop connus pour que j'aie besoin d'insister.

L'Assemblée serait donc bien inspirée en suivant les propositions de la conférence des présidents qui tendent à ce que le budget soit voté en temps utile.

Je sais bien que, toutes les semaines, une discussion s'instaure au sujet des vieux travailleurs salariés. Il va sans dire que le Gouvernement ne cherche pas du tout à fuir ce débat. Ainsi, dès maintenant, sont prévues en tête de l'ordre du jour de la séance de vendredi matin la discussion du projet de loi sur les prestations familiales et, à l'ordre du jour du vendredi 6 novembre, la discussion du rapport sur les vieux travailleurs salariés.

Je regrette que, chaque mardi, un débat plus ou moins démagogique s'instaure à l'occasion de l'examen des propositions de la conférence des présidents. (*Protestations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Robert Coutant. Alors, les ouvriers sont des démagogues ? On voit que vous ne les connaissez pas !

M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil. Je regrette seulement que les membres du groupe socialiste ne se soient pas aperçus plus tôt qu'en laissant dégrader la monnaie par des dévaluations successives on pénalisait les vieux. (*Interruptions à gauche.*)

M. Jules Moch. Ne vous montez pas la tête comme cela !

M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil. Je vous assure que ce n'est pas du tout le cas.

M. le président. La parole est à M. Charles Lussy.

M. Charles Lussy. Le représentant du Gouvernement, après avoir déclaré que celui-ci n'avait pas à s'immiscer dans le règlement de l'ordre du jour des travaux parlementaires, a cru cependant devoir inviter l'Assemblée nationale à voter les propositions de la conférence des présidents.

C'était son droit. Contrairement à lui, je pense que le Gouvernement a une mission essentielle dans l'organisation des travaux parlementaires, et c'est pourquoi je me suis permis de réclamer de lui un programme d'ensemble.

Le représentant du Gouvernement, se croyant sans doute encore dans l'opposition (*Sourires à gauche*), a tenu un langage qui, je me permets de le lui dire, n'est ni gouvernemental, ni parlementaire. (*Applaudissements à gauche.*)

Je n'aurais jamais cru qu'on pût taxer de démagogie l'intervention d'un parlementaire qui n'a du reste pas l'habitude de ces pratiques (*Mouvements divers à droite*) et qui se contente de demander à l'Assemblée d'organiser ses travaux.

Je ne vous dirai pas, monsieur July: « Vous êtes orfèvre, monsieur Josse », mais je n'accepte, ni pour moi, ni pour mon groupe, un propos dont je ne dirai pas qu'il est injurieux, mais dont je me contenterai de dire qu'au banc où vous êtes il est singulièrement déplacé. (*Applaudissements à gauche.*)

Puisque le Gouvernement est si soucieux de se mêler aux travaux parlementaires et de prendre ses responsabilités, même verbales, il serait bien inspiré, muni des pleins pouvoirs que sa majorité lui a accordés, en permettant le plus vite possible au Parlement de se prononcer, c'est-à-dire en déposant sans tarder les textes de ces décrets afin que les commissions puissent s'en saisir.

Cela aurait deux avantages:

Le premier, c'est que le travail parlementaire se trouverait organisé, avec le concours du Gouvernement, de façon plus rationnelle, et que l'Assemblée pourrait se prononcer sur l'initiative même du Gouvernement qui ainsi affirmerait qu'il prend ses responsabilités.

Le deuxième — ici, je vais peut-être vous faire de la peine par avance — c'est qu'on aurait un peu plus la certitude que, le jour où la discussion viendra, c'est le même Gouvernement qui sera sur ces bancs. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. MM. Linet et Lamps ont déposé un amendement n° 1 tendant à inscrire, en tête de l'ordre du jour du vendredi 30 octobre (après-midi), la discussion du rapport n° 6902 sur la fixation à 23.000 francs du salaire minimum interprofessionnel garanti.

Je mets aux voix cet amendement.

M. Waldeck Rochet. Nous demandons le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants..... 610
Majorité absolue 306
Pour l'adoption 223
Contre 387

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

MM. André Barthélemy et René Lamps ont déposé un amendement n° 2 tendant à consacrer la séance du mercredi 4 novembre, soir, poursuivie éventuellement au delà de minuit, à la discussion des rapports n°s 6901 sur le payement des jours de grève et 6907 sur l'amnistie pour faits de grève.

Je mets aux voix cet amendement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants..... 614
Majorité absolue 308
Pour l'adoption 214
Contre 400

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Mme Yvonne Estachy et M. René Lamps ont déposé un amendement n° 3 tendant à prévoir une séance mercredi 28 octobre, soir, pour discuter des rapports n°s 4657 et 6936 sur la majoration des prestations familiales, discussion qui pourrait se poursuivre éventuellement le vendredi 30 octobre, immédiatement après la discussion en deuxième lecture de la proposition de loi relative au secret professionnel.

Je mets cet amendement aux voix.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants..... 619
Majorité absolue 310
Pour l'adoption 219
Contre 400

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Ramonet a déposé un amendement tendant à inscrire en tête de l'ordre du jour de la première séance du vendredi 6 novembre, la discussion du rapport n° 6551 de M. Albert Gazier, sur la proposition de loi n° 6299 tendant à l'abrogation des décrets du 11 mai 1953 qui étatisent les entreprises publiques et portent atteintes aux principes essentiels des nationalisations.

Je mets aux voix cet amendement.

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les propositions de la conférence des présidents, modifiées par l'amendement de M. Ramonet.

(Les propositions ainsi modifiées, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le président. La conférence d'organisation des débats se réunira jeudi 29 octobre, à l'heure qui sera ultérieurement indiquée par les convocations individuelles.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à vingt et une heures et demie, troisième séance publique:

Suite de la discussion des interpellations sur la politique du Gouvernement en Indochine.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

2e séance du mardi 27 octobre 1953.

SCRUTIN (N° 1964)

Sur l'amendement de MM. Linet et Lamps aux propositions de la conférence des présidents (Vendredi, discussion du rapport sur le salaire minimum garanti).

Nombre des votants..... **601**
Majorité absolue..... **301**
Pour l'adoption..... **223**
Contre **378**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Arbeltier.
Arnal.
Astier de la Vigerie (d').
Auban (Achille).
Audeguil.
Balanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Béchard (Paul).
Béche (Emile).
Benbahmed (Mostefa).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Bernard.
Berthet.
Besset.
Billat.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Boutavant.
Boutbien.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Brault.
Bricout.
Briffod.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Francis).
Camphin.
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chariot (Jean).
Chausson.
Cherrier.
Coffin.
Cogniot.
Conte.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Damette.
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Dicko (Hamadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Ducios (Jacques).
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dupuy (Marc).
Durroux.
Mme Duvernois.
Elain.
Mme Estachy.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Florand.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Gazier.
Gernez.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyot (Raymond).
Henneguelle.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lecœur.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Linet.
Liurette.
Loustau.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Méck.
Mercier (André), Oise.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Minjoz.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Mondon.
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Peytel.
Pierrard.
Pineau.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Quénard.
Mme Rabaté.
Rabier.
Reeb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Rey.
Rincent.

Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Segelle.
Sibue.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Mme Sportisse.
Thamier.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Védrines.
Vendroux.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Villon (Pierre).
Wagner.
Yacine (Diallo).
Zunino.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bénard (François).
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Blachette.
Bozanda.
Boisdé (Raymond).
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdelles.
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouvier O'Cottereau.
Briot.
Bruyneel.
Buriot.
Buron.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Caliot (Olivier).
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Caveux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Condat-Mahaman.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Coumaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouzier.
Daladier (Edouard).
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Desgranges.
Desnors.
Deteuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dixmier.
Dorey.
Dronne.
Ducos.
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Duveau.
Estèbe.
Fabre.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaillemin.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Genton.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Goivan.
Gosset.
Goubert.
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Guichard.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Houphouet-Boigny.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Letourneau.
Levacher.
Liautey (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Magendie.
Mailhe.
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konaté.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Mitterrand.
Moatti.
Moisan.
Molinatti.
Monin.
Monsabert (de).
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Mutter (André).
Naroun Amar.
Nigay.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Patria.
Pelleray.
Peltre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso Chapuis.
Prache.
Prélot.
Priou.
Pupat.
Puy.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rousseau.
Rousselot.
Salah (Menouar).
Said Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Salvre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savale.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Small.
Sou.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Tinguy (de).
Tirolien.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valle (Jules).
Vassor.
Velonjara.
Verneuil.
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Aubame.
Aujoulat.
Conombo.
Douala.
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guissou (Henri).
Lenormand (Maurice).
Maga (Hubert).
Mamba Sano.
Nazi-Boni.
Nocher.
Ouedraogo Mamadou.
Ribère (Marcel), Alger.
Senghor.
Zodi Ikhia.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Brusset (Max).
Defos du Rau.
Dommergue.
Hutin-Desgrées.
Legaret.
Montillot.
Reille-Soult.
Solinhac.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants 610
Majorité absolue 306

Pour l'adoption 223
Contre 387

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 1965)

Sur l'amendement de MM. Barthélemy et Lamps aux propositions de la conférence des présidents (Mercredi 4 novembre, discussion des rapports sur le payement des jours de grève et l'amnistie pour faits de grève).

Nombre des votants 596

Majorité absolue 299

Pour l'adoption 210

Contre 386

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Arbeltier.
Arnal.
Astier de La Vigerie (d').
Auban (Achille).
Audeguil.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Benbahmed (Mostefa).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Berthet.
Besset.
Billat.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Boutavant.
Boutbien.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Brault.
Briffod.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Chausson.
Cherrier.
Coffin.
Cogniot.
Conte.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Dicko (Hamadoun).
Doutrelliot.
Draveny.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Durroux.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Florand.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Gazier.
Gernez.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyot (Raymond).
Hennequelle.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lecœur.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Linet.
Liurette.
Loustau.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mercier (André), Oise.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Minjoz.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Pineau.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Quénard.
Mme Rabaté.
Rabier.
Reeb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Rey.
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Segelle.
Sibué.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Mme Sportisse.
Thamier.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentino.
Valle (Jules).
Vals (Francis).
Védrines.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Villon (Pierre).
Wagner.
Yacine (Diallo).
Zunino.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bénard (François).
Bendjellouli.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Blachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouvier O'Cottereau.
Bricout.
Briot.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Caliot (Olivier).
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Condat-Mahaman.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Couston (Paul).
Crouzier.
Daladier (Edouard).
Damette.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Desgranges.
Deshors.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dixmier.
Dorey.
Dronne.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Fabre.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fontupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaillemin.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Genton.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Goubert.
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Guichard.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Houphouet-Boigny.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.

Letourneau.
Levacher.
Liautey (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Magendie.
Mailhe.
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konaté.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurice-Bokanowski.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Meck.
Médecin
Méhaignerie
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Mitterrand.
Moatti.
Moisan.
Molinatti.
Monin.
Monsabert (de).
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet
Mutter (André).
Naroun Amar.
Nigay.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Patria.
Pelleray.
Peltre.
Penoy.
Perrin
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pinvidic.
Plantevin
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Prache.
Prélot.
Priou.
Pupat.
Puy.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Raffarin
Raingeard.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rousseau.
Rousselot.
Safah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savalé.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Small.
Sou.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Tempie.
Thibault.
Thiriet.
Tinguy (de).
Tirolien.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Vallon (Louis).
Vassor.
Velonjara.
Vendroux.
Verneuil.
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Aubame.
Aujoulat.
Bernard
Caillet (Francis).
Conombo
Courant (Pierre).
Douala.
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guissou (Henri).
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lenormand (Maurice)
Maga (Hubert).
Mamba Sano.
Mondon.
Nazi-Boni.
Nocher
Ouedraogo Mamadou
Ribère (Marcel), Alger.
Senghor.
Zodi Ikhia.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Brusset (Max).
Defos du Rau.
Dommergue
Hutin-Desgrées.
Legaret.
Montillot.
Reille-Soult.
Solinhac.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 614
Majorité absolue..... 308

Pour l'adoption..... 214
Contre 400

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 1966)

Sur l'amendement de Mme Estachy et de M. Lamps aux propositions de la conférence des présidents (Mercredi 28 octobre, discussion des rapports sur la majoration des prestations familiales).

Nombre des votants..... **601**
Majorité absolue..... **301**

pour l'adoption..... **219**
Contre **382**

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Arbellier.
Arnal.
Astier de La Vigerie (d')
Auban (Achille).
Audeguil.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Benbahmed (Mostefa).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne
Bernard.
Berthet.
Besset.
Billat.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Boutavant.
Boutbien.
Brahimi (Ali).
Brault.
Bricout.
Briffod.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Francis).
Camphin.
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Chausson.
Cherrier.
Coffin.
Cogniot.
Conte.
Costes (Alfred), Seine
Pierre Cot.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Damette.
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Dicko (Hamadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dupuy (Marc).
Durroux.
Mme Duvernois.
Elain.
Mme Estachy.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Florand.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Gazier.
Gernez.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyot (Raymond).
Hennequelle.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lecœur.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Linet.
Liurette.
Loustau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais
Martel (Henri), Nord
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maurellet.
Maurice Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mercier (André), Oise.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Minjoz.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Nérine.
Nisse.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Penoy.
Peytel.
Pierrard.
Pineau.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Quénard
Mme Rabaté.
Rabier.
Recb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Rey.
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Savary
Schmitt (René), Manche.
Segelle.
Sibué.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Mme Sportisse.
Thamier.

Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tireux.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Védrines.
Vendroux.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Villon (Pierre).
Wagner.
Yacine (Diallo).
Zunino.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Auméran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bénard (François).
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Blachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouvier - O'Cottereau
Bouxom.
Briot.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Caliot (Olivier).
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chaban Delmas.
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Condat-Mahaman.
Corniglion-Molinier.
Coste - Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Coulnaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouzier.
Daladier (Edouard).
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Deliaune.
Delmotte
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Desgranges.
Deshors.
Deloeuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dixmier.
Dorey.
Dronne.
Ducos.
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Duveau.
Estève.
Fabre.
Fagglanelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaillemin.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Genton.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Goubert.
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Guichard.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Houphouet-Boigny.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Letourneau.
Levacher.
Liautey (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Magendie.
Maillhe.
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konaté.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André - François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot
Mitterrand.
Mostti.
Mozgan
Mollaratti.
Monsen.
Monin.
Monsabert (de)
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Müller (André).
Naroun Amar.
Nigay
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne
Olmi
Oopa Pouvanaa.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Piquet.
Paternot.
Patria.
Pelleray.
Peltre.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius)
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Prache.
Préloi.
Priou.
Pupat.
Puy
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Ritzenthaler.
Rollard.
Rousseau.
Rousselot.
Salah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh
Saint-Cyr.
Saivre (de)
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sarrajon.
Savale
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Small.
Sou.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Tinguy (de).
Tirolien.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue
Valle (Jules).
Vassor.
Velonjara.
Verneuil.
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Aubame.
Aujoulat.
Conombo.
Douala.
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guissou (Henri).
Lenormand (Maurice).
Maga (Hubert).
Mamba Sano.
Nazi-Boni.
Nocher.
Ouedraogo Mamadou.
Ribère (Marcel), Alger.
Senghor.
Zodi Ikhia.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Brusset (Max).
Defos du Rau.
Dommergue.
Hutin-Desgrées.
Legaret.
Montillot.
Reille-Soult.
Solinhac.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 619
Majorité absolue 310

Pour l'adoption 219
Contre 400

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 130e SEANCE

3e Séance du mardi 27 octobre 1953.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 4594).
2. — Excuse et congé (p. 4594).
3. — Politique du Gouvernement en Indochine. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 4594).
Discussion générale (*suite*): MM. Badie, Quilici, Catroux, Kir, Viollette.
M. Joseph Laniel, président du conseil.
Suspension et reprise de la séance.
Ordre du jour de M. Lussy et plusieurs de ses collègues, déposé, au nom du groupe socialiste, avec demande de priorité.
Ordre du jour de M. Duclos et les membres du groupe communiste, déposé avec demande de priorité.
Ordre du jour de M. Kuehn, déposé avec demande de priorité.
Ordre du jour de M. Daladier et plusieurs de ses collègues, déposé avec demande de priorité.
Ordre du jour de M. Bettencourt et plusieurs de ses collègues, déposé avec demande de priorité.
Ordre du jour de M. Billotte et plusieurs de ses collègues, déposé avec demande de priorité.
MM. Defferre, Pronteau, Kriegel-Valrimont.
Retrait des ordres du jour de M. Bettencourt et de M. Billotte.
Explications de vote: MM. Mitterrand, Gaston Palewski, André Monteil, Senghor, Juglas, Letourneau.
Rejet, au scrutin, de la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Lussy.
Rejet, au scrutin, de la priorité demandée pour l'ordre du jour de M. Duclos.
Priorité accordée, au scrutin, à l'ordre du jour de M. Kuehn.
Amendement de M. Gaston Palewski.
Rejet, dans l'ordre du jour de M. Kuehn, des mots: « et repoussant toute addition ».
Rejet, au scrutin, de l'amendement de M. Gaston Palewski.
Adoption, au scrutin, de l'ordre du jour de M. Kuehn.
4. — Désaccord sur l'urgence d'une discussion (p. 4617).
5. — Inscription d'affaires sous réserve qu'il n'y ait pas débat (p. 4617).
6. — Demande de prolongation d'un délai imparti au Conseil de la République (p. 4617).
7. — Avis conformes du Conseil de la République (p. 4617).
8. — Retrait d'un rapport (p. 4618).
9. — Renvois pour avis (p. 4618).
10. — Dépôt de projets de loi (p. 4618).
11. — Dépôt d'une lettre rectificative à un projet de loi (p. 4618).
12. — Dépôt de propositions de loi (p. 4618).
13. — Dépôt de propositions de résolution (p. 4618).
14. — Dépôt d'un rapport et inscription d'office à l'ordre du jour (p. 4619).
15. — Dépôt de rapports (p. 4619).
16. — Dépôt d'avis transmis par le Conseil de la République (p. 4619).
17. — Ordre du jour (p. 4619).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERCIER, vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance d'aujourd'hui a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Mendès-France s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance et demande un congé.
Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.
Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.
Il n'y a pas d'opposition ?...
Le congé est accordé.

— 3 —

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN INDOCHINE

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique du Gouvernement en Indochine.
Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:
Gouvernement, 117 minutes.
Groupe socialiste, 63 minutes.
Groupe communiste, 59 minutes.
Groupe du mouvement républicain populaire, 64 minutes.
Groupe d'union républicaine et d'action sociale, 42 minutes.
Groupe républicain radical et radical-socialiste, 20 minutes.
Groupe des républicains indépendants, 34 minutes.
Groupe indépendant paysan, 45 minutes.
Groupe indépendant d'action républicaine et sociale, 10 minutes.
Groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance et des indépendants de gauche, 29 minutes.
Groupe des indépendants d'outre-mer, 45 minutes.
Groupe des républicains progressistes, 1 minute.
Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Badie.

M. Vincent Badie. Mesdames, messieurs, depuis sept ans notre pays porte sur ses flancs une plaie ouverte. Son sang coule lentement de cette blessure qui ne se cicatrise pas.

Pour la France, l'heure de la décision que l'on a retardée sous les prétextes en apparence les plus noblement idéologiques semble avoir sonné sans rémission.

La situation actuelle en Indochine est, de toute évidence, l'aboutissement des erreurs accumulées depuis 1945. L'histoire établira un jour la responsabilité des uns et des autres. Il ne servirait de rien de tenter de le faire à cette heure. Ce qui peut être dit sans porter atteinte à la vérité, c'est que nos alliés eux-mêmes ne nous ont pas toujours facilité la tâche.

Un journaliste anglais, Sir John Pollock, en 1952 l'a reconnu très honnêtement dans un article publié dans la *Contemporary Review*.

« Il a fallu malheureusement très longtemps » exposait il dans cette revue « pour que l'on comprenne, hors de la France, l'importance de la lutte qui se livre dans cette lointaine péninsule d'Orient. Elle est si éloignée et si difficile à comprendre pour le monde occidental que beaucoup d'observateurs ici » — en Angleterre — « et aux Etats-Unis se sont montrés enclins à vitupérer la France en lui reprochant de s'accrocher à une politique « impérialiste » ou « coloniale périmée ».

Il eût suffi à tous ces observateurs sceptiques, comme l'a fait tantôt M. Frédéric-Dupont, d'ouvrir les yeux pour se rendre compte de l'œuvre admirable accomplie par la France depuis 1880 en Extrême-Orient, de juger en toute objectivité l'extraordinaire transformation de ces 740.000 kilomètres carrés de territoires, habités naguère par des peuplades soumises au pillage, décimées par les épidémies et la famine, pour se convaincre de la large et bienfaisante part que nous avons prise, non seulement dans l'essor économique de la péninsule, mais encore dans le développement social et culturel de ses habitants.

Regrettons toutefois que nos alliés nous aient si malencontreusement desservis. Certains d'entre nous connaissent la petite brochure à couverture rouge portant l'étoile jaune du Viet-Nam, brochure dans laquelle était sévèrement critiquée l'œuvre coloniale française et que l'on vendait dans les rues de Saïgon dans les mêmes conditions que les imprimés chantant les louanges de la démocratie américaine.

A la même époque, s'appuyant sur des accords internationaux, ces mêmes alliés faisaient interdire au général Burgonde, alors colonel à Madagascar, de se rendre en Indochine à la tête de ses troupes noires, et ce n'est qu'après les événements de décembre 1946 que nous avons été enfin autorisés à utiliser dans les combats livrés par nos troupes la Légion étrangère, dont l'emploi dès le début des événements d'Indochine aurait sans doute permis de juguler la rebellion, peut-être d'une façon définitive.

Au surplus, jusqu'en 1948, si nous avions fait un effort massif, au total inférieur à celui que nous faisons actuellement, et si d'autre part nous avions donné certaines satisfactions au peuple vietnamien, beaucoup estiment avec raison que nous aurions pu obtenir la paix.

Dans le débat présentement instauré sur l'injonction de l'Assemblée nationale, il était bon, je crois, que cela fût dit.

Ces considérations n'apportent hélas! aucun élément susceptible de nous fournir réponse aux questions que tous les Français maintenant se posent, et auxquelles il ne nous est plus permis de nous dérober.

Ces questions sont très simples. La guerre d'Indochine a-t-elle désormais pour nous un sens ? Devons-nous y mettre un terme ? Si oui, comment nous y prendre ?

La guerre d'Indochine est-elle désormais pour nous « dépourvue de sens », comme a pu le dire naguère le gouverneur Stevenson en parlant, lui, du conflit coréen ? Jusqu'à ces derniers temps, bien des Français en toute bonne foi ont pu croire que la guerre menée contre le Viet-Minh se justifiait pleinement.

Ils ont pu penser que l'effort considérable que nous soutenions en Indochine, non seulement ne devait pas être ralenti, mais devait être redoublé en dépit des charges écrasantes que nous supportons. Et toujours en toute bonne foi, ils ont pu être partisans de la continuation des hostilités, pour des raisons communes à tous les alliés et aussi pour des raisons plus spécifiquement françaises.

Pour des raisons d'intérêt international d'abord, parce que, on nous l'a assez répété, l'Indochine constituait l'élément fondamental de l'équilibre du monde asiatique.

Or, non seulement l'Indochine reste la convoitise de la Chine rouge, mais elle risque de subir la pression des forces expansionnistes du Japon. Il s'agit donc, nous disait-on, pour les Etats associés de pouvoir jouer le rôle que leur situation stratégique, leur potentiel économique, leur économie équilibrée leur donnent le droit de tenir.

Puis, comme l'ont rappelé plusieurs des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, on n'a cessé d'affirmer que c'était contre le communisme que la France luttait pour reconquérir et consolider en Indochine sa position, qui se confond aujourd'hui avec celle de la civilisation, avec celle de l'Occident.

C'est en Extrême-Orient, rappelait-on tantôt, que se joue le destin du monde. Le même journaliste anglais que j'ai déjà cité, Sir John Pollock, l'a déclaré sans ambages: « La défaite de la France livrerait l'Indochine au communisme et serait le prélude à l'établissement du despotisme dans toute l'Asie sud-orientale et dans l'Inde, et d'une menace active contre l'Australie et la Nouvelle-Zélande ».

Toutes ces raisons ne concernent donc pas notre seule nation. Sur le plan international, s'il est vrai que nous avons notre part d'intérêt, ce n'est pas nous qui serions les plus menacés. Avec notre départ d'Indochine, le communisme resserrerait encore son étreinte. Il serait installé à Saïgon et Haïphong, mais c'est aussi la Birmanie, ce sont les Indes, ce sont les Etats malais, c'est l'Indonésie, ce sont les Philippines, qui seraient menacés à leur tour.

Les Anglais perdraient toute leur influence en Extrême-Orient et les Etats-Unis verraient leur position dans le Pacifique fortement compromise.

L'enjeu de la partie est donc très important. Du moins nous l'a-t-on montré comme tel. S'il l'est réellement, comment expliquer le « lent empressement » avec lequel les Etats-Unis et l'Angleterre nous viennent en aide ? Dans la mesure où l'on insiste sur l'importance de l'enjeu, comment ne pas s'étonner que ces deux nations nous aient laissés seuls aussi longtemps ?

Que peut-on étaler devant la pyramide de nos sacrifices ? Il y a sept ans que nous nous battons. Nous avons en Indochine près de 150.000 soldats français. Même si l'on ne devait comparer que les chiffres, — il y a, hélas! nos morts, notre jeunesse sacrifiée. L'importance de notre effort n'a donc pas de commune mesure.

D'autre part, pourquoi, après avoir affirmé que la guerre de Corée n'était qu'un des aspects de la lutte menée contre le communisme dans le monde, le gouvernement américain a-t-il signé l'armistice ? Pourquoi n'a-t-il pas eu la volonté d'atteindre « la victoire que rien ne remplace », selon Mac Arthur, c'est-à-dire la destruction des forces militaires adverses ?

Pourquoi le secrétaire d'Etat Acheson s'est-il contenté de déclarer que le résultat acquis par la guerre de Corée était que « l'horaire de la conquête communiste avait été retardé » ?

L'armistice que les Américains réalistes n'ont pas hésité à conclure, dans l'impossibilité de venir à bout des réserves inépuisables de la Chine, pourquoi nous serait-il interdit de l'envisager dans un conflit qui met aux prises les mêmes idéologies ?

Sans doute certains sont-ils partisans de la continuation de la guerre pour des raisons plus spécifiquement françaises. Je pense, mesdames, messieurs, qu'il ne saurait s'agir des défenseurs des trafiquants de piastres. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

A cet égard, je voudrais ouvrir une parenthèse.

J'ai été désigné pour faire partie de la commission d'enquête sur le scandale des piastres et, avec un de mes collègues, nous avons décidé, depuis déjà plusieurs semaines, de ne plus assister à ses séances. Nous avons en effet le sentiment que certains des témoins entendus, repris de justice, gens tarés, internés dans des asiles d'aliénés, cherchent à créer une diversion en jetant la suspicion sur des personnalités en vue.

Nous pensons que tant que l'Assemblée nationale n'aura pas voté le texte de retour du Sénat qui délierа l'administration française du secret professionnel, tant que nous n'aurons pas la possibilité d'examiner les écritures et documents des banques et de l'office des changes, nous ne pourrons pas remplir utilement notre mission. Il s'agit de découvrir les responsables et non pas de donner en pâture des noms prononcés par des gens mal intentionnés. Nous savons trop que la calomnie est d'autant plus redoutable qu'elle est le plus souvent propagée par des hommes de bonne foi.

En réalité, on nous dit que c'est pour défendre le sort de nos ressortissants, et c'est là une raison plus spécifiquement française.

Dans un traité, nous pouvons sauvegarder leurs droits. Leurs biens sont estimés à 300 milliards de francs environ. Si ce chiffre est exact, même en les indemnisant totalement, l'opération est financièrement plus économique que quelques mois de guerre.

On nous dit encore que ce sont les engagements pris avec les Etats associés qui nous interdisent de porter atteinte à notre prestige.

Ne nous payons pas de mots. Perdons cette habitude de faire du sentiment dans le domaine des affaires étrangères. Il y a beau temps que cela ne paye plus. Soyons du côté des réalistes et non pas toujours de celui des dupes.

Et d'abord, quelle est la réalité ? Les faits par eux-mêmes sont significatifs. La presse vietnamienne, à la veille du congrès national, s'est plu à reconnaître que les représentants qui devaient y participer appartenaient aux diverses tendances nationalistes existantes. Selon l'expression d'un journaliste vietnamien, le congrès devait constituer « une entreprise de perfectionnement de l'indépendance du Viet-Nam ».

En fait, il a donné lieu à une prise de position nettement antifrançaise. Le 16 octobre, les nationalistes vietnamiens ont manifesté l'intention de dissocier complètement leur pays de l'Union française en exigeant l'abolition de tous les traités. Ainsi, selon eux, désormais, chaque Etat dirigerait sa propre politique étrangère, administrerait ses propres finances, assurerait sa propre défense nationale.

Conséquences effarantes qui démontrent la vanité de l'entreprise et l'inutilité de nos sacrifices.

Et surtout, mesdames, messieurs, que l'on n'essaie pas de nous donner le change! Les explications de Sa Majesté Bao Daï n'arrivent plus à nous convaincre, encore qu'il susurre doucereusement des serments de fidélité, de même celles de M. Van Tam, président du conseil vietnamien, qui nous demande de ne pas nous émouvoir, en précisant: « Le vote de l'assemblée, d'ailleurs corrigé par une motion rectificative et par un message exprimant la confiance à l'empereur Bao Daï, doit être vu dans sa juste proposition et avec une optique correcte ». Disons plutôt avec une optique corrigée.

Il y a des attitudes qui ne trompent pas, des propos qu'il n'est plus possible de rattraper. Les nationalistes ont jeté bas leur masque et ont montré leur vrai visage.

Nos gouvernants plus que quiconque auraient dû savoir à quoi s'en tenir. Les avertissements autorisés ne leur ont pas manqué.

Je relève, dans la lettre adressée en décembre 1949 au ministre de la défense nationale par le général Revers, cette phrase:

« Les pacifications annoncées ne se sont pas produites. L'influence de l'empereur Bao Daï ne se développe pas. Qui plus est, l'attitude de son gouvernement est nettement antifrançaise. Les accords, complément de l'accord du 8 mars 1949, ne progressent pas. Par contre, les exigences croissent. »

Sans doute, notre administration est-elle responsable de certaines maladresses et de certaines erreurs. Certains hauts fonctionnaires n'ont pas su comprendre ou n'ont pas voulu comprendre que le Viet-Nam, étant à l'autre bout du monde, constitue un territoire difficilement défendable, que notre sécurité dépendait avant tout de l'affection des indigènes, mais qu'il eût fallu la gagner.

De toute façon, nous voilà maintenant fixés. Désormais, nous savons que nous nous battons, sinon pour le roi de Prusse, du moins pour Sa Majesté Bao Daï. Et cela au moment où l'on demande à la France d'être forte sur les deux continents, au moment où nous avons le devoir de ne pas laisser porter atteinte à l'intégrité de notre Afrique du Nord.

Ne perdons jamais de vue les avertissements donnés par des personnalités hautement qualifiées, aussi bien par les services éclatants rendus que par leur ardent patriotisme.

L'une d'elles, l'amiral Castex, dans un ouvrage désormais classique, « Théorie stratégique », a dénoncé le danger des territoires trop éloignés qu'il est facile de couper de la métropole et qui, de ce fait, constituent plus une charge qu'une véritable force.

Pour nous, Français, le dilemme devient donc: Asie ou Afrique du Nord. Ainsi les fortes raisons mises en avant, tant sur le plan international que sur le plan national, pouvaient pousser certains d'entre nous à souhaiter la continuation de la guerre. Elles disparaissent les unes après les autres et tout nous amène à convenir qu'il faut mettre un terme à la guerre d'Indochine.

Oui, le moment est venu de mettre fin à cette sanglante tragédie parce que cette guerre n'a plus de sens. Dans l'hypothèse, que nous voulons écarter, où nous ne serions pas les vainqueurs, tout serait perdu. En cas de victoire, c'est le congédiement qui nous sera donné, et je ne suis pas tellement sûr que nous obtenions alors un délai de préavis.

Alors, comment nous y prendre ?

Il ne s'agit pas, évidemment, de renouveler l'exploit périlleux et héroïque de Dunkerque. Il ne s'agit pas de quitter l'Indochine « à la sauvette ».

Mais rien ne nous empêche de concentrer nos efforts sur le delta du Tonkin et sur la Cochinchine, en attendant de négocier l'armistice, comme cela s'est fait en Corée. Ce qu'il faut, c'est négocier.

Et d'abord, qui doit négocier ? Est-ce la France ou le Viet-Nam ?

J'incline à penser que les négociations devraient intervenir entre le Viet-Nam et le Viet-Minh, sous le contrôle tutélaire de la France. Ce n'est que dans l'hypothèse où ces négociations seraient impossibles qu'il nous appartiendrait de concentrer nos forces sur le delta et sur les ports, afin d'entreprendre en toute sécurité les opérations d'évacuation.

Avec qui négocier ?

Je réponds: Il faut négocier avec tous ceux qui auront à dire, directement ou indirectement, leur mot dans les pourparlers d'armistice.

D'une part, négociations avec la Chine. Nous savons bien que ce sont les Chinois qui ont libéré Ho Chi Minh de leurs geôles, où ils le détenaient depuis dix-huit mois, pour l'utiliser à des fins insurrectionnelles. Nous savons bien, comme l'a fait observer justement M. le président Paul Reynaud, que ce pays était le principal adversaire en Corée et aussi celui qui permet au Viet-Minh de faire la guerre en Indochine.

D'autre part, négocier avec Ho Chi Minh.

Sans rouvrir une discussion sur la nature des propositions de paix faites par lui en décembre 1946, ne peut-on admettre la possibilité d'engager des pourparlers avec celui qui, à nouveau en avril 1947, reparlait de paix ?

Comme l'a observé M. le président Edouard Daladier, négociation ne signifie pas abdication. Le « cessez le feu » coréen n'a pu aboutir que grâce à des concessions réciproques et en dépit d'obstacles qui paraissaient au début insurmontables.

Les pourparlers d'armistice de Pan Mun Jom ont été interminables. Il n'en reste pas moins que l'armistice a été conclu.

Qui, au surplus, pourrait nous empêcher de faire connaître publiquement notre position, et au besoin, en préciser les conditions: respect des personnes et des biens, sauvegarde de nos intérêts, élections libres, et d'autres, sans doute, qu'il appartiendrait au Gouvernement de mettre au point.

En tout cas, ici encore, comme l'a dit notre éminent collègue M. Mendès-France, le moment est venu de choisir. Le Gouvernement doit dire s'il entend poursuivre la lutte en dépit des avertissements prodigués par de nombreuses personnalités

Le général Revers, dans une lettre du 6 octobre 1949, écrivait au président du conseil d'alors:

« Certes, je ne pense pas que la conduite de nos affaires en Indochine donne satisfaction et je crains réellement que le sacrifice de nos hommes n'apparaisse un jour comme inutile. Voilà le cas de conscience du chef militaire que je suis. »

Le Gouvernement doit donc dire s'il entend poursuivre cette lutte ou s'il renonce à cette guerre au rabais que nous faisons. S'il veut continuer la guerre, il faut qu'il déclare qu'il est prêt à mettre en œuvre tous les moyens indispensables pour mener à bien cette épreuve de force et il faut qu'il prenne cette responsabilité.

Il faut qu'il dise s'il est résolu à envoyer en Indochine un renfort de plus de 100.000 hommes prélevés sur notre belle jeunesse, avec le matériel correspondant, ou si, au contraire, il entend, comme l'ont suggéré certains orateurs qui m'ont précédé, imposer à l'empereur Bao Daï et au général Ho Chi Minh de cesser le feu et de négocier avec l'arbitrage de la France.

J'ajoute, mesdames, messieurs, que de telles négociations ne sauraient en rien amoindrir le moral de nos valeureux soldats du corps expéditionnaire qui ont fait largement leur devoir pour la cause commune.

Au contraire, ils sauraient gré — j'en suis sûr — aux représentants de la nation de n'avoir pas voulu prolonger la guerre parce que, comme on l'a déjà écrit, n'ayant pas eu les moyens de la pousser à fond, ils auront au moins eu le courage d'y mettre un terme. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Quilici.

M. François Quilici. Mesdames, messieurs, il est clair qu'à moins de redressement désespéré de nos conceptions et de nos actes, cette guerre d'Indochine est perdue, en ce sens que, quelle qu'en soit l'issue militaire, elle sera, elle est déjà, une défaite politique. Peut-être s'agit-il de pire encore, d'une défaite du simple bon sens, car c'est notre politique qui aura annihilée par avance les fruits d'une victoire militaire que nous recherchons vainement depuis sept ans.

Dès les accords de mars 1949 et les transferts de pouvoirs consentis à la conférence de Pau l'année suivante, il était prévisible que, même le Viet-Minh anéanti, il nous faudrait quitter ce pays, sans être sûrs d'être salués poliment à notre rembarquement.

Maintenant, après le traité franco-laotien, après la quasi-totalité des pouvoirs français y compris les pouvoirs militaires transférés au souverain du Cambodge, après le Congrès national vietnamien et ses indécences, on se demande où se trouve la limite de nos concessions et ce qu'il nous reste encore à donner si nous ne nous payons pas du creux des mots.

Dimanche dernier, M. Van Tam, chef du gouvernement vietnamien, ne pouvait s'empêcher de s'écrier: « La France désormais nous a tout donné ». Mais lui, a quelque civilité, il nous exprimait sa « gratitude » pour notre « désintéressement ».

Or, aux yeux des Français soucieux de l'avenir de leur pays et conscients des sacrifices consentis, c'est ce désintéressement qui est inadmissible.

Ce n'est pas la première fois que, dans son histoire, la France, à la suite d'épreuves trop longues, se laisse aller à un tel oubli de soi-même, mais ce sont les époques que l'opinion et l'Histoire jugent le plus sévèrement.

Les peuples, à la rigueur, se résignent aux conséquences d'un désastre militaire, ils n'acceptent pas de donner leur sang et leur argent et d'être pris pour dupes. Tous les Français savent qu'une seule année de guerre en Indochine coûte deux fois le total de nos investissements dans ces pays.

Certes, les Etats-Unis assument maintenant — car longtemps ils n'ont ni moralement, ni matériellement facilité notre tâche — le tiers des frais que cette lutte entraîne pour nous. Mais, quand, devant l'une des réalisations de la technique française que, justement, les charges de ce combat rendent trop rares, quand, devant le barrage de Donzère-Mondragon, M. le Président de la République a souligné que la totalité de l'aide américaine, au titre du plan Marshall comme du pacte de l'Atlantique, ne représentait pas la moitié des sommes englouties par nous en Indochine, il a donné à penser aux Français, n'est-il pas vrai, mesdames, messieurs ?

Ce serait un tort, d'ailleurs, de ne retenir que ces chiffres bruts. A ne prendre que les besoins de notre industrie, celle-ci doit acheter à l'extérieur une partie des matières premières qui lui sont nécessaires quand ce n'est point une part importante de son outillage.

Et comment pourrions-nous ignorer que l'aide qui nous est accordée pour notre effort en Indochine a pour effet de mettre à notre disposition les dollars qui nous manquent depuis la fin de l'aide Marshall ?

Tout cela est bel et bon pour l'esprit froid d'un économiste. Mais qui se sentirait capable de persuader nos masses, notre peuple qu'elles doivent, qu'il doit équilibrer sa balance des comptes avec du sang ?

Dans son humaine simplicité, le pays se dit que s'il pouvait investir chez lui, dans la bonne terre de France et dans l'Union française, les sommes consacrées à cette guerre épuisante, il relancerait son économie de telle sorte que son commerce extérieur lui fournirait bien les devises fortes dont il a besoin.

Pourtant, sous la pression américaine, sous la pression de nos associés, à qui, paraît-il, il fallait toujours plus d'indépendance pour qu'ils consentent à entrer dans ce combat qui était d'abord le leur, et de notre propre mouvement enfin, nous avons tout donné, comme dit le bien intentionné M. Van Tam.

A moins que nous ne mettions, et promptement, bon ordre dans nos idées, dans nos papiers et dans nos actes, il ne nous reste plus que la perspective de continuer cette guerre que nous savons sans victoire, dans l'état présent des choses, ou bien un départ immédiat parce que justement nous savons cela.

Mais, de ce départ, nos partenaires impudents ne veulent à aucun prix, car alors ils ne pourraient plus présenter d'exigences à personne. Ils seraient submergés sans tarder par le Viet-Minh qui, malgré leurs succès sur nous, les toise du haut de son intransigeance révolutionnaire, tandis que, du même coup, leurs pays seraient asservis à l'ennemi séculaire, la Chine.

Cette pensée, cette menace de danger ne les arrêtent cependant pas, puisque nous leur cédons toujours et sur tout. Ils poussent leur avantage avec une frénésie idéologique où nous reconnaissons notre enseignement.

Quand nous voyons les notables du congrès national vietnamien réclamer leur transformation en assemblée constitutante, exiger la suspension et non la clôture de leurs assises, et leurs leaders s'ériger en un « bureau civique », nous saluons ces réminiscences de notre propre histoire.

Ces jeux ne concerneraient d'ailleurs que les Vietnamiens et leur souverain si nous n'avions besoin de calme à l'arrière des armées.

Mais voici qui nous concerne. Ces messieurs, choisis par Bao Daï pourtant, ont solennellement répudié l'Union française. Il fallut six heures pour leur faire accepter une timide atténuation. Ce correctif, c'est ce que Bao Daï tente de retenir à notre usage. Pour lui, c'est la répudiation qui est un détail de rédaction.

Mieux : ces hommes si sûrs d'eux n'auraient pu siéger sans le rempart que leur font des poitrines françaises. Ils n'en ont pas moins repoussé une motion d'hommage à notre corps expéditionnaire. La France les a faits ce qu'ils sont, mais, dans leurs remerciements aux pays qui les aident, ils ne l'ont citée qu'à égalité avec les Etats-Unis. Leur superbe ne saurait s'attarder aux gratitudes particulières et leur équité place au même rang la plaie d'argent si légère à nos puissants amis et la plaie dans une chair déjà blessée qui nous saigne et nous diminue.

Voilà qui en dit long sur la substitution dont ils rêvent comme tant d'autres sous d'autres latitudes et qui risque fort d'ajouter à la duperie qui nous guette.

Ils ne se sont pas interrogés un seul instant sur le sens que leurs exigences et nos concessions ont donné pour nous à cette guerre. Ils rejettent l'ancien protecteur, même devenu indispensable et simple associé. C'est à cela qu'ils s'acharnent, moins peut-être par hargne que parce qu'ils sont entraînés dans leur engrenage dialectique, qu'ils savent, d'ailleurs, d'un bon rendement auprès de nous. Des Français tombent, tandis qu'ils palabrent, mais que leur importe puisque nous les écoutons.

Pour eux sans doute, la protection des armes françaises va de soi et leur est due. Faut-il qu'ils nous croient englués et irrésolus !

On doute, cependant, que l'opinion française accepte tant de vanité désinvolte. On doute que le pays supporte que ses soldats, que sa jeunesse soient ainsi transformés en une garde prétorienne, dont il assume les frais d'ailleurs, commise à la seule protection de ces agités raisonneurs qui nous renient et de ces trônes chancelants dont le principal nous doit sa restauration.

Car il est clair, depuis mars 1949, que c'est pour la seule indépendance des Etats d'Indochine que nous nous battons. A peine notre espoir égoïste était-il d'y conserver quelques positions privilégiées, justifiées par le long passé commun et les services rendus, mais qui, aux yeux de beaucoup, ne méritaient pas tant de sang.

Ceux-là même se demandaient si l'indépendance de ces Etats, qui déjà, visiblement, s'éloignaient du giron français, valait que nous compromettions la nôtre. Plus exactement, ils s'inquiétaient de nous voir contracter des obligations sans cesse accrues à l'égard de nos alliés, au risque de nous trouver avoir aliéné un jour l'indépendance de notre politique. Ils constataient que les charges énormes que nous imposait cette guerre entravaient notre propre relèvement, nous mettaient en posture d'infériorité militaire et économique en un moment où nous étions pressés de rivaliser dans l'aventure européenne avec une Allemagne concentrée sur elle-même et qui a repris sa force.

Cette indépendance du Viet-Nam, nous la défendons contre l'emprise communiste. Mais c'est seulement avec la guerre de Corée qu'est apparue l'idée que nous tenions un bastion du monde libre, que nous participions à une croisade.

L'amenuisement de nos buts nationaux en Indochine comme un souci d'opportunité nous portaient à cet élargissement du sens de notre lutte. C'était d'ailleurs là une vérité de fait, mais d'où n'était pas exclue une part de propagande.

Situation de fait et propagande ont eu l'avantage de provoquer un revirement des Etats-Unis en notre faveur. Il faut nous en féliciter, mais maintenant que ceux-ci ont déposé les armes en Corée pourquoi resterions-nous les seuls à mener la croisade, s'il ne s'agit plus que de cela ?

Et n'a-t-il pas toujours paru paradoxal que nous allions combattre le communisme à 12.000 kilomètres de nos ports alors qu'un parti communiste puissant campe sur notre sol, alors que les chars soviétiques sont à deux journées de Strasbourg ?

Je laisse ceux qui, dans cette Assemblée, se font les agents d'Ho Chi Minh. Je laisse même ceux qui, par conviction, rejetteraient comme impurs les gains les plus substantiels, qu'on ne saurait d'ailleurs attendre de cette guerre.

Mais comment s'étonner que parmi les autres, beaucoup se disent dans leur bon sens, dans leur honnêteté, dans leur patriotisme : à quoi bon continuer cette guerre qui nous épuise sans profit ?

Sitôt connue la décision du congrès national vietnamien, Bao Daï a vu le danger d'une révolte de la fierté française, des rencontres qu'elle pouvait provoquer. Il n'ignore pas que l'opinion et le Parlement en France sont, de tradition, hostiles aux expéditions lointaines.

Il a donc publié sur l'heure une déclaration étonnante que j'abrège :

« Il faut comprendre, disait-il, le désir souvent très ardent chez les vietnamiens d'une amitié égale et libre avec la France et les Français. Trop longtemps déçu, ce désir par sa vivacité même est conduit parfois à prendre une forme de revendication qui semble presque hostile. C'est pourtant un désir d'amitié, je m'en porte garant. »

Des paroles semblables s'adressent évidemment à quelque académicien tourmenté, mais il serait difficile à un homme public et responsable de les prendre au sérieux.

Je ne partage pas le dédain qu'on propose assez souvent pour un monarque dont chacun sait les faiblesses. Sous des apparences versatiles, son action depuis huit ans est demeurée constante et toujours dirigée contre nous.

Il a pratiqué à notre égard la politique de l'absence ; il a fallu quinze mois pour l'amener à rentrer dans son pays, c'est-à-dire quand nous lui avions accordé la satisfaction des principales revendications du Viet-Minh.

Il a recommencé hier. N'est-il pas curieux, en effet, qu'il se soit trouvé en France dans une circonstance aussi importante pour son régime que la session de ce congrès national vietnamien dont la réunion a été décidée par lui, dont les membres ont été désignés par lui ?

Le coup porté, la bombe jetée, ne s'est-il pas déclaré d'accord avec les décisions de ce congrès, tout en cherchant à nous apaiser par un détail de rédaction et son analyse psychiatrique du sentiment vietnamien selon lui. Sur ce, il est reparti pour son pays, nanti d'un questionnaire de notre Gouvernement.

Que pouvez-vous attendre de cette note, monsieur le vice-président du conseil, qui a déjà produit son plein effet, qui est d'ordre parlementaire ? Que pouvez-vous attendre de la réponse qu'y fera Bao Daï ? Il compte bien, soyez-en sûr, vous rassurer en se plaçant légèrement en retrait des positions prises par son congrès et marquer un nouveau progrès dans l'éviction contractuelle de la France, d'Indochine.

A dire vrai, le plus remarquable dans la répudiation de l'Union française par ce congrès vietnamien, c'est quelle survient en pleine guerre et aussitôt après votre déclaration si libérale du 3 juillet. Que serait-ce si nous étions en paix ?

Elle illustre le processus d'inlassable surenchère auquel nous avons cédé en laissant s'effilocher un à un nos intérêts matériels et moraux. Elle montre que la sécession définitive, complète et peut-être haineuse de l'Indochine, est l'inéluctable aboutissement de la politique que nous avons suivie jusqu'ici.

Cette répudiation n'est pas un coup de force ou un accident inattendu, elle avait été longuement préparée par les événements, les textes et nos concessions dans tous les domaines, intervenues depuis mars 1949. Elle était incluse, elle existait en puissance dans l'évolution même de l'idée d'union française que nous avons consentie quand nous n'y avons pas poussé.

Nos déboires présents sont d'abord fils de notre idéologie et cette idéologie se conjugue avec la conscience persistante hélas! que nous avons de notre abaissement après la guerre et, en Indochine, avec notre lassitude. Elle ennoblit et masque même à nos yeux une obscure aspiration au repliement.

On se défend, à grands cris d'ailleurs, d'accepter de favoriser ainsi une politique d'abandon. Il s'agit simplement de sagesse, nous dit-on, de prévoyance, de soumission lucide aux faits, aux bouleversements qu'a subis la planète et, par surcroît, d'idéal. En toute occasion, on nous explique doctement qu'il faut, dans nos protectorats, savoir discerner nos intérêts et nos sûretés essentielles et réelles et gagner, en leur remettant tout le reste, avec leur émancipation politique, la gratitude et l'éternelle amitié des peuples protégés.

Alors que les troupes du général Navarre, en ce moment même sont engagées dans d'âpres combats pour l'indépendance du Viet-Nam, son congrès et son empereur nous offrent, n'est-il pas vrai, un bel et rassurant exemple de reconnaissance.

Mais on nous énumère les garanties qui nous sont indispensables: le contrôle des finances, de la diplomatie, des forces armées et des bases pour nos propres forces.

De bases qui nous resteraient en Indochine, nul n'en souffle plus mot depuis que, par les accords de mars 1949, nous avons consenti le rattachement au Viet-Nam de la Cochinchine et l'abandon de nos concessions de Tourane, Haïphong et Hanoï. Pour que nous ne nous bercions par d'illusion, c'est le chef d'état-major de la jeune armée vietnamienne, instruite et constituée par nous, qui déclarait, il y a quelques mois, que la France, après la cessation des hostilités, n'aurait aucun besoin de garder des bases, les forces nationales devant suffire à les tenir.

Le contrôle des forces armées ? Nous sommes en pleine guerre. Pourtant, nous venons de remettre au roi du Cambodge, malgré ses équipées à Bangkok et à Washington et ses déclarations neutralistes, la totalité du commandement territorial sur toute l'étendue de son pays, la totalité du commandement opérationnel sur les secteurs de la rive droite du Mékong, c'est-à-dire dans les provinces reconquises par nous sur le Siam. Bref, ne restent en suspens — et cela se discutera à Paris — que les modalités, c'est-à-dire les restrictions de stationnement de nos propres troupes dans les secteurs de la rive gauche du Mékong qui couvrent la Cochinchine.

Là, d'ailleurs, les deux tiers du territoire sont déjà sous commandement vietnamien et Bao Daï nous réclame, l'exemple de son voisin cambodgien, le titre et les prérogatives de commandant en chef, y compris sur nos propres troupes.

Le contrôle des finances et de l'économie ? L'offensive est déjà déclenchée dans les Etats d'Indochine contre l'union douanière, contre l'union monétaire et même contre l'idée d'accorder à la France des avantages particuliers.

Ce qu'on exige, c'est l'exclusion de toute ingérence et de tout privilège français. Le Cambodge, depuis un an, le Viet-Nam depuis la dévaluation de la piastre, pratiquent largement les mesures discriminatoires à notre encontre et ferment les frontières à nos produits en déclarant que le Japon peut les fournir à moitié prix.

Les trois gouvernements, celui du Laos compris hélas! nous ont réclamé le transfert immédiat de l'office des changes tandis que, pour que là encore, nous ne gardions pas d'illusion, le 23 mai 1950, le cabinet vietnamien, réuni sous la présidence de Bao Daï, annonçait son intention d'étudier les conséquences de la dévaluation de la piastre sur « le concept de l'Union française ».

Nous avons aujourd'hui, avec le congrès national vietnamien, les résultats de cet examen.

Le contrôle de la diplomatie ? Déjà, les trois Etats d'Indochine s'étaient vu reconnaître le droit d'installer des missions à Bangkok, Delhi, Londres et Washington. Déjà, il nous arrivait de provoquer nous-mêmes le voyage en Amérique d'un envoyé du Viet-Nam. Mais, d'évidence, l'article 1er du statut franco-laotien ne comporte-t-il pas un élargissement de cette représentation diplomatique et même une entière liberté en ce domaine puisque le Laos, pour ce qui le concerne, prend entièrement notre succession ?

Alors, que reste-t-il des garanties, des sûretés, des intérêts qu'on nous déclarait être le minimum de ce qui nous était nécessaire, sur lequel nous ne pouvions ni ne devions transiger ? En vérité, ce n'est pas là une nouvelle conception compréhensive, libérale et pratique de nos rapports avec nos anciennes possessions, c'est la faillite de cette conception. Emettons le vœu pieux que la leçon sera retenue.

Nous avons donc tout donné, comme dit M. Van Tam. Non, pas tout, car nous avons donné davantage et en pleine illégalité. Ce n'est plus la France qui influe sur les institutions de ses anciens protégés, mais ceux-ci qui influencent ses propres institutions.

Je ne suis pas de ceux qui ont approuvé la Constitution de 1946. Au surplus, deux courants la traversent.

Il est exact qu'elle fait obligation à la France « de conduire les peuples dont elle a la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires », sans pour cela — soulignons-le — prononcer jamais, pour ces peuples, les mots d'indépendance et de souveraineté. Mais aussi bien et non sans contradiction, elle maintient notre tendance traditionnelle à l'intégration en introduisant dans nos assemblées nationales des représentants d'outre-mer.

La Constitution nous offrait donc l'option entre deux politiques. Pour avoir choisi la première, ce ne fut pas la Cochinchine qui maintint le protectorat annamite sous notre autorité, mais l'Annam qui entraîna et à son profit dans l'éloignement de la France, ce département français et, longtemps contre leur gré, les Etats du Laos et du Cambodge qui, d'abord, nous étaient loyaux. Tout ce gâchis est fondé sur la rigueur des principes et surtout sur celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Or, qu'avons-nous fait, nous, Français, de ce droit pour les populations de nos concessions et pour celle de la Cochinchine qui, au cours de son histoire, fut toujours un enjeu plantureux entre les empires annamite et khmer ?

En mars-avril 1949, pour complaire à Bao Daï, nous avons suscité dans ce département français une assemblée-croupion qui, malgré sa docilité, n'a voté le rattachement du territoire au Viet-Nam que sous réserve d'un statut particulier. Il était convenu qu'en Cochinchine, comme dans nos concessions, les populations se prononceraient librement par referendum sur ce rattachement. Quand avons-nous donc organisé ces consultations populaires ?

En juin 1949, le Parlement français a ratifié l'entrée de la Cochinchine dans le Viet-Nam, mais en spécifiant que ce rattachement demeurait subordonné au maintien du Viet-Nam dans le cadre de l'Union française.

Eh bien! monsieur le vice-président du conseil, la répudiation de l'Union français par le congres vietnamien vous fournit l'occasion, les actes antérieurs vous fournissent la base d'un rétablissement du droit et d'une restitution à la France de quelques buts nationaux en Indochine. Peut-être par là nous donnerez-vous une chance de nous rétablir dans une position plus honorable et plus rentable auprès des Etats du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos. Nous avons eu une réaction en chaîne dans le flux idéologique qui a sapé nos positions. Nous aurions vraisemblablement, dans le reflux, la même réaction en chaîne qui pourrait rétablir nos positions, tout au moins en partie.

A quoi bon s'obstiner dans la voie suivie jusqu'ici ? Où peut-elle vous conduire ? Obtiendriez-vous — et vous l'obtiendrez sans doute à force d'artifices rédactionnels et peut-être de modifications dangereuses à nos structures constitutionnelles — une adhésion plus formelle que sincère de Bao Daï à l'Union française, quelle en serait la portée ? Avons-nous besoin, en vérité, d'une Union française qui ne comporterait pour nous que des obligations, qui ne serait pour nous qu'une source de faiblesse ?

Le pays ne se contentera plus de tels leurres. Tout à l'heure, vous viendrez sans doute prêcher la ténacité et l'effort. Vous n'obtiendrez cet effort qu'en rendant à cette guerre, trop longue et trop coûteuse, des objectifs honorables et tangibles, même s'ils sont limités.

Vous ne pouvez toujours pas traiter avec Ho Chi Minh, à moins d'un redressement militaire impressionnant. La France n'est pas en Indochine dans la position des Etats-Unis en Corée, d'abord parce que, dans la situation militaire présente, le Viet-Minh aurait pour exigence minima le retrait de notre corps expéditionnaire. Or, ce retrait, vous ne pouvez l'accepter pour une raison au moins; il ne faut pas qu'on en vienne à penser dans les autres territoires placés sous notre autorité, où d'autres nationalismes bouillonnent, qu'il suffit à ceux-ci d'accepter les rigueurs de l'efficacité communiste pour avoir raison de notre volonté d'y demeurer.

Ou bien le plan du général Navarre vous inspire une confiance raisonnée, bien que jusqu'à présent les coups de boutoir portés par nos troupes n'aient trouvé que le vide, et vous continuez; ou bien vous marquez une pause; vous ne pouvez aller au delà.

Je vous offre l'occasion de la pause, pour que l'héroïsme de nos soldats, la valeur de nos cadres, les souffrances de tous ne soient pas gaspillés en vain; je vous offre en même temps celle de restituer au pays et au corps expéditionnaire une justification tangible de leurs sacrifices.

Constatez, flétrissez l'attitude du Viet-Nam à notre endroit et rétablissez la situation de droit en Cochinchine et dans nos concessions. On sait que ce congrès national vietnamien a été dominé par des délégués du Haut Tonkin. On sait que les municipalités de Tourane, de Saïgon-Cholon, que les communautés bouddhistes, notamment, avaient refusé de s'y faire représenter. Organisez dans ces villes et ce territoire qui furent français un referendum. Posez la question franchement: « Pour ou contre la France ? », et attendez la réponse pour prendre une décision finale.

Après tout, l'Angleterre chassée de Singapour par les Japonais en a repris possession sans s'interroger sur la légitimité de sa présence en terre malaise. Elle demeure accrochée à son rocher de Hong-Kong, bien que la Chine entière soit à présent aux mains de Mao Tsé Toung.

Au surplus, ses objectifs ainsi limités, notre corps expéditionnaire est de taille à tenir sans relève épuisante et sans frais démesurés. Ainsi, nous n'aurons pas trahi la confiance des Eurasiens et les Indochinois qui nous sont fidèles et qui retrouveront dans ces villes et ces campagnes la protection de notre drapeau.

Ainsi, nous n'entendrons plus dire qu'un rembarquement provoquerait une Saint-Barthélémy de nos soldats et de nos amis. Ainsi, la France retrouvera quelques compensations à ses sacrifices et gardera sa position mondiale par la consolidation de son établissement en Extrême-Orient, limité mais encore enviable, sans que personne ne puisse plus l'accuser d'oppression, car nous laisserons ces souverains vaniteux et aveugles seuls face à leur destin. Ainsi, nous serons revenus au bons sens et nous retrouverons la paix de nos consciences, sinon la paix tout court, sans triomphe, certes, mais sans humiliation, ni capitulation, ni défaite. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Catroux. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Diomède Catroux. Mes chers collègues, je tiens dès l'abord à préciser que je parlerai en mon nom personnel et en celui de certains de mes amis.

Le débat sur l'Indochine s'est malheureusement engagé à l'occasion d'un incident.

On aurait pu croire que l'incident provoqué par le congrès national vietnamien passionnerait notre Assemblée au point que les différents orateurs qui se succéderaient à la tribune aborderaient le problème de l'Indochine avec plus de passion que de sang-froid. Heureusement, il n'en est rien. La sagesse a prévalu. Le débat actuel, par sa tenue, souligne à quel point le Parlement français est soucieux du conflit indochinois, conflit dans lequel sont engagés non seulement les intérêts permanents de la France et de l'Union française, mais aussi l'avenir et le destin de l'Union française, car, quant à nous, nous n'envisageons absolument pas que le destin de la France puisse être séparé de celui de l'Union française.

Je crois que ce débat, qui montre que le pays répond au Parlement, se serait engagé dans de meilleures conditions si depuis sept ans les gouvernements qui se sont succédé avaient pris soin d'informer, au fur et à mesure des événements, l'opinion française de la véritable nature du combat que nous livrons en Indochine.

M. Félix Kir. Depuis huit ans, depuis 1945.

M. Diomède Catroux. Ils ne l'ont pas fait, si bien qu'on peut dire que les opinions françaises se sont concrétisées autour d'*a priori* politiques selon qu'elles appartiennent à une tendance conservatrice ou à des tendances novatrices.

Je crois qu'il y a là un grave danger pour le Gouvernement, parce que cela met l'avenir des relations franco-indochinoises à la merci d'incidents politiques, comme celui du congrès, ou militaires. Je n'en veux qu'une preuve: combien d'éléments traditionnalistes voient dans le combat indochinois le fait pour la France de défendre ses droits de puissance protectrice?

Ces éléments ne risquent-ils pas de se réveiller lorsqu'ils prendront conscience du fait que les offres d'indépendance faites à plusieurs reprises par la France ont un caractère véritable et sincère. Ils ne comprendront plus que la France continue à verser le sang de ses soldats, de ceux de l'Union française et des armées nationales vietnamiennes puisqu'après tout le combat est rendu sans objet par l'indépendance complète.

Sur d'autres bancs de l'Assemblée situés à l'extrême gauche, l'opposition au conflit indochinois, l'opposition à l'indépendance accordée par le Gouvernement français aux Etats associés proviennent du fait que ce conflit et cette indépendance tendent à ranger ces Etats associés dans le camp occidental et non pas dans le camp des puissances de l'Est.

D'autres éléments de la population suivent avec fatalisme le déroulement du conflit. Ceux-là attendent du temps qu'il arrange toutes choses, qu'à la faveur d'un succès militaire, d'un succès diplomatique, une solution du conflit se présente. Ceux-là voient, dans l'indépendance donnée aux Etats associés, la possibilité pour la France, si les choses vont mal, de se retirer sur la pointe des pieds.

Mes chers collègues, ces trois positions sont également erronées. La France ne livre pas dans les Etats associés d'Indochine un combat destiné à défendre des droits ou des intérêts particuliers. La France ne combat pas en Indochine simplement pour défendre un bastion contre l'avancée communiste. La France ne combat pas en Indochine parce qu'elle ne peut pas faire autrement.

Il faut qu'on dise aux Français quelle est la véritable nature de ce combat. Il faut qu'on leur dise que si, pour la France, de Paris, l'affaire d'Indochine peut apparaître comme une guerre étrangère, cette guerre, vue du Viet-Nam, du Cambodge ou du Laos, est une guerre civile, une guerre fratricide, qui opose les familles et même les membres au sein d'une même famille.

Alors, comment peut-on écrire dans un communiqué récemment publié que le combat que nous menons en Indochine se terminera par la victoire? Cela est faux. Jamais une guerre civile ne doit se terminer par la victoire, c'est-à-dire par la mise au pas ou l'anéantissement d'une partie des populations par une autre partie de ces mêmes populations.

Il y a là un fait important.

La guerre civile d'Indochine ne doit se terminer que par la pacification. Pour rechercher cette pacification, tous les moyens assurant la sécurité des armées et des populations fidèles à l'Union française sont honorables.

Je crois que si le Gouvernement français affirmait cette volonté de pacification et non plus de victoire, il verrait d'un jour nouveau les solutions possibles en Indochine. Voici pourquoi:

En recherchant la pacification, il est naturel que le Gouvernement français n'essaye pas de s'appuyer seulement sur un gouvernement provisoire guidé par l'empereur Bao Daï. Il est nécessaire qu'il cherche par tous les moyens à prendre contact, un contact direct, avec l'ensemble des populations vietnamiennes et à provoquer la réunion de congrès qui exprimeront toutes les tendances populaires en présence.

Il est nécessaire, par conséquent, que l'on ne se lance pas dans une voie où nous amènerions fatalement l'empereur Bao Daï à faire une telle pression sur le congrès national vietnamien que tout dialogue avec le peuple vietnamien et ses représentants serait impossible.

Je crois que c'est le mauvais génie de notre politique depuis trop d'années de refuser les dialogues. Oui, c'est le mauvais génie de notre politique de mettre par exemple, en Tunisie, Bourguiba en prison (*Très bien! très bien! à gauche*); c'est également le mauvais génie de notre politique de déposer un sultan du Maroc parce qu'il ne partage pas notre opinion. (*Applaudissements à gauche. — Protestations à droite.*)

M. Jean Crouzier. C'est inouï!

M. Diomède Catroux. Je m'en expliquerai lors du débat sur la Tunisie et le Maroc. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*)

M. Jean Crouzier (*désignant la gauche*). Vous n'êtes pas de ce côté-là!

M. Diomède Catroux. Je veux dire, à propos de l'Indochine, que si l'opinion du peuple vietnamien doit s'exprimer, nous devons favoriser cette opinion, nous devons faire en sorte

qu'elle s'exprime librement. Il y a là pour la France une voie de pacification.

J'ai entendu cet après-midi, certains orateurs prétendre que des solutions internationales au conflit indochinois sont possibles.

J'ai entendu dire que l'on pouvait s'adresser à une conférence des Cinq ou des Six. Je ne le crois pas parce que de telles conférences ne peuvent être que des conférences de médiation ou de bons offices.

Or, jusqu'à présent, ni les Etats-Unis d'Amérique, ni la Grande-Bretagne, ni l'Union soviétique, ni la Chine ne sont d'accord sur la possibilité de telles conférences.

Alors, à quoi sert-il de dire à l'opinion publique française que l'on cherche une négociation à cinq ou à six quand son offre, unilatérale, est de notre côté ? (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Mes chers collègues, je crois que dans l'opinion qui a été exprimée par le congrès national vietnamien, peut-être d'une façon discourtoise, peut-être d'une façon maladroite, il y a quand même une part de vérité... (*Protestations à droite.*)

M. Jean Crouzier. Voilà!

M. Diomède Catroux. ... et c'est de cette part de vérité que je vais vous entretenir.

M. Jean Crouzier. Vous êtes applaudi à gauche. Continuez!

M. Diomède Catroux. On peut m'objecter que ce congrès national vietnamien n'est pas représentatif des populations vietnamiennes. C'est possible et même à peu près certain, mais je crois que l'idée qu'il a exprimée à l'égard de l'Union française répond, en réalité, au sentiment profond d'une grande partie de la population vietnamienne, ce dont nous devons prendre conscience. Pourquoi ?

Avant la guerre, et pendant la guerre, les Etats d'Indochine étaient des protectorats, c'est-à-dire des Etats envers lesquels la France s'était engagée, non seulement à promouvoir leurs progrès matériels, mais également à les aider à se donner des institutions politiques modernes. Il se trouve que la nation protectrice a, envers eux, un autre devoir, celui d'assurer leur sécurité tant extérieure qu'intérieure.

M. Félix Kir. Ce n'est pas commode! (*Sourires.*)

M. Diomède Catroux. Or, mes chers collègues, rappelons-nous les événements de 1940 à 1945. De 1940 à 1945 la France, sur les genoux, a laissé occuper l'Union indochinoise par les troupes japonaises.

M. Félix Kir. A qui la faute? Nous ne pouvions pas faire autrement.

M. Diomède Catroux. Nous avions également le droit et le devoir d'assurer la protection interne, l'ordre au sein des Etats de l'Union indochinoise. Or, qu'avons-nous fait en 1946 ?

Nous avons laissé éclater une guerre civile et depuis sept ans nous n'avons pas pu mettre fin à cette guerre terrible. Ces peuples indochinois tirent de ces événements la leçon que la France, dans sa faiblesse, la France aux prises avec ses problèmes économiques, sociaux et financiers, préoccupée de définir une Europe dans les conditions que l'on sait, où elle risque de perdre son âme et de s'enliser, la France n'est plus en mesure, faute d'une marine, d'une aviation, faute de moyens militaires en général et faute également d'une économie prospère et saine, d'assurer la totale protection des Etats envers lesquels elle avait pris ces engagements. (*Interruptions à droite.*)

M. Félix Kir. Vive la France!

M. Diomède Catroux. Monsieur le chanoine, permettez-moi de rappeler que le Gouvernement français lui-même par les accords de 1949, de 1950 et du 3 juillet 1953 a reconnu la nécessité de l'indépendance des Etats indochinois.

Ce sont les gouvernements qui se sont succédé depuis deux ans au pouvoir qui, eux-mêmes, ont conclu à la solution de l'indépendance.

Ainsi donc, du fait que le congrès national vietnamien, d'une façon maladroite, grossière, a exprimé l'opinion que l'Union indochinoise ne pouvait entrer dans l'Union française, puis, rattrapant l'affaire, a ajouté les mots: « dans sa forme actuelle », nous devons, malgré tout, nous qui sommes responsables de l'avenir des Etats associés, tirer une leçon. C'est de cette leçon que je veux m'entretenir avec vous.

Reportons-nous à notre Constitution. Que lit-on dans son préambule ?

« La France forme avec les peuples d'outre-mer une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.

« L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun et coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité. »

M. Pierre Montel. Avec le sang français.

M. Diomède Catroux. Le préambule de notre Constitution contient également la phrase suivante:

« Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus. »

Or, mes chers collègues, si l'on analyse maintenant les chapitres de notre Constitution prévoyant organiquement les liens de l'Union française et de la métropole, que voyons-nous, sinon que, pour des Etats associés, la position ainsi définie et les organismes qui ont été créés ne répondent pas entièrement à l'esprit du préambule qui visait à l'établissement d'une fédération française.

Il se trouve que le Président de la République, président de l'Union française, n'est élu que par le Parlement français et que les Etats associés ne participent pas à cette élection. Il se trouve également qu'à côté du président de l'Union française siège un Haut Conseil formé pour partie de membres du Gouvernement français et, facultativement, de membres des Etats associés. Or, il n'est un secret pour personne — M. le chanoine Kir ne me démentira pas — (*Mouvements divers*) qu'il a fallu attendre l'année 1953 pour le réunir.

M. Félix Kir. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Diomède Catroux. Si vous avez des observations à présenter, vous pouvez vous faire inscrire dans le débat. (*Protestations à droite.*)

M. Jean Crouzier. M. Daladier a déjà répondu cela à un de nos collègues qui voulait l'interrompre!

M. Henri Laforest. Vous avez mis M. Kir en cause.

M. Diomède Catroux. Soit, monsieur Kir, je vous autorise à m'interrompre.

M. Félix Kir. Monsieur Catroux, je vous remercie de me donner l'occasion d'exprimer une pensée qui ne répond pas seulement à mes sentiments intimes, mais qui concordera avec l'appréciation de tous nos collègues.

Vous pouvez, à juste titre, critiquer la guerre d'Indochine. J'ai été un des premiers à déplorer cette guerre — et je regrette que M. Marius Moutet, qui était à l'époque ministre de la France d'outre-mer, ne puisse pas rapporter un fait très précis à ce sujet — et à exprimer le désir que l'on traite avec Ho Chi Minh, afin de mettre fin au conflit dès 1946.

Ce contre quoi je proteste, c'est que, dans ce débat, non seulement vous, mais d'autres orateurs animés d'excellentes intentions, aient paru incriminer la France. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

Dans le domaine de la civilisation, la France a écrit des pages magnifiques et il n'est pas nécessaire, pour en avoir la preuve, de remonter plus loin qu'au siècle dernier. De nombreux pays nous doivent leur indépendance nationale.

A gauche. M. Catroux n'a pas dit le contraire.

M. Félix Kir. En 1827, ce fut la Grèce, en 1829, la Belgique, en 1851, ce fut la Turquie et, en 1859, l'Italie.

Tous ces peuples nous doivent leur indépendance nationale.

Nous sommes allés chez eux non pour les asservir, pour les exploiter, mais pour leur permettre de respirer à pleins poumons l'air pur de la liberté nationale. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Diomède Catroux. Monsieur le chanoine, étant donné le nom que je porte, le sang qui a été versé par ma famille depuis qu'il y a un empire français, soyez persuadé que je suis le premier à savoir que la France a accompli une œuvre magnifique et grandiose; mais j'entends qu'il ne faut pas compromettre cette mission pour des raisons stériles. (*Interruptions à droite.*)

Le Haut Conseil de l'Union française, qui ne s'est pas réuni plus de deux fois cette année pour une durée de deux à trois jours avec un ordre du jour extrêmement chargé, ne peut prétendre répondre aux desseins que lui avait tracés la Constitution française. Le Haut Conseil n'a pas été, auprès du président de l'Union française, cette institution nécessaire pour éclairer ses pas et pour éclairer le Gouvernement de la République sur le devenir de l'Union française.

Quant à l'Assemblée de l'Union française, je regrette qu'elle siège à Versailles et qu'on n'ait pu lui trouver un local à Paris. (*Mouvements divers.*) C'est là, à mon sens, une erreur.

C'est également une erreur de n'avoir laissé à cette assemblée de l'Union française, où doivent se retrouver à la fois les représentants désignés des groupes parlementaires métropolitains et les élus des territoires d'outre-mer, qu'une voix consultative; elle ne peut émettre que des avis.

J'aurais aimé qu'au sein de cette assemblée de l'Union française, les membres représentant la métropole ne fussent pas désignés à la représentation proportionnelle des groupes politiques, parce qu'ils risquent alors de représenter nos divisions beaucoup plus que notre unité. J'aurais préféré qu'ils fussent élus par le peuple français lui-même, afin que le dialogue pût s'engager clairement entre les uns et les autres.

Enfin, je crois que le Gouvernement s'est engagé dans une très bonne voie en signant un accord tel que celui qu'il a conclu avec le gouvernement laotien. Je trouve dans l'article 2 de l'accord franco-laotien des perspectives d'avenir pour l'ensemble des Etats associés. Je donne lecture de cet article:

« Le royaume du Laos réaffirme librement son appartenance à l'Union française, association de peuples indépendants et souverains, libres et égaux en droits et en devoirs, où tous les associés mettent en commun leurs moyens pour garantir la défense de l'ensemble de l'Union. Il réaffirme sa décision de siéger au Haut Conseil, où, sous la présidence du président de l'Union française, sont assurées la coordination de ces moyens et la conduite générale de l'Union. »

Ce précédent franco-laotien est pour nous une voie prometteuse, car nous voulons tous ici que l'Union française soit l'accord permanent, fondamental, de 112 millions d'habitants et ne soit pas remise en question journellement, du fait que nous n'aurons pas su trouver le chemin du cœur, de l'intelligence et de la raison des 25 millions d'Indochinois, des 4.500.000 Tunisiens et des 10 millions de Marocains.

Je crois que ce précédent constitue la voie que nous devons suivre et je prie le Gouvernement de ne pas attendre que la maison brûle pour engager des négociations qui pourraient éviter à la France de verser le sang de ses soldats, celui des soldats de l'Union française et des armées nationales vietnamiennes.

Je crois que pour l'avenir de notre pays, pour la solidité de l'Union française, il faut prendre exemple, en ce qui concerne les Etats associés, sur le traité d'amitié et d'association franco-laotien.

M. le président. La parole est à M. Viollette.

M. Maurice Viollette. Mesdames, messieurs, dans ce débat qui me cause une impression particulièrement douloureuse, je ne me livrerai pas à une exploration du passé qui serait d'ailleurs sans objet.

Le problème n'est pas un réquisitoire contre ce qui précédait, il est posé de la façon la plus angoissante: comment allons-nous régler la pénible affaire de l'Indochine ?

J'observe tout d'abord que personne n'a, expressément au moins, parlé de l'évacuation, tellement chacun comprend qu'une solution de cette nature est militairement et moralement impossible. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Personne ne peut raisonnablement supposer qu'à 12.000 kilomètres de distance on puisse refaire Dunkerque, alors surtout que ce n'est pas seulement le corps expéditionnaire qui est en jeu, mais quantité de braves gens qui nous ont fait confiance et que nous n'avons pas le droit d'abandonner. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je prends donc acte que personne n'a le droit de faire croire au pays que, quelle que soit la majorité, demain les coups de fusil pourront cesser.

On nous parle de négociations. Chez les différents orateurs que j'ai entendus, j'ai retrouvé ce mot de négociations et j'y ai retrouvé aussi cette intention: mettre un terme à la guerre le plus tôt possible. Si nous sommes d'accord, les uns et les autres, et sur l'arrêt des hostilités dès que nous le pourrons, honorablement, et sur ce fait que le moyen d'y parvenir est de négocier, comment se fait-il donc que nous nous opposions et, semble-t-il, d'une façon assez grave ?

Je crois que M. Badie a approché la solution du problème. Il nous a fait observer que, dans la circonstance, il y avait les dupes et les réalistes, de telle sorte que, s'agissant de négociations, les uns en parlent en dupes, les autres en réalistes.

Entre nous, je crains que les réalistes, en laissant croire à ce pays des choses impossibles, ne soient les premiers des illusionnistes.

Cela dit, je voudrais aborder rapidement le fond du débat, à savoir le congrès de Saïgon. Il pèse sur nous, il pèse sur nos pensées, il nous a déçus, il nous a froissés, il nous a — pour certains — indignés; mais si la délibération du congrès de Saïgon a eu ici une telle importance, c'est qu'elle a opéré une sorte de cristallisation de mille préoccupations ayant chez les uns une cause, chez les autres une autre, mais, toutes, rejoignaient cette pensée: renoncer à Bao Daï et espérer Ho Chi Minh.

Pourtant M. Daladier comme M. Badie et d'autres collègues ont rendu hommage à l'œuvre accomplie par la France en Indochine, comme partout dans le monde.

Y a-t-il des ombres à côté des rayons ? Bien sûr ! Quelle est donc l'œuvre humaine qui ne comporte que des rayons, quelle est donc aussi l'œuvre humaine qui ne comnaît que les ombres ?

Mais comment nier la valeur de l'œuvre que, pendant plus de soixante-dix ans, patiemment, la France a accomplie en Indochine comme ailleurs.

Voulez-vous me permettre de vous en apporter un témoignage qui va surprendre quelques-uns ?

Voici le texte:

« Il ne dépend plus de nous ni, bien sûr! de personne, d'arracher du Tonkin, de Madagascar, de Tunisie, l'effort de la France. »

C'est de Jean Jaurès.

L'autre jour, dans une grave revue, je lisais quelques récits de voyages récents dans les Indes actuelles et aux Philippines. J'étais étonné de voir combien ces pays retombaient vite dans une misère accrue: chemins de fer non entretenus, routes envahies par la brousse.

Singulière fatalité des choses, qui me rappelait cet autre texte:

« Je ne recherche pas non plus s'il serait bon aux peuples incorporés au vaste domaine anglais — et français — de retomber dans ce qu'on appelle leur indépendance. Ce serait sans doute une rechute en barbarie. »

Cela aussi est signé Jean Jaurès.

Nous n'avons donc pas à renier notre passé pour résoudre le problème. Nous devons le considérer en toute fierté. Mais les données sur lesquelles nous avons à statuer sont des données actuelles.

On me dit que, désormais nous sommes complètement coupés des masses annamites et indochinoises. On me dit que la France — certains vont jusque-là — est honnie des populations asiatiques.

Alors, qu'on m'explique donc par quel miracle la France est actuellement capable de réunir une armée de 200.000 Vietnamiens qui s'augmente chaque jour ?

Si la France est cette nation dont le seul drapeau fait frémir l'Indochine tout entière, qu'on me dise pourquoi 200.000 Vietnamiens viennent combattre précisément sous ce drapeau. Et qu'on me dise aussi par quel autre miracle ces hommes, qui sont au coude à coude avec ceux qu'ils considéreraient comme des ennemis mortels, se comportent cependant si héroïquement à côté de leurs camarades français ?

On nous dit que nous n'avons pas le droit d'accorder la moindre confiance au congrès, ni à S. M. Bao Daï, que les serments de Bao Daï ou de M. Tam n'ont qu'une valeur tout à fait provisoire et qu'il y a naïveté à leur faire la moindre confiance. On ruine ainsi leur autorité — je me demande au profit de qui — mais ce qui est étrange, c'est qu'on vienne en même temps nous affirmer qu'une seule personne est valable en Indochine, M. Ho Chi Minh.

En vérité, on entreprend ici — j'en ai trouvé trace dans plusieurs discours — de faire de M. Ho Chi Minh une sorte de personnage de légende, de patriote indochinois et de paladin.

Je vous en prie, remettons les choses à leur place. Remettons dans son passé et dans son présent M. Ho Chi Minh et voyons si vraiment il mérite beaucoup plus de confiance que S. M. Bao Daï.

M. Ho Chi Minh a commencé sa carrière politique par un séjour de deux ou trois ans à l'institut révolutionnaire de Bakou. Il s'y est pénétré de la doctrine du bolchevisme intégral. Il y a pris des leçons d'insurrection révolutionnaire à l'usage de la planète tout entière.

Une telle préparation, déjà, ne me paraît pas de nature à nous encourager à nous jeter dans ses bras sans réfléchir quelque peu.

M. Ho Chi Minh est ensuite venu à Paris. Là, il a organisé un grand mouvement de révolte dans la jeunesse des populations d'outre-mer et, à leur intention, il a écrit un livre que j'ai là, qui date de 1920, dont une nouvelle édition est parue à Hanoï en 1946 et qui est le plus terrible réquisitoire contre la politique française et contre la France, laquelle y est accusée des pires crimes, des pires atrocités. Il nous est expliqué, dans ce livre, que c'est au nom du communisme international et de l'internationale syndicale rouge que M. Ho Chi Minh s'exprime.

Autre raison d'avoir confiance en M. Ho Chi Minh!

M. Ho Chi Minh revient à Canton. C'est immédiatement pour se préoccuper d'organiser un grand mouvement insurrectionnel dans toute l'Indochine.

Il n'y réussit que dans trois ou quatre villes. Dans l'une, en particulier, son triomphe est total: A Yen-Bay, dans la nuit, deux compagnies de tirailleurs révoltés assassinèrent toute la population blanche. Ho Chi Minh est reçu solennellement à Fontainebleau. On lui accorde tout. Quelques semaines après, il doit accueillir le ministre Marius Moutet, à Hanoï, et il le fait recevoir à coups de fusil. Ho Chi Minh n'est pas un patriote indochinois, mais un patriote moscoutaire.

Evidemment, ce sont là des procédés de gentleman, procédés si galants que nous serions bien difficiles si nous ne tendions pas les deux mains.

Depuis, c'est la campagne d'Indochine avec des atrocités indiscutables.

Il paraît donc désormais que c'est maintenant à M. Ho Chi Minh que nous devons aller porter l'épée de la France.

Eh bien! pour mon compte, vous ne serez pas surpris que je ne sois pas préparé, par mon passé, à de telles éventualités et que je proteste de toute mon énergie contre des opérations aussi humiliantes, j'allais dire aussi honteuses. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Alors, on me redit: Négociation. Bien! Mais, pour négocier, il faut être deux, au moins. Or, jusqu'à présent, je ne sais s'il y a eu des approches discrètes de la part de notre Gouvernement, mais je ne remarque pas qu'il y ait eu une approche quelconque de la part du gouvernement d'Ho Chi Minh.

M. Daladier ne croit pas à la réalité de l'armée vietnamienne en 1956. Il ne croit guère à la conférence à cinq, il nous l'a dit. Il croit, il y a insisté, à une « interpellation » à Ho Chi Minh. J'ai pris la note sous sa dictée:

« Nous interpellerons Ho Chi Minh et nous lui dirons: nous vous offrons la paix; en voulez-vous, oui ou non ? »

Et s'il nous répond non ? (*Mouvements divers.*)

Prenez garde! Plus fort nous demanderons la paix, plus nous paraîtrons être au bout de nos efforts, plus nous paraîtrons être à l'extrême limite de notre volonté de tenir et plus nous nous exposerons à nous heurter à un non définitif. On nous opposera ce non car la façon dont nous implorerons le oui permettra de penser que notre capitulation est prochaine.

Je voudrais donc que ceux qui envisagent la négociation, suivant les formules réalistes de M. Badie, nous disent comment ils la conduiraient, la différencieraient de la façon dont nous, les dupes, nous pourrions la conduire.

Nous, les dupes, nous chercherions à trouver un intermédiaire, à créer un climat, nous tâcherions d'amorcer un rapprochement. Mais comment donc s'y prendre autrement ?

Un clairon, devant la tranchée, sonnerait-il le cessez le feu ? Et si aucun autre clairon ne répondait de l'autre côté ?

Décidément, je ne pense pas que telle soit la manière.

Et puis, nous n'avons pas qualité pour conduire seuls des négociations entre belligérants. Nous ne sommes pas seuls belligérants. Le Viet-Nam l'est également. Au cours de négociations éventuelles, à côté du représentant de la France, du représentant d'Ho Chi Minh, se tiendraient nécessairement, non seulement ceux du Viet-Nam, mais encore ceux du Cambodge et du Laos, qui sont, eux aussi, belligérants, et probablement du Siam, directement intéressé lui aussi.

Croyez-vous que de telles conversations puissent être rapidement menées à bonne fin ? Croyez-vous que, notamment sur la question du delta du Tonkin, il soit facile, possible, d'arriver à un accord entre le Viet-Nam et Ho Chi Minh ? Croyez-vous que, sur tant de points délicats, nous pourrions, comme par miracle, apaiser les difficultés ?

N'oubliez pas que, en Corée, pour savoir si on allait entamer les pourparlers d'armistice, il fallut attendre un an. Et pour arriver à mettre sur pied l'armistice, il a fallu une autre année, de telle sorte que nous en arrivons presque, de conversation en conversation, à cette échéance de 1956 que M. Daladier trouve trop lointaine.

Il ne faut pas se payer de mots. Il ne faut pas faire croire au pays que les choses sont si faciles, ou alors disons carrément — j'attends que quelqu'un le dise —: « Nous ne nous occuperons pas de la volonté de Bao Daï, nous ne nous occuperons pas de la volonté du roi du Cambodge, nous ne nous occuperons pas de la volonté du roi du Laos. C'est nous qui stipulerons pour tout le monde. » Et cela au moment où nous disons que nous voulons nous en aller pour respecter leur indépendance!

Nous voulons nous en aller pour respecter l'indépendance des Etats associés et nous commencerions par supprimer cette indépendance et à leur imposer notre politique.

J'entends que la conférence américaine a résolu, elle, son armistice, malgré toutes les difficultés et les atermoiements que vous savez. C'est vrai. Seulement, vous oubliez que l'Amérique reste en Corée à côté des Sud-coréens, tandis que vous, vous envisagez un état de fait et de droit après lequel, l'armistice conclu, les forces françaises quittent définitivement le pays et les forces vietnamiennes restent seules.

Ainsi, vous le voyez, c'est avec beaucoup d'appréhension que j'envisage les méthodes nouvelles qu'on nous propose pour mettre un terme à ce douloureux conflit.

Il y a dans l'histoire de singulières rencontres. Dans les journaux, il y a quelques semaines, on pouvait lire de grands articles rappelant la vente de la Louisiane, terre française, la vente des territoires, la vente des hommes, opération peu glorieuse, honteuse. A la vérité, alors, il n'y a pas été fait beaucoup attention parce que l'épopée napoléonienne venait la recouvrir et qu'on ne pensait plus qu'aux bulletins de victoires que, tous les jours, Napoléon faisait afficher à travers l'Europe.

Nous, si par hasard nous voulions renouveler l'opération de la Louisiane, nous aurions toujours la honte, mais nous n'avons plus la gloire.

Ne donnons pas une réplique aux choses du passé.

Voyez-vous, je suis tout de même bien inquiet pour mon pays quand je vois avec quelle volonté de vivre se redresse à nos portes un pays voisin, quand je vois cette ferveur patriotique, quand je vois cette discipline, quand je vois cette volonté de travail et cette volonté de vivre et cette affirmation que le pays doit persévérer dans l'effort et y persévérer avec la volonté de tous ses enfants.

En sommes-nous là ? Hélas! j'ai peur et je commence à me demander — et ce serait grave — si par hasard ce qui manquerait à la France ce ne serait pas l'élan des Français. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil. (*Applaudissements à droite.*)

M. Joseph Laniel, *président du conseil.* Mesdames, messieurs, l'Assemblée a désiré que s'ouvre un large débat sur la question d'Indochine.

Ce débat pouvait se justifier pour deux raisons.

La première, c'était la nécessité d'apporter à l'opinion des éclaircissements sur un incident récent et déplorable du congrès de Saïgon.

A cet égard, je serai en mesure de fournir tout à l'heure des précisions dont nous ne disposions pas encore quand je suis monté à la tribune mardi dernier.

La seconde raison du présent débat était d'ordre plus général. Beaucoup d'entre vous ont estimé le moment venu de faire le point, une fois de plus, sur notre politique indochinoise.

Le Gouvernement ne saurait se refuser à leur désir. Quels que soient les périls qu'entraîne souvent, dans la conduite des opérations militaires ou diplomatiques, la nécessité d'en discuter publiquement, c'est-à-dire au su de l'ennemi, nous considérons comme un devoir primordial de donner au Parlement et au pays, à intervalles réguliers, toutes les informations essentielles et toutes les raisons supérieures qui fondent, en ce domaine, la politique de la France.

De tels comptes rendus au grand jour sont utiles pour le pays. Ils sont indispensables pour l'Assemblée, qui doit pouvoir, en pleine connaissance de cause, approuver la politique actuelle de la France, ou, si elle le préfère, la changer.

Examinons d'abord ce que j'ai appelé l'incident déplorable du congrès de Saïgon.

J'ai dit « déplorable » et j'ai dit « incident ». Je tiens à souligner successivement chacun de ces deux termes.

Déplorable, sans doute, et sans aucune réserve, le fait d'avoir pu donner l'impression, au moins pendant quelques jours, à l'opinion mondiale comme à l'opinion française, que les sentiments publics vietnamiens à notre égard pouvaient n'être que ceux d'ingratitude et d'hostilité.

Déplorables les maladresses ou les confusions qui ont abouti ainsi à mettre en circulation, sur tous les fils des agences de presse, juste ce qu'il fallait pour alimenter les campagnes de découragement de ceux qui nous accusent devant l'opinion internationale d'être des cyniques et, devant l'opinion française, d'être des naïfs.

Dans des circonstances comme celle-là, on a peine à croire à de simples maladresses, à de simples confusions.

Le Gouvernement avait le droit et le devoir de ne pas se satisfaire d'explications minimisant l'incident sans avoir au préalable nettement tranché la question que cet incident — bien ou mal interprété, exagérément grossi ou non — avait tout à coup posée devant la conscience française.

Oui ou non, notre partenaire vietnamien conservait-il une attitude loyale ? Oui ou non, tenait-il le langage de la franchise ? Oui ou non, étions-nous en train de jouer un jeu de dupes ? Un malaise était né, à tort ou à raison, qui exigeait avant tout une explication nette entre les autorités vietnamiennes et nous.

Je puis dire à l'Assemblée que nous n'avons rien caché de notre sentiment au chef d'Etat et au gouvernement du Viet-Nam.

Dans une communication qui leur a été faite, il y a quelques jours, nous leur avons rappelé non seulement les services rendus, non seulement nos engagements réciproques, mais aussi et surtout le fait que le Gouvernement français serait fondé — si la notion même de l'Union française était par eux remise en cause — à se considérer dégagé de ses propres obli-

gations, notamment en ce qui concerne les charges militaires qu'il assume. (*Applaudissements à droite.*)

La France n'abandonnera jamais ses amis, mais elle n'aurait aucune raison de prolonger ses sacrifices si, chez ceux-là mêmes pour qui ils sont consentis, la signification de ces sacrifices était méconnue ou trahie. (*Applaudissements à droite, au centre, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

La motion déplorable du congrès de Saïgon nous aura donné l'occasion d'une explication franche. Même si notre réaction avait été plus sérieuse que ne le méritait l'incident lui-même, nous ne la regretterions pas, car il y a des domaines et il y a des questions — lorsque coule le sang de nos fils — où il n'est pas permis de se contenter d'apparences et de ne pas dissiper instantanément toute équivoque. (*Très bien! très bien! à droite.*) Ce que nous avions sur le cœur, il fallait le dire, et nous l'avons dit. Ce qu'il faudra faire demain, le cas échéant, nous le ferions avec la même résolution. J'y reviendrai dans un instant.

Ce n'est pas ce Gouvernement — croyez-le — qui laisserait prescrire le prestige de la France, le respect dû à nos morts et l'honneur qui s'attache à une politique généreuse que personne n'a le droit de prendre pour de la faiblesse. (*Applaudissements à droite, au centre, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.*)

Le Gouvernement ayant ainsi réagi, je n'en suis que plus à l'aise pour expliquer à l'Assemblée qu'en employant tout à l'heure, à propos du congrès de Saïgon, le mot d' « incident », je le faisais à dessein. Car les rapports détaillés qui nous sont parvenus prouvent qu'il s'est agi, en fait, d'un événement aux proportions véritablement assez modestes dont je tiens à vous laisser mesurer vous-mêmes la portée en vous indiquant dans quelles conditions il s'est produit.

Il y a deux questions que vous vous êtes tous posées il y a quelques jours:

Dans quelle mesure cette motion traduisait-elle l'opinion du congrès vietnamien ? Dans quelle mesure le congrès vietnamien était-il lui-même l'interprète de la nation qu'il était censé représenter ?

Les précisions que je vais vous apporter vous aideront à vous faire, sur ces deux points, une idée plus juste que celle que, jusqu'ici, le grand public a pu se former.

Ce n'est pas à vous, mesdames et messieurs, habitués aux séances d'assemblées, de commissions ou même de réunions corporatives ou électorales, que j'apprendrai avec quelle facilité, sous tous les climats du monde, une motion préparée par une petite minorité peut être votée par surprise. (*Mouvements divers à gauche et à l'extrême gauche.*) Je doute qu'il y ait un seul d'entre nous à qui cette expérience ne soit jamais arrivée.

A Saïgon, l'initiative de la motion émanait du docteur Kuong, un ancien Viet rallié au Viet-Nam, sans appartenance politique définie.

Le conseil national vietnamien, qui était la plus jeune assemblée consultative du monde — d'ailleurs non élue et provisoire — manquait nécessairement d'expérience; il savait que ses avis n'auraient que le caractère de vœux. Il était fatal que ceux-ci laissent place à d'assez lourdes surenchères.

La motion fut mise aux voix après un discours dans des conditions telles qu'il y eut confusion sur son contenu (*Rires et exclamations à gauche et à l'extrême gauche*) dans l'esprit de beaucoup de votants, et surprise totale chez les organisateurs du congrès.

Il y eut en outre — par la suite — vous le savez, des votes rectificatifs, discours et motions de clôture où la gratitude à l'égard de la France fut nettement affirmée et applaudie.

Telle fut, m'assurent des témoins auxquels nous faisons la plus entière confiance, la signification réelle de l'événement.

Il n'y a pas lieu, d'ailleurs, de s'étonner de cette appréciation si l'on observe que le congrès, composé de 200 personnes, comprenait plus de 140 membres soutenant le gouvernement actuel du Viet-Nam, et que parmi cette large majorité figuraient en grand nombre les représentants de sectes diverses qui, non seulement ne représentent pas une tendance antifrançaise, mais nous fournissent traditionnellement des soldats, soldats qui s'accommodent si bien du commandement français qu'ils le préfèrent à tout autre. Je cite ces détails pour bien montrer que, lorsque nous vous disons que les vrais sentiments du congrès ont été trahis par une motion arrachée à son inexpérience, ce n'est pas là une formule diplomatique cherchant à couvrir une vérité désagréable, c'est tout simplement parce que les choses se sont en fait passées ainsi.

Quelques membres de ce congrès ont exprimé le désir, en fin de session, de former une assemblée constituante. On a parlé de serment du Jeu de Paume! Ils étaient en fait 21 sur 200! La vérité, c'est qu'il incombera au gouvernement du Viet-Nam d'interpréter en définitive les pensées profondes qui ont dicté les motions du congrès national. La vérité, c'est que la mise en place d'institutions démocratiques et représentatives offre là-bas des difficultés qu'il vous est facile d'imaginer en songeant à la guerre civile qui fait rage et au manque de maturité politique d'une partie importante de la population.

Je demande donc à l'Assemblée, comme à l'opinion publique française, de tenir le plus grand compte des nuances que comporte une situation comme celle que j'ai décrite, je lui demande de se rappeler que le congrès de Saïgon représentait un échantillonnage, imparfait sans doute, des diverses tendances depuis les plus francophiles jusqu'aux moins francophiles.

Je lui demande de ne pas oublier aussi que ces délibérations se passaient à proximité de forces hostiles, dans une ambiance de guerre, avec la crainte toujours clandestinement entretenue par des nouvelles tendancieuses, selon lesquelles le départ des forces françaises serait proche.

Ce ne sont pas là, en vérité, des conditions très normales pour qu'un peuple puisse faire entendre sa voix dans la plénitude de ses responsabilités et de son sang-froid.

Mais notre pays juge moins les paroles que les actes. Et devant le concours accru du Viet-Nam dans la lutte commune, devant les manifestations d'amitié qui ont clos ou qui ont succédé au congrès lui-même nous ne perdons certes pas confiance dans l'amitié de la jeune nation dont nous voulons la victoire et l'indépendance.

Une maladresse a créé un malaise. Le malaise a appelé une réaction. Nous voulons espérer que de tout cela il ne restera rien, demain, que la poursuite, d'un commun accord, de notre politique de libération et de paix.

Je pense que l'Assemblée estimera que je n'ai pas accordé à l'incident de Saïgon un développement excessif, et j'espère que les explications qui précèdent contribueront à apaiser l'émotion qu'elle avait manifestée la semaine dernière à cette occasion.

Mais je sais bien que les préoccupations de l'Assemblée sont plus générales.

Je sais bien que, dans l'esprit de beaucoup d'entre vous, c'est toute la question de notre politique indochinoise qui est posée.

Je sais que la façon dont sont menées les opérations militaires, la façon dont nous sommes liés à ceux que nous assistons, la façon dont nous sommes liés à ceux qui ajoutent leur assistance à la nôtre, je sais bien que l'attitude même que nous prenons vis à vis des possibilités, illusoires ou réelles, de négociation et de paix, tout, en un mot, fait l'objet de critiques fréquentes et multiples, ici et dans le pays.

Ces critiques ont beau être souvent injustes, contradictoires, elles s'additionnent dans l'esprit public, pour créer, chez nous, un climat moral qui, certes, n'est pas aussi bon qu'il devrait être, qui est sérieusement exploité par les ennemis de la France, et qu'il ne faut pas feindre d'ignorer lorsqu'on veut le transformer

Examinons d'abord les critiques qu'on nous adresse sur le plan militaire.

On nous dit: « Vous n'arriverez jamais en Indochine à une décision militaire, car il s'agit de guerillas et non de formations organisées.

« Une tactique d'occupation, ou une tactique d'extermination ne peuvent, ni l'une ni l'autre aboutir contre un adversaire insaisissable et sans cesse renaissant. Il n'y a pas d'issue dans cette voie ».

Cette critique est-elle exacte ? Et si elle est exacte, que faut-il en conclure ?

Cette critique porte davantage sur le passé que sur le présent. Je ne veux certes pas jeter de blâme rétrospectif sur ceux qui ont conduit là-bas pendant sept ans nos opérations militaires. Au contraire, il n'est pas douteux qu'avec les moyens, les effectifs et l'expérience dont ils disposaient, ils ont agi au mieux des circonstances. Il n'en reste pas moins que dans l'avenir, si nous nous affranchissons des risques de dispersion qu'implique la volonté d'occupation de territoires trop étendus, nous pouvons donner à notre activité militaire un caractère nouveau, marqué par le fait que l'initiative n'appartiendra plus seulement à l'adversaire, mais à nous.

Nous avons accordé des moyens supplémentaires au commandant en chef en Indochine parce que nous voulons rendre parfaitement clair à l'adversaire qu'il n'a aucune chance d'obtenir par la force le départ des troupes de l'Union française.

C'est la première condition d'une paix honorable, c'est-à-dire d'une paix qui garantisse la vie et les biens des Français, des Eurasiens, des Vietnamiens qui combattent à nos côtés ou veulent que leur pays puisse se donner librement un régime de son choix. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême droite, au centre et à gauche.*)

L'accroissement des moyens et l'adoption d'une stratégie nouvelle ont amorcé un redressement.

La mobilisation des forces autochtones a été accélérée; trente-huit bataillons commandos ont déjà été constitués; dix-huit autres seront mis sur pied à la fin du mois.

Des renforts ont été envoyés de la métropole: neuf bataillons d'infanterie et du personnel d'aviation.

Les Etats-Unis, qui ont déjà prêté les porte-avions *Arromanches* et *Bois-Belleau*, fourniront également un groupe de C-47.

Par ailleurs, le commandement a remanié son dispositif de défense stratégique, ce qui lui a permis de reconstituer une masse de manœuvre mobile. Ainsi, a-t-il pu à la fois accélérer l'effort d'assainissement du Delta et entreprendre à l'extérieur des actions offensives.

Cette initiative des opérations n'a été possible que par le travail patient et souvent obscur de ces dernières années. Depuis que le maréchal de Lattre a donné, en décembre 1950, un coup d'arrêt aux offensives adverses, un lent travail d'usure des forces de l'adversaire a été effectué; le développement des armées des Etats associés a revêtu une ampleur considérable, notre dispositif défensif s'est assis sur des bases solides. Cette œuvre, qui fut celle du maréchal de Lattre d'abord, et celle du général Salan ensuite, nous permet aujourd'hui d'adopter une attitude offensive sans être réduits à parer seulement aux coups de l'adversaire.

Le général Navarre y entraîne ses troupes avec un esprit auquel je tiens à rendre hommage.

Je pense qu'il nous sera possible désormais de conserver cette initiative des opérations d'envergure et d'améliorer de plus en plus rapidement notre situation, jusqu'au moment où les armées nationales auront acquis un développement suffisant pour faire sentir plus efficacement leur poids dans la bataille.

Je n'ai pas à entrer ici dans les détails de ce qui a été appelé le plan Navarre. Même à l'époque où les Chambres avaient coutume de se constituer en comités secrets pour éviter toute fuite vers l'ennemi de secrets intéressant la défense nationale, jamais un plan d'état-major en cours de réalisation n'a été exposé à cette tribune.

Mes collègues comprendront sans doute qu'il n'y a aucune raison, aujourd'hui, de nous départir de cette prudence. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

A droite. On ne l'a déjà que trop fait!

M. le président du conseil. Ce n'est un secret pour personne que nous cherchons à développer là-bas par tous les moyens les jeunes forces de l'armée vietnamienne. En dehors des bataillons anciens, qui proviennent principalement de nos tirailleurs tonkinois de jadis, nous multiplions les bataillons légers évidemment moins aguerris que les autres en raison de leur formation rapide, mais sur lesquels il nous est permis de compter pour assurer une multiplicité de tâches qui permettront d'accroître la force offensive et défensive de l'ensemble des unités engagées, tout en rendant possible, à terme, la relève d'une partie du corps expéditionnaire français.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les problèmes de tactique et de stratégie. La saison actuelle est celle, vous le savez, où des engagements importants sont possibles.

Je ne formulerai devant vous aucune déclaration imprudente, qui ne tiendrait pas compte des hasards des combats.

La seule chose que je tienne à préciser, c'est que le pessimisme de certains articles de presse sur les opérations en cours est inexact et tendancieux. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Notre potentiel militaire, là-bas, est en voie d'accroissement, en hommes et en matériel, et l'époque où le Viet-Minh était au sommet de sa force paraît désormais dépassée.

Songez aussi à l'état d'esprit de notre adversaire, car il ne suffit pas de faire notre propre examen de conscience. Croyez-vous que pour lui aussi la guerre ne dure pas depuis sept ans? Croyez-vous que pour lui aussi la lassitude n'existe pas à certains moments? Croyez-vous qu'il n'a pas souvent lancé à ses troupes des promesses qu'il n'a pas pu tenir? Depuis combien de temps les Français devaient-ils être jetés à la mer? Depuis combien de temps devaient-ils plier bagages pour ne plus revenir? Les Français sont toujours là. Depuis combien de temps la ruine financière ne devait-elle pas nous imposer l'abandon? Et voilà que les Américains nous aident. Voilà que nos armements s'accroissent. Voilà que le peuple qu'on dit le plus instable de la terre fait preuve de la plus grande persévérance et de la plus grande opiniâtreté!

Croyez-vous qu'il n'y a pas certains jours — il y en a sûrement eu, cet été — où les combattants du Viet-Minh s'interrogent avec angoisse sur l'avenir d'une lutte interminable, d'une lutte sans autre espoir que d'éterniser la lutte, d'une lutte qu'ils voudraient sans doute voir cesser bientôt, si on ne les entretenait pas constamment dans l'illusion que la France songe à capituler et à s'en aller? (*Applaudissements à droite, au centre et à l'extrême droite.*) N'en doutons pas, leur moral est fait pour beaucoup de nos apparences d'hésitations. Je dirai tout à l'heure ce que la France a à dire sur le grave sujet d'une négociation possible. Ici, je veux simplement souligner que même sur le plan militaire, la guerre actuelle ne cessera pas par l'extermination, mais par le découragement d'un des deux belligérants. Or ces raisons de découragement, elles sont moins grandes, à long terme, j'en suis profondément persuadé, de notre côté que du leur. (*Applaudissements à droite.*)

Pourquoi? Reportons-nous, si vous le voulez bien, à sept ans en arrière. Le 19 décembre 1946, Ho Chi Minh, quelques jours après la formation du gouvernement de M. Léon Blum, rompt les négociations avec la France et commence la guerre.

Quel est son espoir à cette époque? La France, pour agir contre lui, est handicapée sur plusieurs plans.

D'une part, sur le plan international, elle est encore suspectée d'esprit colonialiste par ses plus grands alliés, les Etats-Unis, au point que, même quelques années plus tard, lors du vote du plan Marshall, il sera précisé par le congrès de Washington que l'Indochine est exclue formellement du champ de l'aide américaine.

D'autre part, sur le plan intérieur vietnamien, il n'existe politiquement rien encore qui puisse balancer le poids politique d'Ho Chi Minh. Nous avons là-bas un appareil administratif ancien composé d'hommes dévoués et compétents, mais qui n'est plus en harmonie avec les nouveaux sentiments de l'élite vietnamienne.

Incompréhension à l'extérieur, insuffisante compréhension sur place, voilà nos deux handicaps il y a sept ans.

Ho Chi Minh, lui, pouvait profiter de cette double situation, en même temps qu'il avait le bénéfice de la surprise dans l'agression. Il pouvait aussi tirer parti de la présence des communistes au gouvernement français et de l'influence que ceux-ci cherchaient à y exercer en sa faveur.

Que s'est-il passé depuis sept ans?

Ne refusons pas de voir le chemin que nous avons parcouru.

La voie avait été tracée dès le début.

Relisons les interventions faites à cette tribune par M. Léon Blum le 23 décembre 1946, cinq jours après l'agression d'Ho Chi Minh:

« La doctrine qui inspire les paragraphes finaux du préambule de la Constitution et qui en réalité anime la conception même de l'Union française restera constamment la nôtre. Le vieux système colonial qui fondait la possession sur la conquête et son maintien sur la contrainte est aujourd'hui chose révolue. En réalité, dans notre doctrine républicaine, la possession coloniale n'atteint son but final et ne trouve sa véritable justification que le jour où elle cesse, c'est-à-dire le jour où le peuple colonisé a été rendu pleinement capable de vivre émancipé et de se gouverner lui-même. » (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Relisons le discours de M. Marius Moutet d'avril 1947:

« Notre but est d'arriver à la constitution d'Etats libres dans une union d'intérêts communs qui seront intégrés dans l'Union française. Il ne nous appartient pas d'imposer un Gouvernement dont le pays ne voudrait pas. Lorsqu'un certain ordre sera rétabli, les pays pourront alors faire savoir ce qu'ils désirent. » (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Ainsi, dès cette époque, le Gouvernement français s'apercevait qu'il n'y aurait pas d'autre solution que d'opposer à l'agresseur un Viet-Nam libre. Il fallait donner une âme à la résistance, en la guidant vers un idéal d'indépendance.

M. Diomède Catroux. Très bien!

M. le président du conseil. Ce plan politique, éminemment délicat à mettre en œuvre, fut patiemment construit, malgré d'innombrables difficultés, et grâce à la protection qu'assuraient les sacrifices quotidiens de nos forces armées.

Aurait-on pu s'engager dans une autre voie que celle qui nous a conduits, avec l'empereur Bao Daï jusqu'au congrès vietnamien provisoire dont je parlais tout à l'heure et qui aboutira à d'autres assemblées qui sont envisagées pour un avenir plus lointain?

Discuter ce point rétrospectivement me semblerait une discussion bien vaine. Je n'ai pas fait partie personnellement de tous les gouvernements français qui ont pris leur part de responsabilité dans cette construction progressive. Mais je n'hésite pas à déclarer que mes prédécesseurs ont eu raison de suivre cette voie. La légitimité était une force qu'au Viet-Nam, où la plupart des groupements politiques sont encore à l'état naissant, aucun parti ne pouvait par lui-même apporter.

Il était normal de demander à l'empereur Bao Daï de devenir le vrai chef d'un Viet-Nam libre et ami. Il était naturel de le traiter comme le porte-parole qualifié de sa nation.

Mais qu'il s'agisse du Viet-Nam, du Cambodge ou du Laos, nous avons aussi singulièrement évolué depuis sept ans dans la nature même de nos relations avec les Etats associés.

Là encore, les critiques que les Français s'adressent volontiers à eux-mêmes en cette affaire sont singulièrement excessives.

Que nous ayons eu, à l'origine, des reflexes dits « colonialistes », hérités de notre tradition impériale, il n'y a pas certes lieu de s'en étonner. Jetons les yeux autour de nous, chez nos grands alliés eux-mêmes et nous n'aurions que l'embarras du choix pour trouver des échantillons multiples, récents, de reflexes semblables. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

Mais la notion de l'Union française a fait en quelques années un progrès considérable, un progrès nécessaire et bienfaisant.

A l'origine — il est curieux de le rappeler — M. Moutet, qui négociait à Fontainebleau avec Ho Chi Minh, estimait que la difficulté des négociations provenait du fait que la France n'avait pas encore de Constitution.

Depuis, nous avons connu d'autres difficultés parce que nous avons une Constitution écrite.

Un de nos interpellateurs, M. Dronne, dans un discours dont la compétence a vivement intéressé, à juste titre, l'Assemblée, nous a dit: « Il faut évoluer. Une Constitution est une chose vivante, qui doit s'assouplir à l'usage ». (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

Je veux assurer tout de suite M. Dronne que telle est bien notre pensée et aussi le sens de notre action.

Conformément à sa déclaration du 3 juillet dernier, dont l'importance ne sera jamais assez soulignée, le Gouvernement a mis en œuvre les moyens propres à parfaire l'indépendance des trois Etats associés à la France dans l'Union française. Des négociations franco-cambodgiennes ouvertes à Pnom Penh le 26 août dernier ont abouti à de larges transferts de compétences, notamment judiciaires, de police et militaires, qui marquent une étape importante de la réalisation de l'indépendance et de la souveraineté du royaume khmer.

La discussion des problème militaires a parfois été ardue, et la déclaration d'accent neutraliste que le premier ministre cambodgien a cru devoir faire voici plus d'un mois n'a pas été sans compliquer encore les choses. Soutenus par l'action des représentants alliés en Indochine, nous avons réussi à provoquer une détente qui a permis d'aboutir à la signature des accords de Pnom Penh et qui, espérons-le, permettra d'entamer dans un climat de confiance réciproque la prochaine conférence franco-cambodgienne. L'annonce du prochain retour du roi Norodom Sihanouk dans la capitale est d'ailleurs un symptôme de cette détente.

Par ailleurs, après un premier transfert de services effectué à Vientiane au début du mois dernier, M. le Président de la République a conclu jeudi dernier avec S. M. Sisavang Vong, un traité d'amitié et d'association, assorti de conventions particulières, diplomatique, judiciaire, militaire et d'établissement, qui en définissent les modalités.

Ce traité déclare que le royaume du Laos est un Etat pleinement indépendant et souverain, confirme que le Laos, de son plein gré et sans restriction aucune, maintient son appartenance à l'Union française.

En ce qui concerne les accords culturels, ceux de 1949 ont été maintenus car ils donnaient satisfaction aux deux parties.

Le traité franco-laotien, dont nous savons qu'il répond aux aspirations du peuple laotien, pourra sans doute servir de modèle aux actes de même nature qui doivent être passés entre la France et le Viet-Nam.

M. Diomède Catroux. Très bien!

M. le président du conseil. Le rôle élargi prévu par le Haut conseil dans notre accord avec le Laos montre qu'on peut rendre compatibles en pratique des dispositions théoriques, *a priori* difficiles à concilier.

Je demande à nos critiques de se pencher soigneusement sur les textes récents avant de renouveler, contre le cadre de l'Union française, des reproches de rigidité.

On lui fait encore parfois grief d'être l'héritière de notre ancien empire colonial. Nul ne contestera de bonne foi que cet empire ait été le promoteur d'un immense progrès humain. C'est de ce progrès seul que se réclame l'Union française.

Toute association d'états suppose l'existence d'organes communs au sein desquels doivent s'élaborer les volontés communes.

L'heureuse et féconde impulsion que le Président de l'Union française a su donner aux travaux du Haut conseil nous est garante que cette instance ne saurait être suspectée de recouvrir une volonté de domination.

L'Union française se fonde sur une autre notion non moins capitale, la nécessité de la mise en commun des moyens propres à assurer la défense des Etats participants, d'où découle celle de reconnaître à la France un rôle coordonnateur dans l'emploi de ces moyens.

Précisons bien qu'il s'agit là d'une notion de coordination dans l'exécution, et non d'une notion d'autorité unilatérale, les décisions sur l'utilisation des moyens devant être prises en commun, sur un pied d'égalité.

*

Fort de l'approbation du Parlement français, le Gouvernement ne s'opposerait pas à une interprétation suffisamment souple des textes pour tenir compte des aspirations légitimes des peuples et de la force des grands courants d'idées qui les animent.

Ainsi pourraient intervenir des dispositions conventionnelles qui, loin d'être incompatibles avec l'esprit de la Constitution, tel qu'il résulte de son préambule, viendraient harmonieusement la compléter.

M. Diomède Catroux. Très bien!

M. le président du conseil. Ce n'est pas, je le répète, au moment où nous venons de signer avec le Laos des accords conclus dans l'intérêt bien compris des deux pays, et qui comportent une adhésion formelle de cet Etat à l'Union française, ce n'est pas au moment où, après de longues contestations, nous signons enfin avec le Cambodge des conventions de transferts et des accords militaires qui préludent aux négociations de Paris, que l'on peut douter de l'avenir de notre association avec celui des trois Etats d'Indochine qui est notre fidèle compagnon d'armes et avec lequel, au cours d'une histoire commune déjà longue, nous avons échangé tant de gages d'affection et d'estime réciproques.

Affirmons ici, au contraire, une fois de plus, avec tous les témoignages concordants que vous connaissez, notamment celui de M. Tam, que le Viet-Nam ne rejette pas l'association intime avec la France que lui offre celle-ci. Les difficultés mêmes que nous rencontrons sont la preuve de sa liberté et le gage de la valeur d'un accord qui sera d'autant plus solide qu'il aura été plus librement discuté.

Nous voyons ainsi l'evolution considérable accomplie en quelques années pour créer un véritable Viet-Nam libre, alors qu'il y a sept ans seul Ho Chi Minh pouvait revendiquer les apparences de ce rôle.

Mesurons également le chemin parcouru depuis 1946 en ce qui concerne nos relations avec les Etats-Unis.

Le vieux reproche de colonialisme qui trouvait un écho si favorable dans certains secteurs de l'opinion américaine n'est plus partagé en aucune manière par Washington. (*Mouvements divers à l'extrême gauche.*)

Non seulement nous ne recevons plus de critiques de ce côté, mais le concept d'Union française, jadis considéré avec une espèce de suspicion, au fur et à mesure que nous l'assouplissions nous-mêmes a triomphé des premières méfiances de nos alliés d'outre-Atlantique. Le temps n'est plus où le Viet-Minh pouvait spéculer sur une divergence entre les puissances occidentales au sujet de notre politique indochinoise, ou il pouvait chuchoter, avec mauvaise foi, aux oreilles françaises que les Américains convoitaient la place que nous laisserions libre un jour là-bas.

Quelle meilleure réponse à ces insinuations que la déclaration récente du chef du département d'Etat reconnaissant et encourageant formellement « le cadre souple et harmonieux » constitué par l'Union française entre les Etats associés et nous-mêmes !

Ce sont là des paroles qui comptent et qui, croyez-le, seront entendues par qui doit les entendre. Là encore, le Viet-Minh a perdu de ses atouts sur l'échiquier international. De même qu'il ne peut plus tabler sur l'inexistence d'une force politique et militaire vietnamienne en dehors de la sienne, de même il ne peut plus compter sur la sympathie qu'il espérait de la sensibilité anti-colonialiste du Nouveau-Monde.

Le Viet-Minh apparaît désormais à tous comme ce qu'il est, c'est-à-dire de moins en moins comme un mouvement de libération nationale, et de plus en plus comme un satellite secondaire des puissances communistes, un satellite comme il y en a eu en Grèce, en Iran, en Corée, en Malaisie, en Indonésie...

M. Pierre de Bénouville. Très bien !

M. le président du conseil. ...un satellite qui a manqué son coup de force initial et qui n'a su, depuis sept ans, tenir parole ni à ses commanditaires, ni à ses dupes.

Les nouvelles qui arrivent des Etats-Unis depuis quelques années sont de moins en moins bonnes pour lui. Quand le gouvernement américain a accru, cet été encore, la contribution qu'il fournissait déjà à l'effort commun, croyez-vous que les chefs du Viet-Minh ne se soient pas intérrogés anxieusement sur l'avenir de leur entreprise ?

La mise en application de notre stratégie exigeait des moyens financiers accrus. Il n'était pas question de faire appel à nos propres ressources budgétaires. Il ne restait plus dès lors, sauf à envisager un retrait qui pouvait signifier la catastrophe, qu'à rechercher une augmentation de la contribution financière des Etats-Unis, au nom de la solidarité qui nous unit à nos alliés dans la défense d'une cause reconnue d'intérêt commun.

Une négociation s'est engagée, qui a abouti le 29 septembre dernier, vous le savez, à un échange de lettres et aux termes duquel le gouvernement des Etats-Unis s'engage à mettre à la disposition de la France, avant le 31 décembre 1954, une somme supplémentaire d'un montant de 385 millions de dollars. Cette contribution nouvelle a pour but essentiel de nous permettre d'accroître les forces armées du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.

C'est donc au total de plus de 800 millions de dollars que nous allons pouvoir disposer, sans parler des fournitures de matériel et de l'aide économique qui continuent d'être fournies à la France et aux Etats associés. (*Murmures à gauche.*)

Nos alliés assureront notamment le financement des armées des Etats associés, dans la mesure où celui-ci ne sera pas supporté par ces Etats eux-mêmes.

Certains se sont alarmés de cet accroissement de la contribution militaire américaine. Auraient-ils été rassurés si elle était demeurée insuffisante ? Les chances d'une solution pacifique auraient-elles été augmentées si notre position militaire avait paru s'affaiblir ? La vérité est que le surcroît de puissance que ces crédits nouveaux nous permettront de mettre en œuvre nous sera finalement aussi utile en vue d'obtenir la paix qu'en vue de gagner la guerre. Pour négocier comme pour combattre, il faut être fort. C'est pourquoi je me félicite sans réserve de ce supplément de force.

J'en arrive maintenant à la critique la plus véhémente qui nous est faite sur certains bancs et qui se résume ainsi :

« Qu'attendez-vous pour faire la paix ? Assez parlé de guerre, il faut négocier. La France s'épuise en vain dans ce conflit impopulaire. La sagesse est d'arrêter les frais le plus tôt possible. »

Je me suis posé très sincèrement cette question. Voici ma réponse :

Bien sûr, il est souhaitable de négocier. Personne n'a jamais fait la guerre pour le plaisir de faire la guerre, surtout pendant sept ans. Il serait inadmissible que quelqu'un dans cette Assemblée s'imagine que le Gouvernement français ne songe pas, en cette affaire, à la paix comme à son suprême objectif.

Mais pour faire la paix, il faut être au moins deux, et ceux qui parlent de paix et de négociation n'ont rien dit aussi longtemps qu'il n'ont pas dit avec qui il faut négocier, avec qui il faut faire la paix.

Avec la Chine ? Il va de soi que nous ne manquerons jamais quoi qu'il arrive à la loyauté que nous devons à nos Alliés, mais sous cette réserve une négociation avec la Chine, pour faciliter le règlement de la guerre du Viet-Nam, n'apparaîtrait pas, à nos yeux, comme un pacte avec le diable.

La France a donné les preuves les plus tangibles de la sincérité de ses intentions avec le Viet-Nam. Ces preuves s'appellent la reconnaissance de l'indépendance totale, l'acceptation de l'unité sanctionnée par le vote du Parlement français concernant la Cochinchine.

Il est impossible de penser que des nationalistes vietnamiens, fussent-ils communistes, puissent avoir choisi librement de prolonger la guerre, de poursuivre la dévastation de leur pays, après ce qu'a fait la France pour répondre aux aspirations du patriotisme vietnamien.

Tout se passe comme si de grandes puissances communistes imposaient au Viet-Minh de continuer la guerre. Celle-ci ne peut plus avoir, pour de vrais nationalistes vietnamiens, des objectifs nationaux.

Je ne connais aucun accord franco-américain qui limite notre liberté de négociation ou puisse entraver nos efforts pour la paix. Ce sont des accords inconnus qui obligent sans doute le Viet-Minh, en échange des armes qu'il reçoit, à les utiliser aussi longtemps que le camp communiste estimera que c'est son intérêt.

Pourquoi pensons-nous cependant que les chances d'une solution sont aujourd'hui plus grandes qu'il y a un an ? C'est qu'un grand changement s'est produit depuis lors. Ce changement est celui qui résulte de l'armistice en Corée.

Cet armistice est le signe que le monde communiste, lorsqu'il est certain qu'il ne peut pas aboutir à une victoire militaire sous peine de risquer un incendie général, accepte au moins une pause, au moins une trêve.

Or, qu'observons-nous depuis l'armistice ? Jusqu'au mois d'août dernier, les mots d'ordre des propagandes russe et chinoise étaient la victoire totale du Viet-Minh et l'écrasement des impérialistes.

Depuis, de nombreuses allusions à la possibilité d'une négociation ont été faites à Moscou et à Pékin, dans la presse et à la radio.

Le 19 septembre, dans un discours prononcé au Kremlin, M. Malenkov marquait son désir de voir l'armistice de Corée devenir « le point de départ de nouveaux efforts destinés à atténuer la tension internationale dans le monde entier, et notamment en Extrême Orient. »

Une déclaration analogue était faite le 24 août par M. Tchou En Lai, ministre des affaires étrangères de Chine.

M. Foster Dulles, de son côté, s'est déclaré publiquement en plusieurs occasions prêt à participer à une négociation. Dans un discours prononcé à Saint-Louis, le 2 septembre, il a déclaré que de la conférence politique sur la Corée « pourrait sortir, si la Chine communiste le désire, la fin de l'agression et le retour de la paix en Indochine ». Il a confirmé de nouveau cette idée le 24 septembre aux Nations Unies.

Le gouvernement britannique s'est, lui aussi, peu à peu, rallié à cette thèse.

Ai-je besoin de dire ce que pense la France ? Qui objecterait parmi nous à l'idée d'une négociation, dans le cadre international, pour rétablir la paix en Indochine ?

Malheureusement, il y a quelqu'un qui ne semble pas d'accord, c'est Ho Chi Minh, c'est l'état-major du Viet-Minh ; c'est le petit groupe de dirigeants d'un mouvement qui ne peut plus transiger.

Ceux-là sont pris au piège de leur lutte sans merci. Leur seule passion semble être de surexciter le moral de leurs troupes, de les entretenir dans l'idée d'une guerre toujours plus longue, de les mettre en garde contre ce qu'ils appellent une « fausse paix », contre ce qu'ils dénoncent comme une « fausse indépendance ».

De nombreux orateurs nous ont dit : c'est avec Ho Chi Minh qu'il faut négocier !

Je leur répondrai simplement ceci : est-ce au moment où Ho Chi Minh vient de déclarer le 2 septembre que seule sa victoire totale pourrait amener à la paix, est-ce au moment où il fonde tant d'espoirs sur sa campagne d'automne, est-ce à ce moment que la France devrait lui demander ses conditions de paix ?

Mais, à côté d'Ho Chi Minh et de son état-major, que penser de la foule de ceux qui leur obéissent, plus ou moins dupes ou terrorisés par eux ? Que penser des milliers d'hommes embrigadés par eux, et qui pourraient demain se ressaisir si l'emprise morale et matérielle de leurs chefs venait à se desserrer ?

Ces hommes-là, bien sûr, il faut essayer de les détacher du Viet-Minh, il faut les attirer vers les vrais patriotes vietnamiens.

Bien sûr nous sommes prêts à faciliter là-bas une réconciliation nationale, sans laquelle il n'y aurait pas de Viet-Nam indépendant et libre. La jeune armée qui forme ses cadres dans les écoles de Dalat, le régime représentatif qu'envisage l'empereur Bao Daï, devront accueillir un jour dans un amalgame pacifique tous les Vietnamiens, de bonne foi, d'où qu'ils viennent. La France — il faut qu'on le sache — appelle ce jour de tous ses vœux.

Dans cet esprit, mon Gouvernement est prêt, dès aujourd'hui, à saisir toutes les occasions de faire la paix, qu'elles se rencontrent en Indochine ou sur le plan international. Mais si le Gouvernement accepte d'étudier toute proposition constructive, il va de soi qu'il ne pourra le faire, de toute évidence, qu'en plein accord avec les Etats associés qu'il a reconnus, aidés, soutenus et fait reconnaître par trente-trois nations libres. Toute autre position serait contraire à l'honneur de la France et de l'Union française personnifiée en Indochine, ne l'oublions jamais, par les héroïques combattants de toutes races qui ont su, eux, par leurs sacrifices, faire de cette Union une réalité vivante et durable. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Nous ne poursuivons pas une croisade ou une guerre d'extermination.

Si un jour Ho Chi Minh et son équipe reconnaissaient l'impossibilité de vaincre et l'inanité de la lutte, s'ils songeaient à y renoncer, s'ils se montraient disposés à faire des propositions, alors il appartiendrait au Gouvernement français et aux autres gouvernements intéressés, notamment au gouvernement des Etats associés, de se consulter, d'examiner ces propositions, d'en apprécier la valeur et de leur réserver la suite que, d'un avis commun, elles paraîtraient comporter.

Mais il ne s'agit encore là que d'éventualités très aléatoires. Notre devoir est de tenir compte des réalités.

J'en suis arrivé ainsi, mesdames, messieurs, à la conviction profonde, partagée par le Gouvernement tout entier, qu'il n'y a pas d'autre politique en Indochine que celle que je viens de définir.

Essayons d'en imaginer une autre. En quoi consisterait-elle ? Nos interpellateurs ont procédé par critiques négatives, mais quelle autre politique constructive proposent-ils ?

Nous luttons pour que demain le Viet-Nam, membre de l'Union française, ne soit pas soumis à une tyrannie qui ferait de l'indépendance que nous lui avons donnée un vain mot. Nous voulons que le peuple vietnamien puisse se donner librement le régime, les institutions de son choix et nous voulons que ceux qui ont fait confiance à la parole de la France ne soient pas menacés dans leur vie et dans leurs biens.

Nous voulons que l'œuvre immense que la France a accomplie soit préservée.

Comment concevoir que notre pays pourrait faillir à sa mission dans cette partie du monde ?

C'est alors que le sacrifice de nos morts deviendrait inutile si nous admettions aujourd'hui de laisser passer sous le sceptre d'un impérialisme mondial des territoires d'une importance primordiale par leur situation géographique et qui serviraient bien vite de base de départ pour d'autres conquêtes, mettant finalement en péril la sécurité de la France et de ses alliés européens.

Et quand on nous dit que ce devoir est contraire à notre intérêt, cela n'est pas vrai non plus. Croyez-vous que nous conserverions longtemps nos positions africaines si l'ensemble de l'Asie nous devenait hostile ?

Il y a des options qui sont des mirages. On ne choisit pas ses devoirs.

Est-il vrai, comme certains l'ont dit, qu'il n'y aura plus de raison de rester en Indochine quand nous n'aurons plus aucun intérêt à y défendre ?

C'est faire bon marché de tous les liens culturels qui doivent se perpétuer entre nous, de tous les liens économiques favorables à la prospérité des deux pays. Cette argumentation mercantile n'est pas seulement indigne de la grande puissance que nous sommes, elle est fausse.

Je m'adresse à tous mes collègues, sans autre exception que les communistes, dont chacun sait bien que la position en ce débat est particulière. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Les communistes sont pour la paix, et vous êtes pour la guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite et à l'extrême droite.*)

A droite. La paix en Pologne! La paix des cimetières!

M. Pierre de Bénouville. La paix à la mitrailleuse!

M. le président du conseil. Je m'adresse à tous les partis nationaux de cette Assemblée.

On voit souvent dans les démocraties anglo-saxonnes l'opposition rejoindre le parti au pouvoir pour s'associer aux grandes responsabilités où l'intérêt national est en jeu.

La question d'Indochine est une de ces grandes questions.

Il serait digne de la démocratie française que cette question ne servît pas d'enjeu à des campagnes démagogiques et à des querelles de partis.

Je me tourne vers le parti socialiste qui fut au pouvoir pendant la plus grande partie de cette guerre de sept ans et qui s'associa courageusement aux sacrifices imposés par elle.

Je lui demande de ne pas désavouer ce qui a été depuis l'origine l'attitude noble et désintéressée des gouvernements français successifs, s'il n'a pas, à la place de notre politique, une autre politique prête à être appliquée, prête à être soutenue demain par une majorité cohérente, et capable d'échapper à toutes les critiques qu'il adresse à la nôtre.

Si l'on n'est pas capable de définir et de faire appliquer une politique de remplacement, alors il me semble que tout Français devrait par patriotisme s'efforcer de ne pas affaiblir la seule politique que la France aujourd'hui puisse suivre. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs au centre et à gauche.*)

Car — ce n'est pas un reproche que j'adresse, mais un fait que je constate — certaines critiques, mal interprétées hors de cette enceinte, usent notre potentiel moral, encouragent l'adversaire à espérer je ne sais quel abandon, inquiètent et raréfient nos amis et prolongent peut-être ainsi un conflit dont nous déplorons la durée.

Je demande à chacun de réfléchir avant d'émettre tout à l'heure un vote grave. La guerre d'Indochine est impopulaire, c'est vrai. Mais il y a une chose qui est encore plus impopulaire en France, c'est de trahir ses amis, c'est de manquer à son devoir.

Nous n'avons qu'un objectif: la paix. Mais il faut bien voir que jusqu'à présent, tous les appels à la raison que nous avons adressés sont demeurés sans écho. Nous chercherons inlassablement les moyens d'apporter à cette guerre qui fut imposée à la France une fin honorable et juste, c'est-à-dire une solution arrêtée en accord avec ceux qui, en Indochine, combattent avec nos soldats.

Je salue tous ceux, qui, là-bas, luttent et meurent pour un idéal de liberté. Ils comptent sur nous pour que leurs sacrifices ne soient pas vains. La France ne les décevra pas. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à l'extrême droite, au centre et à gauche.*)

M. Yvon Delbos. Je demande une suspension de séance.

M. le président. On demande une suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le mercredi 28 octobre, à zéro heure quarante minutes, est reprise à trois heures quarante minutes, sous la présidence de M. Fernand Bouxom.*)

PRESIDENCE DE M. FERNAND BOUXOM, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. de Beaumont.

M. Guérin de Beaumont. J'ai renoncé à la parole, ainsi que je l'ai d'ailleurs indiqué tout à l'heure.

M. le président. MM. de Bettencourt et Estèbe renoncent également à la parole.

La parole est à M. Delachenal.

M. Joseph Delachenal. Etant donné l'heure, je renonce aussi à la parole. (*Applaudissements à droite, à l'extrême droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Senghor.

M. Léopold-Sédar Senghor. Je parlerai pour expliquer mon vote.

M. le président. Je suis saisi de six ordres du jour, tous déposés avec demande de priorité.

J'en donne lecture:

Ordre du jour n° 1 rectifié, déposé avec demande de priorité, par MM. Charles Lussy, Léon Boutbien, Gaston Defferre, Alain Savary, au nom du groupe socialiste:

« L'Assemblée nationale adresse l'expression de son affectueuse sollicitude aux officiers, sous-officiers, soldats de l'Union française engagés en Indochine,

« Et s'incline devant leurs sacrifices,

« Invite le Gouvernement à entreprendre dans le plus bref délai et avec la ferme volonté d'aboutir toutes les négociations tant internationales qu'avec l'adversaire pour mettre fin aux hostilités en Indochine,

« Et repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Ordre du jour n° 2, déposé avec demande de priorité par MM. Jacques Duclos, Pronteau, Kriegel-Valrimont, Giovoni et les membres du groupe communiste:

« L'Assemblée nationale juge indispensable l'ouverture sans délai de négociations avec le gouvernement de la république démocratique du Viet-Nam pour mettre fin immédiatement aux hostilités et aboutir à un traité de paix qui, sur la base de l'égalité, conduise à la conclusion d'accords économiques et culturels dans l'intérêt des deux peuples.

« L'Assemblée nationale condamne la poursuite de la politique actuelle et refuse sa confiance au Gouvernement,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Ordre du jour n° 3, troisième rectification, déposé avec demande de priorité, par M. Kuehn:

« L'Assemblée nationale,

« Adresse son salut confiant et l'hommage de son admiration aux vaillantes troupes de l'Union française qui défendent dans le Sud-Est asiatique la liberté et la civilisation,

« Invite le Gouvernement à définir et à appliquer une politique tendant notamment:

« *a*) A développer les forces armées des Etats associés pour relayer progressivement l'effort militaire français;

« *b*) A tout mettre en œuvre pour aboutir, par la négociation, à la pacification générale de l'Asie;

« *c*) A assurer sur le plan international un juste équilibre des efforts et des sacrifices des nations libres sur les différents points du globe où doit s'exercer leur solidarité.

« Et insiste auprès du Gouvernement pour que la défense et l'indépendance des Etats associés se réalisent dans le cadre de l'Union française,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Ordre du jour n° 4, déposé, avec demande de priorité par MM. Edouard Daladier, Vincent Badie, Marcel Perrin, René Cassagne, Marcel Massot et Valabrègue:

« L'Assemblée nationale, consciente de la gravité de la situation en Indochine,

« Adresse l'expression de son affectueuse sollicitude et de sa vive reconnaissance aux officiers, sous-officiers et soldats du corps expéditionnaire français;

« Prend acte des décisions du récent congrès du Viet-Nam;

« Invite le Gouvernement à engager toutes négociations susceptibles de conduire à un armistice favorisant le retour à la paix dans le Sud-Est asiatique;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Ordre du jour n° 5, déposé, avec demande de priorité, par MM. Bettencourt, de Beaumont, Pierre Courant et Estèbe:

« L'Assemblée nationale,

« Rend hommage à tous ceux qui continuent aujourd'hui de combattre en Indochine au service de la liberté;

« Estime que la France ne doit consentir de nouveaux sacrifices que si elle reste assurée de l'amitié et de la confiance des Etats associés;

« Fait confiance au Gouvernement pour:

« 1° Rechercher avec le Viet-Nam les bases d'une association conciliant à la fois l'indépendance de cet Etat et l'avenir de l'Union française;

« 2° Prendre les contacts diplomatiques nécessaires;

« D'abord, avec les Etats-Unis, dont l'appui matériel a soutenu notre combat et mérite la reconnaissance commune des Vietnamiens et des Français, ensuite, avec les autres grandes puissances;

« En vue d'une conférence à cinq dont l'objet serait notamment de rechercher une solution pacifique et de fixer le terme de l'effort militaire français;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Ordre du jour n° 6, déposé avec demande de priorité par MM. Billotte, Mallez, Puy, Coulon, Coumaud, Coirre et Febvay:

« L'Assemblée nationale,

« Salue les vaillantes forces de l'Union française qui soutiennent depuis huit ans un combat héroïque pour défendre contre le terrorisme la liberté des peuples unis et la civilisation;

« Assure nos soldats de tout son soutien à la veille des durs combats qui s'annoncent;

« Considérant que l'Union française, loin d'être un obstacle à l'indépendance des peuples, a justement pour but de la garantir et de la défendre;

« Prend acte de la déclaration de M. N'Guyen Van Tam selon laquelle « il n'a jamais été dans l'esprit de la majorité des Vietnamiens de se séparer de la France »;

« Invite le Gouvernement à poursuivre avec les autorités qualifiées du Viet-Nam les négociations propres à jeter les bases d'une association confiante conforme aux intérêts respectifs et communs des peuples constituant librement l'Union française;

« Fait confiance au Gouvernement de la République pour entreprendre, dès que les circonstances politiques et militaires s'y prêteront, de larges négociations afin de faire reconnaître et consacrer les droits de la France, des Etats associés et de l'Union française;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Defferre, coauteur du premier ordre du jour. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Gaston Defferre. Je voudrais, avant de commencer mon exposé, savoir quel est l'ordre du jour accepté par le Gouvernement.

M. le président du conseil. L'ordre du jour rectifié présenté par M. Kuehn.

M. Gaston Defferre. Nous sommes arrivés, mesdames, messieurs un peu tard, mais nous y sommes néanmoins, à l'heure de la décision et d'une décision grave.

Le groupe socialiste, en ce qui le concerne, a pris ses responsabilités en déposant un ordre du jour extrêmement bref et dont je me permettrai de rappeler le texte à l'Assemblée.

« L'Assemblée nationale,

« Adresse l'expression de son affectueuse sollicitude aux officiers, sous-officiers, soldats de l'Union française engagés en Indochine, et s'incline devant leurs sacrifices.

« Elle invite le Gouvernement à entreprendre dans le plus bref délai, et avec la ferme volonté d'aboutir, toutes les négociations tant internationales qu'avec l'adversaire, pour mettre fin aux hostilités en Indochine. »

Cet ordre du jour a donné lieu, depuis ce matin, à des interprétations erronées. On a prétendu qu'il proposait une alternative.

En réalité, quand nous avons rédigé cet ordre du jour, nous n'avons pas voulu proposer à l'Assemblée nationale de régler le problème soit par une conférence internationale, soit par une négociation directe avec l'adversaire. Nous avons, au contraire, l'intention — et nous pensons l'avoir clairement exprimée — de demander à l'Assemblée nationale de donner mandat au Gouvernement d'engager des négociations directes avec l'adversaire.

Toutefois, comme nous pensions que le Gouvernement aurait le souci de consulter et d'informer nos alliés, voire, pour arriver à traiter, de s'adresser à une tierce puissance qui pourrait servir de médiatrice ou d'intermédiaire avec l'adversaire ou de s'adresser à une instance internationale, nous avons employé dans notre texte les mots: « tant internationales qu'avec l'adversaire ».

Notre texte est donc bien clair: nous demandons une négociation avec l'adversaire.

M. le président du conseil, dans le discours qu'il a prononcé ce soir, s'est tourné vers nous et nous a demandé de nous associer « comme on le fait... » — nous a-t-il dit — « ...dans les démocraties anglo-saxonnes », à la politique du Gouvernement à propos de ce grand problème qu'est le problème de l'Indochine. Il a cité des déclarations de nos amis Léon Blum et Moutet, dans lesquelles l'un et l'autre, d'ailleurs, demandaient que l'indépendance fût accordée aux Etats associés.

Bien entendu, nous ne renions rien de ces déclarations. Nous regrettons simplement que ce rappel soit un peu tardif et qu'on n'ait pas écouté plus tôt les conseils que donnaient Léon Blum en 1946 et Marius Moutet en 1947, car peut-être la guerre d'Indochine n'aurait pas duré aussi longtemps. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous voudrions ajouter à ce rappel qu'a fait M. le président du conseil le rappel d'un autre document, la lettre que M. Guy Mollet a adressée à M. le président Queuille en 1949, par laquelle il demandait au Gouvernement de s'engager, dès ce moment-là, dans la voie des négociations avec l'adversaire pour arrêter la guerre d'Indochine.

Nous pourrions également rappeler toutes les motions, tous les textes que notre groupe a déposés sur le bureau de l'Assemblée, demandant qu'une trêve, qu'un armistice soit conclu, et qui ont été repoussés par la majorité de cette Assemblée — majorité qui semble avoir évolué aujourd'hui — à une époque où les communistes votaient contre les propositions de trêve ou d'armistice.

Quant à la politique qui a été définie par M. le président du conseil dans son discours, je dois dire qu'après l'avoir écouté attentivement, je ne vois pas quelle différence il y a entre cette politique et celle qu'ont suivie les prédécesseurs de M. Laniel.

En vérité, ce que nous propose M. le président du conseil, sous une forme peut-être un peu nouvelle, avec des accents parfois touchants, c'est purement et simplement de continuer la guerre d'Indochine car il ne nous a pas dit qu'il désirait engager des négociations, il nous a dit que, tout au plus, il pourrait accueillir une négociation si l'adversaire la proposait, s'il y était acculé par la force de nos armes.

Nous le déclarons tout net, nous ne pouvons pas accepter de suivre M. le président du conseil sur ce terrain. Non seulement nous ne l'acceptons pas, mais nous demandons à tous nos collègues, qui pensent comme nous, qu'il est contraire à l'intérêt de la France de laisser jour après jour se poursuivre cette guerre, même s'ils ne sont pas d'accord avec nous sur certaines de nos idées en matière de politique d'outre-mer, de voter notre ordre du jour.

M. le président du conseil l'a dit, je le sais, certains d'entre vous peuvent penser qu'il n'est pas plaisant de traiter avec un adversaire auquel vous reprochez d'avoir trahi la France en 1946. L'histoire, quand le temps aura fait son œuvre, jugera dans quelles conditions a commencé la guerre d'Indochine. Je crois qu'aucun d'entre nous ne peut aujourd'hui se prononcer sérieusement sur ce point.

Actuellement les faits sont là, la preuve n'est plus à faire, elle est faite, que la reconquête de l'Indochine par les armes n'a pas été possible depuis sept ans.

Je voudrais interroger la majorité de cette Assemblée qui, peut-être, tout à l'heure, suivra le Gouvernement, et demander à ceux de nos collègues qui n'étaient pas d'accord avec nous, il y a deux, trois, quatre ou cinq ans, quand nous leur disions que la solution militaire n'était ni souhaitable ni possible, ce qu'ils auraient fait s'ils avaient su, à cette époque ou s'ils avaient pensé que la guerre durerait aussi longtemps, ferait couler autant de sang, coûterait aussi cher pour des résultats aussi contestables ?

En conscience, auriez-vous décidé de poursuivre cette expédition militaire ?

Vous nous avez déclaré tout à l'heure, monsieur le président du conseil: « En durant nous pouvons gagner ». Mais enfin, pensez-vous que, comme par miracle, tout d'un coup, les choses vont changer et que ce que, malgré leur héroïsme, malgré des chefs prestigieux, nos troupes n'ont pas pu faire en sept ans, elles vont pouvoir le faire maintenant en face d'ennemis plus nombreux, mieux armés et mieux entraînés qu'ils ne l'ont jamais été ? Refuserez-vous plus longtemps de voir la réalité telle qu'elle est, de tenir compte de l'expérience ? Allez-vous vous obstiner à garder les yeux fermés pour ne pas voir ? Allez-vous refuser plus longtemps encore de vous engager dans la seule voie qui peut nous amener la paix, c'est-à-dire la voie de la négociation ?

Vous n'avez pas le droit de le faire, car vous nous avez déclaré tout à l'heure que vous vous adressiez à nous dans

l'intérêt supérieur de la France. Or l'intérêt supérieur de la France commande de mettre un terme à la guerre d'Indochine. (*Applaudissements à gauche.*)

Je répondrai maintenant, très brièvement en raison de l'heure tardive, à la partie de votre discours dans laquelle vous avez traité de ce que vous avez appelé, d'un mot célèbre prononcé à propos d'une affaire qui a fait couler beaucoup d'encre, « l'incident » de Saïgon.

Non, monsieur le président du conseil, ce n'est pas un incident.

Quand vous avez dit: « Cet incident assez modeste, cette motion... » — j'ai pris sous votre dictée — ... « d'une petite minorité, peut-être votée par surprise » et quand vous avez ajouté: « Nous voulons espérer que de tout cela il ne restera rien », vous nous avez donné l'impression de vouloir adopter — je m'excuse d'employer cette expression un peu vulgaire — la méthode Coué.

Vous voulez vous persuader vous-même que derrière cette motion du congrès de Saïgon il n'y a pas une réalité, alors que vous savez parfaitement que les nationalistes vietnamiens ont exprimé devant le congrès de Saïgon le sentiment profond du peuple vietnamien qui, en vérité, veut son indépendance.

Vous ne nous avez pas écoutés il y a quelques années quand nous avons dénoncé la solution de Bao-Daï. Le Gouvernement pensait à ce moment-là rallier les nationalistes vietnamiens non communistes, mais il était évident que des hommes qui ne se battent pas les armes à la main pour conquérir leur indépendance se croiraient obligés d'être encore plus exigeants que ceux qui sont nos adversaires, qui nous font la guerre.

Aujourd'hui vous voulez chercher un mauvais prétexte à continuer cette guerre; vous voulez créer l'illusion que, par quelque note diplomatique, vous redresserez une situation qui vous est apparue brusquement à travers les votes du congrès vietnamien. Ne vous y trompez pas. La désillusion que vous avez éprouvée en prenant connaissance des résultats de ce congrès n'est que le début de beaucoup d'autres désillusions que vous subirez si vous continuez la politique dans laquelle vous vous êtes engagé. (*Applaudissements à gauche.*)

Je désire insister en quelques mots sur un aspect plus général du problème. Le hasard fait — je voudrais à ce sujet vous poser quelques questions, monsieur le président du conseil — que ce débat a lieu à un moment où se posent pour nous des questions d'ordre général sur le plan à la fois de la politique internationale et de la politique intérieure.

Suivant les réponses que vous nous donnerez et l'attitude que vous adopterez, une large partie de notre politique internationale peut être modifiée.

Vous avez obtenu des Etats-Unis d'Amérique des crédits supplémentaires importants pour poursuivre la guerre d'Indochine. Puis-je vous demander si des conditions ont été posées à l'octroi de ces crédits ?

M. le président du conseil. Aucune condition n'a été posée.

M. Gaston Defferre. Puis-je vous demander aussi, monsieur le président du conseil, si, au moment où vous avez obtenu ces crédits, vous avez laissé supposer à nos amis américains qu'une victoire militaire était possible, qu'elle était proche, qu'elle était probable ?

M. le président du conseil. Je n'ai rien laissé supposer.

M. Gaston Defferre. Puis-je vous demander alors, monsieur le président du conseil, quels engagements ont pris les Etats-Unis ?

Si, l'année prochaine, la guerre d'Indochine n'était pas finie, renouvelleraient-ils leur geste ? Ne risquez-vous pas, à ce moment-là, de les entendre nous rappeler que, quand il s'est agi de la guerre de Corée, ils y ont envoyé leur contingent ? Ne risquez-vous pas, alors, de les entendre nous demander d'envoyer notre contingent en Indochine ?

En ce cas, quelles que soient les circonstances — cette fois-ci nous avons délibéré sous l'émotion de ce que vous appelez un incident et de ce que je voudrais appeler un événement politique grave — si, demain, nous étions appelés à délibérer non pas sous la pression d'un événement politique mais sous la pression d'événements militaires, il y aurait certainement dans cette Assemblée une atmosphère plus tendue encore qu'aujourd'hui, mais je pense que, même dans ces circonstances, vous n'obtiendriez pas du Parlement français l'autorisation d'envoyer le contingent en Indochine.

Je dois en tout cas vous dire que nous, socialistes, nous nous opposerions de toutes nos forces à l'envoi du contingent français en Indochine.

M. le président du conseil. Il n'en est pas question.

M. Gaston Defferre. Cette vérité, qui est peut-être désagréable à formuler vis-à-vis de nos alliés, nous avons le devoir de la dire pour éviter tout malentendu, car, je voudrais le souligner, en matière de politique internationale les conceptions des socialistes sont complètement différentes de celles des communistes. Je ne voudrais pas qu'aujourd'hui, dans ce débat où nos collègues communistes ont montré plus de modération que d'habitude, on puisse confondre notre attitude et la leur.

Notre notion de l'indépendance nationale ne commence par la soumission inconditionnelle ni à Moscou, ni à aucune autre nation. Si nous désirons avoir la paix en Indochine, nous ne souhaitons pas, comme les communistes, la victoire du Viet-Minh. Ce que nous voulons, c'est que, par la négociation, les combats s'arrêtent, et ensuite que, par de libres élections, le peuple vietnamien puisse choisir ses institutions et ses dirigeants. Ce n'est certainement pas ce que souhaitent nos collègues communistes. (*Applaudissements à gauche.*)

Il y a un autre aspect de la politique internationale qui est directement intéressé par l'attitude que vous adopterez aujourd'hui, monsieur le président du conseil.

Vous savez qu'en ce moment — et votre ministre des affaires étrangères le sait mieux qu'aucun de nous — se pose la question de l'organisation européenne.

Vous savez que cette organisation européenne commande, exige presque, que toutes nos forces militaires, que toutes nos forces matérielles et financières ne se consument pas à des milliers de kilomètres de l'Europe.

Dans quelques jours — ce sera, je crois, le 19 novembre — nous discuterons du traité de la Communauté européenne politique. Nous aurons ensuite à discuter du traité de la Communauté européenne de défense.

Que l'on en soit adversaire ou partisan — je ne veux pas me prononcer à ce sujet; ce n'est pas l'objet de ce débat — il est certain, quelle que soit l'opinion de chacun d'entre nous aujourd'hui, que la question de savoir si nous pourrons disposer dans un avenir assez proche de toutes nos forces en Europe, est un élément d'appréciation important. Et si vous, qui, sans doute, demanderez la ratification de ces traités, apportiez aujourd'hui une réponse positive à la demande que nous vous formulons d'engager des négociations pour ramener la paix en Indochine, vous apporteriez une contribution importante à la construction de l'Europe.

Car tout est lié, tout est solitaire et non seulement sur le plan international, mais aussi sur le plan intérieur.

Vous ne ferez pas disparaître le déficit du budget si vous n'arrêtez pas la guerre d'Indochine.

Vous pourrez faire preuve d'imagination dans le choix des termes destinés à masquer la réalité et vous irez d'impasses en tranches conditionnelles, de tranches conditionnelles en débudgétisation.

Toutefois, la réalité restera toujours la même, le budget ne sera pas équilibré, vous n'arrêterez pas l'inflation. Mais en restreignant les investissements vous condamnerez la France à la régression économique et vous donnerez ce spectacle, dans un monde en pleine expansion, face à une Allemagne renaissante, en ralentissant la production française, de réduire notre pays à la misère et au chômage.

Vous n'avez pas le droit de faire cela, monsieur le président du conseil. Vous nous avez dit, tout à l'heure, que vous parliez au nom de la France, c'est au nom de la France que nous vous demandons, nous, de choisir une autre politique. (*Applaudissements à gauche.*)

En concluant, je répondrai à la dernière partie de l'ordre du jour que vous avez accepté, dans lequel vous semblez adopter une solution qui, dites-vous, peut-être, permettrait de ramener la paix dans cette partie de l'Asie.

Il me semble que dans cet ordre du jour, que j'ai entendu, que je n'ai pas eu sous les yeux, il est fait une allusion plus ou moins vague à une conférence à cinq. Dans tous les cas, dans le discours que vous avez prononcé tout à l'heure, vous nous avez dit que vous ne refusiez pas de traiter avec la Chine, que vous ne considériez pas — c'est l'expression que vous avez employée — comme le diable.

Mais vous savez parfaitement que cette référence à une conférence à cinq ne nous donne aucune garantie de ramener la paix en Indochine.

Est-ce que, d'abord, tous vos ministres sont d'accord pour accepter cette conférence à cinq avec la Chine communiste ? Si nous en croyons la presse quotidienne nous pouvons supposer qu'ils ne sont pas tous d'accord.

Ensuite, à supposer que votre Gouvernement propose cette conférence, êtes-vous certain que les Etats-Unis l'accepteront ? Même s'ils l'acceptent, êtes-vous certain que cette conférence aboutira ? Rien n'est moins sûr.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une solution qui risque d'être purement illusoire. Ce problème qui se pose à nous aujourd'hui est un véritable problème de conscience. Accepter cette solution d'une conférence à cinq tellement hypothétique serait une sorte d'alibi que nous donnerions à nos consciences.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, je vous dis, au nom d'un groupe auquel M. le président du conseil a fait appel

comme à un groupe qui a le sentiment du devoir national, qu'il faut vraiment que ce douloureux conflit d'Indochine prenne fin.

Nous avons le devoir d'affirmer tout haut par notre vote ce que beaucoup de nos collègues, de plus en plus nombreux, pensent depuis quelques mois, mais qu'ils n'osent pas toujours formuler, nous devons — dis-je — par un vote clair affirmer que nous voulons voir cesser la guerre d'Indochine. (*Applaudissements à gauche.*)

Il faut parfois plus de courage à une Assemblée qui a des devoirs envers ceux qui se battent les armes à la main, pour décider d'engager des négociations qui mettront fin au combat, que pour décider simplement de continuer la guerre sur la lancée et de poursuivre une politique déjà engagée.

Nous nous honorerons, mesdames, messieurs, s'il se dégage ce soir, dans cette Assemblée, une majorité capable d'avoir ce courage. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pronteau sur l'ordre du jour n° 2 déposé par les membres du groupe communiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Pronteau. Mesdames, messieurs, à l'origine de ce débat, je ne crois pas exagérer en disant que de très nombreux députés, non seulement ceux de l'opposition, mais aussi, sous la pression de plus en plus grande de l'opinion publique, beaucoup de députés de la majorité envisageaient la nécessité de changer quelque chose à la politique actuelle du Gouvernement en Indochine.

Changer cette politique, faire la paix en Indochine, c'est le vœu populaire — M. le président du conseil a dû le reconnaître — c'est le vœu de l'Assemblée .

Et, au terme de ce débat, après avoir entendu les explications du président du conseil et même, à la toute dernière seconde, la lecture de l'ordre du jour qu'il accepte — tous les autres, si j'ai bien compris, étant repoussés par le Gouvernement — on aboutit à cette conclusion très simple que le Gouvernement actuel décide purement et simplement de poursuivre, en l'entérinant, la politique de ses prédécesseurs, qu'il reste le Gouvernement de la guerre à outrance en Indochine.

Mesdames, messieurs, si l'opinion mondiale identifiait la France au Gouvernement en exercice, je pense que notre pays se relèverait difficilement du discours de M. le président du conseil.

Au mépris de la plus élémentaire logique, ce discours est un tissu de contradictions; au mépris de la simple dignité, il fait un étalage pesant des dollars de la subordination; au mépris de la volonté des peuples, en commençant par le nôtre, M. le président du conseil, par ce discours, s'est efforcé de fermer l'une après l'autre toutes les voies d'une négociation réelle.

Permettez-moi en quelques mots de développer ces trois points.

Parmi les contradictions que je relève dans le discours de M. le président du conseil, celle-ci est éclatante: vous avez dit à peu près, monsieur le président du conseil, que le gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam — que vous continuez à appeler le Viet-Minh — ne serait qu'un petit satellite entièrement soumis aux grandes puissances communistes et que c'est uniquement sur leur instigation qu'il poursuit la guerre.

Mais, dans un autre passage de votre discours, je note que vous relevez comme un signe de la faiblesse de ces grandes puissances qu'elles multiplient leurs offres de paix. Et votre conclusion, parfaitement inattendue, est celle-ci: Ho Chi Minh, chef d'un pays petit satellite des grandes puissances qui multiplient maintenant leurs offres de paix, est un jusqu'auboutiste et ne veut négocier à aucun prix. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Comprenne qui pourra!

En tout cas, qui donc ne pense avec nous qu'un peu de décence devrait éviter au Gouvernement actuel d'accuser à la légère quelque gouvernement que ce soit d'être un satellite. Comme on dit chez nous, monsieur le président du conseil, il y a des moments où la maréchaussée se moque de la gendarmerie. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

Pour les dollars, notons les 365 millions de dollars promis, mais non encore versés et, avez-vous dit, sans obligation aucune. Cependant, les questionnaires américains ont été nombreux et je pense que la formule: « aucune subordination, aucune condition » est un peu brève pour répondre à la longueur de ces questionnaires.

Pour les dollars, ils vous conduisent, c'est certain, à dépasser, dans certaines formulations qu'on est bien obligé d'appeler des platitudes serviles, vos prédécesseurs dont on pouvait espérer que les records ne seraient pas battus dans ce domaine. Les braves gens de France se réjouiront, n'en doutons pas, de ce que vous avez dit, à savoir que les Américains, désormais, ne nous critiquent plus.

Quand on pense que nous tenons à prix de sang et à prix d'or leur champ de bataille de rechange après celui de Corée et que leurs officiers contrôlent, désormais, de plus en plus étroitement toutes les opérations militaires et bientôt tous les fantoches que nous avons fabriqués là-bas, quand on pense qu'ils fournissent le matériel et un peu d'argent, et vous, les hommes et une partie décisive des richesses de la France, on reste, croyez-moi, et le pays restera confondu de vos remerciements.

Votre morale, somme toute, est courte dans ce débat: la guerre est impopulaire en France, mais le département d'Etat est satisfait. Quelle opinion pouvez-vous avoir, monsieur le président du conseil, des soldats et des officiers français pour imaginer que cela grandira leur confiance dans l'issue d'une guerre injuste ?

En troisième lieu, je veux dire un mot, moi aussi, de ce que vous avez appelé, sans doute par dérision, l'incident de Saïgon, dû, comme vous l'affirmez sans rire, à la surprise et à l'inexpérience des amis de votre empereur sans peuple.

Après un tel incident, la conclusion du débat, si l'on suivait le Gouvernement, serait donc: faites-nous confiance pour continuer la guerre et l'intensifier jusqu'au découragement — vous avez été jusqu'à employer cette expression — de l'une ou l'autre des deux forces en présence.

Notre collègue M. de Chambrun a parlé, après la guerre de sept ans, de la possibilité d'une guerre de trente ans. Je crois que c'est dans cette voie que vous vous engageriez si, bien entendu, le pays n'y mettait un terme bien avant.

Au cours de ce long discours, il faut dire aussi que la vérité et même le simple bon sens ont été, croyez-le, inutilement piétinés. Vous avez osé parler de l'agression du Viet-Nam en 1946, cependant que vous êtes dans l'impossibilité d'apporter le moindre commencement de démenti à la démonstration historique faite à cette tribune par mon camarade Giovoni, démonstration approuvée par tous les hommes qui ont suivi de près ces questions, et qui tend à démontrer clairement que c'est à Haïphong et sur l'instigation du commandement français qu'ont été violés les accords conclus solennellement entre la France et le gouvernement du Viet-Nam et que l'origine de la guerre, l'origine de l'agression est à chercher dans l'attitude du haut commandement français à cette époque.

Vous faites semblant, sans en convaincre personne, de croire aussi que le gouvernement du président Ho Chi Minh n'a jamais montré son désir de paix et cependant, à cette tribune, ont été produits au cours de ce débat, non seulement les textes d'Ho Chi Minh de 1947, mais plus récemment, et c'est très important croyez-le, les résolutions votées en 1952 à la conférence internationale de Vienne par les représentants autorisés du peuple et du gouvernement du Viet-Nam pour la conclusion de la paix négociée en vue d'accords ultérieurs économiques et culturels dans l'intérêt réciproque des deux peuples.

Enfin, monsieur le président du conseil, pour affirmer votre chance d'une guerre victorieuse demain grâce à l'affaiblissement continu, dites-vous, des forces de votre adversaire, vous avez entrepris la plus extravagante fresque historique qui ait jamais été brossée à cette tribune. Vous voulez comparer la situation présente à celle de 1947 pour nous montrer qu'aujourd'hui tout est facile et qu'à cette époque nous avions toutes les chances de perdre.

En 1947, Ho Chi Minh était seul, dites-vous, à représenter son peuple. Nous n'avions pas encore Bao Daï; en 1947, les Américains ne nous gratifiaient pas encore de leurs dollars et nous critiquaient toujours. Il est vrai qu'en 1953 nous avons Bao Daï et, aussi, les dollars américains, mais le moment est très proche sans doute où les dollars américains auront complètement Bao Daï, s'ils ne l'ont déjà aujourd'hui.

Vous auriez pu enfin, à propos de fresque historique, ajouter qu'en 1947 il s'est passé dans le monde et en Asie un très grand événement. C'est Tchang-Kaï-Chek qui, à cette époque, recevait les dollars et beaucoup plus que vous n'en recevez maintenant. En 1947, fort de ces appuis, il lançait même son plan Navarre à lui, la grande offensive qui devait le conduire jusqu'au Yunnan et, deux ans après, jusqu'à Formose.

C'est là un changement dans la situation en Asie qui n'est pas négligeable. Comment pouvez-vous passer de tels faits sous silence ?

Nous avons entendu beaucoup de prophéties, à cette tribune, sur la faiblesse du Viet-Minh tout au long des années où cette guerre s'est poursuivie. Et M. Defferre me permettra de lui faire remarquer, puisqu'il a éprouvé le besoin de nous mettre en cause, que, pendant une longue période, ses amis et lui ont soutenu effectivement la poursuite de cette guerre. Il est bien qu'aujourd'hui ils aient changé d'avis, mais ce n'est pas une raison pour voiler leurs responsabilités d'hier et pour reprendre, contre nous, une des calomnies les plus éculées de la réaction. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gaston Defferre. Monsieur Pronteau, voulez-vous me permettre de vous interrompre.

M. Jean Pronteau. Je vous en prie.

M. Gaston Defferre. Ce matin, un orateur communiste a déclaré qu'au moment où les premières instructions ont été données au haut commissaire qui se trouvait en Indochine alors que les ministres communistes faisaient partie du Gouvernement, ceux-ci, avec le groupe communiste, n'avaient pas approuvé ces instructions et que c'était la raison pour laquelle ils avaient été obligés de quitter le Gouvernement.

Vérification faite, voici exactement comment les choses se sont passées: le 18 mars 1947 exactement, un ordre du jour de confiance au Gouvernement avait été déposé par M. Charles Lussy. Cet ordre du jour a été adopté par 410 voix contre zéro. Les ministres communistes, Maurice Thorez en tête, ont voté avec le Gouvernement. Quant aux députés communistes, ils se sont abstenus de prendre part au vote.

Voilà rétablie la vérité sur la façon dont les ministres et les députés communistes se sont comportés. Ce matin, votre orateur a donc affirmé une contre-vérité, et c'est ainsi que vous essayez d'échapper aux responsabilités qui pèsent sur vous. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Monsieur Pronteau, me permettez-vous également une observation ?

M. Jean Pronteau. Volontiers.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Je veux faire remarquer à M. Defferre une inexactitude dans les propos qu'il vient de tenir.

J'ai dit et je répète, ainsi que l'a fait notre camarade Maurice Thorez à cette place, en intervenant sur le même sujet, que les ministres communistes ont fait connaître à l'époque — et c'est cela que M. Letourneau a confirmé — leur opposition à toute entreprise de type militaire et colonialiste.

Au surplus ils ont obtenu que, dans les instructions qui ont été à ce moment élaborées et qui constituaient un compromis, il soit formellement inscrit que nous ne pourrions apparaître comme les restaurateurs de la dynastie royale. Or, c'est le contraire qui a été fait, contre leur volonté, c'est le contraire qui a été poursuivi par des mesures militaires qu'ils ont refusé d'approuver de leur vote et que malheureusement — nous sommes très heureux qu'il n'en soit plus ainsi aujourd'hui — le groupe socialiste, pendant des années, a soutenues de son vote.

Voilà la vérité toute simple. C'est cette vérité que j'ai rappelée, ce matin, et que nous devons confirmer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Letourneau. D'après vous, il a fallu chasser les communistes du Gouvernement; ils n'en sont pas partis tout seuls.

M. Maurice Kriegel-Valrimont. M. Letourneau regrette d'avoir, une fois, confirmé la vérité.

M. Jean Letourneau. Je ne regrette rien, mais je répète que vous avez assez proclamé vous-même que vos ministres avaient été chassés du Gouvernement pour ne pas l'oublier aujourd'hui.

M. Jean Pronteau. Je suis persuadé que M. Defferre se reportera aux textes et qu'il ne pourra plus nier une évidence.

M. Charles Lussy. Vos amis et vous vous avez voté les crédits pour l'Indochine à la commission des finances.

M. Gaston Defferre. Et vous vous êtes abstenus en séance, de voter contre l'ordre du jour de confiance au Gouvernement. Voilà la vérité. Elle est très claire.

M. Jean Pronteau. Je me demande, messieurs, si vous ne voulez pas faciliter, ce soir, les opérations du Gouvernement.

M. Charles Lussy. Vous ne pensez pas le premier mot de ce que vous venez de dire. Cela vous gêne qu'on vous rappelle votre attitude passée dont fait foi le *Journal officiel*.

M. Jean Pronteau. Monsieur Lussy, je vous interdis de m'interrompre. (*Exclamations à gauche.*)

M. Charles Lussy. Je ne vous en ai pas demandé l'autorisation.

M. Jean Pronteau. Je vous fais remarquer qu'en 1947 le groupe communiste de l'Assemblée nationale a refusé de voter les crédits pour la guerre d'Indochine à partir du moment où il est devenu patent que d'opérations militaires regrettables, mais qui pouvaient encore laisser la place à un accord entre les deux peuples, accord pour lequel nous n'avons cessé de travailler et travaillons encore, le pas était franchi vers une guerre colonialiste.

Ce jour-là nous avons refusé tout crédit militaire. Cinq ans après, vous, socialistes, vous les votiez encore. C'est un fait. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons entendu, dans le passé, à cette tribune, beaucoup de prophéties sur la faiblesse du Viet-Minh. Certains qui siègent aujourd'hui au banc du Gouvernement ont déclaré le 13 mars 1947:

« Il ne serait pas politique de traiter avec un adversaire dont la puissance décline. La concussion en haut et la famine en bas: voilà en fait le programme du Viet-Minh ».

Je pense que ces termes s'appliquent assez bien au régime de Bao Daï. Cependant, le régime du Viet-Minh était condamné à une défaite certaine et immédiate en 1947 par le président du conseil.

Nous vous disons, mesdames, messieurs: n'écoutez plus ces marchands d'illusions qui vous promettent la défaite des forces nationales, qui, parce qu'elles sont nationales, sont profondes et imbattables quel que soit, par moment, le sort des armes. Rendez à la France son indépendance en reconnaissant la sienne au peuple d'Indochine qui la mérite et qui se bat pour elle.

Rendez son indépendance à la France par l'ouverture immédiate de négociations qui sauvegarderont tout ce qui doit être sauvegardé, c'est-à-dire les intérêts d'avenir des deux peuples dans les domaines économique et culturel que vous êtes en train de gâcher, alors que c'est peut-être la dernière carte de la France. N'attendez pas qu'il soit trop tard !

On a parlé dans cette Assemblée aujourd'hui, à la suite du Gouvernement, de la nécessité de transformer l'armée de Bao Daï en une armée de relève de la France.

Ne croyez pas les prophètes d'aujourd'hui. Le retour à l'indépendance pour la France, la fin de la guerre en Indochine, cela seulement est conforme à la réalité et à l'avenir des deux peuples.

Aujourd'hui, on peut encore choisir, on peut encore ne pas accepter que soit vendue une des dernières chances de la France pour 365 millions de dollars, une des chances de la paix, non seulement au Viet-Nam, mais dans le monde, car chacun sait bien que la paix est indivisible et que le maintien de la guerre en Indochine est un foyer de guerre mondiale.

Eteindre ce foyer de guerre dans l'honneur et pour l'indépendance de la France, cela veut dire négocier, traiter sans délai. C'est cela que demande le pays et c'est pour cela que les communistes ont déposé leur ordre du jour. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Kuehn, auteur du troisième ordre du jour.

M. René Kuehn. Mon ordre du jour se passe de commentaires et, à cette heure avancée, je crois préférable de ne pas allonger le débat. (*Très bien! très bien! à droite. — Mouvements divers.*)

M. le président. La parole est à M. Daladier, auteur du quatrième ordre du jour.

M. Edouard Daladier. Monsieur le président, j'estime que je n'aurai à défendre cet ordre du jour que si, comme je l'espère, celui de M. Kuehn est rejeté.

M. le président. La parole est à M. de Bettencourt, auteur de l'ordre du jour n° 5.

M. André Bettencourt. Au nom des collègues qui ont signé cette motion, j'indique simplement que, si nous regrettons que M. le président du conseil n'ait pas retenu la suggestion d'une conférence à cinq, en raison même de la position prise par le Gouvernement en faveur de l'ordre du jour de M. Kuehn, nous renonçons à notre motion et à la parole.

M. le président. L'ordre du jour n° 5 est retiré.

M. Pierre Billotte. Monsieur le président, mes amis et moi-même retirons également notre ordre du jour.

M. le président. L'ordre du jour n° 6 est retiré.

Nous en arrivons maintenant aux votes sur la priorité.

La parole est à M. Mitterrand, pour expliquer son vote.

M. François Mitterrand. Mesdames, messieurs, j'aurais mauvaise grâce à prolonger à l'excès notre veille.

Si j'ai demandé la parole, c'est parce que, ayant lu, rapidement, mais suffisamment je le crois, le texte de M. Kuehn, je ne voudrais pas déposer un bulletin bleu dans l'urne sans exposer d'abord mes raisons, et l'Assemblée comprendra très bien les motifs de mon intervention.

M'adressant simplement à ceux de mes collègues dont les thèses — pourquoi ne pas l'avouer ? — ont généralement, au cours des débats précédents, été opposées aux miennes, je leur dirai que je ne comprends pas les contradictions du texte qu'ils approuvent, car chaque alinéa contredit exactement la conclusion.

J'irai très vite. Je me contenterai de rappeller le paragraphe *a*), négligeant simplement pour l'heure le préambule qui, évidemment, a mon accord.

Que nous propose le Gouvernement ? « Développer les forces armées des Etats associés pour relayer progressivement l'effort militaire français. »

D'abord, je ne comprends pas ce que cela veut dire.

« Développer les forces armées des Etats associés... » ? Oui, ceci est clair.

« ...pour relayer progressivement l'effort militaire français », cela veut-il dire « pour relever » ou « s'ajouter à » ? (*Mouvements divers.*)

A l'extrême droite. Il s'agit de relève !

M. François Mitterrand. Je m'adresse à mes collègues avec la plus grande bonne foi. Je voudrais être d'accord, m'associer, dans un mouvement d'unité nationale aux vœux des représentants des partis nationaux. Mais si le programme du Gouvernement, comme je l'ai entendu affirmer bien souvent — et là cesse l'ambiguïté dans mon esprit — est, en effet, de permettre la relève progressive de nos forces, et de diminuer notre effort; si, à ce relais s'ajoute la contribution des Etats-Unis d'Amérique, par aide directe aux forces armées des Etats associés, ne croyez-vous pas que nous risquons de nous trouver, à un moment donné et dans la meilleurs hypothèse — celle de la victoire — dans une situation où les Etats associés pourraient nous présenter des revendications plus sévères que celles qu'a exposées ce congrès national vietnamien de la semaine dernière ? (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Or, si après sept années de guerre, l'attitude de cette Assemblée a provoqué ce débat, n'était-ce pas pour nous dire : Comment ? Tant d'efforts ? Tant de peines pour une telle réponse ? Eh bien, non ! Et voilà pourquoi nous nous sommes tournés vers le Gouvernement — qui a d'abord hésité, puis a accepté et qui, maintenant, est partie dans le contrat — pour lui déclarer : proposez nous autre chose.

J'ai l'impression donc que, notre position actuelle étant, je le répète, infiniment préférable à ce qu'elle pourrait être éventuellement au cours de négociations ultérieures, nous aurions, plus tard, moins de garanties encore que n'en contenait la motion du congrès national vietnamien.

Certes, si ce congrès national vietnamien n'était qu'un « incident déplorable », alors, j'aurais tort et l'exemple, pris dans un passé récent, n'aurait pas de valeur. En l'occurrence, je n'ajouterais rien à ce qu'a dit M. Defferre.

Mais, si l'on voulait collationner les déclarations faites depuis des années par les personnages officiels du Viet-Nam, on y trouverait toujours la réserve, l'incidente, la parenthèse qui révèlent, annoncent la ligne de conduite, les positions violentes du congrès.

Lisez, par exemple, l'interview que le président de ce congrès de Saïgon, a donnée hier au journal *France-Soir*, et suivant laquelle : « si les termes de la motion incriminée ont été excessifs, elle représente le sentiment profond du peuple vietnamien. »

En réalité, on ne nous a pas trompés. Bien plutôt, on n'a pas toujours traduit chez nous, pour l'opinion publique française, la subtilité de formules qui cachaient, pour toute personne non informée, la réalité qui, aujourd'hui, surprend.

Je passe au paragraphe *b*). Il s'agit de « tout mettre en œuvre pour aboutir, par la négociation, à la pacification générale de l'Asie ».

Je suis obligé de dire, comme tout à l'heure, que je ne comprends pas très bien.

En effet, monsieur le président du conseil, « tout mettre en œuvre pour aboutir, par la négociation, à la pacification générale de l'Asie », n'est pas séparable de la conclusion de la motion par laquelle nous insistons auprès de vous et vous insistez auprès de vous-même « pour que la défense et l'indépendance des Etats associés se réalisent dans le cadre de l'Union française ».

En somme, vous voulez réaliser la pacification générale de l'Asie afin que la défense et l'indépendance des Etats associés se réalisent dans le cadre de l'Union française.

Qu'est-ce que « la pacification générale de l'Asie » ?

Je cherche à deviner et je me demande si ce ne serait pas là un rappel de la formule quasi magique par laquelle nous pensions que serait accroché, à l'armistice en Corée, ce que l'on disait déjà être — et ce n'était pas nous qui parlions ainsi. — l'armistice en Indochine.

Est-ce bien cela que la formule veut dire ?

Je n'en sais rien, mais je suis obligé de retenir cette interprétation, bien que les tergiversations autour de l'armistice en Corée doivent laisser peu d'illusions, malheureusement, sur nos chances d'ajouter, avec l'Indochine, des soucis nouveaux à nos grands alliés qui, sans doute, avec beaucoup de bienveillance, se préoccupent de nos affaires, mais pas au point de compliquer les leurs.

Cela veut-il dire encore cette « conférence à cinq » que M. Bettencourt a évoquée et qui n'a jamais représenté pour moi que des mots incompréhensibles ?

Conférence à cinq ? Mais qui donc ? Je cherche à compter sur mes doigts. La France ? Oui, sûrement. Puis, je pense que la Chine, citée par M. le président du conseil, figurerait dans les cinq. Je songe aussi aux U. S. A. et puis, pourquoi pas ? à l'Angleterre. Cela fait quatre.

Quel est le cinquième ? Serait-ce la Russie soviétique qui paraît-il, est aussi légèrement asiatique ? (*Sourires.*)

S'agit-il bien là des cinq ?

Je regrette que M. Bettencourt n'ait pas eu l'occasion de la dire à la tribune.

Est-ce cela ou bien autre chose qui serait obligatoirement plus vaste, monsieur Bettencourt, par le fait que nos engagements avec le Viet-Nam nous contraignent à l'associer à nous ? Cela fait déjà six.

Et ne supposez pas que, si nous amenons avec nous Bao Daï, la Russie et la Chine n'amèneront pas Ho Chi Minh. Cela fait sept.

J'arrête mon énumération car, pour peu que nous ayons besoin du concours des neutres, le Siam ou l'Inde ou d'autres, elle ne s'arrêterait plus.

Voilà, en tout cas, une interprétation très conforme aux vues de qui a la volonté d'aboutir à la pacification générale de l'Asie.

En somme, quelques imprudents ici prétendaient aboutir à une négociation limitée, locale, par négociation directe. On leur en faisait le reproche. Je m'étais trompé sur le sens du reproche. Je croyais qu'on disait : c'est trop. Mais non, c'était trop peu. Il nous faut davantage. (*Rires et applaudissements à gauche.*)

« Pacification générale de l'Asie » avec, au moins, toutes les puissances que j'ai énumérées. Et vous avez le sentiment, monsieur le président du conseil, qu'une fois ces puissances réunies autour du tapis vert, la défense et l'indépendance des Etats associés dans le cadre de l'Union française seront mieux défendues ? Vous pensez que nos adversaires y prêteront la main, mais vous pensez aussi que nos amis nous aideront ? Or je vous le déclare tout net, en m'excusant de la brutalité de la formule, qui risque de dépasser un peu ma pensée — mais je ne résiste pas à l'exprimer — vous savez bien, monsieur le président du conseil, que si la France a des amis, l'Union française n'en a guère.

C'est la défense et l'indépendance de cette Union française qui ont motivé la réunion d'aujourd'hui. C'est parce que certains de nos collègues se sont inquiétés de la position très en retrait, sur les espoirs concernant l'Union française de demain, d'un congrès national vietnamien, que nous sommes réunis. Si donc la motion que nous sommes invités à voter devait aboutir, dans la perspective de l'histoire, à diminuer notre position par rapport au Viet-Nam, à rendre plus précaire la notion d'Union française en Indochine, le résultat obtenu serait exactement contraire à votre vœu. Qui donc nous aiderait avant toute chose ? Et croyez-vous que, après avoir suscité une négociation internationale à cet échelon, il nous serait possible de refuser notre signature sans apparaître alors comme les trublions du monde ?

Non ! le cadre de l'Union française n'est pas assuré par cette solution. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

J'arrive alors à l'alinéa *c*) dans lequel on vous demande, vous vous demandez à vous-même, d' « assurer sur le plan international un juste équilibre des efforts et des sacrifices des nations libres sur les différents points du globe où doit s'exercer leur solidarité ».

Pour la troisième fois, je ne comprends pas très bien, ou plutôt, pardonnez-moi, je ne comprends pas du tout et cesserai donc sur ce point mes explications.

En fin de compte, que contient cet ordre du jour ?

D'abord, une indication sur l'effort de guerre et le développement de la contribution du Viet-Nam. Par là, on espère mieux garantir le cadre de l'Union française !

Ensuite, une indication sur l'effort de paix, par la pacification générale de l'Asie. Si tout le monde s'occupe de nos affaires, nous avons en effet, sans doute, plus de chances de conserver intact le cadre de l'Union française !

Le but du tout est, j'imagine, la défense et l'indépendance des Etats associés dans le cadre de l'Union française.

Mais il reste l'immense discussion que je n'aborderai pas : si vous nous parliez un peu, monsieur le président du conseil, de ce que vous entendez par Union française ? (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Palewski.

M. Gaston Palewski. Monsieur le président, nous voterons l'ordre du jour qui vient d'être analysé avec beaucoup de brio et aussi, je l'avoue, quelque pertinence par M. François Mitterrand.

Nous proposerons, cependant, un amendement. Il répond à une préoccupation que nous partageons tous et qui est née des faits nouveaux qu'a révélés le congrès national vietnamien de Saïgon.

Nous voterons ces textes parce que nous pensons qu'actuellement, ce qui est important, quel que soit le chemin que l'on

prenne, c'est de donner l'image d'une sorte de rassemblement national autour de ceux qui ont les responsabilités de l'action, même si cette action soulève nos plus vives critiques.

Nous entendons beaucoup de brillants discours. On y spécule sur l'immense aspiration de ce pays à la fin de la guerre d'Indochine.

Croyez-moi, c'est bien peu connaître l'Asie que penser qu'on mettra fin à une guerre en déclarant *urbi et orbi*, en décidant par un vote massif, qu'il faut négocier, que l'on doit négocier, que l'on ne peut plus que négocier. Ce serait rendre la négociation très difficile, sinon quasi impossible. (*Applaudissements à l'extrême droite, à droite, sur divers bancs au centre et certains bancs à gauche.*)

C'est précisément le contraire que devraient faire ceux qui veulent que cessent les hostilités le plus vite possible.

Cela dit, nous ne nous faisons aucune illusion. Nous savons bien que, lorsque M. le président du conseil déclare que le congrès national de Saïgon a été le théâtre d'un incident, d'une de ces intrigues de personnes ou de factions qui se produisent, paraît-il, dans les assemblées orientales — on m'a dit qu'il s'en trouvait aussi dans les assemblées occidentales (*Sourires.*) — nous savons bien, dis-je, que M. le président du conseil se trompe volontairement, ou à moitié volontairement, avec ce besoin pathétique qu'ont les dirigeants de s'aveugler sur certains aspects de leur action.

En effet, vous savez bien comment a été constitué le congrès. Vous savez bien qu'il est issu en partie d'élections pour lesquelles ont voté seulement un dixième des villages de la zone contrôlée, les seuls que le gouvernement sentit en son pouvoir. Vous savez bien que, dans ces conditions, et par rapport au Tonkin et à l'Annam, ce congrès ne représente nullement des thèses extrémistes, mais plutôt des thèses modérées.

Vous êtes vraiment imprudent, dans ces conditions, vous fondant sur des sables aussi mouvants, de vouloir modifier le cadre constitutionnel de l'Union française, dans un espoir, que je souhaite réalisable mais que j'imagine assez vain, de tâcher, malgré tout, de faire entrer dans un cadre de textes s'appliquant sans variation à l'ensemble français des pays lointains qui ont tendance, invinciblement, à s'échapper de ce cadre.

Je sais, à cet égard, toutes les erreurs qui ont été commises et dont vous êtes l'héritier. Mais, à côté de vous, dans votre gouvernement, il y a quelques oncles à héritage — les présidents du conseil d'après guerre — qui portent aussi lourdement ces responsabilités.

Ces prédécesseurs, qu'ont-ils fait ? Comment ont-ils répondu aux grandes aspirations qu'il y avait au Viet-Nam ? Comment ont-ils donné poids et vie à cette conception de l'Union française, racornie dans la pratique comme dans les textes ?

L'autre jour, je lisais une déclaration de Bao Daï à un journal du soir. Dans cette déclaration, Bao Daï avait raison de dire que ce n'est pas en réunissant une fois par an le Haut Conseil de l'Union française qu'on lui donnera vie.

Il paraît que le mandarinat meurt en Chine, qu'il s'étiole en Annam.

Hélas! il est encore bien vivace en France et on lui a sacrifié cette Union française réelle et vivante que nous avions conçue.

Si vous aviez réalisé cette Union française, vous n'auriez pas été tenté de céder sur des points essentiels de notre Constitution, notamment sur cet article 62, le seul en vertu duquel se poursuit notre combat au Viet-Nam, et que le détour d'un traité ne peut suffire à démanteler.

Si nous avons déposé notre amendement, c'est précisément pour avoir l'occasion de déclarer à cette Assemblée, aux Vietnamiens et à nos alliés qu'en répudiant l'article 62, c'est de notre décision seule que peut découler la continuation du combat.

Si cet article 62 tombe, si la Constitution est plus ou moins embarquée sur des allées de traverse, s'il n'y a plus cette concentration des pouvoirs autour du Gouvernement de la République, auquel doivent s'associer fidèlement les représentants des gouvernements associés, alors nous ne sommes plus dans le combat en vertu d'un texte formel; et il nous appartient de déterminer, en fonction des intérêts de la France, et de décider, en toute liberté, avec nos alliés et avec les Vietnamiens, quelle doit être à l'avenir notre ligne politique. Dès lors, il ne peut plus être question d'engagements contractuels. Seuls, les intérêts du pays seront en cause; seuls, ils devront nous dicter notre devoir.

C'est ainsi que nous pourrons déterminer des contreparties conformes à la fois aux intérêts du pays et, peut-être, au devenir de l'Union française, dont malgré tout je ne désespère pas.

Mais, pour l'amour de Dieu, ne sacrifiez pas les éléments essentiels sur lesquels vous avez à construire ce qui est tout près de vous, et d'abord l'Afrique française ! Ne dégradez pas ces éléments pour les appliquer, vaille que vaille, à des régions qui ne peuvent se définir d'après les travaux de nos constituants. Sur bien des points, ceux-ci se sont trompés, mais, sur cet article 62, ils ont eu raison. Et ils méritent d'être loués pour avoir posé cet élément indissoluble de notre action mondiale. Respectez-le !

En ce qui concerne la négociation asiatique, monsieur le président du conseil, vous avez bien fait d'évoquer les paroles prononcées par M. Malenkov et celles de M. Chou en Lai qui certes nous apportent des indications importantes, intéressantes, quant à la possibilité de parler à l'Indochine sur le plan international. Croyez-moi, ni l'indication que vous allez négocier à tout prix, ni la conversation directe sans un redressement diplomatique préalable en Asie ne vous permettront de réussir l'entreprise difficile et délicate devant laquelle se trouve le pays tout entier.

Il n'y a pas ici des partisans de la paix et des partisans de la guerre. Il y a ceux qui, se trouvant devant les engagements de la France, entendent les peser, les déterminer, y faire honneur quand les autres y font honneur; ou, sinon, prendre les décisions qui s'imposeront au pays, en toute indépendance et en toute souveraineté. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Monteil.

M. André-François Monteil. Mesdames, messieurs, en prenant la parole à cette heure matinale pour expliquer mon vote et celui de quelques amis, je tiens à dire à M. le président du conseil que j'ai été sensible à l'appel qu'il a lancé, à la fin de son exposé, quand, évoquant l'exemple des grandes démocraties anglo-saxonnes, il a invité tous les groupes de cette Assemblée et tous les patriotes de bonne volonté à se rallier à un ordre du jour et à la politique qu'il définissait.

J'aurais désiré qu'en un tel débat, nous puissions découvrir dans le discours de M. le président du conseil, les indices d'une orientation nouvelle de notre politique indochinoise. Malheureusement, en dépit d'une certaine bonne volonté et d'une timide assurance sur le bon accueil qui serait réservé éventuellement à une demande de négociations présentée par l'adversaire, je n'ai trouvé dans le discours de M. le président du conseil rien qui me rassure sur les buts de guerre de la France, ni sur les moyens propres à les atteindre.

M. Mitterrand a examiné tout à l'heure l'ordre du jour accepté par le Gouvernement. Cet ordre du jour est suffisamment vague pour qu'on ne le comprenne pas ou qu'on le comprenne trop. Je voudrais l'éclairer, à la lumière des explications de M. le président du conseil. Vous avez insisté, au début de votre exposé, monsieur le président du conseil, sur ce qu'il est convenu d'appeler « l'incident de Saïgon », l'incident du congrès national vietnamien.

Cet incident, il ne faut ni le minimiser, ni le grossir. Il a provoqué, dans cette Assemblée et dans le pays, beaucoup d'étonnement. Ce qui nous surprend, pour notre part, c'est l'étonnement qu'il a suscité. En effet, ainsi que l'indiquait M. Mitterrand, nombre d'autres indices montrent que ceux qui nous doivent l'existence même et la liberté de parler mettent leur activité principale à revendiquer une indépendance que, pourtant, notamment depuis la déclaration du 3 juillet, nous leur avons totalement accordée.

L'incident de Saïgon est un détail, et il ne faudrait pas détourner l'attention du Parlement sur ce détail, c'est-à-dire sur le problème des rapports de la France avec les créatures qu'elle a elle-même forgées et placées sur le devant de la scène. L'incident de Saïgon n'a qu'un intérêt à nos yeux, celui de nous permettre de réfléchir sur les questions indochinoises et peut-être de reviser notre politique. Or, je n'ai pas le sentiment que le Gouvernement ait tiré profit des derniers événements pour modifier ou pour infléchir sa politique.

Du discours de M. le président du conseil, il ressortait que nous poursuivons là-bas deux buts de guerre.

D'abord, suivant une formule qui est passée dans l'expression commune, nous sommes là-bas les sentinelles du monde libre et nous tenons un des verrous, ou même le verrou du Sud-Est asiatique.

Ensuite, nous assumons en Indochine les obligations qui nous sont faites de maintenir l'intégrité et la cohésion de l'Union française. C'est pour être fidèle à cet honneur et à ses engagements que la France se bat au Viet-Nam.

En ce qui concerne le premier point, il est plaisant pour la France, soit de revendiquer, soit de subir ce rôle de sentinelle avancée contre le communisme! Depuis l'armistice de Corée, nous sommes désormais les seules sentinelles à rester à leurs postes. C'est d'autant moins tolérable que nous avons à mener ici contre le communisme, ou contre la misère qui suscite et entretient l'activité communiste, un combat plus pacifique et plus efficace: le combat contre le taudis, contre la régression sociale. Et puisque sentinelle il y a, les sentinelles, on les relève.

Quant au second but de guerre défini par le Gouvernement, le maintien de la cohésion et de l'unité de l'Union française,

je m'étonne que M. le président du conseil n'ait pas souligné l'étrange attitude du congrès national vietnamien qui dit: « Nous n'acceptons pas l'Union française dans la forme actuelle ».

« Dans la forme actuelle », l'Union française est déjà pourtant singulièrement vidée de son contenu! Nous sommes loin du statut d'Etat associé dans l'Union française, tel qu'il ressortait de la Constitution de 1946!

On a successivement remis au Viet-Nam tous les attributs de l'autonomie et de la souveraineté. Il a une représentation diplomatique dans trente-trois Etats. Il revendique maintenant la direction des opérations militaires, y compris la haute main sur le corps expéditionnaire français, et il refuse le dernier lien ténu qui le rattachait à la métropole et au reste de l'Union française!

Je voudrais que l'on me dise ce que serait une Union française où, dans la paix comme dans la guerre, il n'y aurait plus aucun lien diplomatique, militaire ou monétaire entre la France et ses Etats associés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

Monsieur le président du conseil, vous nous avez aussi donné une vision optimiste des événements militaires. Je sais bien qu'il ne faut pas tomber dans le pessimisme le plus absolu, mais vos perspectives quant aux opérations — développement continu des forces de l'Union et affaiblissement continu et parallèle des forces du Viet-Minh — me paraissent, hélas! contredites par les faits.

La solution que vous nous recommandez dans l'ordre du jour que vient d'analyser M. Mitterrand, c'est la solution dite « Bao Daï ». C'est la relève progressive du corps expéditionnaire français par les armées nationales du Viet-Nam; c'est la France qui, en Indochine, renonce, au profit du gouvernement de Bao Daï, à tous les attributs et à toutes les prérogatives politiques.

Or, la solution Bao Daï — vous vous en rendez compte après le congrès national vietnamien — est une fausse solution, puisque, à tout prendre, dans la meilleure hypothèse, si nous sommes vainqueurs — et pour reprendre les paroles d'un de vos ministres, et non des moindres: vainqueurs ou vaincus nous partirons — nous devons partir. Alors, quel est le but de guerre qui demeure ?

Nous sommes quelques-uns à penser qu'il s'agit peut-être de préparer un départ sur la pointe des pieds, un départ qui aurait lieu dans deux ou trois ans. Nous ne pensons pas qu'il faille, pour la France, consentir à des efforts aussi lourds en hommes, en argent, en peines de toutes sortes, pour préparer un départ et réparer une politique.

Voyez-vous, tout conflit, quel qu'il soit — et le conflit indochinois n'échappe pas à cette règle — ne peut se terminer que de deux manières: par la capitulation de l'adversaire ou par la négociation.

Une hypothèse pouvait être retenue par le Gouvernement, celle de la solution militaire, de la victoire militaire, mais un tel choix impliquait la recherche des moyens correspondants.

Un gouvernement eût pu nous dire: « En Indochine, la situation de la France sera d'abord rétablie » et nous indiquer les moyens de ce rétablissement.

Ces moyens ont une dure répercussion, mes chers collègues, dans le domaine intérieur. Je vais me permettre de les énumérer une fois encore.

Rétablir la situation militaire au Viet-Nam, cela suppose une économie de guerre rigoureusement dirigée, une fiscalité accrue, le service de deux ans, une modification de la loi de 1900 qui interdit l'emploi de troupes du contingent en Indochine. D'une manière générale, cela suppose un gouvernement fort avec de la continuité dans les desseins et de la force dans les décisions et dans l'action. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre et à gauche.*)

Si vous ne recourez pas à ces moyens à l'intérieur, je suis fondé à dire que ce n'est pas la solution de la victoire, la solution militaire que vous recherchez.

Je pense, alors, qu'il ne peut s'agir que de la deuxième solution, celle de la négociation.

Une confusion s'établit ici dans les discours des uns et des autres. On confond la négociation et le départ, la négociation et la fuite, la négociation et la capitulation. Eh bien! nous devons nous élever contre une pareille assimilation.

Je le dis tout net: les patriotes qui sont ici — et je parle au nom d'un certain nombre d'entre eux — n'admettent pas cette confusion (*applaudissements sur plusieurs bancs au centre et à gauche*), à moins que, par extraordinaire, on ne veuille insinuer qu'en Corée les Etats-Unis, la première puissance du monde, ont capitulé devant les Sino-Coréens.

M. Laniel, par une contradiction qu'a relevée M. Pronteau, a écarté l'idée de négociations directes avec l'adversaire.

Il paraît qu'Ho Chi Minh est un satellite mineur et, par conséquent, n'est pas maître de ses décisions. Mais il paraît tout de même que la Chine et l'U. R. S. S. ayant des intentions de négociation, le satellite mineur refuse de s'y plier.

En revanche, M. le président du conseil a laissé croire qu'il ne repoussait pas toute ouverture qui pourrait lui être faite de la part de l'adversaire.

Je ne peux croire, monsieur le président du conseil, qu'il s'agisse d'une question de prestige, de déterminer qui fera le premier pas.

En fait, quand on parle de négociation, il ne s'agit pas de fuir dans la négociation. Il s'agit d'abord de dire que, pour une négociation, la France est bien placée et bien armée et qu'elle dispose d'atouts qui ne sont pas négligeables, notamment et surtout d'un corps expéditionnaire puissant qui, dispersé dans l'occupation spatiale, est un peu grignoté, mais qui, concentré sur des points forts, dans les zones fortes du delta cochinchinois, du delta tonkinois, pourrait se maintenir longtemps, affronter n'importe quelle rencontre avec l'adversaire et, partant, amener celui-ci à négocier.

Notre économie est handicapée par la guerre d'Indochine.

M. le président. Je dois vous rappeler, monsieur Monteil, que vous avez la parole uniquement pour expliquer votre vote.

M. André-François Monteil. Celle du Viet-Minh l'est encore plus que la nôtre, de telle sorte qu'il ne faut écarter aucune approche de discussion et de négociation qui se fonderait sur des garanties réciproques.

Je voudrais en terminant protester contre un certain abus qui est fait du sacrifice de nos frères, de nos amis. Certains font parler les morts; d'autres font parler les vivants.

C'est au nom d'un certain nombre de vivants que, moi aussi, j'ai pris la parole ce matin, au nom de jeunes officiers qui sont des braves et qui se battent là-bas. De certains je n'ai pas de nouvelles. D'autres ont écrit des lettres que j'ai ici. Permettez-moi, pour conclure, de vous en lire deux extraits:

« Nous ne cessons, m'écrit l'un d'eux, de répéter chaque jour avec les camarades venus d'un peu tous les coins d'Indochine, que les commissions parlementaires et les enquêteurs officiels seraient mieux renseignés s'ils parvenaient à entendre l'opinion des militaires pris dans toutes les couches de la hiérarchie, à condition toutefois que la pudeur de la grande muette ne les rende pas trop réticents.

« Si vous pouviez entendre les conversations de popote, vous sauriez l'héroïsme avec lequel notre corps expéditionnaire continue à se battre malgré la certitude que cela ne peut plus servir à rien. Les plus optimistes pensent que nos sacrifices doivent nous permettre de durer jusqu'à des négociations qui nous offriraient la possibilité de tirer notre épingle du jeu. »

Celui qui écrit cela n'est pas un officier gangrené par la propagande communiste. Il porte un grand nom de France. Il appartient à une famille qui a donné à l'église de France et à l'armée de beaux représentants.

Ma seconde citation est extraite d'une lettre qui émane d'un homme que je connais bien, puisqu'il a été un de mes élèves. Il écrit ceci:

« Ni politique de guerre, ni politique de paix, on le voit ici tous les jours sur place, dans un pays qui nous échappe chaque jour davantage, et qui nous échappe par le fond, par le nombre et par l'esprit.

« Le pessimisme n'existe pas chez nous, ni la révolte, mais le regret qu'une impuissance, qui n'est pas la nôtre, soit payée si cher. Le sacrifice est-il toujours utile, simplement parce qu'il est sacrifice ? »

C'est pour que ces sacrifices d'une jeunesse admirable qui se bat sans voir les perspectives politiques de ce combat ne soient pas inutiles, c'est pour que cette jeunesse soit mobilisée dans l'espérance, pour la construction d'une patrie forte, d'une Union française enfin réalisée, que nous avons parlé, ce soir, et nous avons eu l'impression de servir ainsi à la fois les intérêts de la France et ceux de l'Union française. (*Applaudissements sur de nombreux bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Senghor.

M. Léopold-Sédar Senghor. Monsieur le président du conseil, mesdames, messieurs, quel que soit mon désir de ne pas allonger outre mesure ce débat, vous ne comprendriez pas que le groupe des indépendants d'outre-mer, qui représente 12 millions de citoyens français, ne définisse pas sa position dans un problème aussi important.

Mon groupe a toujours eu la même attitude devant le problème indochinois.

Sur le plan des faits, de la pratique, nous n'avons jamais cessé d'apporter notre soutien — et nous nous en félicitons — au corps expéditionnaire français. Chaque année, nous avons voté les crédits qui lui étaient nécessaires. Nos raisons, c'est que les combattants d'Indochine avaient conscience, ont conscience de faire, font effectivement leur devoir de soldats français.

Mais, sur le plan des principes, par contre, nous avons été en désaccord constant avec les divers gouvernements qui se

sont succédé depuis 1948. En conséquence, nous avons refusé les divers projets de loi relatifs aux institutions.

D'abord et essentiellement, nous avons toujours contesté, faute de preuves à l'appui, le caractère représentatif de l'autorité de l'empereur Bao Daï. Les cas du Laos et du Cambodge sont autres, car ici il n'y a jamais eu de solution de continuité dans le régime, de révolution politique.

Au demeurant, le congrès de Saïgon nous donne aujourd'hui raison. N'y a-t-on pas vu des hommes, en tout cas des familles spirituelles et, ce qui est plus grave, des partis choisis par Bao Daï lui-même, soutenir des thèses aussi, sinon plus radicales que celles du Viet-Minh ? Aucune rectification, aucune conférence de presse ne changera rien au fond du problème.

Il n'est pas question de nier le haut sens politique de l'empereur Bao Daï et la sincérité de son patriotisme. Le problème a toujours été pour nous qu'il fallait, qu'il faut causer et négocier avec les représentants authentiques, partant légitimes, de la volonté populaire.

Ce qui est vrai pour l'Indochine, l'est pour les autres Etats et pays de l'Union française. Remplacer une autorité légitime ou de fait par des hommes plus dociles n'est pas une solution. Car ces hommes sont condamnés, sous peine de rester de simples marionnettes, à reprendre sur un ton, cette fois plus amer et parfois injurieux, les revendications — légitimes ou non — du sentiment populaire.

Il est significatif que le Glaoui réclame maintenant des réformes pour le peuple marocain, des libertés et l'élévation du niveau de vie. Et ce n'est qu'un commencement.

Mais encore, quelles sont les solutions que nous proposons ? Les solutions ? C'est au peuple vietnamien qu'il appartient de les proposer, par la voix de ses représentants, et le mieux serait qu'ils fussent élus. Ceux-ci auront à dire s'ils restent dans l'Union française, et à quelles conditions.

C'est le lieu de regretter que la commission compétente de l'Assemblée nationale constituante n'ai pas retenu, en son temps, la suggestion des députés autochtones d'outre-mer. Nous demandions, en effet, que l'Union française fût, non pas une charte octroyée, mais une union librement consentie. Nous demandions que l'on discutât, avec les gouvernements des Etats protégés, leur libre adhésion.

Il n'est pas trop tard. La revision du titre VIII, que préconise une proposition de résolution de M. Dronne, serait une entreprise plus constructive que les « réformettes » à quoi nous perdons notre temps. Ayons le courage — et la logique — d'établir, sur le plan de l'Union française, non pas une « association à caractère fédératif », mais très exactement une confédération.

Je précise encore : il ne s'agit pas d'un commonwealth. Nous admirons la démocratie anglaise, mais nous ne sommes pas des Britanniques. Le génie français réclame une constitution écrite, générale et précise en même temps.

L'article 2 du traité franco-laotien constitue incontestablement un progrès dans la définition de l'Union française. Il s'agirait de reviser, dans ce sens, l'esprit et la lettre des premiers articles du titre VIII car, on l'a déjà constaté, il y a une contradiction entre le préambule de la Constitution et les articles du titre VIII.

En attendant, monsieur le président du conseil, il faut faire la paix au Viet-Nam. Il faut négocier, et ceci ne contredit pas cela. La construction de l'Union française suppose, au contraire, la négociation.

Avec qui ? Il est facile de prendre à ce propos des attitudes, des positions de principe, comme l'ont fait plusieurs des orateurs qui m'ont précédé. La question est essentiellement d'efficacité. La négociation avec Ho Chi Minh ou mieux, entre Ho Chi Minh et Bao Daï sous l'égide de la France, aurait l'avantage de mettre en présence les combattants. J'ajoute que, moins on est nombreux, plus la négociation a chance d'aboutir.

Mais la conférence à cinq aurait l'immense avantage, si elle réussissait, d'aborder les vrais problèmes et de réunir les véritables adversaires, qui sont, d'une part, les trois grands, d'autre part, le nationalisme et le continentalisme alliés aux deux grands orientaux.

J'ajoute, et c'est là un détail important, que l'une des solutions n'est pas opposée à l'autre, car il faudra bien que Bao Daï et Ho Chi Minh s'entendent, si l'on veut arriver à établir la paix en Indochine.

Il ne faut pas se cacher la vérité : l'existence de cette alliance entre les deux grands orientaux, le nationalisme et le continentalisme, est le problème majeur. Le poids de sa pression est tel que, pour maintenir les positions françaises, toutes les positions françaises, en Indochine, il faudrait y sacrifier la substance même de la nation. Et nous ne sommes pas sûrs, même dans ce cas, d'y parvenir.

Ce qui est sûr, c'est que la France continuerait à se ruiner en Europe et à céder sa place à l'Allemagne.

Ce qui est sûr, c'est que la France négligerait ses devoirs africains.

Songez donc que, depuis la Libération, la métropole a dépensé 200 milliards pour mettre en valeur les territoires d'outre-mer et qu'elle a employé 2.400 milliards à maintenir son prestige en Indochine en ruinant son autorité.

Vous connaissez les fruits de cette politique : le congrès de Saïgon, le doute qui s'implante en Afrique, où l'on maintient la réalité du pacte colonial, comme l'ont prouvé les derniers débats sur le politique agricole du Gouvernement.

Faire la paix en Indochine, c'est maintenir ce que nous pouvons y maintenir : des avantages culturels certes, peut-être des avantages économiques, en tout cas, c'est nous permettre d'employer les ressources françaises, les forces françaises, à affermir la nation en Europe et la République en Afrique.

Je crois qu'il serait bon également, monsieur le président du conseil, que, dans cette recherche d'une solution raisonnable en Indochine, nous demandions aux combattants ce qu'ils pensent. Et je veux, avant de descendre de cette tribune, avoir une pensée pour les combattants d'Indochine, particulièrement pour les soldats africains (*Applaudissements sur de nombreux bancs*), non pas parce qu'il sont africains - je ne suis ni raciste, ni nationaliste, ni continentaliste — mais parce qu'ils sont les plus déshérités.

Certes, ces soldats, dont je reçois souvent des lettres, ne sont pas insensibles aux paroles de sympathie que nous pouvons leur adresser de cette enceinte. Ils seraient plus sensibles à nos actes, aux actes du Gouvernement.

Ce que demandent les combattants africains d'Indochine, c'est que, s'agissant de l'indemnité d'éloignement, de l'indemnité familiale d'attente, des primes d'engagement et de rengagement, ils soient traités sur un pied d'égalité avec leurs collègues originaires de la métropole.

Ce qu'ils demandent, c'est que l'Afrique cesse d'être terre d'empire pour être enfin une terre d'Union française.

Ce que les originaires de l'Afrique française qui souffrent et meurent en Indochine demandent, c'est que leurs camarades qui tombent ne soient pas des morts à crédit, sinon des morts gratuits.

Ce qu'ils demandent, et c'est important, c'est que l'on ne renouvelle pas demain à la Haye l'erreur commise hier à Rome. Car à Rome, à la conférence des suppléants européens, on a entendu non sans stupéfaction ces messieurs du Quai d'Orsay rejeter l'idée de l'intégration des territoires d'outre-mer dans la communauté européenne. Mais nous en reparlerons le 19 novembre.

Ce que je veux affirmer, dès maintenant, c'est que les hommes de l'Afrique française qui se battent en Indochine ne le font pas pour rester dans les cuisines de la République et se voir fermer la porte du salon.

En définitive, la leçon majeure que nous pouvons tirer des événements d'Indochine, c'est qu'il faut négocier, monsieur le président du conseil, pour rendre à la France sa vocation qui est européenne et africaine. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Juglas. (*Applaudissements au centre.*)

M. Jean-Jacques Juglas. Mesdames, messieurs, le groupe du mouvement républicain populaire votera à la quasi-unanimité l'ordre du jour déposé par M. Kuehn.

Sans doute, et je le reconnais bien volontiers, cet ordre du jour ne pèche pas par excès de clarté. Je n'en fais d'ailleurs pas reproche à son auteur : à une heure aussi matinale, il est peut-être difficile d'avoir l'esprit parfaitement clair. Nous le voterons néanmoins, en nous montrant infiniment moins sévère que M. Mitterand, car nous retrouvons dans ce texte un certain nombre de principes et d'idées qui nous sont chers.

Bien entendu, je ne rappellerai pas les premières lignes de cet ordre du jour, car il est évident que nous ne pouvons tous qu'avoir toujours présent à la pensée l'héroïsme de nos combattants et j'associerai de toutes mes forces et de toute mon affection, dans ma reconnaissance, les combattants africains à ceux venus de la métropole. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Je m'excuse de rappeler, je le ferai très brièvement, les idées auxquelles nous tenons.

Cet ordre du jour réaffirme notre volonté d'une indépendance effective des Etats associés. Je dois préciser, pour être fidèle à la vérité, que c'est un ministre de notre mouvement qui, le premier, prépara et fit signer les accords grâce auxquels les Etats d'Indochine ont commencé à accéder à cette situation nouvelle et que c'est un autre ministre du mouvement républicain populaire qui a élargi leur statut, préparant ainsi les formules, vers lesquelles nous nous acheminons, d'une indépendance authentique, d'une indépendance réelle dans le cadre d'une Union française qu'il s'agit peut-être de préciser et de définir, mais dans laquelle, tout de même, nous entendons que ces Etats associés demeurent.

M. François Mitterrand. Me permettez-vous de vous poser une question ?

M. Jean-Jacques Juglas. Volontiers.

M. François Mitterrand. J'ai cru devoir expliquer le problème qui m'intéresse, à savoir que l'Union française telle que je la conçois ne me paraît pas préservée par les perspectives de cet ordre du jour.

Vous venez de citer les actes de deux membres de votre groupe. Je vous demande s'il y en aurait un troisième, par exemple celui qui a la charge des affaires extérieures du pays, qui s'apprêterait à faire franchir un stade supplémentaire en modifiant les accords de 1949 et de 1950 ?

M. Jean-Jacques Juglas. Je n'ai pas autorité pour vous répondre, d'autant que si le ministre des affaires étrangères appartient incontestablement au mouvement républicain populaire, ce même ministre est membre d'un gouvernement qui ne peut être que solidaire. (*Applaudissements au centre.*)

M. François Mitterrand. Ce n'était qu'un aparté, excusez-moi.

M. Jean-Jacques Juglas. Il est également une autre raison qui nous amènera à voter cet ordre du jour, c'est qu'il rappelle, en termes peut-être un peu rapides, que les droits s'accompagnent de devoirs.

Nous savons, en particulier ceux qui, dans cette enceinte, ont suivi depuis ses débuts la formation de l'armée vietnamienne, avec quel courage ces unités se battent aujourd'hui, parfois dans les secteurs les plus exposés du delta, et dans des conditions d'autant plus dures que ces unités sont nouvellement constituées, que leurs cadres sont jeunes et quelquefois inexpérimentés, et que c'est sur elles que porte le plus gros effort du Viet-Minh.

Mais si nous reconnaissons les mérites et l'héroïsme de ces unités, nous ne pouvons que regretter d'autant plus vivement que, dans les rangs des nationalistes non vietminh, les hommes politiques de l'arrière ne prennent pas exemple sur ces combattants du front et paraissent avoir d'autres préoccupations que celle qui devrait les unir à ces combattants, c'est-à-dire la défense de la liberté du Viet-Nam tel que nous voulons qu'il se construise.

Je ne partage pas entièrement, monsieur le président du conseil, votre conception sur le rôle que la France joue sur le plan stratégique dans la presqu'île indochinoise. Ce n'est pas à cette heure qu'il est possible de faire de la polémique sur des questions militaires et géographiques. Ce que je veux simplement souligner, c'est que, tout de même, dans cette bataille que nous conduisons, nous ne sommes pas seulement les défenseurs de la présence française, nous ne sommes pas seulement les défenseurs d'un Viet-Nam libre, nous sommes aussi les défenseurs d'un genre de vie, d'une conception de l'existence qui n'est pas seulement la nôtre.

Si je rappelle cela, c'est pour justifier, s'il en est besoin — il ne devrait pas en être besoin — l'aide que nous apportent des alliés et que je souhaiterais plus grande encore, mais qui, tout de même, pour une part appréciable, contribue à la défense d'une cause que nous considérons comme sacrée.

J'en arrive au point le plus délicat, puisque c'est celui qui a déterminé les plus nombreuses controverses, celui de la négociation.

Je reconnais bien volontiers avec M. Defferre et avec M. Mitterrand que le texte soumis à nos suffrages ne pèche pas par excès de clarté. Mais je pense qu'il peut être interprété par un autre texte, que nous aurions souhaité voir signé par un grand nombre de députés, qui n'a sans doute aucune valeur officielle, mais qui a servi à la préparation de l'ordre du jour qui sera voté, je l'espère, par la grande majorité de cette Assemblée. (*Rires et interruptions à gauche.*)

M. Gaston Defferre. Ce sont deux documents.

M. Jean-Jacques Juglas. Le premier a tout de même sa valeur, car il souligne qu'il faut rechercher et accepter toute possibilité de négociation.

C'est sur ce point que je voudrais apporter quelques explications. Car le mouvement républicain populaire ne se refuse pas à la négociation, étant bien entendu qu'il faut distinguer entre la négociation sur le plan national et la négociation sur le plan international.

Or, vous serez peut-être fort étonné, monsieur Defferre, puisque vous m'interpellez...

M. Pierre-Olivier Lapie. Cela nous amuse que vous alliez chercher de vieux documents dans les corbeilles à papiers.

M. Jean-Jacques Juglas. Sur le plan international nous partageons entièrement votre point de vue. Nous ne pensons pas que ce soit la bonne formule, la formule la plus efficace si nous voulons ramener la paix.

Ce n'est que sur le plan proprement indochinois qu'une négociation peut donner des résultats, mais à un certain nombre de conditions. Car le danger d'une négociation réside dans la forme impérative contenue dans l'ordre du jour socialiste. Il est incontestable que nous ne pourrons pas négocier valablement si nous ne faisons pas confiance au Gouvernement pour choisir le moment opportun, pour choisir les modalités, si nous imposons la négociation dans un temps forcément très limité. On ne peut pas négocier dans de pareilles conditions, ou alors l'abdication à laquelle vous vous refusez, et je vous en félicite, vous vous y acculez de vous-mêmes.

Nous acceptons que l'on négocie dans la dignité, mais au moment où les circonstances s'y prêteront et non en faisant pression sur ceux qui ont la responsabilité de l'intérêt national pour les contraindre à agir dans des délais qu'il faut, certes, aussi brefs que possible, mais que nous ne pouvons pas fixer dans une Assemblée. (*Applaudissements au centre et à droite.*) D'autant que nous ne concevons pas cette négociation sans que les Etats associés y participent.

Je m'excuse, à mon tour, si je pèche par excès de longueur. Je voudrais conclure en donnant une dernière raison de notre attitude.

Nous aurions souhaité que l'ordre du jour fût accepté par le plus grand nombre possible de groupes de cette Assemblée, par tous les partis nationaux, car la politique qu'il importe de faire sera d'autant plus efficace, elle nous conduira d'autant plus rapidement à la paix, que derrière elle se groupera une ample majorité.

C'est dans la mesure où le Parlement français, au lieu de se présenter comme un miroir brisé, fera bloc derrière le Gouvernement — que l'on peut peut-être critiquer, discuter sur d'autres points; ce n'est pas la question, mais qui est tout de même le gouvernement de la France — c'est seulement dans la mesure où, derrière lui, nous nous unirons le plus nombreux possible que la paix que vous souhaitez, que nous souhaitons tous, se rétablira et que cesseront les inquiétudes de tant de pères et d'épouses qui vivent aujourd'hui dans une permanente anxiété. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Letourneau.

M. Jean Letourneau. Mesdames, messieurs, je voterai l'ordre du jour proposé par M. Kuehn, ne serait-ce que pour marquer mon accord avec les positions qu'a courageusement indiquées, cet après-midi, M. le président du conseil. Mais, ayant eu si longtemps l'honneur d'être responsable du corps expéditionnaire, je tiens à dire à mon ami André Monteil que je n'ai pas écouté sans une grande émotion la fin de son intervention.

Je crois connaître personnellement assez d'officiers, de sous-officiers et de soldats du corps expéditionnaire pour lui demander de croire les confidences qui m'ont été faites. Si parfois ces admirables garçons connaissent des heures, non pas de découragement, mais d'incertitude, c'est parce que leur parviennent par trop les échos de certains discours qui font si volontiers l'étalage des incertitudes françaises. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Ce soir, c'est parce que nous pensons tous avec une grande tendresse à tous ceux qui, à l'heure même où nous parlons, affrontent les pires risques, que je souhaite du fond de mon cœur que l'Assemblée nationale, par un vote suffisamment massif, puisse dire à ces garçons que la France demeure, comme ils le sont eux-mêmes, ferme en ses résolutions. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président. Je consulte d'abord l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour déposé par M. Lussy, au nom du groupe socialiste.

M. Gaston Defferre. Nous demandons un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	580
Majorité absolue	291
Pour l'adoption	250
Contre	330

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je consulte maintenant l'Assemblée sur la priorité demandée en faveur de l'ordre du jour déposé par M. Duclos et les membres du groupe communiste.

M. Jean Pronteau. Nous demandons le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.
(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants 519
Majorité absolue 260

Pour l'adoption 101
Contre 418

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.
Je consulte maintenant l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour déposé par M. Kuehn.

M. René Kuehn. Je demande le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.
Le scrutin est ouvert.
(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.
(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants 607
Majorité absolue 304

Pour l'adoption 339
Contre 268

L'Assemblée nationale a adopté.
M. Gaston Palewski a présenté à l'ordre du jour de M. Kuehn un amendement tendant à insérer, après l'alinéa : « et insiste... dans le cadre de l'Union française », le nouvel alinéa suivant :
« Déclare qu'au cas où l'expression authentique du sentiment d'un Etat associé confirmerait l'attitude récemment adoptée par le congrès national de Saïgon, la participation active de la France au combat d'Indochine ne résulterait plus d'actes contractuels, mais devrait être uniquement appréciée du seul point de vue des intérêts de la France et de l'Union française, inséparables de ceux du monde libre. »
Cet amendement a été défendu tout à l'heure.
Avant de le mettre aux voix, je dois consulter l'Assemblée sur le maintien des mots : « et repoussant toute addition », qui constituent l'avant-dernier alinéa de l'ordre du jour de M. Kuehn.

M. Maurice Bayrou. Scrutin !

M. Félix Gaillard. Le Gouvernement accepte-t-il l'amendement de M. Gaston Palewski ?

M. le président du conseil. Le Gouvernement l'accepte.

M. Félix Gaillard. Il faut donc repousser les mots : « et repoussant toute addition ». (*Sourires.*)

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée.
Je rappelle que je suis saisi d'une demande de scrutin.
(*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Maurice Bayrou. Nous n'insistons pas pour le scrutin.

M. le président. Je mets aux voix les mots : « ...et repoussant toute addition ».
(*Ces mots, mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement de M. Gaston Palewski.

M. Maurice Bayrou. Nous demandons le scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.
Le scrutin est ouvert.
(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.
(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants 590
Majorité absolue 296

Pour l'adoption 278
Contre 312

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.
Je mets aux voix l'ordre du jour déposé par M. Kuehn.

M. Henri Bergasse. Nous demandons un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin.
Le scrutin est ouvert.
(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.
(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants 590
Majorité absolue 296

Pour l'adoption 330
Contre 260

L'Assemblée nationale a adopté.

— 4 —

DESACCORD SUR L'URGENCE D'UNE DISCUSSION

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Minjoz tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des adhérents du Crédit mutuel du bâtiment et pour éviter des « krachs » analogues à celui qui a frappé cette entreprise.
L'opposition à l'urgence sera notifiée à l'auteur de la demande d'urgence et insérée à la suite du compte rendu *in extenso* des séances de ce jour.

— 5 —

INSCRIPTION D'AFFAIRES SOUS RESERVE QU'IL N'Y AIT PAS DEBAT

M. le président. En vertu de l'article 36 du règlement, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, en tête de l'ordre du jour du troisième jour de séance :
Suivant la distribution du rapport supplémentaire :
Le projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves au mois d'août 1953 (nos 6708, 6949, 6956, 7006).
La deuxième lecture de la proposition de loi tendant à modifier les articles 238 du code civil et 677 et 678 du code de procédure civile (nos 5818, 6179, 6975).

— 6 —

DEMANDE DE PROLONGATION D'UN DELAI IMPARTI AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une résolution par laquelle le Conseil de la République demande à l'Assemblée nationale une prolongation du délai constitutionnel qui lui est imparti pour formuler son avis sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la revision des articles 9 (1er et 2e alinéas), 11 (1er alinéa), 12, 14 (2e et 3e alinéas), 20, 22 (1re phrase), 45 (2e, 3e et 4e alinéas), 49 (2e et 3e alinéas), 50 (2e alinéa) et 52 (1er et 2e alinéas) de la Constitution.
Cette résolution sera imprimée sous le n° 7004, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

— 7 —

AVIS CONFORMES DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis conforme sur le projet de loi portant création d'une troisième justice de paix à Nice.
Acte est donné de cet avis conforme.
Le texte adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 23 juillet 1953, étant devenu définitif, sera transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis conforme sur le projet de loi relatif aux membres des tribunaux de commerce.
Acte est donné de cet avis conforme.
Le texte adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 23 juillet 1953, étant devenu définitif, sera transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

— 8 —

RETRAIT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu une lettre de laquelle il résulte que la commission de la justice et de législation retire le rapport n° 6949 formulé en son nom sur le projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues au mois d'août 1953.

Acte est donné de ce retrait.

— 9 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des finances demande à donner son avis sur:

1° La proposition de loi n° 6350 de M. Mamadou Konaté et plusieurs de ses collègues tendant à créer une taxe sur le coton-fibre destinée à promouvoir la culture du coton dans l'Union française, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer;

2° La proposition de loi n° 657 de MM. Temple, Boscary-Monsservin et Robert Laurens, tendant à appliquer en matière de règlement de l'indemnité pour l'emploi de prisonniers de guerre, le délai de prescription prévu par l'article 2272 du code civil, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation;

3° La proposition de loi n° 5407 de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues, tendant à étendre le bénéfice de la loi de sursis à toutes les peines d'amende, même si elles ont un caractère mixte, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

La commission des affaires économiques demande à donner son avis sur le projet de loi n° 6758 relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques (III. — Affaires économiques) pour l'exercice 1954, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées un projet de loi complétant l'article 122 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 6984, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre de l'agriculture un projet de loi modifiant la loi n° 46-2339 du 24 octobre 1946, portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 6994, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

— 11 —

DEPOT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE A UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, une lettre rectificative au projet de loi portant application aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun de certaines dispositions du code de la nationalité française (n° 5194).

La lettre rectificative sera imprimée sous le n° 6990, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 12 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Mondon et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier et à compléter la législation relative à la francisation du nom patronymique et du prénom des étrangers.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 6983, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mallez une proposition de loi tendant à suspendre le recouvrement des cotisations dues au centre technique des arts graphiques devenues sans objet par la dissolution de cet organisme.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 6988, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. de Benouville une proposition de loi tendant à compléter l'article 20 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 6995, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Siefridt une proposition de loi relative aux impôts et taxes qui frappent le logement.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 6996, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Siefridt une proposition de loi tendant à compléter les dispositions de l'ordonnance du 26 juin 1945 relative au prélèvement sur les loyers au profit du fonds national d'amélioration de l'habitat.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 6997, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Catroux une proposition de loi tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 6998, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Serafini une proposition de loi tendant à modifier l'article 18 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 6999, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Soustelle et Vallon une proposition de loi tendant à exonérer d'impôts les fonds privés destinés à favoriser le développement de la recherche scientifique.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 7000, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Frédéric-Dupont une proposition de loi relative à l'adjonction aux catégories de prioritaires prévus par l'ordonnance du 11 octobre 1945, des fonctionnaires bénéficiant d'un logement de fonctions et qui se trouvent privés de ce logement par suite de leur mise à la retraite.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 7007, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 13 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Bardon et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à aménager la loi sur les caisses de retraite de vieillesse agricole.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 6982, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Wolff et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à modifier le deuxième alinéa de l'article 9 du règlement de l'Assemblée nationale.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 6993, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

— 14 —

DEPOT D'UN RAPPORT ET INSCRIPTION D'OFFICE A L'ORDRE DU JOUR

M. le président. J'ai reçu de M. Bergasse un rapport, fait au nom de la commission des immunités parlementaires, sur la demande en autorisation de poursuites concernant M. Guy Petit (n° 6449).

Le rapport sera imprimé sous le n° 7001 et distribué.

Aux termes du quinzième alinéa de l'article 18 *bis* du règlement, ce rapport sera inscrit d'office en tête de l'ordre du jour du premier jour de séance suivant sa distribution.

— 15 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Serafini un rapport, fait au nom de la commission des moyens de communication et du tourisme, sur la proposition de résolution de M. Faggianelli et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à annuler l'arrêté ministériel du 28 février 1953 portant licenciements d'agents du réseau ferré Corse (n° 6560).

Le rapport sera imprimé sous le n° 6989 et distribué.

J'ai reçu de M. Isorni un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur la proposition de loi de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 331 du code civil relatif à la légitimation des enfants adultérins (n° 5671).

Le rapport sera imprimé sous le n° 6991 et distribué.

J'ai reçu de M. Isorni un rapport, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur la proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis et Mlle Dienesch, portant réforme de la filiation et tendant à modifier les articles 335, 340, 341 et 342 du code civil (n° 379).

Le rapport sera imprimé sous le n° 6992 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Noël un rapport, fait au nom de la commission des moyens de communication et du tourisme, sur la proposition de résolution de M. Bouxom, tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 29, paragraphe premier, du code de la route et à prévoir certaines exceptions en faveur des chefs de familles nombreuses en ce qui concerne les règles relatives au permis de conduire (n° 4093).

Le rapport sera imprimé sous le n° 7005 et distribué.

J'ai reçu de M. Maurice Grimaud un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission de la justice et de législation, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif aux forclusions encourues du fait des grèves survenues au mois d'août 1953 (n°s 6708, 6956).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 7006 et distribué.

— 16 —

DEPOT D'AVIS TRANSMIS PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis, voté à la majorité absolue, sur la proposition de loi tendant à faire bénéficier des dispositions de la loi n° 48-1251, du 6 août 1948, établissant le statut définitif des internés et déportés de la résistance, les Alsaciens et Lorrains, réfractaires à l'incorporation dans les formations militaires ou paramilitaires allemandes ou déserteurs de ces formations ainsi que leur famille.

L'avis sera imprimé sous le n° 7002, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des pensions (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un avis sur la proposition de loi tendant à accélérer la procédure devant la juridiction des prud'hommes.

L'avis sera imprimé sous le n° 7003, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

— 17 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 29 octobre, à quinze heures, première séance publique :

Vote en deuxième lecture de la proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de l'acte dit loi du 5 juin 1944 modifié par l'article 1er de la loi n° 52-1232 du 17 novembre 1952, réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant (n°s 6639, 6890. — M. Segelle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat) ;

Discussion des conclusions du rapport n° 6981 de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6718, concernant M. Besset (M. Pierre-Fernand Mazuez, rapporteur) ;

Discussion des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954 :

Monnaies et médailles (n°s 6772, 6832. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur) ;

Affaires étrangères (III. Services français en Sarre) (n°s 6751, 6862. — M. Marcel Massot, rapporteur) ;

Travail et sécurité sociale (n°s 6766, 6833. — M. de Tinguy, rapporteur) ;

Présidence du conseil :

3e partie. — I. Services civils ; C. Direction des Journaux officiels.

4e partie. — I. Services civils ; D. Commissariat général du plan.

5e partie. — II. Services de la défense nationale ; A. Secrétariat général permanent de la défense nationale ; B. Service de documentation extérieure et de contre-espionnage ; C. Groupement des contrôles radioélectriques (n°s 6763, 6891, 3e, 4e et 5e parties. — M. Le Roy Ladurie, rapporteur) ;

Santé publique et population (n°s 6765, 6889. — M. Marcel David, rapporteur.)

A vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à six heures vingt minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

Errata

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 22 octobre 1953.*

Page 4497, 2e colonne, 6e alinéa :

Au lieu de : « M. Laborde »,

Lire : « M. Laborbe ».

Au lieu de : « et le dépôt entraîne... »,

Lire : « dont le dépôt entraîne... ».

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. André Lenormand et plusieurs de ses collègues, tendant à abroger l'article 8 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953, instituant un droit de licence pour l'attribution de l'allocation en franchise de 1.000 degrés d'alcool aux bouilleurs de cru. (N° 6780).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

26 octobre 1953.

Le président du conseil des ministres à M. le président de l'Assemblée nationale,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 22 octobre 1953, par M. Lenormand pour sa proposition de loi tendant à abroger l'article 8 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953, instituant un droit de licence pour l'attribution de l'allocation en franchise de 1.000 degrés d'alcool aux bouilleurs de cru.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour, le mardi 20 octobre 1953, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Signé : J. LANIEL.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Opposition tacite.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Emmanuel Very et plusieurs de ses collègues, tendant à rendre applicable aux agents en service dans les départements d'outre-mer le décret du 17 septembre 1953. (N° 6293).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

26 octobre 1953.

Le président du conseil des ministres
à M. le président de l'Assemblée nationale.

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 22 octobre 1953 par M. Very pour sa proposition de loi tendant à rendre applicable aux agents en service dans les départements d'outre-mer le décret du 17 septembre 1953.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour, le mardi 20 octobre 1953, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Signé : J. LANIEL.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Opposition tacite.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Raffarin et plusieurs de ses collègues tendant à la création et au financement d'un fonds spécial d'assainissement du marché de la viande (n° 6929).

1° *Avis de M le président du conseil.*

Le président du conseil des ministres
à M. le président de l'Assemblée nationale.

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 22 octobre 1953 par M. Raffarin pour sa proposition de loi tendant à la création et au financement d'un fonds spécial d'assainissement du marché de la viande.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le décret n° 53-980 du 30 septembre 1953 a institué un fonds d'assainissement du marché de la viande. Le Gouvernement a par ailleurs déposé un projet de loi en vue d'assurer le financement de ce fonds. Dans ces conditions, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Signé : J. LANIEL.

2° *Avis de la commission intéressée.*

23 octobre 1953.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'au cours de sa réunion du 23 octobre 1953, la commission de l'agriculture, faute de quorum, n'a pu examiner la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 6929) de M. Raffarin, tendant à la création et au financement d'un fonds spécial d'assainissement du marché de la viande.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le vice-président de la commission,
RENÉ CHARPENTIER.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues tendant à préciser les dispositions du titre III de la loi n° 47-1413 du 30 juillet 1947 relative à la revision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales. (N° 6904).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Paris, le 23 octobre 1953.

Le président du conseil des ministres
à M. le président de l'Assemblée nationale.

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 20 octobre 1953 par M. Cristofol, pour sa proposition de loi tendant à préciser les dispositions du titre III de la loi n° 47-1413 du 30 juillet 1947, relative à la revision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour le mardi 20 octobre 1953, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Signé : J. LANIEL.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Paris, le 22 octobre 1953.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission de l'intérieur a adopté à la majorité de 24 voix, 3 commissaires s'étant abstenus, l'urgence pour la proposition de loi (n° 6904) de M. Cristofol tendant à préciser les dispositions du titre III de la loi du 30 juillet 1947 relative à la revision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

Le vice-président de la commission,
Signé : J. GENTON.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Dubois et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 20 du décret n° 51-319 du 12 mars 1951 fixant les conditions d'attribution des allocations de chômage (n° 6868).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Paris, le 23 octobre 1953.

Le président du conseil des ministres
à M. le président de l'Assemblée nationale.

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 15 octobre 1953 par M. Emile Dubois, pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 20 du décret n° 51-319 du 12 mars 1951, fixant les conditions d'attribution des allocations de chômage.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour le mardi 20 octobre 1953, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Signé : J. LANIEL.

2° *Avis de la commission intéressée.*

22 octobre 1953.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la commission du travail et de la sécurité sociale, au cours de sa séance du 21 octobre 1953, a adopté, à l'unanimité des 28 commissaires présents, la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 6868) de M. Dubois tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 20 du décret n° 51-319 du 12 mars 1951 fixant les conditions d'attribution des allocations de chômage.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués

Le président de la commission,
Signé : MECK.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des adhérents du Crédit mutuel du bâtiment et pour éviter des « krachs » analogues à celui qui a frappé cette entreprise.

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Acceptation tacite.

2° *Avis de la commission intéressée.*

27 octobre 1953.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commission de la justice et de législation, au cours de sa séance du 27 octobre 1953, n'a pas valablement adopté la demande de discussion d'urgence présentée par M. Minjoz pour sa proposition de résolution (n° 6961) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des adhérents du Crédit mutuel du bâtiment et pour éviter des « krachs » analogues à celui qui a frappé cette entreprise, 18 commissaires seulement s'étant prononcés pour.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission de la justice et de législation,
JEAN MINJOZ.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 34 du règlement de l'Assemblée nationale.

(Réunion du mardi 27 octobre 1953.)

Conformément à l'article 34 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le mardi 27 octobre 1953 MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

La conférence des présidents propose à l'Assemblée:

1° D'aménager comme suit l'ordre du jour de la semaine en cours:

Jeudi 29, après-midi et soir; vendredi 30, après-midi et soir, et mardi 3 novembre, matin et après-midi: discussion des budgets dans l'ordre suivant:

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1954 (n°s 6772-3832);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1954. — III. — Services français en Sarre (n°s 6751-6862);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère du travail et de la sécurité sociale pour l'exercice 1954 (n°s 6766-6833);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la présidence du conseil pour l'exercice 1954 (n°s 6763-6891):

3e partie. — I. — Services civils. C. — Direction des Journaux officiels;

4e partie. — I. — Services civils. D. Commissariat général du plan;

5e partie. — II. — Services de la défense nationale:

A. — Secrétariat général permanent de la défense nationale;

B. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage;

C. — Groupement des contrôles radioélectriques;

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la santé publique et de la population pour l'exercice 1954 (n°s 6765-6889);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de la Légion d'honneur et du budget annexe de l'ordre de la Libération pour l'exercice 1945 (n°s 6771-6965);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses civiles du ministère de la France d'outre-mer pour l'exercice 1954 (n°s 6759-6935);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'industrie et du commerce pour l'exercice 1954 (n°s 6760-6831),

étant précisé:

a) Que la déclaration du Gouvernement précédemment annoncée pour le début de la séance de jeudi 29 après-midi n'aura lieu qu'au cours de cette séance;

b) Que celles des quatre premières discussions budgétaires, à savoir: monnaies et médailles, services français en Sarre, travail, présidence du conseil, qui ne seraient pas achevées dans le temps qui leur est imparti, seront reportées pour être terminées le vendredi soir, 30 octobre, à partir de minuit.

Vendredi 30, matin:

Conflit de compétence sur l'amnistie dans les territoires d'outre-mer;

Deuxième lecture de la proposition de loi relative à la communication de certains documents à la commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres indochinoises et à l'obligation de témoigner devant cette commission (n°s 6944-6948);

Deuxième lecture de la proposition de loi modifiant et complétant la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite (n°s 6531-6586);

Deuxième lecture de la proposition de loi tendant à la réorganisation, la modernisation et l'extension des hôpitaux de l'assistance publique de Marseille (n°s 6661-6667);

I. — Projet de loi tendant à majorer les allocations familiales. II. — Propositions de loi: 1° de M. Bouxom et Mme Francine Lefebvre tendant à majorer de 12 p. 100 les prestations familiales des salariés et assimilés à compter du 1er octobre 1952; 2° de Mme Vermeersch et plusieurs de ses collègues tendant à augmenter de 15 p. 100 l'ensemble des prestations familiales (n°s 6906-4315-4477-4657-4861-6936);

Discussion de l'interpellation de M. Magendie sur les réparations aux familles des résistants en Côte française des Somalis;

2° De fixer comme suit l'ordre du jour de la semaine du mardi 3 novembre, soir inclus, au mardi 10 novembre, après-midi inclus:

Mardi 3, soir;

Mercredi 4, soir;

Jeudi 5, après-midi et soir;

Vendredi 6, soir, et

Mardi 10, matin et après-midi:

suite de la discussion budgétaire.

Vendredi 6, matin et après-midi: suite de la discussion de l'ordre du jour fixé pour le vendredi 30, matin;

Discussion du projet de loi relatif à la ratification des accords conclus à Paris, le 20 mai 1953, entre la France et la Sarre, et de la convention du 31 mai 1952 entre la France et la Sarre relative au contrôle des voyageurs (n°s 6680-6978);

Fixation de la date des interpellations de Mlle Marzin, MM. Cachin et Guy Desson sur la fermeture des théâtres nationaux;

Discussion:

a) Du projet de loi permettant de soumettre à un prélèvement de sang les hommes appartenant aux classes 1944 et 1945 qui n'ont pas accompli de service militaire (n°s 5003-6122-6474);

b) Du rapport fait au cours de la précédente législature sur la proposition de loi tendant à créer le bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles et du projet de loi relatif au bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles (n°s 1919-3160-6609);

c) I. Du projet de loi tendant à la réorganisation des services des œuvres en faveur des étudiants; II. du rapport fait au cours de la précédente législature sur la proposition de loi tendant à créer un comité national d'action universitaire et sociale (n°s 3262-1923-6077);

d) De la proposition de loi de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à majorer l'allocation aux vieux travailleurs salariés (n°s 3597-4391-4788).

En outre, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, les affaires insérées au compte rendu *in extenso* sous la rubrique: « Inscription d'affaires sous réserve qu'il n'y ait pas débat ».

Nominations de rapporteurs.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Jarrosson a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 6758) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques (III. — Affaires économiques) pour l'exercice 1954, dont l'examen a été renvoyé à la commission des finances.

M. Marcellin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 6760) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'industrie et du commerce pour l'exercice 1954, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

FINANCES

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 4835) de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 81 du code général des impôts.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 5886) de M. Meck et plusieurs de ses collègues, tendant à alléger, pour les petits contribuables, le poids de la surtaxe progressive.

M. Leenhardt a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 6820) de M. Guy La Chambre tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 10 millions de francs destinés à indemniser les victimes des orages de grêle qui ont causé d'importants dégâts dans le département d'Ille-et-Vilaine.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 6825) de M. Jean Cayeux tendant à inviter le Gouvernement à reporter du 15 octobre au 31 octobre 1953 la date limite de payement des cotisations d'impôts directs et taxes assimilées qui ont été comprises dans les rôles mis en recouvrement du 1er au 31 juillet 1953.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6837) de MM. Jean Aubin et François Bénard tendant à exonérer les petits viticulteurs du droit de licence sur les bouilleurs de cru, institué par l'article 8 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953.

M. Gabele a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6838) de M. Tourné et plusieurs de ses collègues, tendant à organiser une aide financière aux petits et moyens viticulteurs de l'Hérault, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6839) de M. Paul Coirre, tendant à instituer un régime spécial des intérêts des bons de caisse.

M. Leenhardt a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 6841) de M. Mabrut, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs et habitants des communes suivantes du département du Puy-de-Dôme : Chanat-la-Mouteyre, Orcines, Durtol, Nohanent, Blanzat, Châteaugay, Cebazat, Gerzat, Clermont-Ferrand (partie), Aulnat, Malintrat, Saint-Beauzire, Lussat, Jozè, les Martres-d'Artières, Beauregard-l'Evêque, Lempty, Lezoux, Saint-Jean-d'Heure, Peschadoires, Escoutoux, Thiers, les Martres, Busséol, Mirefleurs, Billom, Espirat, Regnat, Ravel, victimes, le 8 août 1953, d'orages de grêle d'une grande violence ayant gravement atteint l'ensemble des récoltes.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6885) rectifiée de M. Liautey tendant à abroger l'article 8 de la loi n° 53-611 du 11 juillet 1953 et à exonérer de la majoration du droit de consommation, fixée par l'article 1er de la même loi, les quantités fabriquées par les producteurs récoltants et réservées par ceux-ci à leur propre consommation.

M. Darou a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 657) de MM. Temple, Boscary-Monsservin et Robert Laurens, tendant à appliquer en matière de règlement de l'indemnité pour l'emploi de prisonniers de guerre, le délai de prescription prévu par l'article 2272 du code civil, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

M. Abel Gardey a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 5407) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues, tendant à étendre le bénéfice de la loi de sursis à toutes les peines d'amende, même si elles ont un caractère mixte, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

M. Gabelle a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 5713) de M. Baylet et plusieurs de ses collègues tendant à instituer une caisse nationale de secours aux victimes de calamités publiques, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'agriculture, en remplacement de M. Leenhardt.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 6350) de M. Mamadou Konaté et plusieurs de ses collègues tendant à créer une taxe sur le coton-fibre destinée à promouvoir la culture du coton dans l'Union française, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 6505) de MM. Alexis Joubert, Jean Berthoin et André Dulin, sénateurs, tendant à la création d'un fonds d'amortissement et de péréquation des charges des collectivités locales résultant des travaux d'alimentation en eau, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 6964) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des adhérents du crédit mutuel du bâtiment et pour éviter des « krachs » analogues à celui qui a frappé cette entreprise, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

M. Meck a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 4172) de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi n° 46-242 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et les maladies professionnelles, de façon à étendre son champ d'application à certains accidents survenus pendant le trajet d'aller et retour effectué par les travailleurs pour se rendre à leur lieu de travail et qui en sont exclus d'après les textes actuels.

M. Bouxom a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6703) de MM. Meck, Albert Schmitt et Schaff relative à l'allocation dite du salaire unique des prestations familiales.

M. Viatte a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6746) de M. Siefridt et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 45 de la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 relative à l'allocation de vieillesse.

M. Bouxom a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6747) de M. Siefridt et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 9 et 11 de la loi n° 46-1835 du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales.

M. Meck a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6777) de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues, tendant à majorer l'allocation aux vieux travailleurs salariés, l'allocation de vieillesse pour les personnes non salariées et l'allocation spéciale des économiquement faibles.

M. Garet a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6823) de M. Marcellin tendant à la mise en œuvre des moyens destinés à faciliter la promotion ouvrière à tous les échelons de la hiérarchie professionnelle.

M. Coutant a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 6824) de MM. Penoy et Schaff tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement toutes dispositions utiles pour que les engagements pris à la suite des récentes grèves soient respectés, notamment en ce qui concerne la levée des sanctions lorsqu'aucun acte de violence ou de sabotage n'a été relevé.

M. Patinaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 6852) de M. Mouton et plusieurs de ses collègues, tendant à accorder le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, aux veuves de guerre et à toutes personnes qui ont prêté assistance, en tant que tierce personne, conformément à l'article 10 de la loi du 31 mars 1919, aux grands invalides de guerre du vivant de ces derniers.

M. Renard a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 5754) portant modification de la loi du 19 août 1950 et tendant au rétablissement de l'équilibre financier de la caisse autonome mutuelle de retraite des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des moyens de communication et du tourisme.

M. Renard a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 5791) de M. Frédéric-Dupont, ayant pour objet de modifier la loi n° 50-1010 du 19 août 1950 instituant l'affiliation obligatoire des agents d'entreprises de transports routiers à la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des moyens de communication et du tourisme.

M. Renard a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 5933) de MM. Penoy, Faraud et Duquesne, tendant à compléter la loi n° 50-1010 du 19 août 1950 étendant le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents des services publics réguliers de voyageurs et de marchandises, et à réaliser l'équilibre financier de la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des moyens de communication et du tourisme.

M. Renard a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 5966) de M. Marcel Noël et plusieurs de ses collègues, tendant à étendre le bénéfice de la retraite prévue par la loi du 22 juillet 1922 aux agents salariés des entreprises de transport routier, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des moyens de communication et du tourisme.

IMMUNITÉS PARLEMENTAIRES

M. Coudert a été nommé rapporteur de la demande en autorisation de poursuites (n° 6538) contre un membre de l'Assemblée.

Convocation d'une conférence d'organisation des débats.

La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le jeudi 29 octobre 1953, à onze heures, dans les salons de la présidence pour organiser les discussions inscrites à l'ordre du jour.

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 27 octobre 1953, l'Assemblée nationale a nommé M. Mitterrand membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 27 OCTOBRE 1953

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse: ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL

9333. — 27 octobre 1953. — **M. Isorni** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information:** 1° dans quelles conditions l'Agence française de presse vient de congédier une vingtaine de ses collaborateurs dont seize journalistes; 2° si un de ces collaborateurs, mutilé de guerre, désespéré par cette mesure, ne s'est pas suicidé.

9334. — 27 octobre 1953. — **Mme Roca** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil** sur les conséquences de la suppression, par le décret du 11 mai 1953, du crédit de 250 millions destiné aux dépenses nouvelles résultant des revisions indiciaires en application du décret du 14 avril 1949. Cette décision risque de léser les receveurs distributeurs et les courriers convoyeurs des postes, télégraphes et téléphones. Elle lui rappelle qu'à la séance du 5 mai 1952, le conseil supérieur de la fonction publique avait admis le relèvement de l'indice des receveurs distributeurs et que, dans sa séance du 23 décembre 1952, il avait admis le relèvement de l'indice des courriers convoyeurs. Elle lui demande, si en raison du retard de reclassement desdits fonctionnaires, une mesure particulière ne pourrait être prise en leur faveur.

AGRICULTURE

9335. — 27 octobre 1953. — **Mme Lefebvre** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de lui faire connaître les résultats de l'enquête à laquelle il a déclaré se livrer, dans sa réponse, publiée au *Journal officiel* du 18 décembre 1952, à la question écrite n° 4910, concernant le nombre des fabriques de pâtes alimentaires ayant mis en vigueur des méthodes de productivité avec intéressement du personnel, ayant pour but l'amélioration des salaires et l'abaissement du prix de vente des produits.

9336. — 27 octobre 1953. — **M. Meck** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** *a*) quelles sont les attributions exactes des contrôleurs des lois sociales en agriculture; *b*) sur quels textes reposent ces attributions; *c*) si les contrôleurs, à la demande d'un syndicat ouvrier, peuvent trancher ou au moins donner un avis motivé sur un différend relatif à la qualification professionnelle.

9337. — 27 octobre 1953. — **Mme Roca** signale à **M. le ministre de l'agriculture** que, par suite de vendanges effectuées par mauvais temps, des viticulteurs se voient obligés de vendre à la distillerie du vin qui n'est pas loyal et marchand. Elle lui demande si ce vin est compris dans les quantités débloquées.

BUDGET

9338 — 27 octobre 1953. — **M. Arbeltier** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** qu'une entreprise d'alimentation à succursales multiples a pris à bail un immeuble affecté pour moitié au magasin commercial et pour moitié au logement du « gérant », employé salarié de l'entreprise; il lui demande dans quelles conditions la taxe à l'habitat est exigible: *a*) sur la totalité de l'immeuble; *b*) sur la partie affectée au logement du gérant; ou si, au contraire, le caractère commercial étant reconnu à l'ensemble des locaux objet du bail, y compris le logement du gérant employé salarié, elle peut ne pas être perçue.

9339. — 27 octobre 1953. — **M. Boscary-Monsservin** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** si une société anonyme exploitant un hôtel dont l'immeuble a été complètement détruit par faits de guerre et qui a droit à des indemnités de dommages de guerre peut bénéficier, en cas de cession de ses droits aux dommages de guerre, des dispositions de l'article 1er de la loi du 31 juillet 1949, précisant que la plus-value résultant de cette cession est taxée au taux de 8 p. 100 en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés.

9340. — 27 octobre 1953. — **M. Estebe** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que, par une application tendancieuse de l'article 6 de la loi n° 48-809 du 13 mai 1948, il est réclamé, actuellement, à certaines entreprises, des sommes très supérieures à celles dont elles ont été précédemment dégrevées. Ainsi se trouvent pénalisés les contribuables qui ont satisfait, en 1947, au vœu de la loi et qui, en mettant en vente une partie de leur stock, ont voulu ensuite participer à l'effort entrepris par le Gouvernement en vue de la baisse des prix. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu, par voie de circulaire administrative, de limiter dans tous les cas la reprise effectuée au dégrèvement précédemment accordé.

9341. — 27 octobre 1953. — **M. Pierre Garet** signale à **M. le secrétaire d'Etat au Budget** qu'il lui avait exposé (question n° 7189) le cas des propriétaires d'immeubles bâtis qui n'ont perçu aucun loyer au cours d'une année (locataire insolvable, ou failli, ou expulsé par jugement et se maintenant dans les lieux, etc.) et qu'il avait demandé si « en toute équité », ces pertes de revenus, totales ou définitives, ne devaient pas, comme dans le cas de vacance, donner lieu au dégrèvement de l'impôt foncier; que la réponse insérée au *Journal officiel* du 8 octobre 1953 se fonde sur les dispositions restrictives de l'article 1397 du code général des impôts et qu'elle se place « en droit », c'est-à-dire qu'elle étude purement et simplement la question. Que cette question est de nouveau posée « en équité ». Qu'il paraît indispensable, à cet égard, d'assurer l'égalité des redevables devant l'impôt, c'est-à-dire devant les pertes de revenus. Il demande, en définitive, s'il est vraiment nécessaire de recourir à une modification de la loi, alors que les pouvoirs gracieux du ministre lui permettent — comme il en a été longtemps en matière de vacance d'immeuble — d'assurer une réglementation conforme, à la fois, à la justice et au bon sens.

9342. — 27 octobre 1953. — **M. Garnier** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget** si les maires des communes qui emploient des cultivateurs de façon occasionnelle, soit pour le déneigement en hiver, soit pour l'entretien des chemins communaux, doivent payer l'impôt cédulaire de 5 p. 100 pour les sommes versées ainsi occasionnellement.

9343. — 27 octobre 1953. — **M. Kuehn** demande à **M. le secrétaire d'Etat au budget:** 1° si les dispositions de l'article 383 de l'annexe III au code général des impôts qui prévoient « tout versement d'impôt donne obligatoirement lieu à la délivrance d'une quittance extraite du journal à souche réglementaire », impliquent que les percepteurs doivent délivrer immédiatement une quittance aux contribuables qui règlent leurs impôts par chèque bancaire; 2° dans l'affirmative, quels moyens sont offerts aux contribuables pour obtenir satisfaction lorsque le percepteur se refuse à délivrer une telle quittance et prétend ne la faire parvenir à l'intéressé que quelques jours plus tard.

9344. — 27 octobre 1953 — **M. Mallez** expose à **M. le secrétaire d'Etat au budget** que la loi du 25 juillet 1953, qui a réalisé certains aménagements fiscaux a, par son article 19, modifié le deuxième alinéa de l'article 687 du code général des impôts relatif au droit de cession de bail en disposant que dans les cas où aucune indemnité ne serait stipulée, le droit de cession sera perçu sur la valeur du droit cédé, déterminé par une déclaration estimative des parties, laquelle ne saurait être inférieure à sa valeur vénale. Au même article 687 C. G. I. le texte précité a ajouté un alinéa ainsi conçu: « Les dispositions du présent article sont applicables à toutes conventions ayant pour effet de résilier un bail portant sur tout ou partie d'un immeuble pour le remplacer par un nouveau bail en faveur d'un tiers ». Il lui demande: 1° si en présence des dispositions impératives de l'ordonnance du 17 octobre 1945 et de la loi du 13 avril 1946 qui ont fixé le statut juridique des baux ruraux, lesquelles interdisent expressément toute cession de bail, l'administration de l'enregistrement est fondée à étendre l'application de ce nouvel alinéa de l'article 687 à la résiliation pure et simple et sans indemnité du bail d'un bien rural dont le titulaire ne peut plus assurer l'exploitation, alors qu'aucun autre moyen que cette résiliation pure et simple ne lui est légalement ouvert pour s'en décharger; 2° si ce n'est pas aller à l'encontre des intentions du législateur que d'étendre l'application de mesures rigoureuses, destinées à mettre fin aux agissements frauduleux et aux trafics occultes auxquels donnent lieu les cessions de droits d'occupation de tout ou partie d'immeubles à usage industriel, commercial ou d'habitation, à l'abandon pur et simple par des occupants ruraux de droits dont la cession régulière et loyale leur est légalement interdite.

EDUCATION NATIONALE

9345. — 27 octobre 1953. — **M. Dixmier** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que, depuis plusieurs années, les élèves de la série moderne ont été autorisés à subir les épreuves de la première partie du baccalauréat avec une seule langue vivante étrangère. Il lui demande s'il est permis d'espérer que cette dérogation au régime normal sera maintenue pour les examens de 1955 et 1956.

9346. — 27 octobre 1953. — **M. Meck** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** à quel niveau d'études supérieures (licence, etc.) équivaut le diplôme de l'enseignement commercial supérieur, modèle national, délivré aux bacheliers (après un cycle d'étude de trois ans dans un institut), par le ministre de l'éducation nationale, direction de l'enseignement technique (ceci depuis 1946).

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

9347. — 27 octobre 1953. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** pour quels motifs les biens appartenant au comité de la protection des produits d'exportation forestière ne sont pas encore dévolus à la fédération nationale des importateurs de bois.

9348. — 27 octobre 1953. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si l'acheteur d'un immeuble reçu, par son vendeur, en règlement de dommages de guerre est déchu du bénéfice de l'article 1371 du code général des impôts, sous prétexte que la première mutation à titre gratuit fait perdre l'exonération des trois quarts prévus pour la première mutation à titre onéreux.

9349. — 27 octobre 1953. — **M. Michel-M. Bokanowski** expose à **M. le ministre des finances** que la circulaire n° 184 de février dernier de l'office indochinois des changes (O. I. C.) met dans l'obligation les importateurs d'Indochine de régler tous leurs achats dans la zone franc, par l'ouverture préalable d'un crédit en faveur de leur fournisseur français. Or, jusqu'à cette date lesdits importateurs avaient l'habitude de régler par traite documentaire, c'est-à-dire, que les marchandises étaient adressées chez une banque locale, laquelle les remettait au destinataire à leur arrivée, contre payement de la traite afférente. La nouvelle disposition nécessite donc l'immobilisation des fonds de l'importateur pour un délai moyen de deux à trois mois, et par conséquent est une gêne sérieuse pour le développement des affaires. La récente baisse — d'ailleurs absolument inopérante pour le Trésor — de la piastre est un nouvel obstacle encore plus sérieux, puisqu'elle a provoqué une augmentation générale des prix d'environ 70 p. 100 sur le marché indochinois. Les exportations françaises vers les Etats associés d'Indochine avant les dispositions en question étaient fort importantes et sont tombées verticalement depuis leur promulgation. Il lui demande si les services ont à l'étude l'autorisation du payement à l'arrivée des marchandises. Il suggère que la demande de transfert soit accompagnée d'un certificat de la douane indochinoise constatant cette arrivée, qu'elle correspond bien à une importation réelle et pour un montant équivalent à la valeur desdites marchandises. Par ailleurs, il signale que si la circulaire gêne considérablement les petits et moyens importateurs indochinois, elle favorise par contre-coup les importantes et anciennes sociétés installées depuis de nombreuses années et auxquelles l'importance de leurs capitaux permet de ne subir aucune entrave dans leurs affaires par l'obligation où elles se trouvent maintenant de payer d'avance leurs importations.

9350. — 27 octobre 1953. — **M. Valentino** demande à **M. le ministre des finances et des affaires economiques** si des enquêtes sur la dentition des enfants des écoles et sur le poids et la taille des écoliers de six à quatorze ans seront faites dans les départements d'outre-mer en même temps que dans la métropole.

INDUSTRIE ET COMMERCE

9351. — 27 octobre 1953. — **M. Jacques Bardoux** demande à **M. le ministre de l'industrie et du commerce,** s'il trouve normal et logique, qu'« Electricité de France », ait dressé les statuts et dirigé les finances « d'une société des nouveaux hôtels de Lyon » et d'une régie foncière, chargée de gestion d'intérêts et d'opérations immobilières.

9352. — 27 octobre 1953. — **M. Gazier** demande à **M. le ministre de l'industrie et du commerce:** 1° si, d'une manière générale, un fournisseur est fondé à subordonner la livraison des marchandises rares à l'acceptation, par ses clients, d'autres marchandises; 2° si, en particulier, il estime admissible que des charbonniers détaillants ne puissent obtenir de l'anthracite de leurs fournisseurs qu'en

commandant, en même temps, des quantités de boulets dont ils n'ont pas l'emploi; 3° les raisons pour lesquelles certains charbonniers détaillants ne peuvent obtenir des charbons de la Rhur, alors que les entreprises concurrentes, filiales des maisons importatrices, en sont normalement approvisionnées.

INTERIEUR

9353. — 27 octobre 1953. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si un fonctionnaire de la sûreté nationale, muté dans l'intérêt du service, et ayant rejoint son nouveau poste sans avoir déménagé, peut obtenir, pour sa femme et ses enfants, le remboursement des frais d'hôtel.

9354. — 27 octobre 1953. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le ministre de l'intérieur** quel est le nombre, depuis le 1er janvier 1953, des fonctionnaires de la sûreté nationale: 1° tués en service; 2° blessés en service, et pour les catégories suivantes: *a*) commissaires de police, inspecteurs de la sûreté nationale; *b*) officiers, gradés et gardiens des corps urbains et des C. R. S.

JUSTICE

9355. — 27 octobre 1953. — **M. Maurice Grimaud** expose à **M. le ministre de la justice:** *a*) que l'article 29 de la loi du 6 août 1953 portant amnistie précise que les justifications à produire pour bénéficier des dispositions de l'article 29 « sont celles prévues par le décret du 12 septembre 1947, modifié, portant application de l'article 10 de la loi du 16 août 1947 »; *b*) qu'aux termes de l'article 2 du décret du 12 septembre 1947, modifié par le décret du 23 janvier 1948, « les père, mère, conjoint ou enfant de toute personne exécutée comme otage, morte en déportation ou décédée des suites des traitements subis du fait de l'ennemi ou de ses complices, devront produire un certificat de qualification délivré par la direction départementale des anciens combattants et victimes de la guerre de leur résidence, modèle A, en ce qui concerne les personnes décédées en France soit au cours de leur internement, soit à la suite d'exécution par ordre de l'ennemi ou de ses complices »; *c*) que le certificat de qualification modèle A n'est plus délivré actuellement par la direction départementale des anciens combattants et victimes de la guerre; *d*) que ce certificat serait remplacé soit par la carte d'interné résistant, soit par la carte d'interné politique, dont l'attribution exigerait un délai important. Il lui demande: 1° quelles sont les justifications à produire par le père d'une personne « décédée des suites de traitements subis du fait de l'ennemi » pour bénéficier des dispositions de l'article 29 de la loi du 6 août 1953; 2° comment l'inculpé prévenu peut obtenir un délai suffisant pour se procurer les justifications exigées par la juridiction saisie de la poursuite, en remplacement du certificat de qualification modèle A; 3° s'il ne serait pas possible, à défaut du certificat de qualification modèle A, de prévoir d'autres justifications délivrées dans le plus bref délai.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

9356. — 27 octobre 1953. — **M. Barthélemy** expose à **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** que la municipalité de Grasse a cédé, en 1946, à l'administration des postes, télégraphes et téléphones, un terrain pour l'édification d'un nouvel hôtel des postes, en remplacement de l'immeuble actuel, notoirement inadapté aux besoins du service et aux conditions d'hygiène du public et du personnel: que l'on procède actuellement, sur ce terrain, à l'installation d'un garage et de locaux destinés aux services techniques des postes, télégraphes et téléphones, ce qui est contraire à la destination première du terrain cédé par la ville. Il lui demande: 1° s'il est exact, ainsi que l'administration l'a répondu au conseil municipal de Grasse, que les crédits seraient prévus pour la construction d'un nouvel hôtel des postes en 1954; 2° quelles mesures il compte prendre pour que cette construction soit entreprise le plus rapidement possible.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

9357. — 27 octobre 1953. — **M. Bergasse** expose à **M. le ministre de la reconstruction et du logement** le cas d'un sinistré immobilier qui reconstruit un immeuble totalement sinistré, en accumulant sur celui-ci plusieurs dommages achetés en outre du sinistre d'origine insuffisant. Il doit reloger un commerçant dont les droits sont attachés au sinistre d'origine. Il lui demande si l'intéressé est fondé à le reloger proportionnellement à la part du dossier d'origine dans le volume total de la construction.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

9358. — 27 octobre 1953. — **M. Badie** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** qu'un agriculteur, âgé de soixante-huit ans, a été mis dans l'obligation de verser ses cotisations à la caisse nationale vieillesse agricole. Il lui demande: 1° l'intéressé étant grand invalide, ne doit-il pas être exonéré du payement des cotisations; 2° dans quelles conditions la loi n° 52-799 du 10 juillet 1952 lui est-elle applicable et en particulier l'article 3.

9359. — 27 octobre 1953. — **M. Jacques Bardoux** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** quel est le statut des retraités dans les établissements bancaires nationalisés et s'il est exact que ce statut soit beaucoup moins avantageux que celui dont bénéficient, tant au point de vue chiffre que calcul et que réversibilité, les employés des banques qui n'ont pas l'honneur d'être nationalisées.

9360. — 27 octobre 1953. — **Mme Degrond** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** pourquoi l'allocation-logement, qui était auparavant attribuée à des habitants de Houilles (Seine-et-Oise), leur est désormais refusée.

9361. — 27 octobre 1953. — **M. Estèbe** attire l'attention de **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** sur le préjudice subi par les personnes qui avaient des contrats de vente à terme ou des taux indexés sur le salaire moyen départemental, du fait de la décision prise par le Gouvernement, lequel — voulant bloquer le prix du loyer-type qui, d'après la loi de 1948 et les décrets la complétant, devait varier de la même façon et dans la même proportion que le salaire moyen départemental — cessa à partir du 1er septembre 1948 de déterminer ledit salaire. Il résulte de cette mesure que les prix de vente ou de location n'ont pu varier depuis le 1er septembre 1948, malgré l'augmentation sensible du coût de la vie. Il lui demande si, étant donné que le décret-loi du 9 août 1953 détache le loyer-type du salaire moyen départemental pour le rattacher au salaire minimum interprofessionnel garanti, il n'estime pas que devrait être reprise la détermination du salaire moyen départemental, de façon à permettre aux contrats de retrouver leur cours normal. Cette décision permettrait, en même temps, que la détermination des allocations familiales soit faite, comme par le passé, en se conformant à l'article 22 du règlement d'administration publique du 10 décembre 1946.

9362. — 27 octobre 1953. — **M. Caillemin** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si un pensionné à un certain taux d'invalidité de la sécurité sociale peut, pour une autre maladie qui lui donne une invalidité de plus de 80 p. 100, recevoir une pension au titre de la loi du 2 août 1949.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

9363. — 27 octobre 1953. **M. Jacques Bardoux** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** s'il est exact que lorsque la circulation par express entre Paris et une ville importante est, sur une partie du trajet au moins, si lente, qu'il faut plus de temps et payer plus cher, pour se rendre de Paris dans cette ville par rail que par route, la direction de la Société nationale des chemins de fer français ne puisse modifier l'horaire du train, accélérer la vitesse et réduire la durée des arrêts aux stations, sans l'autorisation du ministre des travaux publics.

9364. — 27 octobre 1953. — **M. de Saivre** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:** 1° quels sont les textes susceptibles de légitimer la création, par arrêté du 7 juillet 1951, d'une commission nationale d'épuration pour la Société nationale des chemins de fer français; 2° une société d'économie mixte, telle que la Société nationale des chemins de fer français, peut-elle tenter d'éluder les dispositions du décret n° 53-711 du 9 août 1953 et, notamment, son article 5, en prenant arbitrairement, sans motif valable, une mesure de mise à la retraite d'office, notifiée à l'un de ses fonctionnaires supérieurs avant le 31 août.

9365. — 27 octobre 1953. — **M. Valentino** demande à **M. ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** si la baisse qui a affecté le fret maritime international depuis mai 1951 a influencé les tarifs pratiqués pour le transport du sucre, du rhum et de la banane de la Guadeloupe et de la Martinique vers la métropole et, dans l'affirmative, de préciser leur fluctuation.

REPONSES DES MINISTRES
AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL
(Information.)

8484. — **M. de Léotard** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information:** 1° quels sont les postes récemment supprimés à la S. N. E. P. (qualité, nombre et montant des salaires et indemnités); 2° quels sont les bénéficiaires de ces indemnités; 3° en vertu de quels contrats, conventions ou règlements ces indemnités ont été prévues ou accordées; 4° à quelles dates, avec l'agrément de quels ministres, ces contrats, conventions

ou règlements ont été homologués; 5° si le ministre de tutelle de la S. N. E. P. n'envisage pas de prendre d'urgence des mesures pour que des indemnités aussi abusives, semble-t-il, n'aient pas à être versées à des « usagers » ou à des fonctionnaires qui gardent leur place dans le cadre de l'administration. (*Question du 17 juillet 1953.*)

Réponse. — Le décret n° 53-387 du 4 mai 1953, modifiant le décret n° 46-1528 du 16 juin 1946, a supprimé les postes de secrétaire général, de directeur des services techniques, de directeur des services administratifs et commerciaux et de directeur des services juridiques et du contentieux de la Société nationale des entreprises de presse. D'autre part, à la demande du ministre de tutelle, diverses suppressions d'emploi ont été décidées par la direction générale après avis du comité d'établissement. Enfin, certains postes devenus vacants par suite de démission n'ont pas été pourvus de nouveaux titulaires. De la sorte, et depuis le mois de février 1953, les emplois suivants ont été supprimés, entraînant les économies suivantes (traitements, indemnités, charges sociales), chiffrées à la date de la présente réponse: 1 secrétaire général, 4.034.461 francs; 3 directeurs, 10.563.392 francs; 1 directeur adjoint, 2.930.373 francs; 6 cadres supérieurs, 11.548.180 francs; 11 cadres subalternes, 10 millions 499.446 francs; 11 employés, 7.087.410 francs; 3 géomètres, 2.265.875 francs; 1 conseiller juridique, 1 conseiller fiscal et 2 experts, 2.160.000 francs, soit un total de 40 emplois supprimés (sur 160 emplois existant au 1er janvier 1953), représentant une économie annuelle de 51 millions de francs (sur une dépense totale de 215.600.000 francs en 1952). Les agents licenciés ont reçu une indemnité de licenciement calculée sur la base des conventions collectives de la presse auxquelles ils étaient soumis. Ces conventions, homologuées par arrêté du ministre du travail, sont: la convention collective des employés de presse du 17 avril 1945; la convention collective des cadres administratifs du 1er avril 1945; la convention collective des cadres techniques et agents de maîtrise des imprimeries de presse de Paris et l'additif aux cadres supérieurs d'imprimeries de presse du 3 août 1946. Les fonctionnaires détachés ont été remis à la disposition de leur administration d'origine et n'ont perçu aucune indemnité. Compte tenu des interdictions prescrites par l'article 2, deuxième alinéa, du décret du 16 juin 1946, expressément maintenues par le décret du 4 mai 1953, il a été alloué au personnel de direction une indemnité liquidée en fonction des principes dégagés par la jurisprudence en matière de rupture de contrat de travail.

8606. — **M. Bouxom** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,** sur les nombreuses critiques auxquelles a donné lieu la présentation dans les salles de cinéma du film licencieux « Un Caprice de Caroline chérie » Il lui signale qu'un certain nombre de personnes estiment profondément regrettable que ce premier grand film réalisé en technicolor n'ait eu d'autre ambition que de rechercher le moyen de faire des recettes importantes, en spéculant scandaleusement sur le vice. Il lui demande les raisons pour lesquelles ce film n'a pas été interdit au moins de seize ans et s'il ne conviendrait pas de prendre rapidement une mesure d'interdiction qui s'avère indispensable; 2° si d'autres films du même genre sont actuellement en préparation et, dans ce cas, quelles mesures il a l'intention de prendre pour sauvegarder le bon renom du film français et en assurer la moralité. (*Question du 24 juillet 1953.*)

Réponse. — Il est rappelé à l'honorable parlementaire que: *a*) le décret du 3 juillet 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance de la même date, et, ayant pour objet de subordonner à un visa la représentation et l'exportation des films cinématographiques, a institué auprès du président du conseil une commission de contrôle des films cinématographiques; *b*) cette commission est actuellement présidée par un conseiller d'Etat et comprend des représentants de différents ministères, des représentants de la profession, ainsi qu'un représentant des associations familiales; *c*) cette commission examine les films cinématographiques dans la version exacte et intégrale où ils doivent être exploités; *d*) l'article 8 du décret précité précise que le président du conseil décide de la délivrance du visa d'exploitation sur avis de la commission de contrôle des films, mais qu'à l'égard de tous films entièrement produits en territoire français, la décision de refuser le visa ou d'en subordonner la délivrance à des modifications ou coupures, ou d'en interdire la représentation aux mineurs de seize ans, ne peut être prise, pour ce qui concerne le territoire métropolitain, que sur proposition motivée de la commission. Or, le film « Un Caprice de Caroline chérie » a été examiné le 4 février 1953 en séance plénière par la commission de contrôle des films. Un avis favorable sans aucune réserve fut donné à l'unanimité des membres de la commission pour en autoriser l'exploitation. Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, ne pouvait, dans ces conditions, que délivrer le visa d'exploitation du film précité. Il précise, en outre, qu'il ne peut juger de l'état définitif d'un film cinématographique qu'après que celui-ci ait été présenté à la commission de contrôle des films.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

7572. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** ce qu'il est advenu des bijoux et objets précieux ayant été récupérés en Allemagne et considérés comme ayant appartenu à des Français déportés, lesquels n'ont pas été d'ailleurs autorisés à reconnaître leurs biens. (*Question du 12 mai 1953.*)

Réponse. — Le ministère des anciens combattants et victimes de la guerre effectue la remise, aux anciens déportés ou à leurs héritiers, d'objets qui ont pu être recueillis dans les camps de concentration Il a été restitué, depuis le 16 juin 1945, 34.563 pochettes renfermant des reliques, des bijoux ou du numéraire. Il a, de plus, été émis 875 mandats pour un montant de 715.680 francs, cette somme représentant la contre-valeur de billets de banque français n'ayant plus cours légal. Le ministère des anciens combattants et victimes de la guerre détient encore 3.953 pochettes de bijoux et objets précieux (dont 318 ont trait à des inconnus) pour lesquelles toutes enquêtes se poursuivent en vue de retrouver leurs destinataires.

8394 — **Mme Rose Guérin** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que 350 caisses contenant de nouvelles fiches médicales allemandes, provenant des camps de prisonniers de guerre français, seraient entreposées 139, rue de Bercy, à Paris. Elle lui demande: 1° à quelle date ces fiches médicales sont arrivées en France; 2° quand sera classé et utilisé ce fichier médical dont l'intérêt est primordial pour un certain nombre de postulants à pension qui pourraient, au cas où il s'y trouverait une fiche à leur nom, bénéficier de la présomption d'origine et apporter la preuve de la relation de cause à effet entre leur captivité et leur maladie actuelle. (*Question du 9 juillet 1953.*)

Réponse. — Il existe, entreposées actuellement dans l'annexe du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, 139, rue de Bercy, environ 700 caisses contenant des fiches allemandes d'anciens prisonniers de guerre. Sur ce nombre, 350 caisses environ contiennent des fiches purement administratives sans aucune mention médicale susceptible de fournir des renseignements au sujet de la reconnaissance éventuelle de droits à pension d'invalidité. Mais, 350 caisses contiennent des « personalkartes » (approximativement 900.000) dont certaines portent des indications médicales pouvant éventuellement permettre d'établir le droit à pension par preuve. Un tri déjà opéré a permis de constater que le pourcentage de ces dernières est de l'ordre de 8 à 10 p. 100. Ces 900.000 fiches environ seront annexées, après triage, au premier fichier sanitaire allemand entreposé et exploité actuellement, depuis 1949, par la commission consultative médicale. D'autre part, des pourparlers sont actuellement engagés avec la direction centrale du service de santé des armées, au ministère de la défense nationale, en vue de transférer, pour exploitation méthodique, au service général des archives du service de santé militaire à Limoges, le fichier sanitaire allemand actuellement détenu par la commission consultative médicale auquel seront jointes les « personalkartes » portant des indications médicales. Dès qu'un accord sera intervenu à ce sujet, le service de santé militaire à Limoges, qui possède déjà l'ensemble des documents médicaux (feuilles d'observations, billets d'hôpitaux, examens radiographiques), recevra toutes les fiches sanitaires actuellement entreposées 139, rue de Bercy. Dès lors, cet organisme centralisateur sera en mesure de répondre à toutes les demandes de renseignements qui lui seront adressées par les centres spéciaux de réforme: soit au moment de l'établissement d'un dossier de première instance, soit lorsque l'ancien militaire, bénéficiaire d'une pension par présomption, réclamera le bénéfice d'une pension par preuve, soit, enfin, lorsque l'ancien militaire en possession d'une décision de rejet de pension pourra signaler une hospitalisation pendant sa captivité, dans un hôpital militaire allemand.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

8565 — **M. Pierre André** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** s'il a pris les dispositions nécessaires dans l'établissement du budget de 1954 pour tenir compte du vote émis à l'unanimité par l'Assemblée nationale en faveur de la revalorisation des traitements des cadres de l'armée: sous-officiers et officiers. Une armée sans cadre de valeur n'est qu'un outil sans efficacité. Il ne servirait à rien d'accumuler un matériel perfectionné et coûteux si nous ne possédions pas les cadres compétents et les techniciens indispensables pour le commander et l'utiliser. (*Question du 22 juillet 1953.*)

Réponse. — L'amélioration de la situation des personnels militaires est le souci constant du ministre de la défense nationale et des forces armées. Depuis le vote du budget de 1953, des études poussées ont été conduites à son initiative avec les départements intéressés et, notamment, le ministère des finances. Deux séries de mesures sont actuellement envisagées: d'une part, en ce qui concerne les personnels officiers, la revision des indices de soldes de certains grades; d'autre part, en ce qui concerne les sous-officiers, un accroissement sensible du nombre des bénéficiaires de l'échelle de solde n° 4. Cette dernière mesure intéresse particulièrement les spécialistes de l'armée de l'air.

8766. — **M. Michel Maurice-Bokanowski** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** s'il est dans ses projets de créer une médaille pour les prisonniers et évadés de la guerre d'Indochine ou de promulguer, à cette fin, l'extension de la médaille des évadés. (*Question du 6 octobre 1953.*)

Réponse. — Les dispositions combinées des articles 1er et 8 de la loi du 20 août 1926, modifiées par les lois des 17 avril 1932 et 20 avril

1906 prévoient que la médaille des évadés peut être décernée aux évadés des théâtres d'opérations extérieurs, « passés et à venir ». En application de ces règles légales, il est toujours procédé à l'attribution de la médaille des évadés pour des évasions effectuées en Indochine.

8769. — **M. Schaff,** se référant à la réponse faite le 28 décembre 1950 à la question écrite n° 2224 (Conseil de la République) demandant pourquoi un fonctionnaire, ex-titulaire d'une administration civile, intégré dans l'armée active, ne pourrait être admis à bénéficier, pour la progressivité de solde, de l'ancienneté cumulée des services civils et militaires, réponse précisant « qu'un projet de décret est actuellement à l'étude avec les départements ministériels intéressés en vue de la résoudre affirmativement », demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** où en est l'étude du projet en cause et si le décret prévu serait applicable aux points de vue grade, ancienneté et avancement à un fonctionnaire des finances appartenant au cadre A, sous-lieutenant de réserve admis après l'examen à l'école nationale de gendarmerie, puis nommé officier de gendarmerie. (*Question du 6 octobre* 1953.)

Réponse. — L'honorable parlementaire est prié de bien vouloir se reporter à la réponse faite à la question orale n° 6598 posée par M. Minjoz (*Journal officiel* du 17 juillet 1953, édition des débats, Assemblée nationale, page 3381).

8770. — **M. Schaff** rappelle à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** que l'instruction guerre n° 868 E. M. G. G. 1. du 24 janvier 1945, notamment les paragraphes 1° et 4° traitant des assimilations de grade, a prescrit la prise en compte, comme service militaire, de la totalité du temps passé dans l'organisation dite « Chantiers de la jeunesse française » pour le calcul de l'ancienneté et de l'avancement des cadres sous statut incorporés dans l'armée; que, d'autre part, une décision guerre n° 96 E. D. du 25 octobre 1945, notifiée le 27 octobre 1945 sous le n° 15148 E. I. A/1, a abrogé l'instruction n° 868 ci-dessus, sauf pour les cadres sous statut qui sont venus dans l'armée avant le 25 octobre 1945, étant précisé que cette décision a été confirmée par dépêche ministérielle guerre, direction de l'artillerie, n° 19762 A. R./P. O. du 24 septembre 1947. Il lui expose le cas d'un fonctionnaire des finances (direction générale des impôts) appartenant au cadre A, ex-commissaire assistant des C.J.F., sous-lieutenant d'administration de réserve qui, avant le 25 octobre 1945, est entré dans l'armée en qualité d'aspirant, et demande: 1° si, dans le cas de son admission à l'école nationale de gendarmerie, après examen d'entrée, il serait tenu compte, pour l'ancienneté de grade et l'avancement, de la totalité des services accomplis dans les C. J. F. (huit mois de service légal plus trois ans et six mois de services sous statut), et quelle serait sa situation au point de vue grade et ancienneté à la sortie de l'école en supposant qu'il soit admis à l'examen de fin de stage; 2° où sont affectés, en général, les officiers ainsi promus. (*Question du 6 octobre* 1953.)

Réponse. — L'honorable parlementaire est prié de bien vouloir se reporter aux réponses qui ont été faites à ses questions écrites nos 7535 et 7536 (*Journal officiel* du 14 octobre 1953, édition des débats, Assemblée nationale, page 4256).

8771. — **M. René Schmitt** expose à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** que, répondant le 17 février 1953 à la question n° 6330, il a précisé que le statut commun des techniciens titulaires de la défense nationale serait vraisemblablement publié en mars ou avril, et lui demande pourquoi le projet d'une seule organisation syndicale a été soumis à l'avis du comité technique paritaire de la défense nationale, et pourquoi il n'est pas envisagé pour le ministère de la défense nationale un statut des corps techniques semblable à ceux qui ont été imposés à l'aviation civile ou à l'intérieur par exemple. (*Question du 6 octobre* 1953.)

Réponse. — L'honorable parlementaire est prié de bien vouloir se reporter à la réponse qui a été faite à la question écrite n° 7257 (*Journal officiel* du 13 mai 1953, édition des débats, Assemblée nationale, page 2687).

INTERIEUR

8468. — **M. Girard** demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° la liste des bureaux de vote du Moule (Guadeloupe), avec le nombre d'électeurs ressortissants, pour chacun d'eux, aux scrutins suivants: 17 juin 1951, 26 avril 1953, 5 juillet 1953; 2° les raisons des modifications du nombre, du siège et du ressort des bureaux de vote, décidées par le préfet de la Guadeloupe à l'occasion des élections du 26 avril et du 5 juillet 1953, et, particulièrement les raisons: a) de la suppression du bureau de Château-Gaillard, lequel, situé à mi-chemin entre les bureaux de l'agglomération urbaine et celui des Grands-Fonds, distants de 14 kilomètres environ, facilitait l'exercice du droit de vote aux électeurs échelonnés entre le bourg et les Grands-Fonds; b) de la création du bureau de Carrère, à quelques centaines de mètres du bureau des Grands-Fonds et dans le ressort duquel le préfet a placé des électeurs domiciliés à vingt kilomètres et qui votaient, autrefois, au bourg; 3° les distances approximatives qu'ont eues à parcourir, les 26 avril et 5 juillet 1953, les électeurs domiciliés respectivement aux endroits suivants: usine Gardel, Boisvins sur la route départementale n° 12, Zévallos, Caféière, pour exercer leur droit de vote; 4° à quelles dates l'arrêté portant convocation des électeurs et celui portant fixation des bureaux de vote, à l'occasion des élections municipales du 5 juillet 1953, ont été portés à la connaissance des électeurs par les soins de la délégation administrative spéciale. (*Question du 16 juillet* 1953.)

Réponse. — 1° Les bureaux de vote établis dans la ville du Moule pour les élections des 17 juin 1951 et 26 avril et 5 juillet 1953 ont été les suivants:

17 juin 1951.	Inscrits.	26 avril 1953.	Inscrits.	5 juillet 1953.	Inscrits.
1er bureau-ville, école de filles.	1.288	1er bureau-ville, école de garçons	1.973	1er bureau-ville, école de garçons	1.164
2e bureau-ville, école de garçons	1.335	2e bureau-ville, justice de paix	2.230	2e bureau-ville, justice de paix	1.160
3e bureau-ville, justice de paix	1.255	3e bureau, école mixte Sainte-Marguerite ..	782	3e bureau-ville, école de la Savane	1.133
4e bureau, école mixte Sainte-Marguerite ..	770	4e bureau, école de garçons de Grands-Fonds.	1.085	4e bureau, école mixte Sainte-Marguerite ..	760
5e bureau, école de garçons de Grands-Fonds.	765			5e bureau, école de garçons de Grands-Fonds.	1.139
6e bureau, école mixte Château-Gaillard.	521			6e bureau, maison Belloni-Moussamy, hameau de Boisvin	1.191
	5.934		6.070		6.547

2° Ces modifications ont eu pour but de permettre aux présidents des différents bureaux de vote d'exercer les pouvoirs qui leur sont conférés par les articles 18 et 24 de la loi du 5 avril 1884. Le remplacement, le 5 juillet 1953, du bureau de Château-Gaillard par le bureau situé à Boisvin (et non à Carrère comme l'indique par erreur l'honorable parlementaire) n'a pu apporter aucune gêne aux électeurs puisque ces deux bureaux sont voisins l'un de l'autre (2 km) et que Boisvin est parfaitement bien desservi par plusieurs routes et chemins.

3° Les distances parcourues par les électeurs résidant aux endroits signalés par l'honorable parlementaire sont les suivants:

	26 avril 1953.	5 juillet 1953.
Usine Gardel	4 km	3 km
Boisvin	3 km	Sur place.
Zevallos	6 km	4 km
Cafeiere	6 km	3 km

4° L'arrêté portant convocation des électeurs et celui portant fixation des bureaux de vote ont été portés à la connaissance des électeurs respectivement les 17 juin et 20 juin, dans les délais prévus par les articles 15 et 13 de la loi du 5 avril 1884.

8634. — **M. Médecin** demande à **M. le ministre de l'intérieur** quel est, à la direction du personnel et du matériel de la police, ainsi que dans les neuf C. A. T. I. et leurs annexes, le nombre de: a) des titulaires; b) des chargés de mission; c) des agents contractuels autres que chargés de mission; d) des auxiliaires; e) des ouvriers. (*Question du 24 juillet* 1953.)

Réponse. — L'effectif des personnels des C. A. T. I. actuellement en service, tant à l'administration centrale que dans les neuf centres et leurs annexes, se répartit en: a) 605 titulaires; b) 47 chargés de mission; c) 222 agents contractuels; d) 193 auxiliaires; e) 900 ouvriers.

8635. — **M. Médecin** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si les conclusions du comité d'enquêtes sur le coût et le rendement des services publics sont favorables au maintien des centres administratifs et techniques interdépartementaux. (*Question du 24 juillet* 1953.)

Réponse. — Le comité central d'enquêtes sur le coût et le rendement des services publics a été invité à procéder à une étude en vue de déterminer si les C. A. T. I. représentent la meilleure formule de gestion des personnels et des matériels de la sûreté nationale, ou si une organisation différente doit leur être préférée. D'autre part, et pour faciliter la tâche de ce comité, l'inspection générale de l'administration a été chargée d'établir un rapport sur le fonctionnement des C. A. T. I. Ces différentes enquêtes ne sont pas encore terminées. Les conclusions de l'inspection générale seront vraisemblablement déposées avant la fin de la présente année. Il convient de signaler, à cette occasion, que la création des C. A. T. I. s'est inspirée, en 1949, d'un rapport du comité d'enquêtes, proposant le regroupement des services du matériel sur le plan régional.

8887. — **M. Jean Cayeux** demande à **M. le ministre de l'intérieur:** 1° les raisons pour lesquelles le montant de la réévaluation des traitements des sapeurs-pompiers de Paris n'a pas encore été versé aux intéresssés, bien que la somme correspondante ait été inscrite

au budget 1953 de la ville de Paris; 2° quelle est l'autorité responsable de ce retard dans le payement d'une revalorisation reconnue indispensable par l'ensemble des groupes de l'Assemblée nationale en novembre 1952; 3° quels sont les motifs qui expliqueraient cette omission ou ce retard; 4° à quelle date la majoration sera versée ainsi que le rappel. (*Question du 6 octobre 1953.*)

Réponse. — Une certaine parité existe entre les rémunérations des militaires du régiment de sapeurs-pompiers de Paris et les fonctionnaires de la préfecture de police. Depuis 1948, le classement indiciaire des personnels de la préfecture de police a fait l'objet de modifications qui se sont traduites en dernier lieu par le décret du 21 mai 1953. Parallèlement a été étudiée une modification des soldes des militaires du régiment de sapeurs-pompiers en vue de maintenir la parité avec la préfecture de police. L'étude des statuts des personnels de la préfecture de police étant en cours d'achèvement, un accord a pu intervenir entre les départements ministériels intéressés sur le projet de décret portant attribution d'une indemnité provisoire particulière aux militaires du régiment de sapeurs-pompiers. Ce texte a été transmis au secrétaire général du Gouvernement en vue de son inscription à l'ordre du jour du conseil des ministres. La majoration de traitements et les rappels correspondants seront mandatés dès que ce texte aura été adopté et publié au *Journal officiel.*

6869. — **M. de Léotard** expose à **M. le ministre de l'intérieur** qu'un syndicat des chauffeurs de taxi s'oppose à la mise en circulation d'un taxi Renault 4 CV, parce que, consommant moins, il pourrait permettre de pratiquer des prix moins élevés, en harmonie avec la politique de baisse du Gouvernement. Il demande: 1° sur quelles raisons légales peut s'appuyer ledit syndicat pour empêcher la mise en circulation d'un tel modèle de taxi; 2° dans quelles mesures la liberté du travail serait respectée avec de tels procédés; 3° s'il ne convient pas, au moment où la circulation de voitures particulières devient de plus en plus difficile, de prévoir des moyens de locomotion peu encombrants et relativement peu coûteux, au lieu de s'en tenir à des méthodes ou à des modèles, familiers certes à tous les Parisiens, mais qui risquent d'être dépassés avec le temps. (*Question du 6 octobre 1953.*)

1re réponse. — Il ne pourra être répondu à la question posée par l'honorable parlementaire qu'après une étude approfondie effectuée en liaison avec les différents services intéressés.

8395. — **M. Louis Vallon** expose à **M. le ministre de l'intérieur** le cas d'un automobiliste qui, sur la route nationale n° 6, devant le tunnel d'Arcy-sur-Cure, a doublé, à allure modérée, quelques voitures arrêtées en file unique, tout en laissant une place suffisante — la route étant très large — pour les voitures venant dans l'autre sens et s'est arrêté en double position. Il a été interpellé par un agent de la force publique (gendarmerie) qui a dressé procès-verbal de ces faits. L'automobiliste lui a fait remarquer qu'il ne s'estimait pas dans son tort, n'ayant constaté aucune signalisation interdisant le doublage. A la suite de quoi, il a reçu le 15 septembre une amende de composition qu'il a payée sans croire devoir protester pour si peu de chose. Or, quelques jours plus tard, il était convoqué à son commissariat de police qui lui réclamait son permis de conduire et l'informait, sans autre avis préalable, que ce permis lui était retiré pour quinze jours. Il lui demande: 1° si cette décision résulte d'une juste interprétation des règlements en vigueur; 2° par quelles instructions l'administration évite-t-elle de laisser une marge trop grande à l'arbitraire de ses exécutants. (*Question du 6 octobre 1953.*)

1re réponse. — Afin de permettre l'ouverture d'une enquête sur les faits signalés, l'honorable parlementaire est prié de bien vouloir communiquer toutes précisions relatives à l'incident qui a motivé son intervention.

JUSTICE

6900. — **M. Gazier** demande à **M. le ministre de la justice** si l'article 1er de la loi du 4 avril 1953 prévoyant que toute vente par appartement d'un immeuble déclaré insalubre est interdite s'applique à tous les immeubles compris dans le périmètre d'îlots insalubres dont l'insalubrité a été dénommée par le conseil départemental d'hygiène, même si certains de ces immeubles ont été déclarés salubres par application de l'article 18 *ter* de la loi du 15 février 1902. (*Question du 6 octobre 1953.*)

Réponse. — L'article 1er de la loi n° 53-286 du 6 avril 1953 étant dérogatoire au droit commun, doit être interprété strictement. Dès lors, et sous réserve de l'interprétation souveraine des tribunaux, ce texte ne semble pas devoir s'appliquer aux immeubles qui, n'ayant pas été reconnus insalubres par le conseil départemental de l'hygiène, sont seulement susceptibles d'être expropriés en application des articles 18 *bis* et 18 *ter* de la loi modifiée du 15 février 1902.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

8511. — **M. Etienne Fajon** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** quelles mesures il compte prendre d'urgence pour empêcher la fermeture de l'entreprise « Fonderie de Bécon », à Courbevoie, actuellement confiée à un administrateur judiciaire. Le directeur a donné congé, pour le 30 juillet 1953, bien que l'entreprise possède de nombreuses commandes. (*Question du 17 juillet 1953.*)

Réponse. — La fermeture des fonderies de Bécon sises à Courbevoie est intervenue en août dernier par suite de difficultés de trésorerie et le personnel en a été licencié. Mais grâce à l'intervention des services du ministère du travail et de la sécurité sociale, le réembauchage d'un certain nombre de salariés a été effectué sans qu'aucune difficulté ne soit survenue. Dix ouvriers ont été repris selon un ordre que justifient leur ancienneté ou leurs charges de famille. Par ailleurs, les bureaux de main-d'œuvre ont pu reclasser la plupart des travailleurs qui n'ont pas été réembauchés. Seuls six ouvriers n'ont pu encore être pourvus d'un nouvel emploi.

8652. — **M. Renard** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale:** 1° quel est le montant des sommes dues par les industriels à la sécurité sociale à la date du 30 juin 1953; 2° la nature des industries ayant des retards dans le payement de leurs cotisations à la sécurité sociale. (*Question du 24 juillet 1953.*)

Réponse. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale regrette de ne pouvoir répondre aux questions posées par l'honorable parlementaire. En effet, en matière de sécurité sociale, la taxation est faite directement par les employeurs, en fonction des salaires versés à leur personnel. Il en résulte que les organismes de sécurité sociale ne tiennent pas, comme en matière fiscale, une comptabilité des restes à recouvrer.

8968. — **M. Noël Barrot** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si un employé d'une compagnie de chemins de fer départementaux, immatriculé, de ce fait, aux assurances vieillesse, est tenu de cotiser obligatoirement à la caisse interprofessionnelle de retraites des industriels et commerçants, sous le seul prétexte qu'il est propriétaire de trois pièces louées en meublé. (*Question du 6 octobre 1950.*)

Réponse. — Réponse affirmative. Lorsqu'une personne exerce simultanément une activité salariée et une activité non salariée, elle est affiliée à l'organisation d'allocation de vieillesse dont relève son activité non salariée, même si cette activité est exercée à titre accessoire, sans préjudice de son affiliation au régime des travailleurs salariés (loi n° 52-799 du 10 juillet 1952, art. 1er). L'activité professionnelle de loueurs en meublés étant soumise à la contribution de la patente est une activité professionnelle commerciale comportant assujettissement à l'obligation de payer des cotisations au régime d'allocation de vieillesse institué par la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 (art. 5 et 13 combinés).

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

7836. — **M. Solinhac** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** quels sont, à la régie autonome des transports parisiens (services de surface et souterrain): 1° le nombre de cartes gratuites de circulation; 2° les catégories de bénéficiaires; 3° les conditions pour être bénéficiaire.

7837. — **M. Solhinac** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** quels sont, à la Société nationale des chemins de fer français: 1° le nombre de cartes ou permis gratuits de circulation; 2° les catégories de bénéficiaires; 3° les conditions pour être bénéficiaire. (*Question du 21 mai 1953.*)

Réponse. — En raison de l'importance et de la complexité des règlements concernant les facilités de circulation délivrées tant aux agents de la Société nationale des chemins de fer français qu'à ceux de la Régie autonome des transports parisiens, il n'a pas paru possible d'assurer l'insertion au *Journal officiel* des réponses aux questions écrites posées par l'honorable parlementaire. Les renseignements demandés lui ont été adressés directement le 18 juillet.

Errata

1° Au compte rendu *in extenso* de la séance du 9 octobre 1953.

(Réponses des ministres aux questions écrites.)

Page 4205, 1re colonne, 2e ligne du (1) de la réponse à la question n° 8359 de M. Maurice Georges à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées:

Au lieu de: « ... partie documentaire... »,

Lire: « .. partie permanente... ».

2° Au compte rendu *in extenso* de la 2e séance du 13 octobre 1953.

(Réponses des ministres aux questions écrites.)

Page 4256, 2e colonne, 4e et 5e lignes de la réponse à la question écrite n° 7535 de M. Schaff à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées:

Au lieu de: « ... aux officiers de réserve des armées »,

Lire: « ... aux officiers de réserve des armes ».

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

3e séance du mardi 27 octobre 1953.

SCRUTIN (N° 1967)

Sur la priorité pour l'ordre du jour déposé par M. Charles Lussy et les membres du groupe socialiste en conclusion des interpellations sur l'Indochine.

Nombre des votants..... 561
Majorité absolue..... 281

Pour l'adoption..... 248
Contre 313

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
André (Adrien), Vienne.
Arbeltier.
Arnal.
Astier de la Vigerie (d')
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Badie.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Baylet.
Béchard (Paul).
Béche (Emile).
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Berthet.
Besset.
Billat.
Billières.
Billiemaz.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouret (Henri).
Boutavant.
Boutbien.
Brahimi (Ali).
Brault.
Briffod.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Francis).
Camphin.
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Cassagne.
Castera.
Cavelier.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Chausson.
Cherrier.
Coffin.
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conte.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delcos.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Durroux.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Florand.
Forcinal.
Fourvel.
Fouyet.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gautier.
Gazier.
Gernez.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyot (Raymond).
Henneguelle.
Houphouet-Boigny.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Le Bail.
Lecœur.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liautey (André).
Linet.
Liurette.
Loustau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Mailhe.
Mamadou Konaté.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Mariel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maton.
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mercier (André), Oise.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Moro Giafferri (de).
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Paquet.
Patinaud.
Pats (Gabriel).
Perrin.
Pierrard.
Pierrebourg (de).
Pincau.
Praceau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Prioteau.
Prot.
Provo.
Quenard.
Mme Rabaté.
Rabier.
Raimonet.
Reeb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Rey.
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Saller.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Segelle.
Sibué.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Mme Sportisse.
Thamier.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Védrines.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Villon (Pierre).
Wagner.
Yacine (Diallo).
Zunino.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Bapst.
Barbier.
Barcon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Beaumont (de).
Bechir Sow.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bendjelloul.
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billotte.
Blachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouvier O'Cottereau.
Bricout.
Briot.
Bruyneel.
Buriot.
Caliot (Olivier).
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cayeux (Jean).
Chaban Delmas.
Chamant.
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Clostermann.
Cochart.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Cornigion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Couston (Paul).
Crouzier.
Damette.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Desgranges.
Deshors.
Deloeuf.
Devemy.
Devinat.
Mlle Dienesch.
Dietheim.
Dixmier.
Dorey.
Dronne.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Estèbe.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fonlupt-Esperaber.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Garaud.
Gabelle.
Gaillard.
Gaillemin.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Gravier (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Guichard.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Ihuel.
Iserni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Koenig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Levacher.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Leustaunau-Lacau.
Leuvet.
Lucas.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.

Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud Déplat.
Maurice-Bokanowski.
Mazel.
Meck.
Méhaignerie.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Moatti.
Moisan.
Molinatti.
Monin.
Monsabert (de).
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morice.
Mouchet.
Moutier (de).
Moynet.
Muller (André).
Nigay.
Nisse.
Noe (de la).
Noël (Léon), Yonne.
Oopa Pouvanaa.
Ou Rabah (Abdelmadjidi).
Palewski (Gaston), Seine).
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paternot.
Petria.
Pelleray.
Pelire.
Penoy.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées).
Peytel.
Pflimlin.
Pinay.
Pindivic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Prache.
Prélot.
Priou.
Pupat.
Puy.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ranaivo.
Raymond-Laurent.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rousseau.
Rousselot.
Safah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sanson.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savale.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sid-Cara.
Sidi et Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Smail.
Sou.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Tinguy (de).
Tirolien.
Toublanc.
Tracol.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valle (Jules).
Vassor.
Vendroux.
Verneuil.
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer.
Wolff.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barrier.
Bénard (François).
Bernard.
Bessac.
Edouard Bonnefous.
Buron.
Cadi (Abd-el-Kader).
Chabenat.
Chupin.
Duveau.
Elain.
Goubert.
Labrousse.
Le Sciellour.
Morève.
Ould Cadi.
Petit (Eugène-Claudius).
Mme Poinso-Chapuis.
Raveloson.
Saïd Mohamed Cheikh.
Secrétain.
Tremouilhe.
Velonjara.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Aubame.
Aujoulat.
Becquet.
Bettencourt.
Caillavet.
Conombo.
Courant (Pierre).
Debouat (Lucien).
Douala.
Fabre.
Gaborit.
Genton.
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guiscoh (Henri).
Lenormand (Maurice).
Maga (Hubert).
Mambo Sano.
Mayer (René), Constantine.
Médecin.
Mondon.
Naroun Amar.
Nazi-Boni.
Nocher.
Olmi.
Ouedraogo Mamadou.
Ribère (Marcel), Alger.
Senghor.
Valabrègue.
Zodi Ikhia.

Excusés ou absents par congé:

MM.
Brusset (Max).
Defos du Rau.
Dommergue.
Hutin-Desgrées.
Legaret.
Mendès-France.
Montillot.
Reille-Soult.
Solinhac.

N'ont pas pris part au vote:

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 580
Majorité absolue..... 291

Pour l'adoption..... 250
Contre 330

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 1968)

Sur la priorité pour l'ordre du jour déposé par M. Jacques Duclos et le groupe communiste en conclusion des interpellations sur l'Indochine.

Nombre des votants..... 504
Majorité absolue..... 253

Pour l'adoption..... 101
Contre 403

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Astier de La Vigerie (d')
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Mailleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Palinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Fourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meuthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aubame.
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Aujoulat.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bénard (François).
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bernard.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Blachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouvier O'Cottereau.
Bricout.
Briot.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillet (Francis).
Caliot (Olivier).
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chaban Delmas.
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Condat-Mahaman.
Conombo.

Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Coumaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Crouzier.
Daladier (Edouard).
Damette.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Dellaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Desgranges.
Deshors.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dixmier.
Dorey.
Douala.
Dronne.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Fabre.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaillemin.
Gaty-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Genton.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Goubert.
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Houphouet-Boigny.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre (Francine), Seine
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Lenormand (Maurice).
Leotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Letourneau.
Levacher.
Liautey (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Maga (Hubert).
Magendie.
Mailhe.
Malbrant.
Mallez
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurice-Bokanowski.
Mayer (René), Constantine.
Mazel.
Meck
Médecin.
Méhaignerie.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Michaud (Louis), Vendée
Mignot.
Mitterrand.
Moatti.
Moisan.
Molinatti.
Mondon.
Monin.
Monsabert (de).
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morève.
Morice.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Nazi-Boni.
Nigay.
Nisse.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Patria.
Pellre.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pinvidic.
Plantevin
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Prache.
Prélot.
Priou.
Pupat.
Puy.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Raffarin
Raingeard.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Ritzenthaler.
Romand.
Rousseau.
Rousselot.
Salah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Salvre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savale.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Senghor.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Smaïl.
Sou
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Soustelle.
Tailliade.
Teitgen (Pierre-Henri
Temple.
Thibault.
Thériet.
Tinguy (de).
Tirolien.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vassor.
Velonjara.
Vendroux.
Verneuil.
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer
Wolff.
Zodi Ikhia.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Arbeltier.
Arnal.
Auban (Achille).
Audeguil.
Baurens.
Béchard (Paul).
Béche (Emile).
Benbahmed (Moslefa).
Berthet.
Binot.
Bouhey (Jean).
Boutbien.
Brahimi (Ali).
Briffod
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Chariot (Jean).
Coffin.
Conte.
Coutant (Robert).
Dagain.
Darou.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Depreux (Edouard).
Pesson
Dicko (Hamadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Durroux.
Evrard.
Faraud.
Florand.
Gazier.
Gernez.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Hennequelle.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liénard.
Loustau
Lussy Charles.
Mabrut
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Minjoz.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Montalat
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Notebart.
Pineau
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Provo.
Quénard.
Rabier.
Reeb.
Regaudie.
Rey.
Rincent.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Segelle.
Sibué.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Titeux
Valentino.
Vals (Francis).
Verdier
Véry (Emmanuel).
Wagner
Yacine (Diallo).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bouret (Henri).
Caillavet.
Denis (André), Dordogne.
Naroun Amar.
Nocher.
Peileray.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Brusset (Max).
Defos du Rau.
Dommergue.
Hutin-Desgrées.
Legaret.
Mendès-France.
Montillot.
Reille-Soult.
Solinhac.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 519
Majorité absolue..... 260

Pour l'adoption..... 101
Contre 418

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 1969)

Sur la priorité pour l'ordre du jour déposé par M. René Kuehn en conclusion des interpellations sur l'Indochine.

Nombre des votants..... 586
Majorité absolue..... 294

Pour l'adoption..... 323
Contre 263

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Bapst.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Beaumont (de).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bendjellout.
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Biliotte.
Blachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouvier O'Cottereau.
Bricout.
Briot.
Bruyneel.
Burlot.
Caliot (Olivier).
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cayeux (Jean).
Chaban Delmas.
Chamant.
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Clostermann.
Cochart.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Cornigion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Damette.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Desgranges.
Deshors.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dixmier.
Dorey.
Dronne.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Estèbe.
Fabre.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fonlupt-Esperaber.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaillemin.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Genton.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Guichard.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Huet.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Gozannet.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Levacher.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Mariel (Louis), Haute-Savoie.
Marlinaud-Déplat.
Maurice-Bokanowski.
Mazel.
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Moatti.
Moisan.
Molinatti.
Mondon.
Monin.
Monsabert (de).
Monteil (André), Finistère.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morice.
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Nigay.
Nisse.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paternot.
Patria.
Pelleray.
Peltre.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Pflimlin.
Pinay.
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Prache.
Prélot.
Priou.
Pupat.
Puy.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ranaivo.
Raymond-Laurent.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rousseau.
Rousselot.
Safah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savale.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Smati.
Sou.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Tinguy (de).
Tirolien.
Toublanc.
Tracol.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valle (Jules).
Vassor.
Vendroux.
Verneuil.
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer.
Wolff.

Ont voté contre :

MM.
André (Adrien), Vienne.
Arbeltier.
Arnal.
Astier de La Vigerie (d').
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Badie.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barrier.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Baylet.
Béchard (Paul).
Bèche (Emile).
Bénard (François).
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Besset.
Billat.
Billères.
Billiemaz.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Edouard Bonnefous.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouret (Henri).
Boutavant.
Boutbien.
Brahimi (Ali).
Brault.
Briffod.
Buron.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Francis).
Camphin.
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Cassagne.
Castera.
Cavelier.
Cermolacce.
Césaire.
Chabenat.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Chausson.
Cherrier.
Coffin.
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conte.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delcos.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Durroux.
Duveau.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Florand.
Forcinal.
Fourvel.
Fouyet.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gautier.
Gazier.
Gernez.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guistain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyot (Raymond).
Hennequelle.
Houphouet-Boigny.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Labrousse.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laple (Pierre-Olivier).
Laplace.
Le Bail.
Lecœur.

Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liautey (André).
Linet.
Livrette.
Loustau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Mailhe.
Mamadou Konaté.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maton.
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mercier (André), Oise.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Montalat.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Morève.
Moro Giafferri (de).
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Perrin.
Pierrard.
Pierrebourg (de).
Pineau.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Quénard.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramonet.
Raveloson.
Reeb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Rey.
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Saïd Mohamed Cheikh.
Sauer.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Secrétain.
Segelle.
Sibué.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Mme Sportisse.
Thamier.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Tremouilhe.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valabrègue.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Védrines.
Velonjara.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Villon (Pierre).
Wagner.
Yacine (Diallo).
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Aubame.
Aujoulat.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Cadi (Abd-el-Kader).
Chupin.
Conombo.
Couston (Paul).
Douala.
Elain.
Goubert.
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guissou (Henri).
Lenormand (Maurice).
Le Sciellour.
Maga (Hubert).
Mamba Sano.
Nazi-Boni.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Paquet.
Senghor.
Zodi Ikhia.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Caillavet.
Crouzier.
Durbet.
Mayer (René), Constantine.
Naroun Amar.
Nocher.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Brusset (Max).
Defos du Rau.
Dommergue.
Hutin-Desgrées.
Legaret.
Mendès-France.
Montillot.
Reille-Soult.
Solinhac.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 607
Majorité absolue 304

Pour l'adoption 339
Contre 268

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 1970)

Sur l'amendement présenté par M. Gaston Palewski à l'ordre du jour déposé par M. René Kuehn en conclusion des interpellations sur l'Indochine.

Nombre des votants 572
Majorité absolue 287

Pour l'adoption 266
Contre 306

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Beaumont (de).
Bechir Sow.
Becquet.
Bendjelloul.
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bessac.
Bettencourt.
Bidault (Georges).
Bignon.
Billotte.
Biachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouvier O'Cottereau.
Bricout.
Briot.
Bruyneel.
Caliot (Olivier).
Carlini.
Catroux.
Chaban Delmas.
Chamant.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Couinaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Crouzier.
Damette.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Delbez.
Delbos (Yvon).
Deliaune.
Denais (Joseph).
Desgranges.
Deshors.
Detœuf.
Devinat.
Diethelm.
Dixmier.
Dronne.
Ducos.
Durbet.
Estèbe.
Fabre.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gaborit.
Gaillard.
Gaillemin.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Genton.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gracia (de).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Guichard.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lebon.
Le Cozannet.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Levacher.
Liautey (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martinaud-Déplat.
Maurice-Bokanowski.
Médecin.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Mignot.
Moatti.
Molinatti.
Mondon.
Monin.
Monsabert (de).
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morice.
Moustier (de).
Moynet.
Muller (André).
Nigay.
Nisse.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paternot.
Patria.
Pelleray.
Pelltre.
Petit (Eugène Claudius).

Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Pinay.
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Prache.
Préiot.
Priou.
Pupat.
Puy.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rousseau.
Rousselot.
Salah (Menouar).
Saint-Cyr.
Salvre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Savale.
Schmittlein.
Schumann (Maurice), Nord.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Smaïl.
Sou.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Soustelle.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Tirolien.
Toublanc.
Tracol.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vassor.
Vendroux.
Verneuil.
Vigier.
Villeneuve (de).
Maurice Viollette.
Wolff.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
Arbeltier.
Arnal.
Atier de La Vigerie (d').
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Badie.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barrot.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Baylet.
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Ben Aly Cherif.
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Berthet.
Besset.
Bichet (Robert).
Billat.
Billères.
Billiemaz.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouret (Henri).
Boutavant.
Boutbien.
Brahimi (Ali).
Brault.
Briffod.
Furlot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Capdeville.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Cassagne.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Cermolacce.
Césaire.
Chabenat.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Charpentier.
Chaussson.
Cherrier.
Coffin.
Cogniot.
Conte.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Delcos.
Delmotte.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Devemy.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Dorey.
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Dupuy (Marc).
Duquesne.
Durroux.
Mme Duvernois.
Elain.
Mme Estachy.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Félice (de).
Florand.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fourvel.
Fouyet.
Mme François.
Gabelle.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gau.
Gautier.
Gazier.
Gernez.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grimaud (Henri).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyot (Raymond).
Halbout.
Hennequelle.
Hulin.
Ihuel.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Klock.
Kriegel-Valrimont.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lecanuet.
Lecœur.
Lecourt.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Sciellour.
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Linet.
Liurette.
Loustau.
Lucas.
Lussy Charles.
Mabrut.
Mailhe.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maton.
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Méhaignerie.
Menthon (de).
Mercier (André), Oise.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Midol.
Minjoz.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Morève.
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Noël (Marcel), Aube.
Noiebart.
Patinaud.
Paul (Gabrie').
Penoy.
Perrin.
Pflimlin.
Pierrard.
Pierrebourg (de).
Pineau.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Quénard.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramonet.
Ranaivo.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Rey.
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sanogo Sekou.
Sauer.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Segelle.
Sibué.
Siefridt.
Signor.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Mme Sportisse.
Taillade.
Thamier.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tinguy (de).
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valabrègue.
Valentino.
Vals (Francis).
Védrines.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Villard.
Villon (Pierre).
Wagner.
Wasmer.
Yacine (Diallo).
Zunino.

S'est abstenu volontairement :

M. Paquet.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Aubame.
Aujoulat.
Barrier.
Begouin.
Bénard (François).
Bernard.
Edouard Bonnefous.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Caillet (Francis).
Condat-Mahaman.
Conombo.
Douala.
Duveau.
Félix-Tchicaya.
Goubert.
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guissou (Henri).
Houphouet-Boigny.
Labrousse.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Laplace.
Lenormand (Maurice).
Maga (Hubert).
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Mayer (René), Constantine.
Mitterrand.
Naroun Amar.
Nazi-Boni.
Nocher.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Raveloson.
Ribère (Marcel), Alger.
Saïd Mohamed Cheikh.
Secrétain.
Senghor.
Tremouilhe.
Velonjara.
Zodi Ikhia.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Brusset (Max).
Defos du Rau.
Dommergue.
Hutin-Desgrees.
Legaret.
Mendès-France.
Montillot.
Reille-Soult.
Solinhac.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 590
Majorité absolue..... 296

Pour l'adoption..... 278
Contre 312

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 1971)

Sur l'ordre du jour déposé par M. René Kuehn en conclusion des interpellations sur l'Indochine.

Nombre des votants 572
Majorité absolue 287

Pour l'adoption 315
Contre 257

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Aumeran.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Bapst.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Beaumont (de).
Bechir Sow.
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bendjelloul.
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Betiencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Bignon.
Billotte.
Blachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouvier O'Cottereau.
Bricout.
Briot.
Bruyneel.
Buriot.
Caliot (Olivier).
Carlini.
Carlier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cayeux (Jean).
Chaban Delmas.
Chamant.
Charpentier.
Charrel.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Cochart.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Commentry.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Crouzier.
Damette.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Deboudt (Lucien).
Delbez.
Delbos (Yvon).
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Desgranges.
Deshors.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Mlle Dienesch.
Diethelm.
Dixmier.
Dorey.
Dronne.
Ducos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Estève.
Fabre.
Faggianelli.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Fonlupt-Esperaber.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillemin.
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gavini.
Genton.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Guichard.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
July.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Cozannet.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Levacher.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Maurice-Bokanowski.
Mazel.
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Moatti.
Moisan.
Molinatti.
Mondon.
Monin.
Montsabert (de).
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Montjou (de).
Morice.
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Multer (André).
Nigay.
Nisse.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paternot.
Patria.
Pelleray.
Peltre.
Penoy.
Petit (Eugène Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Peytel.
Pflimlin.
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Prache.
Prélot.
Priou.
Pupat.
Puy.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ranaivo.
Raymond-Laurent.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Ribère (Marcel), Alger.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rousseau.
Rousselot.
Safah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sanogo Sekou.
Sauvajon.
Savale.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Simonnet.
Smail.
Sou.
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Tinguy (de).
Tirolien.
Toublanc.
Tracol.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valle (Jules).
Vassor.
Verneuil.
Viatte.
Vigier.
Villard.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wasmer.
Wolff.

Ont voté contre :

MM.
André (Adrien), Vienne.
Arbeltier.
Arnal.
Astier de La Vigerie (d').
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Badie.
Baillanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Baurens.
Baylet.
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Benbahmed (Mostefa).
Béné (Maurice).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Besset.
Billat.
Billères.
Billiemaz.
Billoux.
Binot.
Bissol.
Edouard Bonnefous.
Bonte (Florimond).
Bouhey (Jean).
Bouret (Henri).
Boutavant.
Boutbien.
Brahimi (Ali).
Brault.
Briffod.
Buron.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Francis).
Camphin.
Capdeville.
Cartier (Marcel), Drôme.
Casanova.
Cassagne.
Castera.
Cavelier.
Cermolacce.
Césaire.
Chabenat.
Chambrun (de).
Charlot (Jean).
Chausson.
Cherrier.
Coffin.
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conte.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coutant (Robert).
Cristofol.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
Dassonville.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delachenal.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desson.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Durroux.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Evrard.
Fajon (Etienne).
Faraud.
Fayet.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Florand.
Forcinal.
Fourvel.
Fouyet.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gautier.
Gazier.
Gernez.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyot (Raymond).
Hennequelle.
Houphouet-Boigny.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Le Bail.
Lecœur.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max).
Mme Lempereur.
Lenormand (André).
Le Sénéchal.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Liautey (André).
Linet.
Liurette.
Loustau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Mailhe.
Mamadou Konaté.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maton.
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mercier (André), Oise.
Métayer.

Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Mollet (Guy).
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Mora.
Morève.
Moro Giafferri (de).
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Nocher.
Noël (Marcel), Aube.
Notebart.
Paquet.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Perrin.
Pierrard.
Pierrebourg (de).
Pineau.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Provo.
Quénard.
Mme Rabaté.
Rabier.
Ramonet.
Reeb.
Regaudie.
Renard (Adrien), Aisne.
Rey.
Rincent.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Segelle.
Sibué.
Signor.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Mme Sportisse.
Thamier.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Titeux.
Tourné.
Fourtaud.
Tremouilhe.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valabrègue.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Védrines.
Verdier.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Véry (Emmanuel).
Villon (Pierre).
Wagner.
Yacine (Diallo).
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Aubame.
Aujoulat.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barrier.
Bénard (François).
Cadi (Abd-el-Kader).
Chupin.
Clostermann.
Conombo.
Couston (Paul).
Douala.
Duveau.
Elain.
Gaillard.
Gardey (Abel).
Goubert.
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guissou (Henri).
Hettier de Boislambert.
Labrousse.
Lenormand (Maurice).
Le Sciellour.
Maga (Hubert).
Mamba (Sano).
Nazi-Boni.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Raveloson.
Saïd Mohamed Cheikh.
Secrétain.
Senghor.
Souquès (Pierre).
Velonjara.
Vendroux.
Zodi Ikhia.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Caillavet, Delcos, Durbet, Garet (Pierre), Mayer (René), Constantine et Pinay.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Brusset (Max).
Defos du Rau.
Dommergue.
Hutin-Desgrées.
Legaret.
Mendès-France.
Montillot.
Reille-Soult.
Solinhac.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 590
Majorité absolue 296
Pour l'adoption 330
Contre 260

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Dans le présent scrutin, MM. Pinay et Garet, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu voter « pour ».

Ordre du jour du jeudi 29 octobre 1953.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de l'acte dit loi du 5 juin 1944 modifié par l'article 1er de la loi n° 52-1232 du 17 novembre 1952, réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant. (Nos 6639-6890. — M. Segelle, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Discussion des conclusions du rapport (n° 6981) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 6718) concernant M. Besset. (M. Pierre-Fernand Mazuez, rapporteur.)

3. — Discussion des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1954 :

Monnaies et médailles. (Nos 6772, 6832. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur.)

Affaires étrangères (III. Services français en Sarre). (Nos 6751, 6862. — M. Marcel Massot, rapporteur.)

Travail et sécurité sociale. (Nos 6766, 6833. — M. de Tinguy, rapporteur.)

Présidence du conseil :

3e partie. — I. Services civils; C. Direction des journaux officiels.

4e partie. — I. Services civils; D. Commissariat général du plan.

5e partie. — II. Services de la défense nationale; A. Secrétariat général permanent de la défense nationale; B. Service de documentation extérieure et de contre-espionnage; C. Groupement des contrôles radioélectriques. (Nos 6763, 6891 (3e, 4e et 5e parties. — M. Le Roy Ladurie, rapporteur.)

Santé publique et population. (Nos 6765, 6889. — M. Marcel David, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Convocation d'une conférence d'organisation de débats.

La conférence constituée conformément à l'article 39 du règlement est convoquée par M. le président pour le jeudi 29 octobre 1953, à onze heures, dans les salons de la présidence, pour organiser les discussions inscrites à l'ordre du jour.

Nomination de membres de commission.

Dans sa séance du 27 octobre 1953, l'Assemblée nationale a nommé M. Mitterrand membre de la commission des affaires étrangères.

Ce numéro comporte le compte rendu des trois séances du mardi 27 octobre 1953.

1re séance : page **4557**. — 2e séance : page **4573**. — 3e séance : page **4594**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

ndant
r l'ar-
ant la
gelle,

com-
utori-
e-Fer-

t des
954:

-Paul

Sarrel

nguy,

naux

al du

Secré-
rvice
Grou-
4e et

arcel

nière

Agle-
obre
niser

nmé